



CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2006

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 MARS 2006

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 30 MARS 2006

ORDRE DU JOUR

- 1° - Budget Primitif 2006.
- 2° - Gros entretien de la voirie – Programme 2006.
- 3° - Programme d’Eclairage Public 2006.
- 4° - Restauration des Ouvrages d’Art, Murs de Quais et Remparts Médiévaux – Programme 2006.
- 5° - Réalisation de divers aménagements de voirie et de sécurité routière.
- 6° - Réorganisation du stationnement longue durée.
- 7° - Travaux d’aménagement et de restauration dans les espaces verts et les serres communales.
- 8° - Equipement des aires de jeux et acquisition de mobilier de jardin.
- 9° - Cession d’un terrain communal, rue Vandernoot.
- 10° - Travaux de ravalement des façades de l’Hôtel de Ville et de l’Office de Tourisme.
- 11° - Liaison cyclable Centre Ville – Montigny-lès-Metz.
- 12° - Lancement d’une nouvelle campagne de ravalement.
- 13° - Programme 2006 de travaux dans les écoles, restaurants scolaires, logements de service et cours d’écoles.
- 14° - Attribution de subventions à des associations culturelles.
- 15° - Réalisation de travaux à l’Eglise de l’Immaculée Conception à Metz-Queuleu.
- 16° - Attribution de subventions à diverses associations sportives.
- 17° - Programme d’investissement 2006 - Travaux neufs et d’entretien sur les équipements sportifs et socio-éducatifs.
- 18° - Promotion de la Foire de Mai 2006 et quote-part de participation aux frais de fonctionnement.
- 19° - Travaux d’investissement 2006 à réaliser à l’Hôtel de Ville.

- 20° - Renouvellement des matériels informatiques, des logiciels et des services d'accompagnement – Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Restreint.
- 21° - METZ – Ville WIFI.
- 22° - Versement de subventions.
- 23° - Expérimentation de la dématérialisation des documents transmis au Contrôle de Légalité (projet ACTES).
- 24° - Modalité de mise en œuvre de la journée de Solidarité.
- 25° - Conseils de Quartiers des Cantons I, II, III et IV.
- 26° - Désignation d'un représentant de la Ville de Metz à l'Office de Tourisme et à l'Association Metz Congrès.
- 27° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 28° - Questions orales.

Question Orale n° 1, posée par Monsieur FOUCAULT, Conseiller Municipal, concernant les problèmes posés par les conditions d'attente des voyageurs rue d'Austrasie.

Question Orale n° 2, posée par Madame BORI, Conseiller Municipal, concernant le déménagement du centre médico-social au Technopôle.

Question Orale n° 3, posée par Monsieur GROS, Conseiller Municipal, concernant la fermeture envisagée de l'école maternelle Le Coquelicot au Pontiffroy et transfert des enfants à l'école des Isles.

Question orale n° 4, posée par Monsieur DARBOIS, Conseiller Municipal, concernant le compte-rendu de la commission d'enquête de la CA2M concernant le P.D.U.

Etaient présents :

M. Jean-Marie RAUSCH, Maire

Les Adjointes :

- M. JACQUAT (excusé pour le début de la séance) (procuration à M. GREGOIRE) (arrive à 18 H 31 au point 1) (sort de 19 H 39 au point 1 à 19 H 44 au point 1 et de 20 H 59 au point 12 à 21 H 08 au point 15)
- M. THIL (arrive à 18 H 09 au point 1) (sort de 20 H 34 au point 8 à 20 H 43 au point 11)
- Mme GENET (sort de 20 H 57 au point 12 à 21 H 04 au point 12)
- M. KASTENDEUCH (sort de 19 H 59 au point 3 à 20 H 02 au point 6 et de 20 H 40 au point 11 à 20 H 45 au point 11)
- Mme THULL (sort de 21 H 10 au point 18 à 21 H 18 au point 21)
- M. TRITSCHLER
- M. SCHAEFER
- Mme STEMART (arrive à 18 H 08 au point 1) (sort de 20 H 34 au point 8 à 20 H 45 au point 11)
- M. GREGOIRE (arrive à 18 H 08 au point 1) (sort de 19 H 33 au point 1 à 19 H 38 au point 1 et de 20 H 02 au point 6 à 20 H 05 au point 6 puis de 20 H 57 au point 6 à 20 H 09 au point 6 et de 21 H 00 au point 12 à 21 H 03 au point 12)
- M. DAMIEN (sort de 20 H 36 au point 10 à 20 H 45 au point 11 et de 21 H 16 au point 21 à 21 H 18 au point 21)
- Mme APAYDIN-SAPCI (sort de 20 H 36 au point 10 à 20 H 43 au point 11)
- M. MULLER (sort de 20 H 40 au point 11 à 20 H 45 au point 11)

Les Conseillers Municipaux :

- M. ALIN (arrive à 18 H 13 au point 1) (quitte à 19 H 59 au point 3)
- M. APELLE (sort de 20 H 02 au point 6 à 20 H 12 au point 6 et de 21 H 01 au point 14 à 21 H 09 au point 16) (quitte à 21 H 19 au point 23)
- M. BERTINOTTI (sort de 20 H 34 au point 7 à 20 H 40 au point 11)
- Mme BORI
- Mme COLIN-OESTERLÉ (sort de 21 H 09 au point 16 à 21 H 13 au point 20)
- M. DAP
- M. DARBOIS (sort de 19 H 31 au point 1 à 19 H 33 au point 1 et de 20 H 34 au point 7 à 20 H 39 au point 10)
- M. FOUCAULT (sort de 20 H 02 au point 6 à 20 H 12 au point 6 et de 21 H 14 au point 21 à 21 H 20 au point 23)
- Mme FROHMAN (sort de 19 H 59 au point 5 à 20 H 02 au point 6 et de 21 H 25 au point 25 à 21 H 28 au point 25)
- M. GRETHEN (sort de 18 H 45 au point 1 à 18 H 48 au point 1)
- M. GROS

Mme HELLENBRAND-GIRARD
Mme JACOB
M. JEAN
M. LAFRAD (sort de 20 H 34 au point 8 à 20 H 43 au point 11)
Mme LUX (excusée pour le début de la séance) (procuration à Mme JACOB)
(arrive à 18 H 59 au point 1)
Mme MAIRE
M. MASIUS (excusé pour le début de la séance) (procuration à M.
FOUCAULT) (arrive à 19 H 15 au point 1)
Mme PAULY (sort de 19 H 57 au point 2 à 20 H 04 au point 6)
M. PLANCHETTE
Mme ROEDERER
M. SAPAC
M. SCHWARTZ (sort de 20 H 57 au point 6 à 20 H 12 au point 6)
Mme SPAGGIARI-MAHOU
Mme THILL (sort de 21 H 01 au point 14 à 21 H 14 au point 20)
M. TIERCELIN
Mme VERT
M. VETTER (sort de 20 H 05 au point 6 à 20 H 09 au point 6)
Mme VIALLAT (arrive à 18 H 06 au point 1) (sort de 20 H 05 au point 6 à 20
H 14 au point 6)
Mme WOLFF
Mme WORMS (sort de 19 H 58 au point 2 à 20 H 09 au point 6)

Etaient excusés :

Les Adjoints :

M. NAZEYROLLAS (procuration à M. le Maire)
M. KHALIFE (procuration à M. TRITSCHLER)

Les Conseillers Municipaux :

Mme BECKER (procuration à Mme VERT)
Mme ISLER-BEGUIN
Mme LEMOINE (procuration à M. JEAN)
Mme LUX (excusée pour le début de la séance) (procuration à Mme JACOB)
Mme MASSON-FRANZIL (procuration à M. DAP)

Mme OLESINSKI (procuration à M. PLANCHETTE)
Mme RAFFIN (procuration à M. THIL)
Mme WAGNER-PETITDEMANGE (procuration à Mme GENET)

Etait Absent :

M. MARTIN, Adjoint au Maire

Y assistaient également :

M. JOUAVILLE, Directeur Général des Services
Mme METZINGER-NICOLAY, Directeur de Cabinet
M. CHARTE, Directeur Général Adjoint
Mme COTORNINI, Directeur Général Adjoint
Mme EBLINGER, Directeur Général Adjoint
M. KIEFFER, Directeur Général Adjoint
M. ERASME, Directeur de l'Urbanisme
M. GENDRON, Directeur des Services Opérationnels
M. STAEHLER, Direction de l'Administration Générale, Chef de Service
M. RITT, Direction des Finances, Chef de Service
M. STICQ, Direction des Finances, Responsable du Bureau de la Prévision
Mlle CHEVALIER, Chef de Protocole
M. GERARD, Trésorier Principal Municipal

La séance est ouverte à 18 Heures 05 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire, qui, après avoir présenté les excuses, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

M. le Maire – Les événements du Conseil Municipal, que je vous donne pour information, le Docteur JACQUAT, Député de la Moselle, Adjoint au Maire, a été désigné pour participer aux travaux de la Mission de l'Assemblée Nationale sur les conséquences de l'épidémie du virus de chikungunya, à la Réunion et à Mayotte.

Voilà.

Il n'est encore pas parti.

M. le Maire – Alors, on va passer maintenant au Budget Primitif.

POINT 1 – Budget Primitif 2006.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire – Mes chers Collègues, les principaux éléments qui ont guidé l'élaboration de ce Budget ont été déjà présentés au cours de la séance du 26 janvier, que nous avons consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Budget 2006 est l'aboutissement d'un travail de préparation mené en collaboration avec les services municipaux et qui a commencé dès l'été 2005.

Comme l'an passé, les différentes phases de la préparation se sont attachées à assurer la maîtrise des dépenses dans un environnement budgétaire relativement contraint.

En matière d'investissement, le Budget Biennal 2006-2007 correspond à la déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Alors, avant de rentrer dans le détail du rapport, je voudrais donner une information, des informations, suite à la modification, dont je vous informe, suite à la modification de l'Instruction Budgétaire M14.

Comme chaque année, les grandes masses financières du Budget sont annexées au présent rapport. Toutefois et afin de prendre en compte la Réforme de l'Instruction M14 au 1er Janvier 2006, une présentation plus détaillée des différents postes a été réalisée, afin de faciliter la comparaison de l'évolution des recettes et des dépenses entre 2005 et 2006.

C'est pourquoi nous avons fourni à chaque membre du Conseil Municipal :

1. un résumé des nouvelles dispositions suite à la Réforme de l'Instruction M14, qui ont un impact sur les volumes budgétaires du Budget Primitif 2006.

2. les balances du Budget Principal 2005 et 2006, en mouvements réels, sans prendre en compte la Réforme de l'Instruction M14, pour que vous puissiez avoir des éléments de comparaison.

3. les balances du Budget Principal 2005 et 2006, en mouvements réels, en prenant compte la Réforme de l'Instruction M14.

Ce qui vous permet donc d'avoir le maximum et les meilleurs éléments de comparaison possible.

On en vient donc aux dépenses et aux recettes réelles de fonctionnement.

L'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement intervient dans un contexte tout aussi tendu que les années passées.

Cependant, une maîtrise particulièrement attentive des dépenses de fonctionnement permet de maintenir l'objectif permanent de stabilité des taux d'imposition.

Les recettes de fonctionnement passent de 133,5 millions d'euros en 2005 à 135,9 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 2,4 millions d'euros, égale en pourcentage à 1,77 %.

Parmi ces recettes, les dotations de l'Etat évoluent très faiblement, puisqu'elles n'augmentent que de 0,26 %.

En effet, l'année 2006 ne faisant l'objet d'aucun transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération, à la CA2M, le montant de l'attribution de compensation est identique à celui versé l'année dernière, soit 29,7 millions d'euros. Par contre, la Dotation de Solidarité Communautaire, la D.S.C., représentative de la redistribution des fruits de la croissance de la taxe professionnelle, de l'intéressement des communes au développement économique et de la solidarité entre les communes, selon les modalités de calculs définies par le Conseil Communautaire est estimée à 3,2 millions d'euros en 2006, contre 2,9 millions d'euros en 2005.

Pour la dotation forfaitaire versée par l'Etat, la prévision budgétaire a pris en compte une évolution de + 1,41 % par rapport à la notification de 2005 qui s'élevait à 28,5 millions d'euros. Elle s'établit ainsi en 2006 à 28,9 millions d'euros.

Ça, c'est la dotation forfaitaire.

Tout à l'heure, je vous ai parlé des dotations d'Etat.

Par contre, les diverses allocations compensatrices versées par l'Etat comprenant notamment les compensations suite à des exonérations ou à des dégrèvements décidés sur la Taxe d'Habitation et sur la Taxe Foncière, ainsi que la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (D.C.T.P.) sont en nette diminution. Alors qu'elles étaient de 6,1 millions d'euros en 2005, elles ne sont plus que de 5,8 millions d'euros en 2006.

Les taux des taxes locales sur les ménages restent inchangés en 2006. En 2006, le montant des recettes fiscales (taxe d'habitation, taxes foncières) est de 41,7 millions d'euros. L'évolution des seules bases d'imposition correspond à une hausse de 1,2 % des bases au titre de leur croissance physique et de 1,8 % au titre de la revalorisation forfaitaire décidée chaque année par voie législative. Le point fiscal, pour indication, est de 417 000 euros, Ce qui veut dire que si on augmentait la pression fiscale de un point, on aurait 417 000 euros de plus.

Grâce à cette constance des taux de la fiscalité, la Ville de Metz possède aujourd'hui des taux d'imposition inférieurs à la moyenne de l'ensemble des villes - ça vous le savez - en taxe professionnelle unique, c'est-à-dire des villes qui ont une taxe professionnelle unique, selon les chiffres de 2004 alors qu'entre temps, cette moyenne évolue, pour les autres, à la hausse.

Alors, si je prends l'ensemble des villes à taxe professionnelle unique et sur la base de 2004, la taxe d'habitation est, pour ces villes, 19,98 %, c'est-à-dire, en chiffres ronds, 20 %.

Et chez nous, elle est de 17,06 %. C'est-à-dire, pratiquement, 3 points en-dessous.

Et en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour la moyenne des villes, elle est de 21,85 %, et pour nous de 15,62 %.

Les autres recettes ont été évaluées en fonction des évolutions constatées.

Alors surtout ne croyez pas que cela s'est aggravé.

Au contraire, c'était 2004. D'après les éléments qu'on a, ça s'est encore un peu augmenté, la différence. C'est-à-dire, qu'on est toujours très bien placés.

Les autres recettes ont été évaluées en fonction des évolutions constatées au cours de l'exécution du Budget 2005 : ainsi, les droits de mutations, 2,1 millions d'euros prévus en 2005, sont toujours en forte hausse du fait d'une évolution particulièrement dynamique de l'immobilier ; 3,2 millions d'euros réalisés en 2005, contre 2,1 qui étaient simplement prévus.

Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement passent de 117,2 millions d'euros en 2005 à 120 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 3,5 millions d'euros (+3,02 %).

Les charges de personnel augmentent de 0,72 %, ce qui prouve la réelle maîtrise de ce poste.

La progression mécanique de la base des participations au fonctionnement courant des organismes divers, est de 1,5 %, hors actions nouvelles ou soutien à des projets particuliers.

Par ailleurs, la Ville de Metz, et c'est important aussi cela, poursuit son désendettement, puisque la diminution des charges financières est de 18,9 %, et que le ratio

d'endettement par habitant s'établit à 182 euros alors que le ratio moyen des villes de la strate de Metz de plus de 100 000 habitants est de 1 064 euros.

Vous voyez donc qu'on est dans une proportion de plus de cinq fois.

L'investissement 2006.

La poursuite de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2002-2007.

S'il s'agit évidemment de doter les services des moyens courants destinés à assurer leurs missions traditionnelles et de préserver ou enrichir leur patrimoine, il est désormais fait place à la mobilisation des moyens indispensables à l'entrée en phase opérationnelle des grands projets sans négliger, au contraire, les besoins des habitants et le développement des quartiers.

Ainsi la structure du projet du budget 2006 et au-delà, l'engagement biennal de la Ville, traduisent les ambitions de la municipalité dans le développement économique et l'attractivité de la Ville.

En effet, la montée en puissance du projet de restructuration du quartier de Metz-Borny comme l'entrée en phase opérationnelle du quartier de l'Amphithéâtre, s'inscrivent dans un partenariat étroit avec la CA2M au même titre que l'étude d'urbanisme destinée à configurer l'extension du Technopôle.

Ces grands projets sont accompagnés d'une démarche très ambitieuse en termes de requalification d'espaces publics et d'attractivité de la ville et de sa tradition commerçante.

Ainsi en est-il de la restructuration de la Place de la République, mais aussi des liens urbains existants entre le Centre Ville et le Quartier Gare par le Square Mangin et les rues Gambetta et Harelle, ou encore la Place Saint-Louis et le quartier de l'Amphithéâtre par la rue de la Fontaine notamment.

Ainsi en est-il également, dans le prolongement des rues piétonnes et de la Place Saint-Martin, de la Place de Chambre puis des Places Saint-Etienne et Cour du marché Couvert ou encore de la rue des Allemands dans le quartier Outre Seille.

Cette ambition est accompagnée par des initiatives privées engagées sur le Boulevard de Trêves et au Centre Saint-Jacques, en voie de restructuration et d'extension.

Cette dynamique est accompagnée d'une réflexion sur le commerce du Centre Ville, déclinaison de l'étude globale menée par la CA2M à l'échelon intercommunal.

Cette politique globale s'accompagne d'une politique d'une égale ambition en termes de construction de logements dont 20 % à vocation sociale sur les coteaux de la Seille, à Vallières et à Devant-les-Ponts, au-delà du programme concernant le quartier de l'Amphithéâtre.

Le programme se décline également en termes de développement de l'offre culturelle, sportive et festive.

Ainsi, outre le Centre Pompidou dont les travaux débiteront au cours de l'été, l'extension de la Médiathèque de Borny dès l'automne ou la Salle de Musique Classique dès à présent, représentent des projets d'envergure.

Egalement une étude programmatique visant à configurer la future Salle de Musiques Actuelles est lancée tout comme une réflexion sur le regroupement des services audiovisuels de la Médiathèque.

Ces équipements nouveaux compléteront l'offre apportée par les équipements culturels existants, tels que l'Arsenal bien sûr, mais aussi les Trinitaires dont les premiers mois de fonctionnement sont particulièrement prometteurs.

Dans le domaine sportif, la construction de la Hall d'Athlétisme avant la fin de cette année, rejoindra le bowl qui devrait être mis en service cet été tout comme le gymnase Paul Valéry.

Par ailleurs, les programmes d'équipement des quartiers en stades synthétiques ou en revêtement de gymnases de haut niveau seront poursuivis.

Enfin, dans le domaine des loisirs, outre les manifestations grands publics accueillies aux Arènes ou à Saint Symphorien, la Ville renouera avec des festivités par des expositions monumentales Place d'Armes, des spectacles musicaux de rues durant l'été en complément du programme de Metz en Fête, un spectacle combiné « musical-pyroscénique » sur le Plan d'Eau, un remodelage des fêtes de la Mirabelle et de la Saint Nicolas, entre autres.

Au-delà de ces programmes, la qualité de service aux citoyens restera notre priorité.

Ainsi les conditions d'accueil des administrés à l'Hôtel de Ville mais aussi dans les quartiers, dont Queuleu en 2006, seront entièrement renouvelées.

Par ailleurs, et dès ce mois, la démarche de développement de la proposition de stationnement de longue durée sera-t-elle lancée en déclinaison de la politique de déplacement urbain, tout en maintenant l'offre de stationnement de courte durée existante et en cours d'augmentation sous l'Esplanade et dans le Quartier de l'Amphithéâtre.

Dans le même esprit, il est possible de réaliser la piste cyclable reliant Montigny-les-Metz à Metz Ville et de poursuivre les équipements plus spécifiquement dédiés aux vélos-loisirs.

Enfin, en terme de qualité de services, un dispositif renouvelé de fonctionnement et d'intervention des services techniques sur le Domaine Public, et des services de Police de Proximité dans les quartiers sera engagé dans les 2 mois et soumis à notre assemblée.

Pour conclure sur ce point, il convient de noter que si la construction budgétaire porte sur une évolution mécanique des subventionnements classiques des associations à 1,5 %, il ne faut pas négliger les aides nettement supérieures affectées aux projets validés par les Adjointes Délégués et leurs Commissions Municipales.

Ainsi, dans le domaine sportif, les moyens globaux sont augmentés de 6,12 %, dans le domaine culturel de 4,35 % hors programmation spécifique des Trinitaires, dans l'ensemble des autres secteurs, l'évolution est de 8,52 %.

Et, je sollicite, pour le point que je vais vous expliquer maintenant, l'accord de l'assemblée.

J'ai beaucoup réfléchi parce que, souvent, on a un petit rab au Budget, à distribuer.

Eh bien je vous propose de l'affecter.

Et je dirai, compte tenu des difficultés que rencontrent les associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse auxquelles j'associe, cher Colonel, dans mon esprit, le périscolaire, je propose d'affecter un crédit de 150 000 € pour aider les projets innovants que la Ville encouragera dès cette année, parallèlement à une démarche de restructuration de ses relations avec les associations envers qui un grand effort de gestion et d'engagement sera exigé.

Au besoin une articulation plus marquée avec l'organisation nouvelle des écoles de sport des quartiers pourra être engagée.

Tout ce programme résulte d'études engagées depuis l'an dernier et il est possible, sans difficulté ni risques financiers, compte tenu de la qualité de la réflexion et de la gestion mise sur pied dans notre commune.

Ainsi les dépenses d'investissement présentent une hausse de plus de 11 M € par rapport à 2005, soit plus de 25,20 % et totalisent quelques 56,4 M€.

Leur financement est assuré au moyen de subventions et autres recettes définitives pour 21,8 M€, un autofinancement de 15,1 M€ et un appel à l'emprunt, comme chaque année, à hauteur de 19,5 M€, mais qui souvent n'est pas réalisé.

Les équilibres financiers du Budget Primitif 2006.

En ce qui concerne le solde intermédiaire de gestion significatif qu'est l'épargne nette, celui-ci s'améliore en 2006.

L'épargne nette qui est la résultante de l'épargne brute, diminuée du remboursement de l'annuité en capital de la dette, est de 11,5 millions d'euros. L'effort entrepris se poursuit et se concrétise par une amélioration de cet indicateur (+ 2,32 %).

En conséquence, les dépenses du Budget Primitif s'établissent à un total général de 192,1 millions d'euros, dont 71,4 millions d'euros pour l'investissement et 120,7 millions d'euros pour le fonctionnement.

Les taux des impôts ménages sont stabilisés, comme toutes les années depuis très longtemps, à :

- 17,06 % pour la Taxe d'Habitation

- 15,62 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

et 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

Compte tenu de ce qui précède, il n'y a donc plus de crédits disponibles dans le cadre du budget actuel, puisque je vous ai proposé une affectation pour les 150 000 €.

Et je voudrais conclure ce rapport en rendant un très grand hommage au Directeur Général et à l'ensemble de ses services, qui ont réussi à faire, pour ce moment-ci, où nous engageons Metz dans un pari très très fort, eh bien ils ont fait un effort considérable pour boucler le Budget qui va certainement dans le sens de la majorité de cette assemblée.

Alors je vais vous parler des rapports budgétaires officiels.

Je ne vous les lis pas complètement.

Je vous dirai que le Budget Primitif 2006, en matière de recettes, à un total général, donc, avec les mouvements d'ordre, de 140 938 128 euros.

Que nous décidons, les taux que je vous ai dit tout à l'heure, 17,06 pour la taxe d'habitation, 15,62 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 70,35 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ce qui représente un produit global de 41 735 030 euros.

Motion 1 – Recettes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M 14,

Vu sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,

Vu les délibérations des 26 Octobre 2001 et 31 Mars 2005 complétant les durées d'amortissement,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 26 Janvier 2006,

Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2006,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de voter le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE le montant du Budget Primitif 2006 en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	56 283 336
. Mouvements d'ordre	5 606 847

. Mouvements budgétaires	71 890 183
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	39 000
. Mouvements d'ordre	2 740 407

. Mouvements budgétaires	2 779 407
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	89 827

. Mouvements budgétaires	89 827
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	0

. Mouvements budgétaires	0
- <u>Budget Annexe du Golf</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	15 974

. Mouvements budgétaires	15 974
TOTAL	74 775 391

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	135 871 151
. Mouvements d'ordre	457 350

. Mouvements budgétaires	136 328 501
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1 778 620
. Mouvements d'ordre	1 351 833

. Mouvements budgétaires	3 130 453
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	291 200
. Mouvements d'ordre	0

. Mouvements budgétaires	291 200
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	812 000
. Mouvements d'ordre	0

. Mouvements budgétaires	----- 812 000
- <u>Budget Annexe du Golf</u>	
. Mouvements réels	375 974
. Mouvements d'ordre	0

. Mouvements budgétaires	375 974
TOTAL	140 938 128
TOTAL GENERAL	215 713 519

DECIDE pour 2006 de fixer les taux des 3 impôts locaux, soit :

- 17,06 % pour la Taxe d'Habitation
 - 15,62 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
 - 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
- représentant un produit global de 41.735.043 Euros.

DECIDE l'amortissement

- des subventions d'équipement aux organismes de droit public supérieures à 10 000 € à 10 ans et l'amortissement des subventions d'équipement aux organismes de droit public inférieures à ce seuil à 1 an.

- des subventions d'équipement aux personnes de droit privé supérieures à 10 000 € à 5 ans et l'amortissement des subventions d'équipement aux personnes de droit privé inférieures à ce seuil à 1 an.

OPTE pour la budgétisation des provisions.

M. le Maire – Et le rapport numéro 2, qui concerne les dépenses, nous donne également 140 938 128 euros.

Ce qui fait un total général de 215 713 519 euros, tout mouvement confondu.

Motion 2 – Dépenses.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M 14,

Vu sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,

Vu les délibérations des 26 Octobre 2001 et 31 Mars 2005 complétant les durées d'amortissement,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 26 Janvier 2006,

Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2006,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de voter le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE le montant du Budget Primitif 2006 en dépenses comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	71 432 833
. Mouvements d'ordre	457 350

. Mouvements budgétaires	71 890 183
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1 427 574
. Mouvements d'ordre	1 351 833

. Mouvements budgétaires	2 779 407
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	89 827
. Mouvements d'ordre	0

. Mouvements budgétaires	89 827
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	0

. Mouvements budgétaires	0
- <u>Budget Annexe du Golf</u>	
. Mouvements réels	15 974
. Mouvements d'ordre	0

. Mouvements budgétaires	15 974
TOTAL	74 775 391

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	120 721 654
. Mouvements d'ordre	15 606 847

. Mouvements budgétaires	136 328 501
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	390 046
. Mouvements d'ordre	2 740 407

. Mouvements budgétaires	3 130 453
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	201 373
. Mouvements d'ordre	89 827

. Mouvements budgétaires	----- 291 200
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	812 000
. Mouvements d'ordre	0

. Mouvements budgétaires	812 000
- <u>Budget Annexe du Golf</u>	
. Mouvements réels	360 000
. Mouvements d'ordre	15 974

. Mouvements budgétaires	375 974
TOTAL	140 938 128
TOTAL GENERAL	215 713 519

DECIDE l'amortissement

- des subventions d'équipement aux organismes de droit public supérieures à 10 000 € à 10 ans et l'amortissement des subventions d'équipement aux organismes de droit public inférieures à ce seuil à 1 an.

- des subventions d'équipement aux personnes de droit privé supérieures à 10 000 € à 5 ans et l'amortissement des subventions d'équipement aux personnes de droit privé inférieures à ce seuil à 1 an.

OPTE pour la budgétisation des provisions.

M. le Maire – Alors je mettrai tout à l'heure, après le débat, les deux motions, je les soumettrai à votre approbation, ainsi qu'un additif, un amendement que je propose moi-même, d'affecter 150 000 euros aux associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse, y compris le périscolaire, pour aider les projets innovants.

Voilà.

J'en ai terminé.

Et maintenant, qui veut parler ?

Monsieur Sylvain KASTENDEUCH, Monsieur DARBOIS, Monsieur FOUCAULT, Madame ROEDERER – ah, j'ai cru qu'elle était absente c'est ce qu'on m'avait dit au départ, je suis heureux de vous saluer – Monsieur le Colonel PLANCHETTE, Monsieur GROS, Monsieur BERTINOTTI, Monsieur le Docteur ALIN, Monsieur Thierry JEAN,

Madame BORI, Monsieur GREGOIRE, Madame GENET, Madame APAYDIN-SAPCI, Madame THULL, Monsieur MULLER, Monsieur DAMIEN, Monsieur THIL, Madame COLIN-OESTERLE et Monsieur DAP !

Est-ce qu'il y en a qui ne parlent pas ? Ce serait peut-être plus facile !

- rires -

M. le Maire – Bon. Très bien.

Allons-y.

Monsieur KASTENDEUCH.

M. KASTENDEUCH – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais ouvrir le bal.

Donc voilà cinq années complètes que j'assume à vos côtés les responsabilités liées aux Délégations Sports et Jeunesse.

J'ai essayé, le plus rapidement possible, de comprendre les enjeux que représentent la vie associative en général, et pas uniquement sportive, pour une ville comme la nôtre.

Vous m'avez permis, après quelques mois, de m'engager, et d'engager la Ville dans une politique pragmatique d'appui, de partenariat, afin de porter l'action éducative toujours plus haut.

Ainsi j'ai engagé, en tout cas il me semble, une véritable politique sportive bâtie sur des axes incontournables d'encouragements aux sports de masse, à la formation, et d'appui aux sports de haut niveau.

Je vais vous donner les trois axes principaux.

Donc, le premier axe, ce sont les investissements avec les lourdes améliorations consenties sur les équipements municipaux existants - d'ailleurs le rapport numéro 17, que je vous soumettrai tout à l'heure, le montrera bien - pour les gymnases et pour les stades, ou les structures nouvelles supplémentaires, tels la hall d'athlétisme couverte qui va coûter 6 millions d'euros, le bowl près des Arènes, qui révèlent donc des efforts structurants indispensables à la satisfaction des besoins individuels, associatifs et scolaires.

Deuxième axe, les subventions directes avec des aides financières en augmentation importante, compte tenu de l'élévation du niveau d'évolution de certains clubs, tels le tennis de table, le basket, le volley par exemple, et la création de nouveaux clubs en gym et en athlétisme, fruit de ma volonté de mutualiser les moyens de plusieurs associations.

Entre parenthèses, ce club de gym est devenu le numéro un en termes de licenciés en France, et le club d'athlétisme en prend le chemin.

Pour mémoire, je voulais également vous rappeler le nécessaire effort exceptionnel, grâce à vous Monsieur le Maire, qui a été réalisé l'été dernier, pour sauver H2ML, donc notre club de handball féminin.

Et à ce titre permettez-moi de nous féliciter des résultats déjà obtenus, et donc de la pertinence de cette stratégie et de cet effort exceptionnel.

Troisième axe, depuis plus d'un an, c'est un dispositif qui me tient particulièrement à cœur, au 1er Octobre 2004 plus précisément, nous avons engagé une véritable politique d'intégration et d'attention à l'égard des jeunes ne fréquentant aucune structure associative hors temps scolaire.

En développant, donc au sein des services municipaux, une nouvelle forme d'organisation des écoles des sports, nous avons su, au quotidien, encadrer et développer des animations pour près d'un millier - je dis bien près d'un millier, 956 exactement - jeunes Messins de 6 à 17 ans, dans l'objectif de leur donner envie d'intégrer l'une ou l'autre structure associative.

Enfin, s'il est vrai que les différentes politiques gouvernementales, et le désengagement progressif, mais désormais significatif de l'Etat, sont particulièrement pénalisantes pour les associations, certaines d'entre elles n'ont pas su adapter leur organisation aux contraintes financières toujours plus réelles. Mais surtout n'ont pas véritablement apporté les réponses attendues par la jeunesse.

Donc l'effort que nous allons consentir dans ce secteur du temps non scolaire, que vous venez de présenter Monsieur le Maire, et qui me comble naturellement, va permettre d'engager de véritables partenariats, avec des associations en mesure d'apporter des réponses adaptées aux besoins et demandes des jeunes des quartiers. J'insiste bien sur le terme jeunes.

Ce complément de crédit ne peut, en aucun cas, abonder des puissants fonds - c'est ce que je vous dis régulièrement ici - mais, au contraire, représenter des moyens d'appuyer des engagements pertinents à longs termes sur des projets partagés.

Enfin je salue, Monsieur le Maire, donc, cette mesure que j'approuve, et qui complète un dispositif global parfaitement réfléchi, responsable et engagé conjointement depuis cinq ans.

Merci.

M. le Maire – Merci beaucoup.

Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci Monsieur le Maire.

Le Budget est l'occasion, aussi, de féliciter et de remercier les services pour le travail accompli au service des Messins tout au long de l'année.

Voilà. C'est chose faite, aussi.

Le préambule du rapport de présentation de ce Budget indique, Monsieur le Maire, un contexte difficile pour les finances des Collectivités Locales.

Ce qui exprime, je crois, très clairement, votre désapprobation quant au désengagement de l'Etat dans les affaires de dépenses des mairies, des agglomérations, des Conseils Généraux et Régionaux.

Dans ce constat, Monsieur le Maire, nous vous suivons, bien sûr, mais je n'ai évidemment pas le talent, ni le souffle, comme vous l'évoquiez lundi, des vice-présidents de la CA2M, ni sûrement celui de vos Adjoints - on va voir - pour en faire plus longuement la démonstration.

Je n'ai ni le talent, ni surtout les bons outils, c'est-à-dire la brosse et le cirage.

Ce qui est important, c'est que nous soyons d'accord.

Alors, dans ce contexte si difficile, vous proposez tout de même trois priorités, argumentées par un catalogue d'aménagements, de réhabilitations, qui devrait, comme l'indique votre première priorité, permettre une meilleure attractivité de la ville.

Attractivité que l'on nous met d'ailleurs à toutes les sauces, ici, et ailleurs.

Attractivité, c'est positif, c'est mode, c'est chouette, c'est moderne ce n'est pas cher et ça laisse croire que ça peut rapporter gros.

En fait, l'attractivité, c'est un fourre-tout qui permet de rassurer le contribuable messin, surtout rassurer, car là est votre objectif principal. N'est-ce pas ?

Rassurer !

Deuxième priorité, je cite : proposer une offre culturelle, sportive et de loisir, ambitieuse.

Ça, c'est très important l'ambition.

J'ai cherché dans le catalogue de propositions où se cachait vraiment l'ambition.

Je n'ai pas vraiment trouvé, mais peut-être que nous ne donnons pas le même sens à l'ambition, qui est en fait que, selon le Petit Robert, le désir ardent de la réussite.

Le désir ardent, c'est déjà bien vous savez.

Quant à vouloir, troisième priorité, répondre aux besoins quotidiens des Messins, la liste est intéressante, voire parfois amusante.

Ça va du remplacement du photocopieur à la prime d'assurance des véhicules de la mairie, à la Fête de la Mirabelle, en passant par le 14 Juillet.

Je résume à peine.

Bravo. Ça répond complètement aux besoins quotidiens des Messins.

Entre nous, si vous participiez à la démocratie à Metz, au travers de vrais comités de quartiers, vous entendriez un autre discours.

Mais passons !

Notre plus grande déception, Monsieur le Maire, est dans ce qui devrait être, à mon avis, la priorité des priorités, je veux parler de l'écologie urbaine.

D'ailleurs, le mot écologie n'est prononcé qu'une seule fois dans ces 20 pages de présentation, lorsqu'il est indiqué que l'Institut Européen d'Ecologie bénéficiera d'une subvention de fonctionnement de 79 000 euros.

Ça fera toujours plaisir à votre cher Ami PELT.

Allez, une note positive pour ne pas sortir fâché de mon propos : pour 70 000 euros, Metz sera la troisième ville du Quatropôle, c'est-à-dire après Trèves et Sarrebruck, à entrer dans la démarche de l'Agenda 21.

Il était temps !

Heureusement que de ce banc, nous avons eu le souffle de vous le demander très fort.

Croyez-moi, nous regarderons de près, si cette démarche du 21ème siècle qui, selon le sommet de la terre de Rio, réclame des mesures locales très sérieuses en matière d'écologie urbaine, l'objectif principal étant la diminution significative des gaz à effet de serres, responsables du désordre climatique.

Il y a du boulot à Metz.

Mesdames et Messieurs, il faudra changer les habitudes !

En tous les cas, pour cette Agenda 21, nous jugerons les mesures prises ici, à Metz, sur pièce.

Pour l'instant, Monsieur le Maire, notre ambition se résume dans le désir ardent de ne pas voter le Budget.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur FOUCAULT.

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce Budget 2006 est, comme tous les ans, le reflet de la volonté du Maire d'appliquer sa politique pour Metz.

Je crois, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, qu'une fois de plus, nous n'aurons pas le même langage, que nous n'avons plus la même vision des choses.

Et tout cela devient très regrettable.

En effet, année après année, on s'aperçoit, malgré un Débat d'Orientation Budgétaire où des souhaits sont évoqués, que vous êtes seul à mener votre politique.

C'est pourquoi, aujourd'hui, il existe un réel décalage entre l'aspiration des Messines et des Messins et notre assemblée.

Monsieur le Maire, vous n'écoutez pas, vous n'écoutez plus votre ville et ses représentants.

Les mots que vous utilisez pour l'établissement de votre Budget n'ont pas la même signification que les nôtres.

Quand je dis :

- aide à la scolarité, périscolaire, milieu associatif

vous me répondez :

- dotation normale, pas d'assistanat, il faut responsabiliser, les associations ont des comptes à rendre.

A l'inverse, quand vous dites :

- Arsenal, projet Pompidou, établissements prestigieux, Culture

vous utilisez les termes :

- rayonnement de la ville, développement culturel indispensable, nécessité pour l'attractivité de la ville, offres ambitieuses.

Par ailleurs, vous utilisez souvent cette phrase dans les présentations de Budget : améliorer le quotidien des Messines et Messins, et c'est là, plus encore que dans d'autres domaines, c'est là qu'il y a le point de rupture.

Les Messines et les Messins ne supportent plus le manque de concertation, le manque de communication.

Ils ne peuvent pas s'exprimer lors des Conseils de Quartiers qui sont verrouillés, car eux-mêmes ignorent leur tenue, et parfois leur existence. Ils ne sont même plus entendus.

Quel décalage entre d'autres villes qui, sur les portes des magasins, avisent la population de réunions publiques, avec les représentants des municipalités concernées qui appellent à débattre de tous les sujets intéressant la commune.

Le quotidien de nos concitoyens, le connaissez-vous encore ?

Ce sont les conditions de circulation, de stationnement, et vous répondez, "la Ville de Luxembourg s'en mord les doigts, ça ne marche nulle part" et basta, la messe est dite !

Jamais une étude sur le sujet, dans certains quartiers, n'a été lancée pour au moins envisager le parking résidentiel à Metz.

Le quotidien, à travers ce Budget, ce sont des comparaisons presque indécentes que font nos concitoyens, et les chiffres sont parfois éloquents.

Trois cent quarante mille euros pour la gratuité scolaire, environ 9 fois plus pour subventionner l'Arsenal.

Un million quatre cent mille euros pour toutes les MJC - et je prends acte de votre subvention supplémentaire.

Les centres socio, socioculturels de la ville, qui devront se partager ces subventions d'actions socio-éducatives.

Alors que dire de la dotation de 1 790 000 euros pour l'Orchestre National de Lorraine, comparés aux 200 000 euros consacrés au nettoyage de nos rues.

Vous voyez Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce sont toutes ces choses quotidiennes qui interpellent les habitants de la ville, et bien sûr, vous me direz "la ville est belle, je bâtis pour vous, dormez sur vos deux oreilles, je veille sur vous et votre avenir".

Vos arguments, nous les connaissons tous ici, comme vous connaissez les besoins de vos administrés que vous n'entendez plus aujourd'hui, et parmi nous beaucoup, et de plus en plus, comprennent qu'ils ne peuvent plus cautionner une telle politique.

Les budgets se suivent, mais plus votre majorité.

Alors vous comprenez bien que nous ne vous suivrons pas dans ces choix.

Merci.

M. le Maire – Madame ROEDERER.

Mme ROEDERER – Merci.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, comme chacun des élus de cette assemblée, je m'intéresse au budget de la ville.

Je n'interviendrai pas sur un point, ou sur un autre en particulier, mais sur l'ensemble.

Examinant ce rapport, je lis des rubriques, des têtes de chapitres, recettes, dépenses, investissement, fonctionnement, et puis bien sûr des chiffres.

En somme, un exercice comptable dont je suis persuadée qu'il est bien fait. Les dépenses sont égales aux recettes.

Ma confiance est totale dans les capacités de comptabilité du personnel municipal ... - si je vous fais rire, tant mieux ! - ... mené par Monsieur JOUAVILLE, que vous avez distingué récemment, Monsieur le Maire, et à juste titre.

Mais l'option que traduit ce Budget que vous nous présentez n'est pas satisfaisante, car elle est presque exclusivement économique et ne prend pas assez en compte le souci de la vie quotidienne de nos concitoyens, quels qu'ils soient.

Ceci nous rappelle une remarque d'un de vos Adjoints, qui prouvait à quel point il n'avait rien compris au rôle d'un élu, il me traitait de démagogue parce que, habitant le boulevard Clémenceau, je m'intéressais et défendais le statut des éboueurs.

Réaction corporatiste, un élu ne devrait-il s'intéresser, selon son quartier, qu'à une catégorie de ses concitoyens.

A la séance de la CA2M de lundi dernier, vous avez voulu stigmatiser, ou injurier peut-être, un petit bloc qui fait de la politique.

Mais oui, bien sûr, nous faisons de la politique.

C'est notre devoir et notre honneur d'élus.

Politique, Monsieur le Maire, ce n'est pas un grand mot.

Je vous rappelle l'étymologie, "de la cité", j'ai recherché dans le dictionnaire, "art et pratique du gouvernement des sociétés humaines".

C'est ce que disait Madame de PANAFIEU, Maire du 17ème arrondissement, 170 000 habitants, mardi soir à la FIM, au cours d'une superbe rencontre avec des femmes lorraines engagées.

Il y avait d'autres personnes de cette assemblée à cette réunion.

Elle disait, "je me suis toujours intéressée à la politique. J'ai vu en faire autour de moi, je m'y suis plongée. C'est mon honneur, et c'est ma force".

Mais elle disait aussi, que "pour faire de la politique, il fallait s'engager, s'intéresser à autrui, avoir le respect de l'autre, l'écouter, le comprendre et apporter son aide".

Une sorte de vocation, en somme.

Paroles de qualité, qu'il serait bon de méditer.

Pour revenir au Budget, je ne pense pas, contrairement à ce que vous dites, Monsieur le Maire, que l'on doive diriger une commune comme on gère une entreprise.

Ça n'a même rien à voir.

C'est un Conseil Municipal élu qui est responsable d'une ville et de ses habitants.

De tous ses habitants.

Par ailleurs, c'est un patron qui dirige une entreprise, dont il est le plus souvent, le propriétaire, alors que l'équipe municipale n'est propriétaire de rien.

Je pense que pour vous, Monsieur le Maire, après 35 ans de mandat, vous avez un peu confondu les choses.

On ne peut pas vraiment vous le reprocher, mais c'est à nous, membres de l'Opposition, puisque ce n'est pas fait par les vôtres, de vous le rappeler.

Et aussi d'exposer votre vision politique, du présent et du futur de votre ville, avec comme première exigence le respect de nos concitoyens, de leurs avis et de leurs besoins.

C'est là notre grande différence.

Nous sommes des politiques démocrates, je parle sur ma gauche, vous êtes un chef d'entreprise sûrement bon gestionnaire.

Notre objectif n'est pas le même.

Notre Budget ne le serait pas non plus, car nos priorités et nos choix seraient différents.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas voter ce Budget.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur le Colonel.

M. PLANCHETTE – Merci Monsieur le Maire. Chers Collègues.

Le vote du Budget est un exercice obligatoire.

Mais en revanche je pense que ce débat, là, me paraît un peu superfétatoire parce que, depuis que nous sommes élus, je n'ai pas vu beaucoup d'inflexions qui puissent tenir compte de propositions que nous ayons pu faire.

Alors ce soir, je me réjouis quand même de voir que vous semblez avoir fait un petit geste.

Je vais y voir une amorce positive, peut-être un bon signe pour l'avenir, en parlant du périscolaire.

Parce que bien sûr, comme l'a dit notre Ami Monsieur DARBOIS, dans ce genre de débat eh bien les gens de votre Majorité vont sortir la brosse à faire reluire, et puis nous, nous allons déplorer de ne pas être entendus.

Bon, c'est un peu caricatural, mais enfin c'est ça, en gros.

Il n'en reste pas moins que ce Budget, malgré la petite avancée que vous venez de faire tout à l'heure, n'est pas un Budget social.

C'est un Budget, à mon avis, qui est sur un plan comptable, et il est peut-être remarquable.

Il est bien équilibré, il n'y a pas beaucoup d'endettement - tout ça est bien - mais enfin je pense que ce Budget ne tient pas suffisamment compte de la réalité, vous voyez, du quotidien, de la vie des gens.

Les Messins ont beaucoup de préoccupations.

Donc votre Budget, il est surtout orienté vers des grands investissements.

Il est tourné vers l'avenir - c'est très bien, pour un Budget, de tourner vers l'avenir.

Mais il a plus le souci d'une postérité dans le domaine, disons, de l'urbanisme, que du bonheur quotidien des Messins, si je puis dire.

Et ensuite, alors, le bonheur quotidien des Messins, il est peut-être mieux vu pour des gens qui appartiennent à des classes un peu plus élevées.

En revanche, je pense que ce bonheur des Messins vous le percevez moins, pour ceux qui sont tout à fait en difficulté ; je veux parler des petites gens ; je veux parler de la mère de famille qui a du mal à faire garder ses enfants pendant qu'elle est au travail ; je veux parler des parents qui n'ont pas beaucoup de ressources financières pour payer un organisme privé, qui pourrait assurer le périscolaire, vous voyez, des choses comme ça.

Donc je pense que là-dessus, il y aurait quand même un effort énorme à faire.

Il me semble que, un point de plus dans le social, un point de plus dans le Budget, ça ne serait peut-être pas grand chose, globalement parlant, en regardant le Budget, mais ça serait énorme, je pense, sur le plan de l'amélioration de la vie des Messins.

Un point de plus pour le social.

Une autre piste, vous venez de m'y faire penser à ça, vous avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire que pour les taxes, on était dans une moyenne basse.

C'est vrai. Est-ce qu'une moyenne un petit peu plus élevée ne permettrait pas, avec un tout petit effort supplémentaire sur les taxes, de faire un gros effort sur le social ?

Parce que finalement, les taxes cela brassent des sommes énormes, alors que le social, finalement, les petites sommes qui s'accumulent font beaucoup de bien.

Et puis je voudrais profiter de l'occasion, si vous le permettez, pour appeler respectueusement votre attention sur un point qui me tient à cœur, peut-être une idée que vous ne partagez pas.

Il semblerait que le social, vous le fassiez beaucoup reposer, ici dans cette ville, sur le bénévolat.

Alors certes, le bénévolat est une chose extrêmement intéressante, c'est même la richesse d'une société, le bénévolat, mais le bénévolat a des limites.

Il a plusieurs limites, le bénévolat.

Il y a d'abord la limite de compétence. Il y a des gens qui ne sont pas compétents partout.

Il y a la limite de disponibilité.

Et puis alors il y a une autre limite, qui est bien plus grande quand on voit ce qui se passe dans le monde actuel, et surtout en France, c'est l'individualisme.

Donc, moi je pense qu'avec un petit effort budgétaire supplémentaire, on pourrait faire beaucoup mieux sur le plan social.

Alors bon je pourrais faire d'autres griefs, sur d'autres domaines, mais enfin ...

Moi, ce qui me, à titre personnel, et je pense que mes Amis sont comme moi, moi ce qui me gêne le plus, c'est ce manque de budget social actuel.

Parce que, il faut vivre le présent.

Donc, un budget, c'est bien beau que ce soit un budget qui soit parfaitement équilibré, mais un budget doit aussi tenir compte de la réalité du moment. Il ne faut pas qu'il

soit uniquement tourné vers un avenir qu'on veut plus beau, plus mirobolant, et on n'est pas sûr de ce qu'il sera.

Enfin, dernière petite observation.

Plutôt, dernière petite question que je voudrais poser.

J'ai regardé dans le Budget, j'ai vu que pour les associations vous aviez, vous nous avez annoncé 1,5 % d'augmentation.

Ce que vous faites chaque année.

Puis, quand je regarde les chiffres, j'ai vu que sur l'ensemble, il y avait une augmentation de 8,56 %.

Je crois que ça fait à peu près 2 millions d'euros, cette affaire-là, d'augmentation, par rapport au Budget Primitif de l'année précédente.

Alors, est-ce que vous pourriez m'apporter une explication ?

S'agit-il de dire qu'il y a des associations qui toucheront beaucoup plus que 1,5 %, qui seraient mieux loties ?

M. le Maire – Je l'ai dit, tout à l'heure.

M. PLANCHETTE – Oui ...

M. le Maire – Je l'ai dit.

M. PLANCHETTE – Oui, mais enfin, ça ne représente pas la différence.

Ou alors s'agit-il d'un accroissement du nombre, d'un accroissement considérable du nombre des associations ?

Je ne sais pas.

Voilà.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, chers Collègues, je ne vous parlerai pas d'épargne brute, ni d'épargne nette, ni de produits de cessions immobilières ou des immobilisations en cours.

C'est certes, passionnant, mais c'est difficile d'accès aux Messins.

Et je me suis rapproché des Messins, figurez-vous, pour essayer de préparer cette réunion budgétaire.

Je vous parlerai donc de ce dont ils m'ont parlé.

C'était hier soir, au cours d'un Comité de Quartier, exercice de démocratie participative dont vous avez horreur, et qui pourtant est l'exercice complémentaire indispensable à la démocratie représentative.

Que m'ont dit, que nous ont dit ces Messins qui s'intéressent justement au Budget, et qui s'intéressent justement à la Ville de Metz.

Ils nous ont dit, et je vais égrener quelques exemples tout frais d'hier soir.

Une ATSEM manque dans une école maternelle ; elle est malade sur une durée assez longue, elle n'est pas remplacée, et toute l'école est déséquilibrée.

Voilà ce qu'ils nous ont dit.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. GROS – Voilà ce qu'ils nous ont dit.

Le périscolaire disparaît dans tout un quartier, parce que l'association qui s'en occupait a épuisé la totalité de ses fonds propres à faire fonctionner le périscolaire, et qu'ils

ont été obligés de fermer sinon c'est l'association elle-même qui disparaissait. Et on aurait eu le droit au discours qu'on vient d'avoir de l'Adjoint à la Jeunesse et aux Sports, disant que l'association est mal gérée.

Savez-vous, Monsieur le Maire, savez-vous chers Collègues, que le rayonnement d'une ville se mesure largement à la qualité du périscolaire.

Les gens déménagent souvent de Metz et vont ailleurs, ou arrivent à Metz.

Et régulièrement, on nous dit, est-ce qu'il y a du périscolaire ?

Et je réponds, écoutez renseignez-vous, c'est ici, ou c'est cela, c'est selon, et sinon allez plutôt dans les banlieues, dans les autres villes de l'agglomération où le périscolaire est organisé de façon systématique.

J'ai parlé du rayonnement, c'était le grand mot qui correspond aux grands projets, mais là, je suis sur le périscolaire.

J'ai entendu aussi, hier, des associations socioculturelles en grande difficulté, qui ne se sentent pas assez soutenues et accompagnées par la Ville comme elles devraient l'être. Et ce sont des quartiers entiers qui se sentent abandonnés dans ce domaine-là.

Et j'ajoute que dans certains cas, la jeunesse est en difficulté, et la jeunesse est en crise.

Nous le savons, la jeunesse est en crise.

Je ne parle pas seulement du quartier où j'étais hier soir, mais partout sur la ville de Metz nous avons des responsabilités particulières.

Hier soir, figurez-vous, j'ai assisté à quelque chose d'intéressant. Un appel au bénévolat pour sauver les aides aux devoirs qui sont données dans un quartier très difficile de Metz, pour sauver les aides aux devoirs, compte tenu du fait qu'actuellement, eh bien on ne peut plus financer les étudiants ou les jeunes qui le faisaient.

Voilà, permettez-moi de vous le dire, la façon dont les Messins comprennent le Budget.

C'est terre-à-terre - c'est vrai - j'ai consulté des personnes - c'est vrai - excusez-moi, c'est là que ça se passe, et c'est comme ça que ça se passe.

J'ai rencontré aussi, hier, et même aujourd'hui, des parents d'élèves qui ne comprennent pas qu'on veuille fermer leur école maternelle dans laquelle on vient de faire, pourtant, des dépenses importantes. On vient de refaire la toiture, refaire la peinture extérieure, installer une caméra à grands frais pour éviter que des véhicules se promènent devant, et qu'il va falloir faire d'autres dépenses ailleurs, paraît-il - c'est ce qu'on leur a dit - c'est ce qu'ils entendent - et ils m'ont chargé de vous en parler au Budget - pour mettre aux normes des locaux qui eux-mêmes ne sont pas adaptés pour ce type d'école maternelle, dans l'état actuel des choses.

C'est ainsi que sont les citoyens, Monsieur le Maire, chers Collègues.

Excusez-moi de vous le dire.

Et les citoyens, que m'ont-ils dit, encore hier soir ?

Ils m'ont dit, "la Police Municipale oui on la connaît bien, parce qu'effectivement on a des PV ; on a des PV régulièrement".

"Par contre, dans notre secteur, on aimerait bien que de temps en temps la Police Municipale passe".

Depuis la disparition de la Police Urbaine de Proximité, avec votre accord, ils ne voient plus jamais un uniforme. Et ils se disent, maintenant qu'on n'a plus la Police Nationale on pourrait quand même avoir un peu de Police Municipale, dans la mesure où nous payons nos impôts, et nous payons nos PV.

Voilà Monsieur le Maire, voilà chers Collègues, la façon dont on peut appréhender aussi le Budget.

C'est terre-à-terre, c'est peut-être basique, c'est peut-être trivial, mais c'est la réalité de tous les jours !

Monsieur le Maire, que devraient vous dire vos Conseillers dans la mesure où ils sont sur terrain ?

En tout cas, écoutez-nous, parce que nous y sommes !

Voilà ce qu'ils devraient vous dire. "Écoutez un peu plus la population" !

Monsieur le Maire, vous n'entendez pas ce que les gens disent.

Il y a aussi du courage, quelquefois, à privilégier le fonctionnement.

Le fonctionnement de certaines structures socioculturelles, de certains services de quartier, en reportant peut-être à l'année suivante la réfection de 100 mètres de trottoirs, c'est ce que disait Monsieur FRANÇOIS, ancien Maire de Florange, qui a déjà été cité ici par Madame BORI il y a un mois lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Voilà la différence qu'il y a entre nous, Monsieur le Maire, chers Collègues, et nous ne pouvons pas accepter ce Budget parce que ce Budget ne s'occupe pas assez des Messins.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire, chers Collègues, lors du Débat d'Orientation Budgétaire que nous avons eu au mois de Janvier dernier, j'avais souligné les limites de votre stratégie financière en notant qu'elle ne répondait pas, par ailleurs, aux exigences de la cohésion sociale.

Et le projet de Budget que vous nous présentez ce soir confirme cette analyse.

Un mot sur la stratégie financière.

La vôtre, elle est assez simple.

Elle consiste à comprimer les dépenses de fonctionnement, pour dégager le maximum de marge de manœuvre, pour financer l'investissement.

Mais, cette épargne nécessaire au financement de l'investissement, on constate qu'en 2006, ça se dégrade.

Vous êtes passé un peu vite sur les chiffres, tout à l'heure - mais, on est quand même dans un débat budgétaire, il faut y revenir, c'est mon petit défaut professionnel - mais la

part de nos investissements financés par cette épargne, bien, comme par hasard, passe de 36 à 26 %. Une baisse de 10 points.

Alors on le sait, parce que ça fait plusieurs années que j'en fais la remarque, cela résulte d'une augmentation insuffisante de nos recettes, et en particulier de nos recettes fiscales propres.

Cela fait plusieurs années, Monsieur le Maire, que la croissance de nos impôts locaux est inférieure à celle de la richesse nationale.

Cela pose donc la question de l'attractivité de notre ville, mot que vous aimez bien, et surtout de l'adaptation de son parc immobilier aux besoins de la population.

Et je m'étonne encore que lundi dernier vous vous soyez réjoui de l'augmentation des loyers à Metz. Ça exclu quand même un certain nombre de nos concitoyens de la ville.

C'est une problématique qui prend de l'ampleur et sur laquelle nous devons travailler.

Alors, permettez-moi de revenir encore un peu aux chiffres - j'aime bien !

Comme l'épargne baisse, et vous l'avez dit Monsieur le Maire, les dépenses d'investissement augmentent de 25 %, alors il faut bien trouver les ressources ailleurs.

On comprend bien, tous les ménages savent faire ce genre de calcul.

Alors oui, on les trouve ailleurs.

Bon, on vend un peu les bijoux de famille, un terrain par ci, un bâtiment par là, on augmente l'emprunt de 50 %, mais surtout, là encore, vous avez pêché par omission dans la présentation de votre plan de financement, juste sur un petit point, oh de détail, en règle générale, mais qui ne le devient plus aujourd'hui.

Le produit des amendes passe dans le Budget de la modique somme de 2,5 millions d'euros en 2005, à 5,1 millions d'euros en 2006.

Si je compte bien, ça fait un doublement.

Alors un doublement, oui, 2 millions d'euros, 5 millions d'euros, qu'est-ce que ça veut dire sur un Budget, tout le monde n'a pas les ordres de grandeur en tête.

Alors je vais venir sur votre terrain, Monsieur le Maire, le taux d'imposition locale, vous nous avez cité, vous avez décliné tout à l'heure le taux, la taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, eh bien, juste pour l'information des Messins, cette histoire du doublement du produit des amendes de police, c'est un peu Monsieur le Maire comme si le taux d'imposition de la taxe d'habitation était passé de 17,06 % à 19,06 %.

Alors c'est vrai, Monsieur le Maire, vous n'augmentez pas les impôts, mais vous vous rattrapez sur les amendes de police.

Alors, au-delà des limites évidentes de votre stratégie financière se pose plus fondamentalement la question de la stratégie de développement de notre ville.

Tout miser sur l'investissement, tout miser sur les équipements de prestige, n'est pas suffisant. Il faut se préoccuper davantage des conditions de vie de nos concitoyens, et les orateurs qui m'ont précédé ont largement mis l'accent là-dessus.

La bataille de l'attractivité se gagnera plus sur la qualité des services rendus par une commune que sur la quantité de ses investissements.

Prenons quelques exemples.

Notre société traverse une grave crise du vivre ensemble, les tensions sociales se multiplient, la précarité est devenu un état permanent pour nombre de nos concitoyens.

Quelles mesures nouvelles votre projet de Budget présente-t-il pour faire face à cette situation ?

Aucune.

Vous venez de nous annoncer 150 000 euros mais je n'aime pas beaucoup cette façon de faire, je le dis clairement.

C'est un peu une aumône que l'on donne à ces associations, alors qu'on devrait intégrer cela dans une véritable réflexion globale, et pas venir, tel le roi, apporter une augmentation, ainsi, de quelques pour cent.

Alors, vous nous répondrez aussi, bien sûr, vous l'avez fait dans votre présentation, par les opérations de rénovation urbaine à Borny ou à Metz-Nord.

Mais dans les deux cas, Monsieur le Maire, on ne fait que toucher à l'urbanisme. On démolit des logements sociaux, sans en reconstruire ailleurs. On réduit la taille du ghetto ...

M. - ... menteur ...

M. BERTINOTTI - ... mais la pauvreté et la souffrance sociale ...

M. - ... c'est faux ...

M. BERTINOTTI - ... ne cessent d'y progresser.

Il y a là, vous le savez bien Monsieur le Maire, un foyer permanent de tension sociale.

En n'assurant pas le maintien du pouvoir d'achat des subventions versées aux associations qui travaillent dans ces quartiers, on aggrave encore la situation.

Un autre exemple.

Le soutien de la ville à l'école publique, ce soutien se dégrade !

Les dotations en faveur des colonies de vacances, des centres aérés, des sorties pédagogiques sont reconduites en euros courants, sans tenir compte des difficultés financières que connaissent certaines familles.

Et quant au périscolaire, il en est toujours réduit à la même mendicité. Vous n'avez toujours pas pris la mesure des besoins dans ce domaine.

Au-delà des aides aux associations et à l'école publique, ce projet de Budget n'affiche aucune innovation en matière d'animation culturelle et de service de santé.

Les dépenses culturelles n'entraînent aucune animation particulière dans les quartiers.

En matière de santé, de nombreuses villes ont pris des initiatives dans des campagnes de prévention. Rien de tout cela chez nous.

Alors pour terminer, Monsieur le Maire, vous le savez, un Budget, c'est la traduction en termes concrets d'une certaine vision de la ville.

La vôtre, Monsieur le Maire, est faite de bâtis et d'équipements de prestige, mais ne se préoccupe guère des conditions de vie réelle de nos concitoyens.

Votre vision de la ville est en quelque sorte désincarnée.

Vous vous occupez de Metz, mais pas des Messins.

Il est urgent d'inverser les priorités.

M. le Maire – Docteur ALIN.

M. ALIN – Monsieur le Maire et chers Collègues, les médias et la presse locale de ces derniers jours se sont fait l'écho de grands désarrois dans notre pays, face à la précarité de l'emploi.

Le Républicain Lorrain titre "l'indice d'inactivité des jeunes donne à la France la plus mauvaise place après la Turquie et la Slovaquie".

Dans votre Rapport de Présentation, vous signalez que la municipalité ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. ALIN - ... vous signalez que la municipalité poursuivra en 2006 son action directe en faveur de l'emploi, à travers le Service de la Délégation à l'Emploi qui dispose d'un Budget de

328 917 euros, afin de subventionner la Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes et le Fond d'Aide Locale aux Jeunes.

En termes de priorité et d'urgence, cette somme me paraît dérisoire, et je vais là encore faire des comparaisons, par rapport au choix emblématique du développement de l'attractivité de la ville.

Plus de 15 millions d'euros pour le quartier de l'Amphithéâtre.

Deux millions sept pour le ravalement de la façade de l'Hôtel de Ville de Metz.

Cinquante fois, soixante fois, si je compte bien !

Moins que pour l'emploi (?).

Ne serait-il pas plus emblématique de favoriser l'emploi, comme cela vient d'être proposé, par une entreprise nationale de transport, en salariant un millier de jeunes ?

Quel beau challenge symbolique de voir la Mairie de Metz créer quelques centaines d'emplois pour nos jeunes.

Alors chiche, Monsieur le Maire ! Ce serait là un beau pari, parfaitement ambitieux.

Merci.

M. le Maire – Monsieur Thierry JEAN.

M. JEAN- Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Moi, aussi, je voudrais rejoindre ceux de nos Collègues qui ont remercié les services pour leur travail, et je dirai, avec leur tête le Directeur Général.

C'est d'autant plus remarquable qu'avec une augmentation prévisionnelle de 0,72 % de la masse salariale, promotions comprises, ils ont vraiment beaucoup de mérite !

Donc, ce Budget est un peu à l'image de cela. C'est d'une grande rigueur, on pourrait... la part faite aux investissements est belle, les ratios sont bons. On est meilleurs que

les autres. Le fonctionnement est tenu dans des limites raisonnables. La fiscalité ne bouge pas autrement que par le biais des amendes, inégalement réparties dans la population d'ailleurs.

On va faire la place de la République.

On va réhabiliter la façade de la mairie. Cela, c'est élégant de nous laisser un bâtiment tout neuf !

Mais, donc, on pourrait...

- **rires dans la salle** -

M. JEAN - ...on pourrait... et sans doute que...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. JEAN - ...sans doute que mon ami, Monsieur Patrick THIL, va trouver ce Budget formidable !

Alors, moi, je ne le trouve pas formidable parce que cela a déjà été dit : il serait formidable, s'il n'y avait pas d'habitants dans cette ville !

Parce qu'en fait, Metz est une ville dont il vaudrait mieux être actionnaire que citoyen !

Parce qu'effectivement, la structure financière est parfaitement saine !

Donc, si j'étais actionnaire de Metz, je n'aurais pas d'inquiétude pour la valeur de mes titres, la valeur de mes actions !

Je suis citoyen, je rejoins ce qui a été dit sur l'emploi ; je trouve ça triste.

Je suis, comme tous les Messins, victime des harcèlements de la Police Municipale.

Je déplore beaucoup de défauts dans la qualité de vie de cette ville. Je constate qu'entre 2005 et 2006, si on globalise par grandes masses les interventions sociales, elles perdent un million. Elles passent de 10,5 millions à 9,5 millions.

Donc, on est là...

Oui... on a même une baisse du fonctionnement des Groupes Politiques. Ce n'est pas énorme, mais bon ! Le fonctionnement des Groupes Politiques baisse de 10 points.

Donc, c'est vrai que des fois il y ait des idées nouvelles qui émergent, n'est-ce pas ?

Il faut veiller à ce que leur diffusion soit continue dans des limites qui restent raisonnables !

Donc, les Groupes Politiques, les Comités de Quartiers... bon, je ne vais pas revenir sur tout - je dirai - la manière dont est vu, ici, la Démocratie, mais, ce que je regrette c'est qu'on ne donne pas l'occasion d'expression, parce que de l'expression pourraient sortir des idées nouvelles, et on pourrait imaginer d'autres choses pour l'avenir de Metz.

Alors, la formule a déjà été employée, mais je crois qu'elle est tout à fait conforme à ce Budget. C'est un Budget qui est sans doute bon pour Metz, mais qui n'est pas bon pour les Messins.

Alors, évidemment, vous objecterez que la gestion est rigoureuse, donc vertueuse, mais une gestion rigoureuse, c'est un peu comme un hiver rigoureux : quand cela dure trop longtemps, les gens fatiguent, et finissent par déprimer !

Alors, nous, nous voterons contre ce Budget, non pas dans une logique d'opposition de principe, mais parce que nous voterons pour le printemps, contre l'hiver, et pour l'avenir, contre le passé.

Je vous remercie.

M. le Maire – Que c'est beau !

Monsieur GREGOIRE.

M. JEAN – Merci, Monsieur le Maire.

M. GREGOIRE – Eh bien, moi, Monsieur le Maire, je trouve ce Budget gagnant – gagnant.

Gagnant pour les grands projets de la Ville que vous avez évoqués en introduction : le TGV, Pompidou Metz, le GPV de Metz-Borny, les équipements sportifs, culturels, l'aménagement de la place de la République.

Mais aussi gagnant pour les quartiers et le quotidien des Messins dans les quartiers, n'en déplaise à certains qui viennent d'intervenir avant moi, et l'accompagnement de ces projets. J'en prendrai pour exemples les Budgets dont j'ai la charge.

Alors, le patrimoine de notre voirie a augmenté en 7 ans de 15 %, trottoirs et chaussées comprises. En gros, pour le maintenir, il faut refaire un tapis à peu près tous les 20 ans en moyenne.

Alors, compte tenu de l'augmentation de ce patrimoine sur les 7 dernières années, on aurait pu connaître, en maintenant les taux de Budget... le montant de notre Budget voirie, on aurait pu connaître un certain retard.

Alors, heureusement, l'augmentation du Budget qui nous est proposée et qui fait passer le Budget voirie de 1,5 million d'euros à 3,7 millions d'euros, nous permettra d'accompagner véritablement ces grands projets.

Il en va de même pour l'éclairage public, qui accompagne les travaux de voirie, qui va passer de 1,5 millions d'euros à 3 millions d'euros, avec comme gros morceaux l'entrée de la ville et la liaison Gare – République dont vous avez parlé tout à l'heure.

Et je ne parle même pas, pour ceux qui ont lu ce Budget, du Plan Lumière sur lequel nous travaillons déjà et qui fera l'objet de propositions ici même dans cette salle.

Alors, moi, je voudrais en profiter en fonction de... il ne m'appartient pas de répondre, mais en fonction de ce que j'ai entendu jusqu'à présent pour pousser un "coup de

gueule" vis-à-vis de ceux qui disent qu'il n'y a pas de concertation, et qu'il n'y a pas de réalité quotidienne avec les habitants dans cette ville.

Je ne suis pas unique, tous mes Collègues sont comme moi, nous sommes tous quotidiennement sur le terrain, en concertation avec la population, en concertation avec les associations.

J'étais à l'instant même avec les gens de la CLCV sur des problèmes de voirie, sur des problèmes d'éclairage.

Donc, je trouve pour ma part insupportable d'entendre en permanence que dans cette ville, il n'y a pas de consultation.

Nous sommes, les Adjoints, en permanence à la consultation, en consultation avec la population.

Très souvent, vous menez cette consultation à nos côtés !

Donc, je ne peux pas laisser dire des choses comme ça !

Et je vous prie d'excuser ce "coup de gueule" d'autant que nous sommes présents quotidiennement et on n'a pas de conseil, ni de leçon à recevoir, en tout cas, sur ce plan de la consultation !

Alors, je voudrais dire, aussi, que j'ai remarqué que dans ce Budget, et jusqu'à présent, personne n'avait parlé, les habituels de la chose n'avaient parlé du vélo.

D'habitude on parle toujours du vélo, en disant : "il n'y a rien pour le vélo dans ce Budget !"...

M... - ...(inaudible)...

M. GREGOIRE - ..."Dans ce Budget, il n'y a rien sur le vélo !"

Donc, moi, je constate

- que nous avons pérennisé la subvention à Metz Vélocation de 16 000 euros,

- que nous allons faire - on en parlera tout à l'heure - la liaison entre le Centre et Montigny,
- que nous avons Véloroute qui se termine, et la tranche 4 qui est en cours d'étude,
- qu'on est en train de préparer une carte des itinéraires vélos sur l'agglomération,
- et que, bon, cela n'a aucune incidence budgétaire, mais qu'on est en train de travailler sur l'ouverture de nouveaux itinéraires.

Donc, voilà ce que je voulais dire par rapport au Budget qui relève de ma compétence.

Simplement pour dire que pour ce qui me concerne, nous aurons les moyens :

- d'accompagner les grands travaux structurants que vous êtes en train de mettre en place dans cette ville,
- d'améliorer le quotidien de nos concitoyens,
- et de promouvoir l'amélioration des espaces publics dans tous les quartiers de la ville.

Et c'est ce qui me paraissait intéressant à souligner dans ce Budget.

M. le Maire – Merci beaucoup.

Madame GENET.

Mme GENET – Monsieur le Maire, merci.

Moi, je serai assez rapide parce que dans un premier temps, j'avais imaginé ne pas intervenir ce soir, parce que, alors je ne sais pas si c'est la brosse, le cirage ou le chiffon, parce qu'après, il faut encore le chiffon pour que cela brille, cela vous l'avez oublié, mais, je voulais tout simplement... donc je ne souhaitais pas intervenir parce que dans le Débat d'Orientation Budgétaire, vous avez proposé, Monsieur le Maire, un certain nombre d'actions que le CCAS souhaitait mettre en place, et tout ce dont je vous avais proposé, eh bien, ce soir, je le retrouve par l'effort conséquent que vous allouez d'ailleurs au CCAS.

Un Budget qui va permettre donc, aux Administrateurs, au CCAS, à ses services de continuer à mettre en place des actions au service des Messins, au service des

personnes en difficulté, au service des personnes âgées et au service de l'Accueil de la Petite Enfance.

Alors, très rapidement, et sans vouloir faire un catalogue, je fais partie des services qui vont bénéficier d'une augmentation de plus de 8,52 %. Je crois que quand même c'est notoire. C'est important.

Et ce Budget va donc permettre la création d'un nouveau service de proximité pour les familles, d'être à l'écoute des usagers, d'être à l'écoute des Messins. Donc, ce service de proximité qui est le point Infofamille et son site Internet qui sera chargé d'orienter les familles dans leurs préoccupations quotidiennes sur tous les âges de la vie.

Je voudrais aussi parler d'un nouveau service que nous allons mettre en place en lien avec la Mission Locale, un service d'Accueil de le Petite Enfance avec des horaires complètement atypiques parce que nous avons la préoccupation, justement, alors – je ne sais pas si on doit les appeler les "petites gens", moi, ça, je ne supporte pas du tout ! D'ailleurs, venant même de la bouche de la Gauche, cela me choque ! Parce que pour nous, il n'y a pas de petites gens et de grandes gens ! Il n'y a pas des gens riches et des gens pauvres. Il y a des Messins, des citoyens, en général.

Donc, ce service-là va notamment pouvoir permettre à des mères qui ont des emplois à des horaires atypiques, eh bien, de pouvoir faire, là aussi, garder leur enfant, et leur permettre de retrouver un emploi et d'aller travailler.

Et puis, parallèlement à la subvention de fonctionnement accordée, eh bien, nous allons continuer notre programme d'investissement avec, notamment, la construction du multi-accueil des Hauts de Queuleu, là aussi, des places d'accueil supplémentaires pour la Petite Enfance.

Donc, j'ai encore du mal à comprendre que l'on dise que les parents n'arrivent pas à faire garder leur enfant. On essaie autant que faire se peut, et à 99 %, de trouver une solution d'accueil pour les jeunes enfants. Un programme qui, au passage, ça c'est un petit clin d'œil à Monsieur DARBOIS, prend en compte le Développement Durable puisque sur ce bâtiment, nous l'avons vraiment pris en compte, en utilisant, entre autres, la géothermie.

Et puis, je parlerai aussi de la réhabilitation de la Résidence Personnes Agées de Haute-Seille qui va permettre d'offrir, là aussi, aux Messins vieillissants d'avoir un habitat davantage adapté, des espaces collectifs et une meilleure qualité de vie.

Donc, je ne peux pas dire... je ne peux pas laisser dire que l'on ne s'occupe pas des Messins et que l'on ne se préoccupe pas des Messins.

On les rencontre au quotidien, pas seulement dans la rue, mais également dans nos bureaux, tout au long de la journée.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci, Madame.

Madame Elise APAYDIN-SAPCI.

Mme APAYDIN-SAPCI – Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, on ne peut que se réjouir de ce Budget ambitieux qui, sans augmenter les impôts, permet de lancer des projets d'envergure pour promouvoir l'attractivité de Metz.

Plusieurs zones d'activités : le Quartier de l'Amphithéâtre, l'extension du Technopôle, la plate-forme socio-économique permettront de créer des emplois et auront des effets induits sur les commerces et l'immobilier.

L'année 2006, c'est le début d'une nouvelle étape pour le Quartier de Metz-Borny.

Après, les démolitions, de nouveaux terrains seront donc libérés pour accueillir la plate-forme socio-économique.

A mes yeux, c'est le projet le plus important pour Metz-Borny qui va permettre de rendre ce quartier plus attractif grâce à l'implantation des entreprises et des commerces de proximité sur le village de bureaux et sur la plate-forme socio-économique.

Ces entreprises implantées en ZFU permettront de créer des emplois directs pour les habitants de Metz-Borny, car 30 % des emplois créés pourront être réservés aux habitants de ce quartier.

Il y a une forte attente de la part des commerçants et artisans de ce quartier, mais aussi beaucoup de demandes pour des locaux commerciaux. Ce sont bien les signes d'une attente grandissante en matière de développement économique.

Concernant le volet social, beaucoup de choses ont déjà été réalisées. Je regrette cependant la décision du Conseil Général d'avoir décentralisé au Technopôle, le Centre Médicosocial qui était implanté au cœur de ce quartier, véritable service de proximité pour les familles avec une prise en charge des enfants.

Je me demande, comment des femmes seules avec des enfants vont se déplacer jusqu'au Technopôle ? Et comment les assistantes sociales vont-elles travailler de façon efficace sans les partenaires pour l'insertion professionnelle du public bénéficiaire du RMI ?

Je souhaite, également et ardemment, que les services des collectivités territoriales et les services de l'Etat, à l'exemple des services de la Ville de Metz, s'installent sur ce quartier pour favoriser la mixité sociale.

Pour terminer, je souhaiterais souligner le travail réalisé par la Mission Locale de Metz pour les jeunes Messins.

La CA2M avait lancé une étude sur les 3 missions locales du bassin d'emplois de Metz. Ce rapport réalisé par le Cabinet GESTE (?) souligne l'efficacité et la qualité du travail réalisé par la Mission Locale de Metz.

Je ne peux que me réjouir et ce, sans augmentation du Budget depuis plusieurs années que la politique que je mène avec l'équipe de la Mission Locale au sein de cette structure porte ses fruits.

Elle est, aujourd'hui, au service du développement de projets de proximité dont de nombreux domaines auprès des petites créations d'entreprises en s'associant à Metz Initiative porteur de l'E.I. (?), également projet de garde d'enfants avec le CCAS de Metz.

Merci.

M. le Maire – Merci, Madame.

Madame THULL.

Mme THULL – Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, comme mes Collègues précédemment, je me félicite de ce Budget dont les fondamentaux financiers sont excellents.

Nous avons un fonctionnement maîtrisé d'à peine 2 %. A l'inverse, un investissement, en très forte augmentation, financé grâce à un autofinancement optimisé et tout ceci avec une fiscalité qui respecte le contribuable messin.

Dans ce cadre, je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, car dans notre compétence scolaire, malgré la chute des effectifs, non seulement, nous avons maintenu nos moyens, mais nous avons augmenté ces moyens en fonctionnement et en investissement.

Cet investissement en forte augmentation, très forte augmentation, nous permet de travailler à l'amélioration constante de notre patrimoine scolaire particulièrement vaste. Cela nous permet d'aller plus vite et mieux, d'optimiser des locaux souvent surdimensionnés. Nous nous efforçons dans ce cadre de maîtriser le meilleur équilibre en fonction de l'évolution de la population scolaire, dans un souci avant tout d'équité sociale en veillant à donner plus à ceux qui ont moins et non pas à donner plus à ceux qui ont déjà tout.

Les efforts, nous verrons tout à l'heure dans le point n° 13, portent tout particulièrement sur les quartiers qui ont le plus de difficultés et nous en sommes très fiers.

Ce Budget nous honore.

Il est ambitieux, équilibré et prend en compte, malgré les conseils permanents de Messieurs "je sais tout", il prend en compte les besoins de nos concitoyens.

Je me félicite, également, tout particulièrement de l'amendement, Monsieur le Maire, qui va nous permettre, effectivement, d'aider les associations et de continuer à être à leurs côtés, car tous les jours, oui, tous les jours dans les quartiers, comme l'a dit, Monsieur Philippe GREGOIRE tout à l'heure, nous sommes à leurs côtés, nous sommes à l'écoute, nous aussi, de nos concitoyens, nous les aidons et nous les soutenons.

Et j'ai beaucoup aimé, également, le développement de Monsieur Sylvain KASTENDEUCH qui, lui aussi, travaille quotidiennement à l'amélioration du fonctionnement des associations.

Je crois que le fonctionnement des associations sur Metz est tout à fait exemplaire, et leur permet de vivre et non pas de municipaliser, comme certains le demandent, tous les services aux habitants.

Ce Budget nous permet de soutenir les habitants, de répondre aux besoins de nos concitoyens et de continuer encore et toujours le développement et notamment, le développement économique de notre ville. C'est notre souci car celui-ci permettra, bien évidemment, d'envisager l'avenir avec confiance. Il est source d'emplois – je le répète – et de bien-être pour ses habitants.

C'est avec confiance, Monsieur le Maire, que nous sommes engagés avec vous.

Je ne suis pas politique. Je n'ai ni état d'âme, ni arrière-pensées !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

Mme THULL – Nous sommes engagés dans les nombreux défis qu'il nous faut bien regarder en face et qui vont se présenter à nous dans un contexte de compétition mondiale.

On ne peut pas tout attendre toujours de l'autre !

On ne peut pas tout attendre toujours de l'Etat.

Dans ce contexte de compétition mondiale, nous devons avancer, et je pense très sincèrement que le conservatisme et l'immobilisme de certains pourraient être mortels !

M. le Maire – Merci, Madame.

Monsieur MULLER.

M. MULLER – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Je voudrais revenir sur l'Agenda 21.

Selon Monsieur DARBOIS, on découvrirait l'Agenda 21 avec 70 000 euros.

Je voudrais tout de même souligner... je voudrais tout de même rappeler que la Ville de Metz a depuis 35 ans, depuis que vous présidez cette ville... eh bien, a fait d'énormes efforts dans l'environnement et dans le Développement Durable. Ce n'est pas d'aujourd'hui !

Ces 70 000 euros, c'est un travail d'organisation qui sera mis en place pour faire des choix précis, concrets et qui devront, effectivement, donner un plus à l'environnement de notre ville.

Je voudrais simplement souligner que la Ville de Metz a été la première ville à 100 % ou quasi la première pour le tri sélectif des déchets par exemple.

Alors, maintenant, c'est passé à la CA2M, mais tout de même, il faut rementionner qu'il y a eu tout une politique - c'est ma Collègue, Madame Anne STEMART qui s'en occupe - sur les espaces verts, sur le cadre de vie.

D'autre part, il y a tout de même, sur le plan énergétique, l'UEM a été une des première régie de France à faire de la cogénération et de cette façon à améliorer le rendement énergétique de notre ville.

Je ne voudrais pas faire un catalogue.

Je voudrais simplement vous dire que derrière ce Développement Durable, aujourd'hui, il y a beaucoup de technologies, il y a beaucoup de choses à étudier, à mettre en place.

Il y a un formidable gisement d'emplois ! Cela a été souligné très fortement par nos Collègues voisins, que vous avez mentionnés, mais, cela a été, aussi, mentionné en France !

Et ce gisement d'emplois, eh bien, il concerne tous les professionnels qui nous entourent, les entreprises, les PME, les PMI, et on ne pourra faire du vrai Développement Durable que lorsqu'il y aura une solidarité et un environnement d'hommes et de femmes qui sont volontaires pour travailler dans ce domaine ! Croyez-moi, il y a de l'espoir pour nos jeunes dans ce formidable enjeu de technologies de demain !

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Merci.

Monsieur THIL.

M. THIL – Monsieur le Maire, et Chers Collègues.

Alors, on va sans doute me reprocher d'être lyrique parce que j'ai confiance et que je suis passionné par ma ville, et que je trouve que ce Budget, après avoir qualifié celui de la CA2M de formidable, ce qui a l'air de chagriner certains, eh bien, moi, je le trouve...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. THIL - ...je le trouve "historiquement" extraordinaire !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. THIL – Parce que vous pouvez sans doute sourire, mais je vais illustrer mon propos.

Je n'ai pas joué les archivistes, alors que j'ai les archives dans le Service Culturel. Je n'ai pas joué les archivistes, mais, je ne sais pas, Monsieur le Maire, si vous avez eu déjà l'occasion de présenter, lors de vos successifs mandats, un Budget qui engageait autant l'avenir de notre ville qu'aujourd'hui ?

Parce que le nombre de chantiers qui sont ouverts, en parallèle, ou comme je l'ai dit à la CA2M l'autre jour, en miroir du Budget de la CA2M est absolument stupéfiant !

Je n'en ferai pas la liste, vous l'avez.

Je mettrai simplement dans ce propos toute la conviction que j'ai dans tous les domaines.

Le premier, c'est déjà l'environnement.

On parle d'un Etat endetté.

On parle, et c'est vrai, d'une Région qui augmente ses impôts, mais diminue ses subventions, et où Monsieur, Cher Ami Thierry JEAN, vous vous abstenez lorsque l'on augmente les impôts à la Région, mais vous votez contre lorsque l'on ne les augmente pas à la Ville de Metz ! C'est quand même à noter !

Et avec une stabilisation de la fiscalité, et quoiqu'en dise Monsieur Pierre BERTINOTTI qui nous mélange les choses, eh bien, avec une stabilité de la fiscalité, des marges de manoeuvres encore énormes sur le plan de l'emprunt, parce que nous pourrions aller bien au-delà si on voulait selon être à la moyenne base des villes comparables, nous arrivons à limiter le fonctionnement à 3 % - mais ça on est habitué avec Monsieur le Maire ! - mais surtout, on augmente l'investissement de 25 %, ce qui n'est pas rien dans un contexte de stabilité des taux !

Alors, vous avez beau prendre les problèmes par tous les bouts, vous ne vous en sortez pas dans vos oppositions !

Alors, Monsieur Pierre BERTINOTTI fait des comptes d'apothicaire ! Monsieur GROS, lui, rapporte les propos de bistrot qu'il a entendus hier ! Mais...

- rires dans la salle -

M. THIL - ...je terminerai sur un propos de bistrot, et c'est à peu près... non, mais c'est ça, quoi !

"Vous savez ce que disent les Messins..."

J'avais l'impression qu'on était...

M. JACQUAT - ...(inaudible)... ses réunions dans les bistrots.

M. GROS – Il n'y a plus de salles publiques ! Il ne reste plus que les bistrots !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. THIL – Non, mais, je terminerai par un propos de bistrot, rassurez-vous ! Je terminerai par un propos de bistrot !

Mais vous ne serez pas déçu !

Je voudrais dire que ce qui compte quand j'entends "plus de social", ce n'est pas embaucher davantage, Cher Docteur ALIN dans une collectivité publique quelle qu'elle soit, alors que l'on sait déjà que la France, tous fonctionnaires réunis, les états, les locaux, les territoriaux, les hospitaliers sont une charge - et c'est un fonctionnaire qui parle - bien plus importante que dans tous les pays d'Europe et du monde !

La question sociale passe par l'emploi !

Et tant que chacun n'aura pas compris que la plus grande politique sociale, c'est de donner, comme le disait Madame Elise APAYDIN-SAPCI, davantage d'emplois aux jeunes, et aux autres, eh bien, vous n'aurez rien compris !

Et pour qu'on ait davantage d'emplois, il faut des zones d'activités attractives et il faut, bien entendu, que la ville soit attractive elle-même pour attirer dans un système de concurrence mondiale le maximum d'entreprises à Metz plutôt qu'elles aillent ailleurs !

C'est ça, toute la stratégie !

Et on peut se battre ensemble soit au sens du Sillon Mosellan, soit au sens du Quatropôle pour faire en sorte que cette région et cette ville nous tirent l'emploi vers le haut !

Le social, Chers Amis, c'est aussi se préoccuper, comme on le fait très bien sous la conduite du Docteur JACQUAT et de Metz-Borny et de Metz-Nord !

Je parlais l'année dernière de 2 poumons, en parlant de Metz-Borny et de l'Amphithéâtre, vous vous en souvenez sans doute. On a ajouté, aujourd'hui, encore, un autre volet d'oxygène qui est de s'occuper de Metz-Nord.

Vous avez dans votre programme ce qu'il convient pour une ville de faire sur le plan de l'emploi, de l'attractivité et de la considération pour lesquels on doit avoir tous les quartiers et notamment les quartiers socialement les plus fragiles que sont encore Metz-Borny et Metz-Nord.

Cela se situe complètement à l'intérieur de ce Budget.

Et comparer ça, Cher Docteur ALIN, aux crédits de la Mission Locale, qui ne sont que les crédits de fonctionnement d'une administration pour faire bouger un petit peu les choses, eh bien, pardonnez-moi, mais ce n'est pas sérieux !

L'engagement de l'emploi pour la ville, c'est toute la ville qui y contribue ! C'est tous ces investissements !

Et quand nous faisons 25 % d'investissements de plus, non seulement, on bâtit des choses qui vont accroître la capacité et le rayonnement de Metz, mais en plus, on donne des salaires et de l'emploi aux entreprises qui travaillent sur ces chantiers d'investissements !

Et demain, cela ne sera pas seulement les entreprises du BTP qui recueilleront les fruits de ces affaires, mais aussi, songeons-y à notre commerce, aux hôteliers, aux restaurateurs pour lesquels nous devons renforcer cette attractivité.

Alors, j'en viens à ma partie, si vous le voulez bien, parce que je commence à être sérieusement irrité d'entendre parler, et on la redit ce soir, de culture prestigieuse !

Est-ce qu'il est prestigieux de s'occuper du Livre et de s'occuper des 20 000 Messins abonnés aux médiathèques ?

Est-ce qu'il prestigieux d'avoir un " Eté du Livre" qui permet de faire parler de Metz dans la France entière par ses auteurs et par les maisons d'édition qui sont là, et qui en plus a un succès populaire, même si cela vous en déplaît ?

Est-ce qu'il est prestigieux d'avoir un opéra ?

Mais à ce que je sache, les villes de Gauche ou de Droite qui veulent un rayonnement ont un opéra !

Avez-vous supprimé l'opéra à Lille qui est gouvernée par la Gauche depuis si longtemps ?

Est-ce que la Municipalité de Lyon est en train de supprimer l'Opéra de Lyon ?

Alors, que l'on cesse et que l'on laisse tranquille les 25 000 spectateurs qu'accueillent notre Opéra !

Est-ce l'Arsenal dont 50 % de la production est classique et 50 % ne l'est pas et qui accueille son Orchestre National de Région ?

Dans toutes les régions et dans bien des régions, il y a un orchestre !

Ce sont 120 000 spectateurs et visiteurs, Messins ou d'ailleurs, de l'agglomération, qui se rendent à l'Arsenal par an !

C'est de la politique de prestige ça ?

J'aimerais bien que Madame JULIETTE qui passait hier à l'Arsenal soit qualifiée de prestigieuse !

C'est ridicule !

Je termine, si vous permettez, sans être interrompu.

Est-ce qu'il ne fallait pas relancer Les Trinitaires ?

Est-ce qu'il fallait abandonner ce lieu, effectivement fantastique sur le plan architectural, merveilleusement placé en centralité de Metz, pour ne plus accueillir les groupes, les jeunes et la musique qui s'y fait ?

Est-ce une politique prestigieuse que de donner à l'orchestre les moyens de ses répétitions ?

Est-ce une politique prestigieuse sur le plan culturel de construire, et d'avoir les études inscrites à ce Budget, d'une salle des Musiques Actuelles qui nous permettra de concentrer – je dirai – ces musiques de jeunes en un lieu, et peut-être de réfléchir demain à l'endroit où l'on doit mettre les studios d'enregistrement et de répétition des jeunes, puisque l'on sait que sur Borny, à l'heure actuelle, il y a quelques difficultés avec cela ?

Voyez-vous, vous dites aussi concertation. Merci, Monsieur Philippe GREGOIRE pour votre "coup de gueule", parce que tous les jours, les Adjoints pratiquent la concertation. Monsieur Sylvain KASTENDEUCH me le disait "mais tous les jours, je reçois des associations", comme moi-même, je le fais !

Eh bien, je vais vous dire, la concertation, pour répondre à Monsieur Pierre BERTINOTTI qui disait : "les équipements de prestige ne vont pas dans les quartiers".

Je me suis concerté avec les associations qui soutiennent les Musiques Actuelles, cela s'appelle le "Bœuf nocturne". Ils ont pris ça parce que je l'avais dit, c'est marrant, c'est sympa.

Et je leur ai proposé, le Docteur JACQUAT en est témoin, de mettre la salle des Musiques Actuelles à Metz-Borny. Eh bien, ils préfèrent la centralité, et toutes les associations sont intervenues auprès de moi, en me disant : "Oui, c'est vrai. On pourrait inscrire ça dans le Grand Projet de Ville, cela fait faire des économies, l'Etat y participe, mais, nous préférons que cette salle des Musiques Actuelles soit plus au centre-ville !"

Voilà la concertation et le résultat de la concertation. Si bien que la Culture, mon Cher Pierre BERTINOTTI, va de paire avec une certaine forme de centralité.

Alors, tout ceci a pour but de renforcer l'attractivité de la ville !

Alors, vous avez, au moins raison sur un point peut-être, c'est que Metz fait plus que d'autres ! Et si d'autres villes ont des équipements culturels, ici, c'est vrai, il y a une certaine concentration pour tirer davantage vers le haut – je dirai – cette région !

Mais on en a besoin !

Nous ne sommes ni Cannes, ni Nice, ni Marseille, ni Paris !

Or, on sait, aujourd'hui, que les grandes régions qui se développent, c'est la concentration de la Région parisienne et c'est la Côte d'Azur !

Et alors, est-ce que l'on devrait laisser une sorte de désert français en Lorraine et à Metz sous prétexte qu'il y a un mouvement naturel vers la Région parisienne ou vers le Sud ?

Nous, on n'arrive pas à se résoudre à ça !

Pour l'emploi des jeunes, pour faire que l'on puisse vivre, apprendre et travailler au pays, ce n'est pas un beau slogan ça ? Ce n'est pas – je dirai – quelque chose qui peut mener et avoir un peu de souffle ?

Et pour ça, il faut mettre en perspective les quartiers !

Il ne suffit pas de faire le Centre Pompidou ! Encore faut-il que ce Centre Pompidou puisse rayonner sur toute la ville et notamment son centre ! Et il ne faut pas opposer un quartier à un autre !

Et c'est pourquoi, ce qui va être fait sur la place Mazelle, sur la place Saint-Louis sont faits pour qu'il y ait un axe d'irrigation du Centre Pompidou vers le centre-ville !

Ce qui va être fait sur la place de la République – et ça, c'est de la réflexion urbanistique ! – c'est aussi, et la réflexion qui porte sur le quartier de la Gare au classement mondial de l'UNESCO, c'est aussi pour trouver ce lien, entre d'une part le futur Quartier Pompidou et le Quartier de l'Amphithéâtre et le reste, et le centre-ville !

Voilà les perspectives qui sont tracées dans ce Budget !

Voilà comment on tricote le Budget de la Ville avec celui de la CA2M ! Et c'est peut-être heureux, Monsieur le Président et Monsieur le Maire, que vous ayez les 2 fonctions, cela permet, au moins, de pouvoir conjuguer les efforts !

Alors, je terminerai sur mon propos de bistrot !

Moi, aussi, je vais dans les cafés, Mon Cher Dominique GROS ! Et l'autre jour, je rencontrais l'un de vos amis, qui me disait : "Écoutez, pour les élections nationales, je vote toujours à Gauche !" C'était un jeune. "Mais" – il dit – "pour la Mairie, moi, je fais confiance à Jean-Marie RAUSCH, parce qu'il n'y en a aucun ailleurs à qui je confierai mon argent !"

Alors, voilà, c'est sur ce propos que je voulais finir !

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. JACQUAT – Bravo !

- applaudissements dans la salle -

M. le Maire – Merci, Monsieur Patrick THIL.

Mais, je viens de me rendre compte que j'avais oublié Madame BORI tout à l'heure. Elle n'a pas été notée sur ma fiche.

Alors, comme je la vois et que je l'aime bien, je lui donne...

Mme BORI - ...(inaudible)...

M. le Maire - ...avec plaisir la parole.

Mme BORI – Vous m'oubliez souvent.

Vous n'arrivez pas à retenir mon nom, et là, je n'avais pas votre...

M. THIL – Non, non.

C'est de ma faute.

C'est moi qui ai dressé la liste.

Mme BORI – Votre Adjoint, Monsieur JACQUAT qui, lui, me connaît, n'était pas là au moment des prises de parole.

Alors, Monsieur le Maire, ce qui est frappant pour ne pas dire hallucinant dans vos rapports budgétaires, et celui-ci n'y déroge pas, c'est quel que soit le contexte économique du moment, hier morose, aujourd'hui difficile pour les finances des collectivités locales, vous vous considérez toujours comme le meilleur.

"Tout le monde est mauvais, sauf moi".

En tant que gestionnaire, on pourrait presque vous l'accorder si vous reconnaissiez que cette rigueur a des conséquences concrètes sur la vie de nos concitoyens.

En tant que Maire, par contre, le satisfecit n'est pas de mise. Un bon Maire se doit d'être soucieux du bien-être de tous les habitants, or, dans votre rapport, ces habitants on les cherche page après page, et on ne les trouve qu'à la marge alors qu'ils devraient être au cœur même des projets !

A la marge, en matière de Cadre de Vie, par exemple, ce que vous appelez l'amélioration du Cadre de Vie ne concerne que les espaces verts, la propreté, la sécurité -bien sûr, sécuritaire – la gestion du patrimoine.

Alors, pourquoi ne donnerait-elle pas la priorité à la prise en charge des enfants hors temps scolaire, à l'animation générale de la ville, par exemple ?

Alors, pour le périscolaire, dans votre rapport en tous les cas, on se contente de l'évoquer en une ligne pour une somme dérisoire que vous venez, effectivement, d'abonder de 150 000 euros, et dont vous venez, aussi, de reconnaître qu'une demande existait, contrairement à tout ce que vous nous disiez ces derniers temps.

Et on vous l'avait dit, Monsieur le Maire, la ville de Metz n'est pas différente des autres villes.

A la marge, encore, en matière d'attractivité de la ville.

La récente présentation de Metz 2012 témoigne que vous ne concevez cette attractivité qu'à travers le développement de grands projets d'urbanisme. Vous en excluez d'ailleurs le Grand Projet de Ville de Metz-Borny, ce qui en dit long sur votre conception de la cohésion sociale qui est pourtant affichée comme l'une des 3 priorités.

A ce titre d'ailleurs, nous avons dû récemment assister au déménagement du Centre médicosocial d'Anjou qui se trouve au cœur du quartier vers le Technopôle qui, lui, est un lieu déconnecté du cadre de vie de la population.

Alors, je suis très heureuse d'entendre votre Adjoint, Madame APAYDIN-SAPCI déplorer la situation, mais que je sache, la Ville n'a pas beaucoup bougé pour que ce centre médicosocial reste sur place. Je dirai même qu'elle n'a pas levé le petit doigt !

M. JACQUAT – N'importe quoi !

Mme BORI – D'ailleurs, il est plus facile, effectivement, de s'attacher aux riches en bonne santé, qu'aux pauvres et malades !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

Mme BORI – Or, l'action d'une municipalité, c'est précisément de mettre le collectif au service des plus démunis.

A la marge toujours, s'agissant des habitants qui n'écoutent pas de musiques classiques, qui aiment plutôt le Théâtre contemporain et qui sont à la recherche d'autres formes d'expression culturelle et ce malgré le Budget que vous allouez chaque année à la Culture.

Enfin, et pour le coup, ni au centre, ni à la marge, la volonté de faire participer les citoyens à la vie de la cité :

- Plus de salles municipales mises à disposition pour permettre de débattre !

- Pas de panneaux d'expression libre pour une information plurielle !
- Mais par contre, sanctions pour les manifestants à qui on a supprimé le podium et la sono au motif qu'ils ont bravé l'interdiction aux véhicules de traverser la rue piétonne !

Ces exemples témoignent à vos yeux de la citoyenneté qui se résume à : "Ne donne pas ton avis, tais-toi et dis bonjour à la dame !"

De toute évidence, nous divergeons sur notre conception de la gestion d'une ville !

Votre modèle de gestion, Monsieur le Maire, n'est pas une loi de la nature !

D'autres choix sont possibles, et c'est bien ce dont il est question dans les manifestations !

Au-delà des revendications énoncées, la question porte bien sur une société plus humaine et solidaire basée sur des choix de vie autres que la précarité, la sécurité sociale pour certains, le plus petit nombre, l'opulence pour les autres !

Ce sont ces choix de vie qui ne figurent pas dans votre rapport !

Vous ne pouvez pas rester sourd à ces considérations !

Monsieur le Maire, Metz n'est pas une ville si différente du reste du pays et sa jeunesse non plus !

Ne pas entendre, c'est mépriser, et le mépris ne reste jamais impuni !

Alors, Monsieur le Maire, vous aimez présenter vos projets fastueux ; eh bien, si nous étions à votre place, et l'avenir nous le dira, nous préférierions proposer un Grand Projet de Progrès et d'Innovation Sociale !

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci, Madame, à vous !

Oh, là, là !

Madame STEMART.

Mme STEMART – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Les projets urbains que nous engageons en termes de requalification de nombreux espaces publics revêtent une importance dont je voudrais souligner la portée.

Ils témoignent de l'obsessionnel objectif de recherche de la qualité urbaine, d'accompagnement et d'anticipation des évolutions des usages des Messins et de la jeunesse messine.

Exemples :

- Remodeler la place de Chambre dans une configuration au devenir plus large, emportant la place Saint-Etienne et la cour du Marché Couvert ;
- Préfigurer des liens urbains entre le centre-ville République ou la place Saint-Louis et la Gare et donc le Quartier de l'Amphithéâtre ;
- Créer les conditions de liaisons renouvelées entre le boulevard de Trèves, appelé à renaître, et le bas de la Colline Sainte-Croix ;
- Ou encore, restructurer les rues des Allemands, de la Basse-Seille et de la Fontaine sont autant de réalisations très importantes pour la consolidation de la qualité de la ville.

L'importance de l'engagement de la Ville dans ce domaine, mais aussi dans la réalisation de zones nouvelles comme l'Amphithéâtre, mais aussi dans des zones en devenir, tels les Coteaux de la Seille, Vallières et Devant-les-Ponts, avec des exigences de haute qualité environnementale révèlent une véritable stratégie qualitative renforçant l'identité de la ville d'écologie urbaine qu'est Metz.

Monsieur le Maire, nous traçons la ville pour les générations futures avec détermination, pragmatisme et ambition dans une application discrète et efficace du Développement Durable qui prend à Metz tout son sens dans le duo gagnant "qualité de vie et développement économique" !

Les entreprises, les investisseurs, les Messins et les jeunes le vivent au quotidien, car quand on s'approprie sa ville, quand on s'investit dans sa ville, on en a tout simplement conscience !

M. le Maire – Merci.

Madame COLIN-OESTERLE.

Mme COLIN-OESTERLE – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Mon Collègue, Monsieur Thierry JEAN, évoquait tout à l'heure, "un Budget bon pour Metz, mais pas pour les Messins", je ne peux que souscrire à ce constat.

J'en veux pour preuve 3 thèmes qui me tiennent à cœur à l'instar d'un grand nombre de Messins et dont il n'est pas, ou bien peu, fait état dans ce Budget.

L'entretien des écoles, tout d'abord. Moins de 3 % du Budget d'Investissement. Est-ce vraiment une priorité pour la ville ?

Madame THULL nous fera certainement remarquer que ce Budget a doublé entre 2004 et 2005.

Mais lorsque l'on part de rien, on peut doubler, cela ne fait toujours pas grand-chose !

Les Messins sont attentifs à l'intérêt que vous portez au bien-être de leurs enfants.

Il est grand temps que cela devienne une priorité pour la Ville !

Le périscolaire, comme le faisait remarquer Madame Danielle BORI tout à l'heure, une ligne dans le rapport de présentation. Le vide politique ! Et ce n'est pas les quelques milliers d'euros que vous nous avez annoncé en "live" qui risquent d'y changer quelque chose !

Savez-vous, Monsieur le Maire, qu'aujourd'hui, les femmes travaillent souvent par nécessité, et que ce n'est pas pour aller jouer au golf ou aller chez le coiffeur qu'elles ont besoin d'une garde pérenne pour leurs enfants ?

Il est temps de prendre enfin en considération les réelles préoccupations des Messins et de les aider à concilier au mieux leur vie tant familiale que professionnelle !

Je finirai enfin par le nettoyage de la ville. La Ville assure le nettoyage des voies publiques pour 210 193 euros, dont 5 000 euros pour la "Campagne de propreté canine". Ne pensez-vous pas au vu de la saleté ambiante que l'on pourrait faire un effort en augmentant sensiblement cette enveloppe afin de redonner au centre-ville une image plus glorieuse et avenante ?

Et de grâce, faites en sorte que les services n'aient plus à arguer de la défaillance du parc de nettoyage ou encore de températures négatives empêchant les machines de fonctionner et d'assurer la propreté des rues !

Certes, nous sommes en Lorraine !

Certes, il fait froid l'hiver !

Certes, l'hiver est long !

Mais ce n'est pas pour cela que les rues doivent être laissées à l'abandon !

Lorsque l'on peut s'offrir Pompidou, on doit, également, pouvoir, assurer aux Messins un minimum de bien-être au quotidien.

Je vous remercie.

M. le Maire – Avant dernier orateur, Monsieur DAP.

M. DAP – Monsieur le Maire, dans quelques instants, vous aurez la parole pour conclure ce débat.

Et je sais déjà ce que vous allez nous dire.

M. le Maire – Eh bien, c'est très bien !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

- **rires dans la salle** -

M. DAP – "Je suis très déçu parce que ce je viens d'entendre : l'Opposition a toujours le "nez dans le guidon", il n'y a aucune vision d'avenir, aucun souffle !"

- **rires dans la salle** -

M. DAP – Et si je vous retournais ce compliment, Monsieur le Maire, en prenant un simple exemple dans votre projet de Budget 2006 : la place de la République ?

Vous avez prévu d'y investir 20 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, pour lui redonner un pôle pivot dans la cité.

Or, si on observe cette place, on remarque tout de suite qu'elle s'inscrit dans le prolongement naturel du "U" que forme la Caserne Ney. C'est là, Monsieur le Maire, qu'il faut implanter le futur Centre des Congrès.

Vous ne pouvez rêver emplacement plus central au débouché de l'autoroute, à proximité du TGV et des parkings ! C'est cette caserne qu'il faut transformer, reliée à l'Arsenal, au Magasin aux Vivres, ouvrir à l'arrière vers la Porte Serpenoise et relier, ainsi, le centre-ville au Quartier Gare !

Et là, ensuite, Monsieur le Maire, vous pourrez imaginer la future place de la République avec, en son centre, un point de rassemblement fort, comme l'a fait par exemple, l'architecte PEI avec sa Pyramide devant le Louvres, elle retrouvera, cette place, son rôle central au cœur de la ville où arrivera demain le futur moyen de transport en commun rapide digne de Metz !

Et ce projet, Monsieur le Maire, je ne l'ai pas rêvé cette nuit ; je vous l'ai proposé dans une lettre à votre Premier Adjoint en Mai 2002, à l'époque où l'on cherchait un emplacement central pour le Palais des Congrès.

Il m'avait répondu très gentiment, à l'époque, en me disant que la Caserne Ney n'était pas à vendre.

Certes, mais qui aurait prédit il y a 15 ans, que le Château de Mercy serait à vendre et qu'aujourd'hui, on y implanterait le CHR de Metz, et demain le futur siège de la CA2M ?

Le Metz de 2012, c'est demain, Monsieur le Maire.

Le Metz de 2029, c'est après-demain !

Et nous avons des idées pour le dessiner,

Merci.

M. le Maire – Merci.

En 2029, j'aurai 100 ans, et je vous remercie...

M. DAP – Justement, Monsieur le Maire...

M. le Maire - ...pour le clin d'œil !

- rires dans la salle –

M. DAP - ...et nous aurons fait le Palais des Congrès – Caserne Ney, et nous lui donnerons votre nom !

- rires dans la salle -

M. le Maire – Dernier orateur, Monsieur DAMIEN.

M. DAMIEN – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Tout a été dit sur la qualité et l'ambition de ce Budget et des moyens engagés pour l'attractivité et le développement de Metz et la qualité du service aux habitants.

Cet engagement très fort, à une hauteur qui n'a sans doute que peu d'égalé dans des villes de notre taille, se fait avec réalisme dans des stratégies parfaitement définies et préparées avec des moyens eux-mêmes totalement appréhendés :

- gestion active de la dette,
- gestion patrimoniale,
- recours au partenariat les plus adaptés, publics ou privés,
- maintien à un niveau bas de la pression fiscale,

sont autant de volets qui sont maîtrisés et donnent à la Ville les moyens de ses ambitions !

Monsieur le Maire, je ne serai pas long, mais je tenais à dire que cette politique, que j'ai l'honneur d'accompagner avec vous depuis 2 ans, a évolué très favorablement !

Elle permet de répondre à beaucoup de projets souhaités par nos Collègues selon leurs domaines de délégation, et ceci, bien sûr, au bénéfice des Messins, et cela me paraît l'essentiel et me réjouit !

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Eh bien, alors tout d'abord, je voudrais remercier tous les intervenants, tous.

Mais je voudrais plutôt remercier, plus particulièrement - excusez-moi, d'avance – ceux de la Majorité municipale parce qu'ils ont dit un certain nombre de choses très exactes, très vraies qui se rapportaient au Budget, et pour ne pas faire mentir l'excellent Docteur DAP, je dirai que, par exemple – je ne vais pas les citer tous – dans le discours de

Monsieur THIL, on a vraiment senti "un grand souffle" que l'on n'a pas trouvé sur les bancs de l'Opposition !

Alors, je veux vraiment prendre des précautions oratoires, et je vais vraiment m'excuser, car, ce que l'Opposition a dit, aujourd'hui, dans cette salle était totalement consternant !

Et je vais le prouver !

Il n'y a eu, pratiquement, pas d'interventions sur le Budget.

Il y a eu des discussions sur des points qui peuvent avoir lieu toute l'année, au fur et à mesure des Conseils Municipaux, et même, on n'a même pas innové, parce que j'ai entendu, au moins, 10 fois que je ne pratiquais pas assez la concertation, et puis j'ai entendu, au moins 10 fois, à Droite et à Gauche du centre, enfin du centre de cette salle, que je faisais une ville pour Metz, et pas pour les Messins.

Qu'est-ce que cela veut dire ça ?

Excusez-moi, si j'étais grossier, je dirais que c'est complètement idiot !

Les Messins sont très fiers de leur ville !

Les Messins connaissent leur ville !

Les Messins parlent de leur ville !

Et quand on fait une ville pour les Messins, on l'a fait, on fait Metz !

Et quand on fait Metz, on le fait, évidemment, pour les Messins !

Alors, je dirai que... alors, si, il y a eu une autre critique que j'ai entendue un peu, mais cela fait 10 ans, 15 ans, 20 ans que je l'entends. Evidemment, il y a un manque de social. Il y a toujours un manque de social quand on veut critiquer ; on peut toujours trouver quelque chose !

Alors, il y avait donc dans cette Opposition un certain nombre d'interventions qui sont tout à fait générales et qui n'ont rien de budgétaires !

Alors, je vais m'en excuser auprès de la plupart des membres de cette Opposition, car d'après ce que j'ai vraiment entendu, personne n'a vraiment pris le soin de faire une analyse budgétaire, sauf partiellement, Monsieur BERTINOTTI.

Alors, c'est le seul dont je parlerai puisque nous sommes dans un débat budgétaire.

Je pourrais juste faire une évocation pour Monsieur GROS, mais Monsieur THIL l'a fait avec beaucoup plus de talent que moi. Je pense que nous attendions autre chose de lui que de nous raconter sa réunion d'hier soir avec une vingtaine de personnes au maximum.

Seulement, le Budget en lui-même, comme cela a été dit par Monsieur DAMIEN à l'instant, est un Budget très remarquable !

Pourquoi ?

Eh bien, cela a aussi été dit.

C'est le Budget le plus important qu'on ait fait à Metz, et c'est probablement le plus important d'une ville de la catégorie de Metz, cela vient d'être dit également.

Et comme je peux le dire avec une certaine fierté, je voudrais quand même rendre hommage à quelques-uns de ceux qui, depuis 35 ans, m'ont permis de conduire la ville comme elle est conduite, avec les résultats que tout le monde connaît, que personne ne conteste, et grâce auxquels – parce que l'on ne fait jamais seul quelque chose – j'ai pu réaliser cela !

Je citerai Monsieur Jean-Marie PELT, n'en déplaise à Monsieur DARBOIS.

Je citerai Monsieur Dominique SCHMITT qui a été un collaborateur remarquable, que personne n'a jamais critiqué.

Et je citerai Monsieur Noël JOUAVILLE qui a préparé ce Budget de la manière dont je l'ai souhaité parfaitement.

Je regrette finalement de ne pas avoir à répondre à d'autres discours.

Je suis très déçu, je vous l'ai dit.

Cela me paraît consternant, parce qu'il n'y a pas eu de discours très valables.

Mais, je dirai à Monsieur Pierre BERTINOTTI que les mannes de ses maîtres doivent se retourner dans leur tombe, et je lui dis pourquoi, car avec toute la courtoisie que je lui dois - et je le prouverai ce que je vais dire – il a dit des bêtises et des erreurs épouvantables !

Alors, il a commencé il y a 3 jours à la CA2M en disant que "le versement transports" était destiné à payer Pompidou ! Alors qu'il ne s'est même pas rendu compte que le nombre de lignes d'autobus à Metz avait plus que doublé et que pas un centime, pas un euro de ce "versement transports" allait ailleurs que dans les transports en commun !

Il m'a dit : "Ah, oui, mais cette année vous n'avez pas eu tellement de besoins."

Ouais, mais l'année dernière, nous avons eu plus de besoins, mais nous avons financé le trou par le Budget Général et il a bien fallu le rattraper, et l'équilibrer, ce qu'un éminent spécialiste financier comme il se devrait d'être, devrait savoir !

Alors, ce soir, il a dit une autre très grosse bêtise !

Très grosse bêtise !

Il a parlé des amendes !

Et j'ai cru qu'il savait comment se calculaient les amendes, moi !

Je pensais que...

- rires dans la salle -

M. le Maire - ...spécialiste comme il était, il savait comment se faisait le calcul des amendes de police !

Eh bien, de la manière dont il nous a exposé ça, soit il a voulu se payer ma tête, et par le fait même la vôtre, parce qu'il s'est adressé à tout le monde, soit il n'y connaît rien du tout !

- **rires dans la salle** -

M. le Maire – Alors, excusez-moi de le décrédibiliser à un tel point !

Le service du Ministère de l'Intérieur - et je vais vous l'expliquer - et de l'Aménagement du Territoire, a proposé, a procédé en 2005 à la répartition du produit des amendes de police sur la base des contraventions relevées au cours de l'année 2004.

Alors, c'est un peu technique, et c'est pour ça que je vais faire doucement, et j'ai une feuille de papier devant moi.

Le produit notifié pour Metz le 17 Janvier dernier et inscrit au budget 2006 est de 5 millions d'euros, en chiffres ronds, il a dit, contre 2,5 millions d'euros au Budget 2005, soit une augmentation de + de 100 %, il l'a dit !

Mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que ce produit résulte de la multiplication d'une valeur de point par le nombre de contraventions dressées sur le territoire messin par l'ensemble des forces : Police Nationale, Police Municipale, Gendarmerie, appareils antivitesse, etc., etc, en 2004 !

La valeur de point est le résultat du rapport entre le produit des amendes mis en répartition et le nombre d'amendes déclarées au niveau national !

Alors, l'augmentation très forte du produit notifié vient de la hausse de la valeur du point qui est de 25,9 contre 14,3 l'an passé, soit 81 % ! Et cela s'explique par la non-reconduction en 2005 de l'amnistie présidentielle qui avait donné un impact des actifs de 65 millions d'euros en 2004 !

Cela s'explique aussi par un ajustement de régularisation fortement positif de la Loi de Finances rectificative 2004 des estimations de produit des amendes – plus 112 millions d'euros !

Et cela s'explique, comme je vous l'ai dit, par les panneaux sur les routes pour les dépassements de vitesse qui ont terriblement gonflé le revenu national !

Alors, Metz a donc bénéficié de cette hausse de 81 % du point, ainsi que de l'augmentation du nombre de contraventions dressées sur son territoire, dont celle de la Police Municipale pour l'essentiel, au nombre de 176 000 en 2004 contre 156 000 en 2003 !

Mais le nombre de contraventions dressées par la Police Municipale en 2005 et qui impactera le produit perçu en 2007 et de 142 000 donc en baisse de 19,2 %. La valeur du point dépendant du produit national !

Alors, vouloir dire à un Maire : "Vous augmentez les impôts en manipulant les contraventions !" est une contrevérité scandaleuse pour quelqu'un qui se veut connaître les finances nationales !

Et en vous écoutant, je pensais à un mot de LAIGNEL, mais je ne sais pas si je dois avoir la cruauté de le rappeler. LAIGNEL est un éminent membre socialiste qui disait un jour, si mes souvenirs sont exacts : "Vous êtes électoralement minoritaires tant que vous avez juridiquement tort !"

Eh bien, je ne le dirai pas parce que je trouve que c'était trop blessant de la part de LAIGNEL !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Mais, je vous dirai en conclusion qu'à la suite de ce débat, je suis très heureux, Mesdames, Messieurs, ici, que vous ne votiez pas ce Budget, car ce Budget, je le réaliserai et déjà à partir de l'année prochaine !

Et vous serez les premiers à vous bousculer à l'inauguration de toutes ces installations et de toutes ces réalisations pour couper le ruban et figurer sur la photo !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Alors, ayez, au moins, à ce moment-là, la décence de rester à la maison !

M... – Bravo !!

- **applaudissements dans la salle** -

M. le Maire – Je crois que j'ai tout dit.

- **rires dans la salle** -

M. le Maire – Parce que les applaudissements m'ont "coupé le sifflet".

- **rires dans la salle** -

M. le Maire – Alors, je vous dirai... non. Non, non, non... une explication de vote ?

Une minute pour chacun, mais sachez que jamais dans cette salle, un soir de vote du Budget, je n'ai été aussi déçu par l'Opposition, que je respecte, que ce soir !

Explication de vote, Monsieur BERTINOTTI, une minute.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire, je suis très déçu que vous soyez déçu, mais comme c'était prévisible, finalement, cela nous réjouit !

Sur la question des amendes, vous vous doutez bien, Monsieur le Maire, que je n'ai pas fait mon intervention sans avoir vérifié les chiffres et je peux, effectivement, dire que l'augmentation du point, même si tout cela est un peu technique, est bien de 81 %.

Et je veux juste faire une toute petite remarque sur ce point.

L'augmentation du produit des amendes est de 105 %.

Si l'augmentation du point est de 81 %, tout le monde comprend qu'il y a quand même, au-delà de la moyenne nationale, puisque cela dépend en quelque sorte d'une moyenne nationale, il y a eu quand même une inflexion que, d'ailleurs, j'avais déjà soulignée ici...

M. le Maire – Mais je l'ai dit !

M. BERTINOTTI – Mais, oui ! Eh bien alors...

M. le Maire – Je vous ai donné les chiffres !

M. BERTINOTTI – Eh bien, alors, il faut quand même noter...

M. le Maire - mais, je vous l'ai dit, en tous les cas, 2004 !

M. BERTINOTTI - ...qu'au-delà de la politique menées...

M. le Maire – Mais, nous sommes au Budget de 2006 ! Enfin !

M. BERTINOTTI - ...sur le plan national, vous en avez fait un peu plus sur notre ville !

M. le Maire – Ecoutez, Monsieur BERTINOTTI...

M. BERTINOTTI - Et que par conséquent...

Cela, c'est le premier élément de réponse !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. BERTINOTTI – Deuxième élément de réponse...

M. le Maire – Vous faites de l'histoire ancienne !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. BERTINOTTI - ...que je veux donner.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. BERTINOTTI – Il faut de temps en temps...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. BERTINOTTI - ...il faut de temps en temps...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Cela n'a rien à voir...

M. BERTINOTTI - ...quand même expliquer...

M. le Maire - ...avec la Taxe d'Habitation !

M. BERTINOTTI - ...et donner des éléments de comparaison !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. BERTINOTTI – Les 5 millions d'euros qui viennent combler le financement de la ville, il faut donner un élément...

M. le Maire – Ecoutez !

M. BERTINOTTI - ...de comparaison !

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI, j'allais...

M. BERTINOTTI – Il est de 2 points...

M. le Maire - ...vous me décevez encore plus !

M. BERTINOTTI - ...de la Taxe d'Habitation.

M. le Maire - Je vous ai donné la parole...

M. BERTINOTTI – C'était une valeur...

M. le Maire – ...pour une explication de vote et pas pour présenter...

M. BERTINOTTI - ...C'était là pour informer !

M. le Maire - ...des excuses aussi bêtement !

M. BERTINOTTI – Mais, si vous arrêtez de crier dans le micro...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. BERTINOTTI - ...peut-être que l'on pourrait s'entendre !

Mais, je signale...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. BERTINOTTI - ...que ces 5 millions d'euros, cela correspond – et je maintiens – parce que le chiffre est exact...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. BERTINOTTI - ...à 2 points de Taxe d'Habitation !

C'est tout !

M. le Maire – Alors, qui est-ce qui... ?

Monsieur Thierry JEAN.

Mais, il me semble que vous aviez déjà dit que vous votiez contre le Budget, donc l'explication de vote est inutile !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Elle est inutile !

M. JEAN - ...(inaudible)...

M. le Maire – Vous l'avez donnée !

Vous l'avez donnée avant que je parle !

M. JEAN – J'ai été mis en cause par Monsieur THIL, j'aimerais répondre, Monsieur le Maire.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Non, vous l'avez donnée avant que je parle, donc elle est inutile !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Alors, je vais passer au vote.

En ce qui concerne les 2 rapports budgétaires, qui est pour ?

Merci, beaucoup.

Qui est contre ?

Merci beaucoup !

- rires dans la salle -

M. le Maire – Et en ce qui concerne... alors, évidemment les rapports budgétaires sont admis à une très large majorité.

Motion 1bis – Etat n° 1 de régularisation des Décisions Modificatives.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de l'état n° 1 de régularisation des décisions modificatives du Budget Principal, présenté par le Maire pour l'exercice 2006,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 1 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
	-----	-----
TOTAUX	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	150 000,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-150 000,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
	-----	-----
TOTAUX	0,00	0,00
TOTAUX GENERAUX	0,00	0,00

dont détail :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

65 422 6574 61 Subventions	150 000,00
022 01 022 07 Dépenses imprévues	-150 000,00

M. le Maire - Et en ce qui concerne l'enveloppe disponible de 150 000 euros pour la Jeunesse, qui est pour ?

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire - Un à Gauche, nulle part, zéro.

Merci, Mon Colonel.

Mme... - Bravo !

M. le Maire - Qui est contre ?

Monsieur BERTINOTTI. Seul ?

Merci, Mon Colon... Merci, Monsieur BERTINOTTI !

- rires dans la salle -

M. le Maire – Allez !

Alors, on fera le calcul !

Une de plus et une de moins, et le reste s'abstient courageusement !

Les rapports sont adoptés.

On passe au point n° 2.

Point n°2, le Docteur JACQUAT prend la séance 2 minutes.

- M. le Maire quitte la salle des délibérations –

- M. JACQUAT, Adjoint au Maire, en assure la présidence –

M. JACQUAT – Bien.

Monsieur VETTER.

POINT 2 – Gros entretien de la voirie – Programme 2006.

Rapporteur : M. VETTER – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur l'Adjoint.

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération intitulée "Revêtements et Tapis Routiers" estimée à 4 233 350 € TTC dont le détail est annexé à la présente,

DÉCIDE la réalisation de ces opérations dont le financement est assuré au programme d'investissement 2006,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées,

DÉFÈRE à la Commission des Appels d'Offres, le cas échéant, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la mise en oeuvre de ces procédures et à engager, en sa qualité de Personne Responsable des Marchés et conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, toutes actions nécessaires à leur déroulement,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre

La motion est en conséquence.

M. JACQUAT – Merci, Monsieur VETTER.

Des temps de parole ?

Pas de temps de parole ?

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Le rapport est adopté.

Passons donc au point n° 3, Monsieur Cédric SCHWARTZ.

POINT 3 – Programme d'Eclairage Public 2006.

Rapporteur : M. SCHWARTZ – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur l'Adjoint.

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement 2006 d'un programme d'éclairage public, estimé à 3.076.000 € TTC dont le détail est annexé à la présente,

DÉCIDE la réalisation de ce programme,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées,

DÉFÈRE à la Commission des Appels d'Offres, le cas échéant, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

CONFIE l'inspection détaillée des équipements d'éclairage public au bureau de contrôle agréé et l'exécution des travaux aux entreprises qui seront titulaires de ces prestations,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à préparer et à signer toutes pièces se rapportant à la mise en œuvre de ces procédures et à engager, en sa qualité de Personne Responsable des marchés et conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, toutes actions nécessaires à leur déroulement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières relatives à l'insertion des ouvrages aériens dans leur environnement passées entre la Ville de Metz, l'UEM ou les autres occupants du domaine public,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre

La motion est en conséquence.

M. JACQUAT – Merci, Monsieur SCHWARTZ.

Des questions ?

Parfait.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Adopté.

Donc, le point n° 4, Madame VIALLAT-BERNER.

POINT 4 – Restauration des Ouvrages d'Art, Murs de Quais et Remparts Médiévaux – Programme 2006.

Rapporteur : Mme VIALLAT – Conseiller Délégué

Monsieur l'Adjoint,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement des opérations intitulées "Restauration des Ouvrages d'Art, Murs de Quais" dont le coût est estimé à 125.000 € TTC,

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération "Restauration des Remparts Médiévaux" pour un montant de 165.000 € TTC,

DÉCIDE la réalisation de ces programmes de travaux pour un montant global estimé à 290 000 € TTC,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées,

DÉFÈRE à la Commission des Appels d'Offres, le cas échéant, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à préparer et à signer toutes pièces se rapportant à la mise en oeuvre de ces procédures et à engager, en sa qualité de Personne Responsable des Marchés et conformément aux dispositions du code des Marchés Publics, toutes actions nécessaires à leur déroulement,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. JACQUAT – Merci, Madame, pour votre esprit de synthèse.

Y a-t-il des questions ?

Opposition ?

Abstention ?

C'est adopté.

Donc, nous passons au point n° 5, Monsieur GRETHEN.

POINT 5 – Réalisation de divers aménagements de voirie et de sécurité routière.

Rapporteur : M. GRETHEN – Conseiller Municipal

Monsieur l'Adjoint,

Cher Collègue,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi du 08 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 20, 33 et 58 à 65,

CONSIDERANT l'intérêt d'assurer de meilleures conditions de circulation et de sécurité,

DECIDE de procéder aux divers aménagements de voirie et de sécurité énumérés ci-dessous, associés aux actions de communication au plan local :

- Sécurité routière (145 000 € TTC)
- Aménagement du carrefour rue Charles Pêtre , rue de Toul (20 000 € TTC)
- Aménagement du carrefour Charles Pêtre/rue de Bouteiller (43 000 € TTC)
- Rue Hannaux : Création de stationnement (70 000 € TTC)
- Rue Jean d'Apremont : Aménagement en zone 30 (65 000 € TTC)
- Rue du Roussillon – Boulevard de Provence : Création d'un cheminement piétonnier reliant ces 2 rues (6 700 € TTC)

ACCEPTE les devis concluant à une dépense globale de 349 700 € TTC à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,

DECIDE de confier les travaux aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours pour ce type de prestations,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces opérations,

SOLLICITE toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

La motion est en conséquence.

M. JACQUAT – Merci.

Des questions ?

Parfait.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Adopté.

Point n° 6, Monsieur DAMIEN.

POINT 6 – Réorganisation du stationnement de longue durée.

Rapporteur : M. DAMIEN - Adjoint au Maire

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

- M. le Maire reprend la présidence de la séance –

Motion 1 - Réorganisation du stationnement de longue durée.

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu les dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, codifiée aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 20 mars 2006,

Vu l'avis du CTP en date du 29 mars 2006,

CONSIDÉRANT que l'arrivée du Train à Grande Vitesse, l'aménagement de la place de la République, l'urbanisation du quartier du Pontiffroy et la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains sont autant de projets structurants dont la finalisation implique une réorganisation profonde des conditions d'accessibilité et de l'offre en stationnement qui devra prendre en compte tant les besoins liés à l'activité économique de la Ville de Metz que les besoins des riverains des quartiers concernés.

ÉMET un avis favorable de principe à l'aménagement de trois parcs de stationnement en superstructure :

- l'un d'une capacité estimée entre 250 et 350 places situé le long du talus SNCF près de la place Mazelle,
- un second d'une capacité estimée entre 200 et 250 places localisé derrière la Maison du Bâtiment sis boulevard Paixhans,
- un troisième, d'une capacité estimée entre 350 et 450 places situé dans le secteur de l'allée de Metz-Plage.

DÉCIDE de lancer les études de faisabilité et d'impact relatives à ces parcs de stationnement,

ACCEPTE le principe du recours à la délégation de service public afin de rechercher des délégataires chargés de la réalisation des travaux de construction de 3 nouveaux parkings en superstructure ainsi que de leur exploitation, ceci conformément à la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, pour une durée de 30 ans et dans le cadre de 3 contrats de concession distincts.

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer les contractants telles qu'elles sont définies dans le rapport annexé aux présentes, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de délégation de service public conformément aux textes en vigueur en vue de l'organisation d'une consultation publique, puis à mener les négociations à intervenir dans ce cadre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités de publicité légales afin d'informer les candidats potentiels de l'organisation de la consultation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation des procédures de consultation requise par les textes et signer tout document concernant sa mise en oeuvre.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces opérations,

SOLLICITE toutes subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Motion 2 – Délégation du service public relatif à l'exploitation du Parking Public Saint-Thiébault.

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, codifiée aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 février 2006,

VU la convention de concession en date du 22 décembre 1975 ayant pour objet la construction et l'exploitation de deux parcs de stationnement situés sous la Place du Marché Couvert (dénommé Cathédrale) et sous la Place St Thiébault,

VU l'avenant n°1 à la convention de concession, en date du 9 juillet 1993, portant sur des travaux de modernisation des parkings Cathédrale et St Thiébault,

VU l'avenant n°2 à la convention de concession, en date du 5 décembre 2003, portant modification de l'avenant n°1,

VU le rapport annexé à la présente délibération présentant, entre autres, les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public,

CONSIDERANT que le contrat déléguant le service public relatif à l'exploitation du parc de stationnement souterrain St Thiébault vient à échéance le 31 mai 2007,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la poursuite de l'exploitation de ce service par voie de gestion déléguée,

ACCEPTE le principe du recours à une délégation de service public par voie de contrat de délégation de service public, afin de rechercher un délégataire chargé de la réalisation de travaux d'amélioration du parking St Thiébault ainsi que de son exploitation, ceci conformément à la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993,

FIXE la durée de la délégation du service public lié à l'exploitation du parc de stationnement St Thiébault à une période minimum de 15 ans, qui pourra être portée à 20 ans, sans toutefois pouvoir dépasser cette durée, en fonction des investissements qui auront été proposés par les candidats,

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le contractant telles qu'elles sont définies dans le rapport annexé aux présentes, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure de délégation de service public conformément aux textes en vigueur en vue de l'organisation d'une consultation publique, puis à mener les négociations à intervenir dans ce cadre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités de publicité légales afin d'informer les candidats potentiels de l'organisation de la consultation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation de la procédure de consultation requise par les textes et signer tout document concernant sa mise en oeuvre.

Les motions sont en conséquence.

M. le Maire – Monsieur GROS, Monsieur BERTINOTTI, Monsieur DARBOIS, Madame COLIN-OESTERLE, Maître SCHAEFER.

Allons-y, Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Mon intervention portera, principalement, sur l'un des parkings de ce projet qui est celui qui est indiqué sur le plan "Parking Belle Isle" de 350 à 450 places.

Il s'agit, si je lis bien le rapport, de prendre en compte les besoins des habitants des quartiers anciens pour le stationnement résidentiel tout en limitant, autant que faire se peut, l'accès en centre-ville de ce que l'on appelle les pendulaires.

Or, dans ce quartier, la problématique du stationnement est complètement déterminée par la présence de l'Université, concentrée sur l'Île du Saulcy, mais dont on a interdit, à juste titre d'ailleurs, l'accès à la majorité des usagers, à savoir, les étudiants.

Les étudiants, donc, tous les jours force le passage des ponts, que cela soit le Pont des Morts d'un côté, le Moyen Pont de l'autre, pour se rapprocher et ils envahissent l'espace disponible soit au Fort Moselle, soit dans le Quartier Saint-Vincent avec leurs voitures de pendulaires.

Les riverains ne seraient pas en peine de se garer, il faut bien le savoir, aussi bien au Fort Moselle que dans le Quartier Saint-Vincent s'il n'y avait cette pression due en grande partie à l'Université.

Il n'y a qu'à voir ce qui se passe en dehors des périodes universitaires où les choses sont relativement faciles.

En effet, l'offre actuelle : Parking de la Comédie, Parking du Port Saint-Marcel, Parking de l'Allée de la Piscine, et Parking du boulevard Serot enfin, les places qui sont boulevard Serot constituent un potentiel important.

Alors, que faire ?

Eh bien, avant de décider de faire ce parking, il faut éviter de faire franchir les ponts aux gens qui veulent se rendre dans ce secteur-là.

Premièrement, permettre aux étudiants d'accéder à l'île du Saulcy à pied ou en vélo.

Je veux donner ici 3 pistes, mais pour certaines d'entre elles, ce n'est pas la première fois qu'on en parle ici.

La première, c'est créer un parking boulevard Henri II, du côté des boulistes là-bas, vous voyez ?

Et aménager une passerelle sur les ancrages de l'UEM sur l'usine de Wadrineau de façon à arriver à pied ou à vélo au Saulcy sans forcément emmener une voiture, à traverser tous les ponts depuis Devant-lès-Ponts jusqu'au Quartier Saint-Vincent. C'est une première piste.

Une seconde piste : créer un parking derrière le Lycée Cormontaigne à l'usage des étudiants et des professeurs du lycée et accessible depuis le Saulcy par une passerelle accrochée au pont de l'A31.

L'A31 passe juste derrière, en encorbellement au-dessus, on peut très bien mettre une passerelle.

L'accès automobile se ferait par le chemin de halage de la navigation qui est disponible à cet endroit-là, à côté de la piste cyclable qu'on vient de créer.

Troisième piste : créer un parking accessible depuis le boulevard Saint-Symphorien à Longeville, le long de la Moselle, en face de l'ENIM et desservi par le cheminement du Plan d'Eau qui existe déjà et qui permet de passer du Plan d'Eau au Saulcy et que tout le monde connaît.

Voilà 3 pistes permettant d'éviter de forcer à tout prix le passage des ponts.

Deuxièmement, je le dis par rapport à ce parking-là, et je ne dirai pas la même chose des autres parkings qui nous sont proposés, ne pas créer de parking supplémentaire à l'intérieur de la zone définie par les anciennes limites de la vieille ville.

Même si on se contente de l'actuel PDU - ce qui n'est pas notre cas – ce que je dis là, est inscrit en substance dans le PDU.

Arrêtez de faire rentrer des voitures et de stocker des voitures dans l'hypercentre dans la vieille ville !

Autant on peut discuter des parkings envisagés place Mazelle et boulevard Paixhans qui sont desservis par le ring entourant Metz, cela dit, pour celui du boulevard Paixhans, je dis : attention à ne pas gâcher la jolie vue et le site constitué par les 2 arches fermant le rempart qui laissait ressortir la Seille à l'époque où elle traversait la ville.

Il y a un très beau site, il y a une belle tour, la Tour des Sorcières, et c'est un endroit particulièrement important, que je ne voudrais pas qu'il soit gaspillé par – si j'ai bien compris – un parking en surperstructure. L'autre, effectivement, à la place Mazelle, on peut très bien le comprendre.

Autant ces 2 parkings sont discutables, en tout cas, doivent être examinés, autant le projet Belle Isle est inacceptable, car il s'agit bien, en définitive, d'attirer 450 voitures supplémentaires dans le centre-ville, avec les difficultés d'accès par les Ponts que je viens de décrire.

De plus, le plan fourni est des plus inquiétants, car ce parking est positionné directement sur le Jardin du Luxembourg, à l'emplacement où l'on avait imaginé de mettre, il y a 10 ans, la cantine du Lycée Fabert et le Gymnase.

Comme nous sommes là en zone inondable, il faudrait le construire en superstructure, et je vous laisse imaginer le tollé s'il est question, à nouveau, de bétonner ce jardin qui est extrêmement cher aux Messins ! Pas seulement aux habitants du quartier, mais à tout le monde !

Au total, ce parking-là n'est pas acceptable, et l'organisation du stationnement autour du Saulcy mérite une étude globale dans l'esprit des indications qui tenaient dans le PDU, c'est-à-dire, en faisant tout pour limiter l'accès du centre-ville au pendulaire !

Et j'ajoute que dans la motion qui nous est présentée, on ne fait pas mention des résidents, alors que c'est ce qui nous est vendu dans les "Attendus", c'est-à-dire, qu'en réalité, on nous fait miroiter des solutions pour les résidents qui ont, effectivement, dans certains cas, des problèmes, mais quand on arrive à la motion, il s'agit simplement de confier à des promoteurs pour 30 ans un parking, et à charge pour eux, de vendre leurs prestations à qui ils voudront, c'est-à-dire, sans aucune garantie pour les résidents puisque ce n'est pas indiqué dans la motion.

Voilà mon observation.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Ce projet de réorganisation du stationnement de longue durée sent bon les élections !

Vous essayez de répondre dans l'urgence et avec une certaine précipitation à un vrai besoin que nous avons souligné à plusieurs reprises qui est celui du stationnement résidentiel.

L'articulation de ce projet de 3 parkings en superstructure avec le Plan de Déplacements Urbains n'a pas été démontrée lors de la préparation du PDU.

Où sont les études qui aboutissent à ce choix déjà très élaboré puisqu'on envisage des délégations de services publics alors même que les études de faisabilité ne sont pas encore faites ?

En fait, Monsieur le Maire, tout ceci résulte de votre refus quasi-idéologique de toute étude sur le stationnement résidentiel dans notre ville, alors que vous le savez, il est devenu un outil de régulation des déplacements dans de nombreuses villes.

Et je prendrai quelques exemples divers :

- A Bordeaux, le statut de résident offre un tarif préférentiel à ceux qui habitent les secteurs soumis au stationnement payant : 1,50 euro la journée en surface, et 20 % des places réservées dans les parkings souterrains.
- A Lille, avec le même tarif journalier.
- A Paris, où la carte mensuelle coûte 15 euros.
- A Epinal, c'est plus petit, où le tarif mensuel varie de 20 à 30 euros selon les horaires d'occupation et dans bien d'autres villes, comme Luxembourg, Rennes, Lyon ou Nancy.

L'objectif est toujours le même : faciliter le stationnement des riverains qui habitent des zones de stationnement payant, les inciter à prendre les transports en commun, optimiser les flux de déplacements.

Alors, Monsieur le Maire, plutôt que la création précipitée de ces parcs en superstructure, il serait plus judicieux de remettre à l'étude, le volet stationnement du PDU pour déterminer en fait un ensemble de mesures adaptées aux besoins.

Il serait utile de réfléchir à une restructuration, par exemple du boulevard Maginot pour offrir plus de places au stationnement et bien évidemment accélérer le développement des transports collectifs.

La question de la tarification du stationnement est tout à fait essentielle. Dans les exemples que j'ai donnés, elle varie, par exemple, de 15 à 45 euros par mois.

S'il n'y a pas de tarifs préférentiels, y compris dans les parkings en superstructure, il n'y aura aucune incitation pour les riverains à les utiliser. Ces parcs seront alors banalisés ou alors, ne seront accessibles qu'aux riverains qui auront les moyens de se payer un abonnement onéreux.

Mais s'il y a tarifs préférentiels, comment alors sera assurée la rentabilité de ces délégations de service public que vous voulez faire sans une aide publique ?

On voit bien que cette question de la tarification est un élément essentiel dans le choix que nous devons faire quant aux solutions à apporter aux besoins de stationnement résidentiel.

A l'absence d'étude globale sur le stationnement résidentiel qui soit cohérente avec le PDU, l'adoption du principe de construire des parcs en superstructure apparaît prématurément, même si nous ne sommes pas hostiles à ce principe.

Mais il est au moins impératif, et cela a été rappelé par Monsieur Dominique GROS, de marquer une préférence dans les motions, dans l'objet même de cette délibération, une préférence pour une tarification incitative et peu élevée.

Des simulations financières doivent, à l'évidence, accompagner tout projet mis en œuvre d'un stationnement résidentiel.

On ne peut que regretter que ces études n'aient pas encore été réalisées alors que le besoin de stationnement résidentiel est bien réel et urgent à mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

Les nouvelles vont vite.

Ce point-là m'a valu quelques coups de téléphone en début de semaine, et c'est vrai que la Démocratie Participative a fonctionné dans les bistrotts et sur le trottoir.

Alors, d'abord dire que les riverains, notamment des Quartiers Outre-Seille et du Haut de Sainte-Croix – pardon – ce sont ceux que je rencontre le plus souvent, sont toujours demandeurs d'ailleurs, tout à fait demandeurs d'un type de stationnement dît de "longue durée". Nous, on dit stationnement pour les riverains.

Mais ils émettent des conditions !

Trois en l'occurrence !

Premièrement, que ce stationnement soit réservé aux riverains des quartiers uniquement, et cela de jour comme de nuit !

Les riverains ! Uniquement eux ! Et tout le temps !

Le rapport le laisse entendre, et encore, de manière relativement évasive, comme l'a souligné Monsieur Dominique GROS, mais la motion est quasiment muette à ce propos.

Nous sommes prudents, Monsieur le Maire, c'est la motion que nous votons ! Or, il n'est pas dit clairement à qui est destiné ce stationnement.

Alors, quand on lit dans la motion 1 le "Considérant", je ne vous lis que les 2 dernières lignes : "qui devra prendre en compte tant les besoins liés à l'activité économique de Metz que les besoins des riverains des quartiers concernés."

Au mieux, c'est mal écrit ! Au pire, c'est une embrouille, Monsieur le Maire !

Votre réponse doit être très claire !

Deuxièmement, si vous confirmez que ce stationnement concerne uniquement les riverains, il faut que le prix mensuel soit raisonnable ! Quinze euros nous paraissent raisonnables !

C'est un moyen efficace, c'est peut-être même le seul, pour encourager l'habitat des familles dans les quartiers concernés ! Et vous savez que cela est très important !

Il ne faut pas rigoler avec ça !

Il ne faut pas faire ça comme une campagne électorale !

Le vieillissement du centre-ville est une réalité ! La fuite des jeunes couples en est une autre !

Troisièmement, que ce stationnement ne touche pas à l'intégrité de l'existant ! Là aussi, Monsieur Dominique GROS l'a très bien évoqué.

En ce qui concerne Mazelle, cela ne devrait pas poser de problème.

Celui prévu à l'arrière de la Maison du Bâtiment est déjà plus problématique, puisque, là, nous sommes dans les remparts, sur l'ancien lit de la Seille, à 2 pas de cet ancien pont où il subsiste encore 2 arches.

En tous les cas, l'intégration – je n'ai pas dit qu'elle était impossible – semble délicate – je ne vois pas bien comment - mais j'espère qu'on saura le faire ! J'espère qu'on saura le faire parce que nous avons besoin, nous, riverains de ce stationnement !

Quant à celui qui est prévu, moi j'ai compris le long de la Moselle - éclairez-nous là-dessus - le long de la Moselle, au pied du Pont des Morts, adossé – si j'ai bien compris – au talus du Square du Luxembourg dont vous vouliez, au-dessus, déjà y coller une cantine !

Alors, là, je suis persuadé que c'est une erreur, une grosse erreur que nous ne laisserons pas passer même si vous réussissez à le faire voter ce soir ! Ce parking-là !

Ce très beau site messin doit être protégé d'autant plus que, comme la cantine, en se creusant les méninges, on peut trouver mieux ailleurs !

Je vous remercie et nous attendons tous et toutes des explications très précises !

M. le Maire – Madame COLIN-OESTERLE.

Mme COLIN-OESTERLE – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Nous sommes amenés, ce soir, à voter la réalisation de 3 parcs de stationnement "longue durée" à destination des riverains.

Alors, je n'ai, ce soir, qu'un mot pour qualifier ce projet : formidable !
Vraiment !

Nous ne pouvons, en effet, que nous féliciter de vous voir accéder à nos demandes qui ne sont que le reflet des préoccupations des Messins.

Finalement, vous ne pourrez plus dire que vous avez face à vous une Opposition stérile ! Non ! Vous pouvez vous féliciter, au contraire, d'avoir une Opposition constructive, force de propositions, dont vous reprenez les idées et qui vous permet, ainsi, de débloquer des situations plus que critiques !

Si j'osais, je dirais, comme Mon Collègue Monsieur BERTINOTTI, que cela sent les échéances électorales !

Quoi qu'il en soit, nous serons très attentifs à la mise en œuvre de ce projet afin de voir émerger un véritable stationnement résidentiel, et non, une formule se rapprochant, sensiblement, de ce qui existe déjà !

Nous serons notamment très vigilants concernant le coût de ce type de stationnement !

Une chose encore, vous abordez dans ce point, la question des parcs relais Rochambeau et de la FIM. J'insiste, là encore, sur la nécessité de mettre en place des navettes gratuites et à fréquence élevée permettant l'accès simple et rapide au centre-ville. Leur existence est déterminante pour la fréquentation de ces parcs !

Une fois encore, nous nous faisons là l'écho des préoccupations des Messins et des personnes résidant en périphérie.

C'est tout le sens que nous entendons donner à notre action pour le Metz de Demain.

Je vous remercie.

M. le Maire – Maître SCHAEFER.

M. SCHAEFER – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Décidément, on entend tout et le contraire de tout, puisqu'on nous réclame des parkings à usage des riverains, donc des parkings de longue durée, et quand vous nous proposez, effectivement, des études pour mettre en place des parkings en superstructure permettant, effectivement, aux riverains de pouvoir se garer, on nous taxe de manque d'études, de manque de préparation, de volonté ou d'arrière-pensée électoraliste, etc., sans se préoccuper de savoir à quoi correspond ce point.

Alors, je me permets quand même de rappeler que cette réorganisation du stationnement et plus particulièrement, la création de parkings en superstructure dans les Quartiers Outre-Seille et Pontiffroy, marque une volonté forte de la Ville de Metz de s'inscrire et de s'engager dans la réalisation du Plan de Déplacements Urbains en complétant le dispositif mis en place par la CA2M.

Car, vous savez que la CA2M doit, effectivement, mettre en place des parkings relais et des parkings de rabattement.

Ces parkings relais situés en tête de ligne permettront aux gens, avant de franchir les ponts de pouvoir, éventuellement, se garer soit sur Woippy, soit sur le Parc de Rochambeau, soit pour ceux qui viennent de l'autre côté à la FIM, et d'autres parkings, effectivement, relais sont à l'étude.

Et par contre le PDU et les lois prévoient, effectivement, que les communes doivent veiller à une politique de stationnement des riverains.

Et c'est à cela que répond le point qui vous est soumis ce soir, et sur lequel j'entends, effectivement, dire n'importe quoi puisque, éventuellement, chacun dit : "Bon, d'accord, peut-être, mais nous serons vigilants sur la qualité architecturale, sur l'implantation, etc., "comme s'ils n'avaient pas remarqué que ce soir, c'était simplement une demande permettant de commencer les études.

Après, effectivement, donc avant de hurler au loup, il faudrait déjà se déclarer sur le principe, et savoir si, effectivement, vous voulez répondre ou non, aux besoins des résidents qui, effectivement, font cette demande ?

Alors, je m'insurge en faux quand j'entends Monsieur BERTINOTTI, et quand j'entends Monsieur FOUCAULT nous dire, qu'effectivement, il n'y a aucune étude sérieuse sur le stationnement résidentiel qui a été faite !

Il y a des études qui ont été faites : les services, effectivement, de la Ville et un organisme indépendant se sont penchés sur le travail et sur le stationnement en ville, et notamment dans les quartiers Outre-Seille et Pontiffroy.

Alors, je vais vous donner quelques chiffres.

Sachez que dans le Quartier Outre-Seille, 27 % des capacités de stationnement sont utilisés par des pendulaires, soit par des stationnements de longue durée.

Or, nous avons vu qu'effectivement, le PDU tend à vouloir diminuer l'arrivée des pendulaires en centre-ville, donc par l'utilisation de parkings relais ou de parkings de rabattement. Donc, c'est effectivement des places et des capacités de stationnement à gagner.

Par contre, ces mêmes études montrent que 59 % des capacités de stationnement sont utilisées par des résidents ou des usagers du soir. Dans ces 59 %, il faut tenir compte de voitures ventouses, qui bougent une fois par semaine voire moins et qui utilisent près de 20 % des capacités de stationnement de ces quartiers.

Par conséquent, les visiteurs qui viennent en ville, pour des besoins d'accès aux services, des besoins familiaux, des besoins de commerce ou d'activités économiques ou

artisanales, ne disposent en tout sur ces quartiers que de 14 % des capacités de stationnement, alors qu'ils représentent à eux seuls, 44 % des usagers qui ont besoin d'aller dans ces secteurs !

Cela veut dire quoi ?

Cela veut dire que d'après les études qui ont été faites, eh bien, dès 10 heures du matin, dans ces quartiers, il y a, effectivement, une sur-saturation des stationnements avec toutes les dérives que nous connaissons, et que vous ne manquez pas, effectivement, de dénoncer quand on veut y mettre bon ordre !

Alors, voilà, ces constats, en fait, sont faits, ils existent, et ils vont d'ailleurs, je tiens à le préciser à l'encontre de ce que j'entends dire dans la bouche de Monsieur FOUCAULT, régulièrement, ou de... il vient de le dire, Monsieur BERTINOTTI, en nous disant, il faut faire des parkings et des voies en stationnement sur voirie au profit des résidents.

C'est un non-sens !

Ces études montrent, qu'effectivement, un stationnement sur voirie favorisé par des tarifs préférentiels ne fera que pérenniser le stationnement sur voirie des longues durées, des pendulaires, et ne pourra donc pas favoriser l'arrivée, non seulement, des visiteurs qui eux contribuent à l'activité, et à l'animation et à l'attractivité des quartiers.

Par conséquent, la seule solution réaliste pour éviter que les places de parking sur voirie soient, effectivement, squattées, c'est la création de parkings en superstructure.

Alors, bien entendu, les efforts conjugués de la CA2M dans le cadre du PDU permettront de libérer le stationnement sur voirie d'une partie des pendulaires, et d'une partie, effectivement, des résidents.

Sachez que sur ces quartiers, si on arrive à réduire et à supprimer 6 % de véhicules qui squattent, effectivement, les places de stationnement, on double l'offre offerte aux visiteurs dans ces mêmes quartiers.

Alors, voilà, donc les études qui ont été faites.

Elles reposent sur des bases sérieuses.

Ce n'est pas quelque chose d'inventé !

Et si, effectivement, ce point vous est présenté aujourd'hui, c'est parce qu'il correspond à une réalité.

Par contre, et j'en terminerai par là, je suis d'accord sur un point, cet objectif en faveur des résidents ne sera toutefois atteint que par la mise en place d'une politique tarifaire dissuasive pour le stationnement de longue durée, c'est-à-dire, les pendulaires, mais également par une politique tarifaire attractive pour les résidents.

M. le Maire – Bien.

Alors, moi, je remercie beaucoup Monsieur Jacques SCHAEFER, parce qu'il a pratiquement répondu à toutes les questions.

Je voudrais simplement surenchérir sur un point.

Je vous ai dit tout à l'heure : moi, j'étais désolé de voir la médiocrité de certaines interventions.

Je vous dirai : est-ce que vous ne lisez jamais le Journal Officiel ?

Vous êtes pourtant des Elus !

Et sur un point que vous aimez beaucoup, il y a une Parlementaire mosellane qui a posé la question au Ministre, il y a un ou 2 mois, sur le stationnement résidentiel, et il lui a dit qu'il était rigoureusement interdit sous la forme sur laquelle vous l'entendez !

Rigoureusement interdit !

Le Ministre a dit : on peut dans un quartier faire un tarif préférentiel, mais à ce moment-là, il s'applique à tout le monde qui vient dans ce quartier, habitants et non habitants !

On est libre de faire des tarifs comme on veut dans les divers quartiers mais, réserver pour les résidents un tarif préférentiel et rigoureusement interdit !

Alors, comme vous connaissez tous la Parlementaire qui a posé cette question et qui a eu cette réponse, je vous laisse le soin de deviner, si je faisais cela, les beaux procès que j'aurais en perspective !

Vous le savez tous !

Alors, ça, c'est le premier point.

Et le deuxième point, c'est Monsieur Jacques SCHAEFER qui l'a dit, et il l'a très bien dit ; ce rapport est un rapport pour faire une étude.

Alors, on va faire l'étude.

Vous serez pour quelque chose, contre quelque chose, on discutera ; vous aurez les arguments valables ou vous n'en aurez des pas valables.

On les échangera et on verra.

Mais ça, c'est uniquement une étude.

Alors, si une étude vous fait peur, et je ne sais plus qui m'a dit ça tout à l'heure, qu'elle était "électorale", je dirai : "Non, Monsieur BERTINOTTI. Moi j'ai plutôt envie de me présenter, malgré mon grand âge, d'accord ?". Et malgré ma grande fatigue parce que quand je vois la manière dont vous vous comportez, quand vous attaquez, je me dis j'ai encore beaucoup de chance devant moi !

M... - ... (inaudible)...

M. le Maire – Explication de vote ?

M. GROS – J'ai un amendement.

M. le Maire – Pardon ?

M. GROS – J'ai un amendement à proposer.

M. le Maire – Vous avez quoi ?

M. GROS – Un amendement.

M. le Maire – Alors, allons-y.

M. GROS – Vous avez ici une motion, vous nous dites qu'il s'agit, et Maître SCHAEFER dit la même chose, qu'il s'agit simplement d'une étude.

M. le Maire – Oui.

M. GROS – Eh bien, la motion doit s'arrêter : "Décide de lancer les études de faisabilité et d'impact relative à ces parcs de stationnement." Point final !

Mais, vous parlez après ça de délégation de service public, vous avez déjà expliqué, c'est 30 ans, c'est 3 contrats distincts, etc. Vous avez...

M. le Maire – Ecoutez, je sais très bien que si je vais faire ce programme-là, je ne peux le faire qu'en délégation de service public !

Vous ne me prenez quand même pas pour un magicien !

M. GROS – Non, mais...

M. le Maire – Si j'arrive à gérer cette ville dans un équilibre financier, il ne faut quand même pas que cela coûte trop cher !

Et ça fait partie de la stratégie financière !

M. GROS – Mais...

M. le Maire - Et si vous voulez "torpiller" le projet...

M. GROS – Mais non !

M. le Maire - ...vous vous y prenez comme vous venez de le dire !

M. GROS – Mais, attendez, vous ne m'avez pas compris !

Vous faites une étude ; on peut imaginer toutes les solutions et y compris la concession !

Mais, là, vous verrouillez le système puisque dans le vote, vous nous indiquez qu'il y aura déjà une concession ! Vous nous dites que cela sera déjà 30 ans ! Si on met 29 ou si on met 31, on n'est pas conforme ! Qu'est-ce que cela veut dire ?

Le nombre de places, il est indiqué !

Alors, c'est surréaliste !

Alors, vous avez une carte où on vous dit - je m'excuse – 366 places, Belle-Isle, c'est dans les rapports officiels. Et après ça, c'est entre 350 et 450 !

Nulle part, nulle part, ce système est cohérent !

C'est un rapport qui n'est ni fait, ni à faire !

Permettez-moi de le dire !

Il est incompréhensible !

Et pourtant, je me suis appliqué !

M. le Maire – Eh bien, cela ne m'étonne pas que vous ne compreniez pas !

Et si vous l'aviez lu complètement, vous auriez lu que ce rapport a eu un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 20 mars !

M. GROS – Eh bien, la commission en question, elle a fait des réserves aussi.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI, explication de vote.

M. BERTINOTTI – Rapidement, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire à l'assistance qu'une réponse ministérielle n'a pas valeur législative, et qu'une réponse ministérielle n'est pas opposable à la jurisprudence du Conseil d'Etat !

Alors, je voudrais, si vous me le permettez, lire 3 lignes : "La jurisprudence reconnaît de manière constante la possibilité de fixer des tarifs différents pour un même service rendu à diverses catégories d'usagers, dès lors qu'il existe entre les usagers des différences de situation appréciable ou qu'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service commande cette mesure". Fermez les guillemets. "Le stationnement résidentiel fait partie des différences de situations reconnues par le Conseil d'Etat".

Donc, le stationnement résidentiel n'est pas illégal comme vous nous le dites, Conseil après Conseil !

M. le Maire – Ecoutez, moi, je m'en réfère à une réponse ministérielle surtout à cause de la personne qui l'a posée, et qui ne l'a pas posée d'une manière innocente !

Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais eu envie de vous demander une suspension de séance, mais vous ne nous l'auriez pas accordée.

Alors, je vais faire une explication de vote.

Je vous avais demandé des réponses précises ; je n'emploierai pas le ton de Maître SCHAEFER, il était déplaisant !

Le problème existe et la demande des riverains existe !

Elle est importante !

Mais ce que vous nous proposez ce soir, sur un sujet qui est important pour la ville de Metz, ressemble à un bricolage !

Et je crois qu'il vaut mieux refuser un bricolage que de faire très mal quelque chose dont le besoin est réel !

Donc, pour ces raisons-là, Monsieur le Maire, et n'allez pas colporter que je suis contre le stationnement de riverains, comme je l'ai entendu sur un autre sujet, je voterai contre parce que c'est un bricolage et que l'on ne va pas, quand c'est un bricolage, dans le bon sens !

M. le Maire – Dont acte !

Qui est pour le projet, pour le rapport ?

Merci.

Qui est contre le rapport ?

Deux voix.

Je vous remercie le rapport...

M... - ...(inaudible)...

M. le Maire – Vous êtes fatigué déjà à cette heure-ci !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M le Maire - Non, sans blague !

Il est quand même adopté.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire - Cinq voix.

M... - Et les abstentions aussi.

M. le Maire – Ah ? C'étaient les abstentions les derniers là ?

M... - Mais, pas du tout.

M. le Maire – Dites, dites...

Monsieur BERTINOTTI, les voix... c'étaient des absentions ou des contres ?

M. BERTINOTTI – Abstentions.

M. le Maire – Ah,... abstentions.

Cinq abstentions, alors.

Très bien.

Vous avez raison de le dire.

Alors, le rapport n° 6 est donc adopté.

Le rapport n° 7, Madame STEMART.

POINT 7 – Travaux d'aménagement et de restauration dans les espaces verts et les serres communales.

Rapporteur : Mme STEMART - Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU

L'inscription au programme d'investissement des opérations intitulées :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT :

Avenue de l' Amphithéâtre : Plantation d'un talus	18 500,00 € TTC
Rue du Général Ferrié : Aménagement de la promenade (2 ^{ème} tranche)	44 000,00 € TTC

TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES ESPACES VERTS :

Chemin des corporations : Réfection de la promenade	22 000,00 € TTC
Rue de Toulouse : Réfection d'un cheminement	2 800,00 € TTC
Rue du Nid de Sogne : Remplacement des pergolas de la roseraie	28 000,00 € TTC
Jardin Botanique : Remise en état du hangar et d'un pilier de portail	11 200,00 € TTC
Fort de Bellecroix : Réfection de l'accès au belvédère	21 500,00 € TTC
Rue des Courtes Pâtures : Rénovation de la placette	26 000,00 € TTC

TRAVAUX DE RENOVATION DES SERRES MUNICIPALES :

Centre Horticole :	10 000,00 € TTC
Jardin Botanique	15 000,00 € TTC

CONSIDERANT

Que le coût total de ces travaux est estimé à : **199 000,00 € TTC**

DECIDE la réalisation de ce programme

CONFIE selon le cas ces travaux aux entreprises titulaires des marchés en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de consultation des entreprises dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de signer les marchés correspondants, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du code des marchés publics

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Pas d'opposition ?

Je vous remercie.

Le rapport n° 7 est adopté.

Le rapport n° 8, c'est Madame FROHMAN.

POINT 8 – Equipement des aires de jeux et acquisition de mobilier de jardin

Rapporteur : Mme FROHMAN – Conseiller Délégué

Merci, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26,33 et 57 à 59

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération intitulée :

Equipement des aires de jeux et acquisition de mobilier de jardin

DECIDE de réaliser les travaux et d'acquérir les fournitures pour un coût total estimé à 122 000,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure d'appel d'offres, à signer les marchés ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du Code des Marchés Publics

RENVOIE à la Commission d'Appel d'Offres le soin de désigner l'attributaire du marché

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas d'observation ?

Point n° 9, "Cession d'un terrain communal".

M. SCHAEFER – Oui.

Je le prends, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Oui, Maître SCHAEFER.

POINT 9 – Cession d'un terrain communal, rue Vandernoot.

Rapporteur : M. SCHAEFER – Adjoint au Maire,

en lieu et place de M. KHALIFE - Adjoint au Maire, excusé

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz envisage de vendre un terrain communal de 4 a79 ca situé 7, rue Vandernoot au Sablon qui ne présente plus d'intérêt particulier pour la Ville de Metz ;
- que ce projet a fait l'objet d'une annonce dans le Républicain Lorrain le 18 septembre 2005 ;

VU :

- l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle ;
- l'offre de prix faite le 28 février 2006 par M. et Mme PECORA – 30, rue du Bourdon – 57000 METZ ;

DECIDE

1) - de céder, en l'état, à M. et Mme PECORA – 30, rue du Bourdon – 57000 METZ le terrain communal situé 7, rue Vandernoot et cadastré sous :

Ban du SABLON

Section SD – n° 30 – rue Vandernoot – 4 a 79 ca

- 2) - de réaliser cette opération pour le prix de 83 000 €, payable au comptant à la signature de l'acte ;
- 3) - de prendre à la charge de la VILLE de METZ les frais de négociations ;
- 4) - de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- 5) - d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice en cours ;
- 6) - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Adopté.

Merci.

Point n° 10, Monsieur MULLER.

**POINT 10 – Travaux de ravalement des façades de l'Hôtel de Ville et de l'Office de
Tourisme.**

Rapporteur : M. MULLER - Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux travaux de ravalement et de restauration des façades de l'Hôtel de Ville, côté place d'Armes, et de l'Office de Tourisme, ainsi que la réfection de la toiture de l'Office de Tourisme,

VU l'inscription au Budget Primitif 2006 de ce projet,

DECIDE

- la réalisation des travaux de ravalement et de restauration de la façade côté place d'Armes de l'Hôtel de Ville, des quatre façades et de la toiture de l'Office de Tourisme, pour un montant de 2 700 000 Euros TTC, conformément à l'étude préalable réalisée par Monsieur BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques,
- de confier par convention la maîtrise d'œuvre des travaux à Monsieur BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, conformément aux dispositions du décret n° 87-312 du 5 mai 1987, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville de Metz,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations d'entreprises correspondantes et à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, y compris avenants éventuels, dans la limite des crédits alloués, conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

DEFERE à la Commission d'Appels d'Offres l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. MULLER – Je voudrais simplement dire la chose suivante, je crois que c'est un programme qui va redonner une grande beauté à la place d'Armes. Nous espérons, je crois que l'on peut espérer, que peut-être l'Etat accélérera la rénovation des façades de la Cathédrale sur cette même place. Mais, ça, on ne peut pas préjuger.

En tous les cas, je crois que cette place d'Armes et l'Hôtel de Ville méritent une telle rénovation par les temps qui courent, d'autant plus qu'il y a urgence !

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Adopté.

Je voudrais – excusez-moi – pour une fois, une fois n'est pas coutume, faire un petit cavalier-là, parce qu'il m'est venu à l'idée au moment où l'on parle de rénovation de l'Hôtel de Ville ici, qu'il y aura, aussi, une importante rénovation qui doit se faire à côté place Saint-Jacques, puisque les commerçants de la place Saint-Jacques veulent couvrir la cour et agrandir la surface commerciale.

Alors, dernièrement, on a eu un débat, et j'ai lu le lendemain dans un hebdomadaire que j'étais...

M... - Le Centre Saint-Jacques, Monsieur.

M. le Maire – Pardon ?

Le centre, tout le centre... que j'étais contre l'opération.

Or, c'est inexact.

Tout d'abord, au Conseil Municipal, je n'ai jamais dit cela, sans cela vous l'auriez entendu.

Mais, c'est vrai qu'à un match de football, j'ai rencontré un des investisseurs de Saint-Jacques qui m'a parlé de ce projet en dizaine de millions d'euros, et qui m'a parlé de montage financier. Et je lui ai dit : "les montages financiers, moi, je suis Maire de Metz, mais je ne suis pas financier. Je ne rentre pas là-dedans."

Alors, cela a été traduit par erreur comme étant opposé à l'opération.

Je ne suis pas du tout opposé à l'opération parce que je pense que tout ce qui fait l'attractivité, notamment, du Centre Saint-Jacques ne peut être que bon pour la ville.

Alors, je tenais à vous dire, vous ne l'aviez d'ailleurs jamais entendu dire ici, donc cela n'avait aucune espèce de valeur.

Le pont n° 11, Monsieur GREGOIRE.

POINT 11 – Liaison cyclable Centre Ville – Montigny-lès-Metz.

Rapporteur : M. GREGOIRE - Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU le programme de Budget Primitif 2006,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT l'intérêt du développement du réseau cyclable à Metz,

DECIDE la réalisation d'une liaison cyclable entre la rue du Général Dupuis et la rue Monseigneur Heintz pour un montant de 540 000 Euros TTC,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations d'entreprises correspondantes et à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, y compris avenants éventuels, dans la limite des crédits alloués, conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

DEFERE à la Commission d'Appel d'Offres l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

SOLLICITE toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et notamment celles du Conseil Général dans le cadre de la PDAU (Politique Départementale d'Aménagement Urbain), de la Région Lorraine et de l'Etat.

La motion est en conséquence.

M. GREGOIRE – J'ajoute, si je peux me permettre, Monsieur le Maire, que ce point a été vu par la Commission Municipale de Déplacement à Vélo, et qu'il a reçu un avis favorable de cette commission.

M. le Maire – Merci.

Monsieur DARBOIS, Monsieur FOUCAULT, Monsieur GROS, Monsieur JEAN, Madame GENET et Madame THULL.

Alors, Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur Maire.

Chers Collègues, c'est un parcours cyclable que nous avons déjà évoqué, ici, il y a quelque temps.

L'aménagement technique, notamment, dans la partie de l'avenue Ney qui longe la caserne en face de l'Arsenal ne figure plus sur ce nouveau projet, au motif que cette partie très proche de la place de la République sera vue avec sa requalification. C'est normal.

C'est notamment cette portion qui, à l'époque, nous avait, à juste titre, paru créer, à cet endroit-là précisément, mais ailleurs aussi, un conflit important entre les piétons et les cyclistes.

Il y avait d'autres endroits du même tonneau.

Bref, nous souhaitions, à l'époque, que la copie soit revue.

Démonstration faite, Monsieur le Maire, vous aviez, à ce moment, retiré, très aimablement, ce point, de l'ordre du jour.

Encore, aujourd'hui, je vous en rends grâce puisque là, c'est mieux.

On verra la partie avenue Schuman, avenue Ney, plus tard.

Nous notons, bien sûr, la suppression de près 60 places de stationnement dans le quartier Ville Nouvelle, je tiens à le signaler parce que tout le monde est très conscient que ce n'est pas facile au regard de la forte demande de stationnement des riverains, point qui a été évoqué un peu plus tôt.

Gageons aussi, que cela permet aussi, au parking de la place de Maud'huy de trouver quelques locataires pour combler les quelques places vides.

Nous voterons ce projet, Monsieur le Maire.

D'autre part, je trouve un peu dommage que la Commission Consultative Vélo fût convoquée juste une semaine avant ce Conseil Municipal qui décide de cet itinéraire cyclable.

C'est vrai, nous nous sommes réunis exactement Mercredi dernier. C'est quand même un peu court.

Alors, soyons modestes, c'est vrai qu'à Metz, nous n'avons pas vraiment une grande expérience des aménagements cyclables - c'est encore très nouveau, balbutiant - mais, avec les années, cela va venir. Cela va venir, surtout si on se fait aider par celles et ceux qui utilisent quotidiennement le vélo comme moyen de transport.

Cela conduit à cette simple suggestion, Monsieur le Maire : pas la peine d'attendre la dernière minute pour présenter un itinéraire cyclable ; servez-vous de l'expérience qui existe dans l'agglo, je dis agglo, parce que c'est à cette échelle-là qu'il faut raisonner.

Alors, cette expérience existe, bien sûr, auprès de Metz à Vélo, vous l'aurez compris.

Dorénavant, faisons-nous aider par eux, cela sera mieux, encore mieux.

Pour le projet que nous voterons ce soir, acceptons encore les quelques conseils – j'allais dire – de dernière minute que propose cette association.

Il paraît, Monsieur le Maire, que vous avez l'habitude de bien vous entourer.

Alors, faites-le, aussi, avec les gens de Metz à Vélo.

Cela étant dit, moi, je crois toujours, et ça c'est un peu personnel, qu'au-delà des itinéraires cyclables, lorsque toutes nos rues seront limitées à 30 kilomètres heures, cédant, ainsi, de nouveau, aux piétons et aux cyclistes ce qu'ils n'auraient jamais dû perdre, la

sécurité et la priorité, Metz aura fait un grand pas vers les transports, d'où, enfin un pas vers l'écologie urbaine que préconise l'Agenda 21.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur FOUCAULT.

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Compte tenu du projet, de sa nécessité dans le cadre d'un PDU attendu, je souscris à ce type d'aménagement.

Néanmoins, j'ai quelques remarques à formuler sur le trajet indiqué sur les plans. Contrairement à ce que disent, souvent, certains de nos concitoyens, les suppressions de stationnement gratuit sur voirie ne touchent pas les rues des Conseillers Municipaux.

J'affirme que c'est faux parce que j'habite rue Charles Pêtre.

M. le Maire – Ah, je l'ignorais.

M. FOUCAULT – Et très prochainement...

M. le Maire – Je l'ignorais.

M. FOUCAULT - ...et très prochainement, ces disparitions de possibilités de stationnement gratuit sur voirie m'affecteront directement puisque 9 places vont disparaître.

C'est peut-être parce que je suis dans l'Opposition, peut-être ?

Plus sérieusement, l'avenue Nancy, avec la suppression de 25 emplacements sera impactée considérablement par ces aménagements. Alors, c'est vrai, les 500 places gratuites environ sur voirie dans ce secteur supprimées, il y a quelques années, ont provoqué un profond mécontentement des riverains du quartier Gare – Nouvelle Ville, qui ne décolèrent toujours pas d'ailleurs.

Toutefois, depuis, certains commerçants ont trouvé des satisfactions dans leur commerce de proximité, et aujourd'hui, sur l'avenue de Nancy, notamment, il est à craindre

que cette satisfaction n'ait été que temporaire, car l'offre de stationnement va considérablement se réduire. C'est un premier constat.

Ma seconde observation, c'est plus une question d'ordre juridique. Monsieur le Maire, lorsque des pistes cyclables sont aménagées sur des trottoirs, comme c'est parfois le cas, notamment – je cite – la rue Clovis, à la sortie même d'immeubles, est-ce que la commune porterait une quelconque responsabilité en cas d'accident entre un cycliste et un riverain sortant de chez lui ?

J'ignore la réponse. C'est pour cela que je vous la pose.

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Il s'agit, effectivement, d'un dossier assez important sur le plan financier, et à marquer d'une pierre blanche pour les cyclistes que nous sommes.

Je voudrais simplement faire 2 remarques.

Je regarde dans le rapport et il est indiqué qu'il s'agit de relier la limite communale de Montigny-lès-Metz à Metz.

A vrai dire, ceci montre le manque de coordination et de cohésion d'ensemble du dispositif cyclable sur l'agglomération.

Il est clair que l'on ne fait pas du vélo de même que l'on ne se déplace pas simplement dans les limites du commune.

On se déplace sur un espace de vie et cet espace de vie concerne, bien entendu, les communes périphériques.

Et je constate que dans le domaine du vélo, on a là, ici, un bel exemple, mais dans le domaine du vélo, rien n'a été pensé d'une façon organisée et collective. J'en veux pour preuve, la célèbre piste cyclable de Woippy – route de Thionville qui s'arrête exactement à la pancarte Metz, et à partir de là, on est prié d'aller dans l'ensemble de l'agglomération.

Je constate, d'ailleurs, que cette piste cyclable est en train de partir en petits morceaux.

Tout ça pour dire que nous souhaiterions que soit pris davantage en compte, toujours pareil, l'esprit du PDU, et que systématiquement, il y ait une cohésion globale des aménagements cyclables qui permettent de se déplacer en sécurité.

Moi-même qui pratique le vélo, je peux signaler tout un tas d'endroits où l'on est en danger, où l'on est en difficulté.

Et ça, cela ne peut pas s'inventer même avec des grands spécialistes si c'est uniquement sur des plans.

Il y a une pratique, et cette pratique, eh bien, il faut la prendre en compte.

Actuellement, cela reste dangereux à Metz.

Alors, je dis que nous devons tout mettre en œuvre pour qu'il y ait un maillage d'itinéraires cohérents, qu'il y ait un ensemble du dispositif sur l'ensemble de l'agglomération avec les autres communes – je pense - en particulier – je l'ai déjà encore dit lundi dernier à la fameuse européenne Nord – Sud qui doit être faite en 5 ou 6 tronçons différents compte tenu de toutes les communes qui sont concernées.

Je souhaiterais finalement que l'on considère que le vélo est un moyen de se déplacer sur l'ensemble de l'agglomération, pas forcément, comme vient de le dire, Monsieur René DARBOIS, en faisant des pistes cyclables partout, mais en faisant en sorte que cela soit possible !

J'ai bien retenu le débat que nous avons eu une fois, ici, avec Monsieur GREGOIRE. Je suis tout à fait d'accord avec lui, ce n'est pas nécessaire de faire toujours des investissements coûteux.

On peut très bien se déplacer en vélo dans des tas d'endroits à condition que l'on ne se sente pas en danger.

On est parfaitement en capacité de le faire sans investir des milles et des cents !

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur JEAN.

M. JEAN – Vous m'avez donné la parole ?

M... – Oui.

M. JEAN – Je vous remercie.

M. le Maire – J'ai dit Monsieur JEAN.

M. JEAN – Oui, oui, mais, j'avais un doute.

M. le Maire – Je vous ai donné la parole, mais si vous voulez que je vous appelle Excellence...

M. JEAN – Non, non, non.

M. le Maire - ...je peux !

M. JEAN – Non, non, je...

- rires dans la salle -

M. JEAN – Non, non, non.

Monsieur le Maire, tout ce qui est excessif est insignifiant, et je n'ai pas quitté cette assemblée, même si vous ne m'avez pas donné la parole tout à l'heure, parce que je considère, je n'ai pris en compte que le ridicule de votre attitude, et pas son côté blessant !

Alors, j'en viens au cyclisme. Je ne fais pas de vélo, mais je m'intéresse, évidemment, aux gens qui en font.

Je crois que c'est bien, c'est très bien, même, de faire cette piste cyclable, je rejoins mes Collègues.

Je suis un petit peu surpris quand même. J'ai étudié ça dans le détail et j'ai l'impression d'une... finalement, d'une absence de choix. On est tantôt sur le trottoir, tantôt sur la voie de circulation. On est tantôt sur un axe principal, tantôt sur des axes secondaires. Et puis, bien évidemment, tout le monde l'a regretté, on supprime du stationnement.

Alors, je me demande si, finalement, on ne prend pas là une décision qui est à l'image, finalement, de l'ensemble de ce PDU où – je dirai – on y va à moitié. On n'y va pas complètement.

Il y aura un espace pour les cyclistes, je le répète, on s'en réjouit.

Cela dit, on aurait peut-être pu avoir une réflexion vers d'autres voies, par exemple, plus près du canal. Il y a, sans doute, des endroits qui se prêtaient mieux à la circulation des vélos.

Bien évidemment, nous voterons ce point.

Mais, je crois que la réflexion mérite, comme on l'a déjà dit, d'être approfondie sur tous ces aspects du déplacement urbain.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame GENET.

Mme GENET – Monsieur le Maire, merci.

Je voudrais dire par rapport à ce point que je suis un petit peu dubitative.

Alors, c'est vrai que l'on va me taxer de ne pas aimer le vélo.

C'est vrai que je n'en fais pas.

J'en ai fait quand j'étais jeune, mais je n'en fais plus.

M. JACQUAT – Plus jeune.

Mme GENET – Oui... c'est vrai que c'était difficile avec 3 enfants de les emmener à l'école ou de ramener mes packs d'eau, ou mes kilos de pommes de terre sur le vélo !

Donc, je comprends que les gens aient envie de se déplacer à vélo.

Ce que je souhaiterais, quand même savoir, c'est que : combien utilisent le vélo quotidiennement ?

Est-ce que l'on pourrait me dire combien de personnes utilisent le vélo quotidiennement ?

M. GROS – Deux pour cent.

Mme GENET – Deux pour cent.

Alors, quand je vois, et c'est un quartier que je connais bien, et vous aussi, Monsieur le Maire, puisque... il y a quand même beaucoup, beaucoup de commerces dans l'avenue de Nancy.

On va supprimer plus de 50 % des places.

On a énormément de commerces de proximité.

Est-ce que l'on a évalué, là aussi, combien de commerces vont périlcliter ? Et combien de clients ne vont plus aller dans ces commerces-là parce que je ne pense pas qu'ils vont se stationner au Parc de Maud'huy pour aller acheter un timbre, ou pour aller acheter un tube d'aspirine, ou pour aller juste acheter un bouquet de fleurs.

Donc, voilà, c'était un petit peu vous faire part de mes états d'âme, encore que je sais que lorsque l'on fait de la politique, il faut avoir du courage politique et à un moment donné, il faut dire oui ou non, blanc ou noir.

Je voterai donc ce rapport, mais avec un certain état d'âme, quand même, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Merci.

Madame THULL.

Mme THULL – Merci, Monsieur le Maire.

Moi, cela me fait très plaisir en fait ce rapport.

Je ne fais pas non plus de vélo, mais je trouve que ce projet est intéressant et courageux à la fois.

J'ai entendu dire que le projet n'était pas complètement vélo, etc.

Alors, quand je regarde le parcours, moi, je trouve qu'au contraire, il est bien pensé. Il est très bien abouti.

J'ai observé qu'il y avait 5 établissements scolaires, pas moins de 5 établissements scolaires dessus. Collèges, lycées, écoles, jusqu'à Jean XXIII ! Puisque l'on s'arrête à Jean XXIII.

Donc, je pense que ce parcours aura certainement un impact sur les jeunes générations. Et ça, c'est très important.

Je suis persuadée que beaucoup de collégiens et de lycéens prendront leur vélo sur ce parcours sécurisé, ce qu'ils ne font pas aujourd'hui, et je pense que cela va, également, conforter les parents et les rassurer sur le parcours à vélo.

C'est vrai que lorsque l'on est parent, on a toujours peur que son enfant se lance à vélo dans les rues de la ville, mais, ici, il y aura, vraiment, quelque chose de parfaitement sécurisé !

Et je pense qu'il sera intéressant dans les mois qui viennent, dans les années qui viennent de travailler sur ces parcours à vélo avec, justement, les jeunes générations.

Nous travaillons déjà – je l'avais signalé précédemment – sur les parcours à pied pour les plus petits, les enfants des écoles. Et je pense que ça, c'est un bon relais.

Le fait qu'il y ait tous ces établissements scolaires va, certainement, développer l'utilisation du vélo.

Voilà ce que je voulais dire.

Moi, je me réjouis vraiment de cet excellent travail et de ce parcours qui a été délimité, ici, pour la pratique du vélo utile.

M. le Maire – Merci.

Qui est contre le rapport ?

Personne.

Il est adopté.

Mademoiselle THILL, point n° 12.

POINT 12 – Lancement d'une nouvelle campagne de ravalement.

Rapporteur : Mme THILL – Conseiller Délégué

Merci, Monsieur le Maire,

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU l'arrêté préfectoral du 11 juillet 1984 inscrivant la Ville de METZ sur la liste des communes dans lesquelles sont applicables les articles L 132.1 à L 132.5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la spécificité des bâtiments de la Place Saint-Louis et de la rue du Change (dont certains datent du XVIIIe) et dans la perspective d'une requalification future de l'ensemble de la place,

CONSIDERANT le manque d'entretien de la plupart des immeubles qui bordent les rues conduisant vers l'hypercentre ainsi que les principaux boulevards urbains d'entrée de ville,

VU la convention de suivi-animation des campagnes de ravalement de façades conclue entre la Ville de METZ et le CALM en date du 20 mars 1994, modifiée par avenant du 13 novembre 2003,

VU le projet d'avenant n° 2 à cette convention,

VU le Budget Primitif 2006,

DECIDE d'approuver le lancement d'une nouvelle campagne de ravalement, sur les axes suivant :

1) Rues conduisant vers l'hypercentre :

- rue de Paris – Place Cormontaigne – Quai Paul Wiltzer
- rue du Moyen Pont
- rue du Juge Pierre Michel – rue Haute Pierre
- Boulevard André Maginot – Place Mazelle
- rue de la Garde
- rue du Pont des Morts
- rue Belle-Isle (face au Square du Luxembourg)

Boulevards urbains d'entrée de Ville :

- avenue du Président J. F. Kennedy
- rue du Général Metman – Boulevard de l'Europe
- Route de Thionville
- Avenue André Malraux

2) Place Saint-Louis/Rue du Change

DECIDE d'approuver l'avenant n°2 à la convention de suivi-animation des campagnes de ravalement de façades entre la Ville de METZ et le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle du 30 mars 1994, annexé à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

DECIDE de réaliser une étude technique spécifique pour la Place Saint-Louis et la rue du Change.

DECIDE d'ordonner les inscriptions correspondantes à l'engagement de ces dépenses estimées à 160 000 €

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS, Docteur DAP, Madame ROEDERER et Monsieur THIL.

Alors, Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, c'est une bonne chose, bien sûr.

Mais juste avec un tout petit bémol, à condition de bien dissocier ceux qui ont un peu de mal à payer un ravalement ou une peinture de façade.

On est, c'est vrai, dans des sommes non négligeables, souvent au-delà de 15 000 euros.

Je pense, en particulier, aux personnes qui se retrouvent seules avec une baisse de revenus, le veuvage par exemple, personnes auxquelles il faudra, simplement, accorder un peu de délai et d'écoute.

Vous connaissant un peu, Monsieur le Maire, je sais que vous serez sensible à cela.

Alors, bien sûr, sans céder aux tricheurs ou à certains "margoulines" qui "ont des oursins dans la poche" et qui ne veulent jamais dépenser un sou pour entretenir les immeubles, exemple l'Hôtel de Burtaigne de la place des Charrons, qui mérite, d'ailleurs, plus qu'une renaissance !

Alors, nous avons toutes et tous regardé, aussi, les rues impactées ou celles qui ne le sont.

Alors, j'attire... je me permets simplement d'attirer, une fois de plus, l'attention sur un vestige de bâtiment qui n'est pas concerné par cette campagne de ravalement, mais qui mériterait quand même une réelle mise en valeur.

Il s'agit des vestiges de l'Eglise des Grands Carmes située à l'angle du boulevard Paixhans et de la rue Marchand dont le locataire est la Région, puisqu'il s'agit de l'IUFM. Mais je crois savoir que le propriétaire est le Département.

Or, bientôt, des travaux de ravalement de façade vont être entrepris suite à des problèmes de sécurité. Cela va se faire – je crois – au printemps.

Alors, comme la plupart des habitants de ce quartier historique, comme beaucoup de Messins, moi, je souhaiterais que ces vestiges soient mis en valeur, tout simplement.

Alors, je crois que nous devons l'exiger, mais parfois, l'Etat, les collectivités locales, ici le Département, sont plus difficiles à faire bouger que les particuliers.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur DAP.

M. DAP – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Je me réjouis de cette campagne de ravalement, et en particulier, de l'étude visant à mettre en valeur les façades des demeures médiévales des XIIIème et XIVème siècles de la place Saint-Louis.

Elles sont formées de murs écrans, souvent couronnés de créneaux, et forment un ensemble de belle facture, magnifiées la nuit par l'éclairage existant.

Mais j'aimerais voir, aussi, cette place rendue aux piétons, pour le moins du côté des Arcades afin qu'elle redevienne un lieu d'échanges et d'animations, comme elle l'était à l'origine.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame ROEDERER.

Mme ROEDERER – Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs.

A propos de ce point, je voudrais poser quelques questions.

Où en est le calendrier de ravalement du Quartier de la Nouvelle Ville ?

Ce quartier remarquable qui devrait être une des gloires de la Ville de Metz - on l'appelle, aussi, le Quartier Impérial - il est unique et je me suis souvent étonnée que la Ville n'en fasse pas un de ses pôles majeurs d'attractivité en recherchant dans les villes allemandes un rapprochement, un jumelage architectural qui pourrait prendre un rayonnement européen !

Pour moi, je dois le dire, cela aurait été autrement justifié, exceptionnel et passionnant, que l'implantation d'une structure qui ne rappelle rien de l'histoire de Metz, qui est incongrue et ne nécessite que des efforts financiers !

Je vous dis que ce quartier n'est pas traité comme il le devrait, vu sa beauté exceptionnelle qui n'est pas assez exploitée, de même que son intérêt culturel et historique !

Plus précisément, je voudrais savoir qu'elles sont les actions menées auprès des propriétaires récalcitrants pour les obliger à ravalier leur patrimoine ?

Dans ce quartier, il y a beaucoup de points noirs, je sais de quoi je parle, puisque je loue un appartement boulevard Clemenceau - un boulevard prestigieux, comme chacun sait ! - dans un immeuble allemand qui a été superbe, mais qui tombe en ruine ! Et dont la façade est pitoyable !

Il n'est pas le seul dans ce quartier !

Et je voudrais – je le répète – savoir ce qui est fait face à une telle situation ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame THULL.

Mme THULL – J'ai déjà parlé.

M. le Maire – Ah, non...

Alors, après Madame qui avait la parole ?

Non, il n'y avait personne.

Ah, bon, j'ai dû faire erreur.

Je vais demander, juste à Monsieur THIL de répondre en quelques mots à Madame ROEDERER.

M. THIL – Je ne comprenais pas très bien le sens de l'intervention de Madame ROEDERE, parce que le Quartier Impérial et la Nouvelle Ville, le Quartier Impérial, c'est celui de la Gare, de l'avenue Foch qui va faire l'objet – je dirai – de toute notre attention, puisque vous le savez bien que nous sommes en train de rédiger le dossier pour le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de ce quartier.

Et quant à celui qu'on appelle la Nouvelle Ville, il fait l'objet de toute l'attention de la Ville de Metz aussi, puisqu'il y a une campagne de ravalement avec – je dirai – "teinturisation" des façades où on a, justement, un artiste coloriste qui travaille sur les projets, qui propose aux propriétaires différentes tendances. Et c'est, au contraire, la renaissance de ce quartier, qu'on appelle la Nouvelle Ville, c'est-à-dire, en gros, le Quartier Sainte-Thérèse.

Donc, ce quartier-là est bien inscrit depuis maintenant plus années déjà à l'intérieur du système. Et ce qui vous est proposé ici, c'est d'étendre simplement le ravalement des façades aux rues que vous avez là.

Donc, je n'ai pas très bien compris l'intervention de Madame Véronique ROEDERER.

Mme ROEDERER - ...(inaudible)...

M. le Maire – Eh bien, vous lui expliquerez après la séance.

M. THIL – Voilà.

Mais, ça...

M. le Maire – Ecoutez, Madame...

M. THIL - ...cela fait l'objet...

M. le Maire – après la séance parce que...

M. THIL - ...quand on dit, la Ville ne s'y intéresse pas, je dirai que c'est à l'inverse, la Ville s'y intéresse beaucoup.

Elle a commencé à s'intéresser à la Nouvelle Ville, il y a déjà pas mal de temps, et c'est poursuivi. C'est la colorisation des façades.

Cela fait 400 ou 500...

M. JOUAVILLE – Quarante-deux...

M. THIL - ...il en reste 42 à faire, et donc le programme, merci, Monsieur JOUAVILLE, est en cours.

Et quant au Quartier Impérial, il fait l'objet, au contraire, de toute l'attention de la Ville de Metz.

Enfin, je voudrais simplement souligner qu'à l'intérieur de tout ça, on retrouve une cohérence qui est, avec la place d'Armes ici, avec la place de la République, de faire de Metz une nouvelle et grande belle ville !

M. le Maire – Bon.

Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Vous me faites penser à quelque chose.

On perd quand même un temps extraordinaire ici pour tout d'abord voter contre le Budget, mais ça, c'est normal - et je m'en réjouis, j'ai dit tout à l'heure pourquoi - mais, ensuite pour me dire, "c'est très bien ; on est d'accord."

Et on perd des heures à dire ça !

Alors, je vais vous demander de réfléchir, je vais réfléchir moi-même à une organisation du temps de parole, et je pense qu'il faut donner autant de parole à l'Opposition qu'à la Majorité !

C'est-à-dire, l'Opposition se composant de, en chiffre rond, 20 personnes, la Majorité, en chiffre rond, 32, 33 personnes, eh bien, les 33 n'auront pas plus de temps de parler que les 20.

Mais, les 20 auront, par exemple, on prendra 4 heures de débat le soir, et puis on donnera 2 heures à la Majorité, et 2 heures à l'Opposition, en gros ! Et à ce moment-là, à vous de vous débrouiller !

Comme Monsieur DARBOIS et tout seul, comme Vert, et qu'il prend beaucoup de temps, je compte sur la compréhension de ses Collègues du Grand Groupe Socialiste pour lui céder du temps de parole afin qu'il puisse largement s'exprimer !

Voilà !

- plusieurs personnes parlent en même temps -

Mme BORI – Moi, je suis toute seule aussi.

M. le Maire – S'il vous plaît ?

Mme BORI – Je suis toute seule aussi.

M. le Maire – Vous êtes ?

Mme BORI – Toute seule !

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Eh bien, vos Collègues vous donneront du temps là !

Moi, je considère qu'il y a un Grand Groupe, la Gauche Unie ! N'est-ce pas ?

Unie ! Unie ! Unie !

Et que vous vous débrouillez avec le temps de parole qui vous est imparti, c'est-à-dire, vous avez la moitié de l'ensemble de l'Opposition, parce que vous êtes 10 et qu'ils sont 20... que vous êtes 20 en tout, et puis, nous n'aurons pas plus ! Pas une minute de plus de temps parole que l'Opposition !

Cela me paraîtrait tout de même très convenable de ça !

On va mettre ça à l'étude avec une petite pendule qui décomptera.

Mme ROEDERER - Est-ce que vous-même, Monsieur le Maire, vous faites partie de la Majorité ?

M. le Maire – Hum ?

- plusieurs personnes parlent en même temps –

Mme ROEDERER - Est-ce que vous-même, Monsieur le Maire, vous faites partie de la Majorité ?

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – S'il vous plaît ?

Mme ROEDERER – Est-ce que vous-même, Monsieur le Maire, vous faites partie de la Majorité ?

Quand vous parlez...

M. le Maire – Non, moi, je suis le Maire.

- rires dans la salle –

Mme ROEDERER - ...est-ce que le temps sera compté ?

- rires dans la salle –

M. le Maire – Alors... ou alors, je ne réponds plus aux points !

Mais, cela diminuera...

Mme ROEDERER – Oui, mais quelquefois, vous débordez un peu !

M. le Maire - ...le temps également !

Cela diminuera.

Mme ROEDERER – Quelquefois, vous débordez !

M. le Maire – Moi, je ne fais pas partie de la Majorité, je fais partie de moi-même !

Voilà !

- rires dans la salle –

M. le Maire – Le rapport lui-même, il est adopté.

Point n° 13, Madame THULL.

On dirait que vous avez peur quand je parle !

Non, il ne faut pas avoir peur !

Mme ROEDERER – Non, mais...

M. le Maire - Je suis tout gentil moi !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

POINT 13 – Programme 2006 de travaux dans les écoles, restaurants scolaires, logements de service et cours d'écoles.

Rapporteur : Mme THULL - Adjoint au Maire

Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU l'inscription au Programme d'Investissement d'un crédit de 1 749 500 € T.T.C. destinés aux travaux à réaliser dans les écoles, restaurants scolaires et logements de fonction,

DECIDE la réalisation des travaux à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, selon le détail ci-après :

I - PROGRAMME DE GROSSES REPARATIONS : 1 350 900 T.T.C.

Elémentaire Maurice Barrès 1 3, rue du Roussillon Rénovation du rez-de-chaussée	156 200 €
Les Pépinières-Les Coccinelles 5, rue des Pensées Rénovation intérieure et création d'un bureau pour la directrice de la maternelle	128 200 €
Elémentaire Chemin de la Moselle 4, rue Yvan Goll Rénovation intérieure du 2 ème étage-dernière tranche Création d'un auditorium	188 800 €
Elémentaire Bellecroix-Jean Monnet 11, avenue de Lyon Remplacement des menuiseries extérieures	150 000 €
Maternelle Le Pré Vert 2, rue de Stoxey Réfection de la toiture	64 000 €
Le Domaine Fleuri 10, rue du Bon Pasteur Réfection de la toiture	128 000 €
Maternelle La Clairère 6, rue de Mercy Réhabilitation des chéneaux	49 800 €
Elémentaire Jean de la Fontaine 6, rue de Mercy Réhabilitation des cheneaux	49 300 €
Elémentaire De la Seille 199, avenue André Malraux Remplacement de menuiseries et remplacement de sols	253 300 €
Maternelle Le Trimazo 10, rue Notre Dame de Lourdes Remplacement de menuiseries	11 000 €
Elémentaire Erckmann Chatrian 1 9, rue du Dauphiné Remplacement des menuiseries extérieures	102 300 €

Elémentaire Louis Pergaud 70 000 €
2, rue Jules Michelet
Remplacement des sols des classes

II - TRAVAUX DIVERS DANS LES ECOLES 105 000 €T.T.C.

III – REFECTION DE COURS D'ECOLES 25 600 €T.T.C.

Elémentaire Jean Moulin 22 000 €
6, rue Charles Nauroy

Elémentaires Pilatre de Rozier 3 600 €
et Jean de la Fontaine

IV – CREATION DE 2 SELF 168 000 € T.T.C.

Louis Pergaud 78 500 €
2, rue Jules Michelet

Les 4 Bornes 89 500 €
11, rue Louis Bertrand

V - MISE EN CONFORMITE DES RESTAURANTS SCOLAIRES 80 000 €T.T.C.

VI – PROGRAMME DE REFECTION DES LOGEMENTS DE FONCTION

. Travaux divers dans les logements 20 000 €T.T.C.
- (chauffage, électricité, peinture...)

CHARGE Monsieur le Maire de lancer les consultations nécessaires à la passation des marchés, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

DEFERE à la Commission d'Appel d'Offres, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite du crédit alloué, conformément aux dispositions de l'article 19 du Code des Marchés Publics,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Monsieur DARBOIS, court, n'est-ce pas ?

Court !

Je sais bien que vous préparez longuement vos interventions et je vous en félicite parce qu'elles sont prodigieusement intéressantes, mais, court, s'il vous plaît quand même !

M. DARBOIS – J'assume beaucoup de choses, Monsieur le Maire, et j'assume aussi le lien avec l'Ecole Maternelle Chanteclair, le lien mairie avec la Maternelle Chanteclair, boulevard Paixhans.

Depuis quelques années, l'ancienne Directrice, la nouvelle, moi-même, réclamons – j'allais dire très gentiment - que des travaux de peinture y soient réalisés.

Ces travaux, me semble-t-il, deviennent urgents.

Cette année, ces travaux sont encore repoussés.

Dont acte.

Je demande très fort qu'ils soient inscrits au Budget 2007 s'il vous plaît.

Alors, à moins que les écoles dont le lien est à la charge de l'une ou de l'un de vos opposants subissent, en quelque sorte des punitions. Alors dites-nous- le !

Si c'est le cas, Monsieur le Maire, je n'hésiterai pas une seconde à vous envoyer une démission et vous nommerez quelqu'un de votre équipe.

Cela ira peut-être mieux comme ça.

Parce que moi, je suis un "bon garçon", vous savez. J'ai envie que cela fonctionne.

Je n'ai pas forcément envie de perdre mes soirées ou d'aller expliquer avec une Directrice, qu'encore ces peintures ne sont pas faites !

Je vous remercie.

M. le Maire – Qui est pour ?

Qui est contre ?

Personne.

Le rapport est adopté.

Point n° 14, Monsieur THIL.

POINT 14 – Attribution de subventions à des associations culturelles.

Rapporteur : M. THIL - Adjoint au Maire

Monsieur le Maire et Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 1er mars 2006,

DÉCIDE :

* l'attribution de subventions pour un montant total de 391 423 € aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

-ALCEMS

3 810 €

(Association Lorraine des Chorales et Ensembles Instrumentaux Scolaires)

-AMECI	310 €
(Association Messine d'Ensembles Choraux et Instrumentaux)	
-Anamorphoses	1 000 €
-Arsenic	7 686 €
-Centre d'Etudes Grégoriennes	8 550 €
-Cercle Mandoliniste Messin	310 €
-Chœur d'Hommes Lorrain	310 €
-Concert Lorrain	1 480 €
-Croch'Cœur	150 €
-Ecole de Musique Agréée	115 445 € (dont 22 000 € déjà versés)
-Ecole de Musique du Sud Messin	160 €
-Fondation Jeunes Talents	5 000 €
-Fragment	1 500 €
-INECC (Institut Européen de Chant Choral)	1 762 €
-Intermède	310 €
-Maîtrise de la Cathédrale	4 600 €
-Mettensis Symphonia	1 000 €
-Musiques Volantes	42 000 €
-Orchestre de Chambre de Metz	8 000 €
-Plein Jeu	610 €
-Psalette de Lorraine	1 000 €
-Pushing	500 €
-Syntagma	1 830 €
-Tourdion	1 500 €
-Trimazo	310 €
-Union Saint Martin	1 680 €
-Villageoise	610 €
-Villanelle	310 €
-Alouette	610 €
-EPRA Salle Braun	20 000 €
-Nunatak	5 000 €
-Ph7	12 000 €
-Atelier d'expression par la peinture	310 €
-Faux Mouvement	40 000 € (dont 10 000 € déjà versés)
-IECART	3 837 €
-Maison de la Culture et des Loisirs (Galerie R. Banas)	31 000 € (dont 7 623 € déjà versés)
-Octave Cowbell	3 000 €
-ARVMPL	1 072 €
(Association Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains)	
-CHEL	770 €
(Comité d'Historicité Européenne de la Lorraine)	
-Groupe Folklorique Lorrain	2 395 €
-SHAL	1 500 €
(Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine)	
-SHNM	500 €
(Société d'Histoire Naturelle de la Moselle)	
-SHS	1 066 €
(Société d'Histoire du Sablon)	
-FOL (Fédération des Œuvres Laiques)	16 000 €
-Photo Forum	7 450 €
-Café Littéraire de Metz	1 010 €
-Cercle Jean Macé	460 €
-LICRA	160 €
(Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme)	
-Cultures 21	165 €

Aides au Projet

-ACUENIM	8 000 €
-Arsenic	2 000 €
-Compagnie Astrov	10 000 €
-Consistoire Israélite de la Moselle	500 €
-Rabbi Guershon	1 000 €
-Société des poètes français	360 €
-Tournoi des Voix d'Or	1 525 €
-Université Paul Verlaine de Metz	1 000 €
-Voix Sacrées des Religions du Livre	7 000 €

VOTE un crédit d'égal montant,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariats avec les associations bénéficiaires, ainsi que leurs avenants.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Adopté.

Point n° 15, Madame JACOB.

POINT 15 – Réalisation de travaux à l'Eglise de l'Immaculée Conception à Metz-Queuleu.

Rapporteur : Mme JACOB, Conseil Délégué

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

DÉCIDE la réalisation de travaux de réfection partielle d'enduits du clocher de l'Eglise de l'Immaculée Conception (Metz-Queuleu) pour un montant de 100 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations d'entreprises correspondantes par appels d'offres, marchés négociés ou procédure adaptée et à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics.

DÉFÈRE à la Commission d'Appels d'Offres l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Monsieur MULLER.

M. MULLER – Je voudrais simplement me réjouir de ce rapport parce que l'église de Queuleu est visible de très loin.

Les enduits se décrochent et cela donne un petit peu de loin un caractère un peu de délabrement. Et je crois que ces travaux sauront donner une belle lumière à la colline de Queuleu que l'on voit de si loin.

Merci.

M. le Maire – Pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 16, Monsieur SAPAC.

POINT 16 – Attribution de subventions à diverses associations sportives.

Rapporteur : M. SAPAC – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE :

1°) D'attribuer les subventions suivantes :

a) Aide au sport amateur de Haut Niveau : catégorie Elite

- Handball Metz Métropole	200 000 € (dont 91 000 € déjà attribués)
- S.M.E.C. - section Tennis de Table	66 000 € (dont 38 000 € déjà attribués)
- A.S.P.T.T. - section Tennis	14 000 €
- Alliance Judo Metz	3 000 €

- Cercle d'Echecs Metz Bobby Fischer	13 500 € (dont 2 500 € déjà attribués)
- Metz Triathlon	9 000 €
- Athlétisme Metz Métropole	28 000 €

b) Aide au sport amateur de Haut Niveau : catégorie Performance

- S.M.E.C. Handball Masculin	190 000 € (dont 85 000 € déjà attribués)
- Rugby-Club de Metz	55 000 € (dont 15 500 € déjà attribués)
- Société des Régates Messines .au titre de la gestion du port de plaisance	25 000 € 3 000 €
- Renaissance Sportive de Magny	28 000 €
- Association Sportive Pouilly/Metz	20 000 € (dont 3 000 € déjà attribués)
- Kayak Club de Metz	17 000 €
- Metz Basket Club	70 000 €

c) Subventions pour manifestations

- Athlétisme Metz Métropole .Semi Marathon de Lorraine .2 ^{ème} Trial du Saint-Quentin .Meeting Metz Moselle Athlélor	6 100 € 500 € 30 000 €
- Cercle de Yachting à Voile de Metz .Six heures de Metz Olgy	2 500 €
- Aventure Mont Saint-Quentin .Trophée des Crapauds	1 500 €
- Ronde Pétanque de Metz .Grand Prix de la Ville de Metz	762 €
- Cyclo-Club de Metz .Circuit des Côtes de Moselle	460 €
- La Boule Messine .Grand Prix Ville de Metz	750 €
- Circuit de Lorraine .départ dernière étape	4 000 €
- Metz Triathlon .17 ^{ème} Triathlon International de Metz . Triathlon du Technopôle	3 050 € 3 050 €
- Metz Gym	

.Championnat d'Europe de trampoline	50 000 €
- Tennis Club de la Natation Messine	
.Tournoi seniors	500 €
.Tournoi jeunes	500 €
- S.M.E.C. Badminton	
.Tournoi International Jeunes	1 525 €
- S.M.E.C. Volley	
.20ème Tournoi International de la Ville de Metz	763 €
- Club d'Echecs Metz Alékhine	
.Tournoi International de la Ville de Metz	7 000 €
- Association Nancy-Metz à la marche	
.Nancy-Metz à la marche	300 €
- Rugby Club Metz Moselle	
.Match féminin France A/Pays-Bas	3 000 €
- A.S. Pouilly/Metz Volley	
.Critérium de la Ville de Metz	200 €
.Tournoi de rentrée	200 €
- A.S. Cheminots Tennis	
.Tournoi Européen jeunes	1 525 €
- Association Sportive du Golf de Metz	
.Coupe de la Ville de Metz	763 €
- Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz	
.Tournoi anniversaire section pétanque	300 €
- S.M.E.C. Omnisports	
.Journée sports handicap	5 000 €
d) Subventions de fonctionnement	
- A.S.P.T.T. Metz	70 800 €
- Budokaï de Metz	500 €
- Karaté Club de Metz	2 000 €
- Auto Modèle "Le Graouilly"	600 €
- S.M.E.C Section Badminton	3 000 €
- Boxing Club de Metz	1 000 €
- Alékhine	4 500 €
- Ecole Française des Echecs de Metz	2 400 €
- Société d'Escrime de Metz	8 000 €
- Association Sportive du Golf Metz Technopole	5 200 €
- Metz Gym	45 000 €
- S.M.E.C Section Judo	1 200 €
- Société de Natation de Metz	15 000 €
- Sports de Glace de Metz	16 000 €
- Amicale de Pétanque de Magny	400 €
- Ronde Pétanque	1 000 €
- La Boule Messine	1 200 €
- Metz Pétanque Sablonnaise	600 €
- S.M.E.C Section Tennis	9 500 €

- Natation Messine	6 000 €
- Tennis Club de Magny	1 000 €
- Société de Tir de Metz	2 000 €
- Cercle de Yachting à Voile de Moselle	5 000 €
- Metz Moselle Basket	5 000 €
- Entente Sportive Messine	9 000 €
- Amicale du Personnel Municipal section football	7 000 €
- Union Lorraine de Plantières	10 500 €
- Football-Club de Metz Devant les Ponts	12 000 €
	(dont 4 000 € déjà attribués)
- Cercle Omnisports de Metz Bellecroix	8 500 €
- Metz Magny Handball	2 000 €
- S.M.E.C. Handball Féminin	6 000 €
- S.M.E.C Section Volley-ball	4 000 €
- Association Sportive des Cheminots	8 500 €
- Association Sportive de la Police	300 €
- Club Alpin Français de Moselle	600 €
- Handisport Metz	800 €
- Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz	350 €
- Club de Garnison	100 €
- Décathlon Moderne Lorrain	3 000 €
- Multi Loisirs de la Grange-aux-Bois	1 000 €
- USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré)	3 100 €
- Ecole de Karaté 57	300 €
- Cyclo-Club de Metz	460 €
- Aventure Mont Saint-Quentin	300 €
- Association de Gymnastique Volontaire	200 €
- Para-Club Sportif de Metz	150 €
- La Gaule de Magny	300 €
- Amicale des Pêcheurs du Sablon	200 €
- Metz Plongée Loisirs	800 €
- Club de Plongée et Recherche Sous Marine	400 €
- Nautilus Club de Metz	500 €
- Plongée Nature VTT	350 €
- Association Sportive des Sapeurs-Pompiers	350 €
- Club Touristique Lorrain	500 €
- Handi Cap Evasion	600 €
- Club Vosgien	500 €
- Les Amis de la Nature	350 €
- S.M.E.C Section Randonnées	250 €
- Spéléo-Club de Metz	400 €

e) Participation au financement des Ecoles de Sports

- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny :

* E.S.A.P. Borny :

- poste de responsable :	30 500 €
	(dont 15 250 € déjà attribués)
- fonctionnement :	9 000 €

f) Subventions d'équipement

- Société des Régates Messines	
. achat de bateaux écoles	3 372 €
- Association Sportive Pouilly/Metz	

. achat de tenues et flochage	500 €
- Ronde Pétanque	
. achat de tenues et flochage	525 €
- La Boule Messine	
. achat de tenues et flochage	525 €
- Natation Messine	
. travaux bulle tennis	9 262 €
. travaux raccordement gaz	5 078 €
- Association Sportive des Cheminots	
. travaux de réfection du sol bulle de tennis	9 536 €

2°) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations sportives et les organisateurs des manifestations précitées.

La dépense totale s'élève à 1 224 606 €.

Ordonne les inscriptions budgétaires correspondantes.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Attendez.

Il y a quelqu'un qui demande la parole au fond là-bas ?

Vous vous étiriez ?

Ah, excusez-moi.

Alors, bon étirage, et pas d'opposition ?

Eh bien, c'est adopté.

Point n° 17, Monsieur KASTENDEUCH.

POINT 17 – Programme d'investissement 2006 – Travaux neufs et d'entretien sur les équipements sportifs et socio-éducatifs.

Rapporteur : M. KASTENDEUCH - Adjoint au Maire

Oui, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au Programme d'Investissement 2006 des enveloppes d'entretien et de travaux neufs sur les équipements sportifs et socio-éducatifs,

VU le Code des Marchés Publics du 7 Janvier 2004, pris notamment dans ses articles 10, 26, 28, et 57 à 59

DECIDE la réalisation des opérations suivantes, pour un montant total de 1 123 400 €.

I - EQUIPEMENTS SPORTIFS

1) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES : 321 400 €

- COSEC Arsenal (rue des Remparts) : 107 000 €
* pose d'un parquet dans la grande salle

- Gymnase du Technopôle (Boulevard Arago) : 145 000 €
* mise en place d'un sol sportif sur plancher bois

- Piscine Olympique (rue Lothaire) : 42 400 €
* remplacement de trois portes : 7 100 €
* remplacement du système de relevage des eaux usées: 15 000 €
* création d'une passerelle d'accès sur bête : 12 800 €
* bouclage du circuit d'eau chaude sanitaire des douches : 7 500 €

- Piscine Belletanche : 27 000 €
* traitement des boiseries charpente : 13 300 €
* mise en place d'une pompe circuit bassin école : 13 700 €

3) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR : 650 000 €

- Terrain de football du Technopôle (Boulevard Arago) : 500 000 €
 - * transformation du terrain stabilisé en synthétique

- Stade Lothaire : 27 620 €
 - * remise en état d'un filet pare ballon : 3 900 €
 - * éclairage du cheminement d'accès aux vestiaires ES Metz : 8 200 €
 - * mise en place d'un arrosage automatique (Lothaire 4) : 13 000 €
 - * transformation du portail sortie vestiaires ES Metz : 2 520 €

- Stade Municipal d'athlétisme : 6 500 €
 - * mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain central : 4 200 €
 - * aménagement des abords du saut en hauteur : 2 300 €

- Stade de Bellecroix : 40 000 €
 - * remplacement de deux mâts d'éclairage et renforcement de l'éclairage

- Complexe Sportif de la Grange-aux-Bois : 3 800 €
 - * remise en état d'un pare ballon

- Divers stades : 23 420 €
 - * remise en état des abords et des haies végétales

- Plateau Sportif rue René Paquet : 2 000 €
 - * remise en état d'une clôture

- Stade du Plateau (Magny) : 5 500 €
 - * remplacement d'une clôture

- Plateau Sportif Saulnois : 2 660 €
 - * mise en place d'un pare ballon

- Plateau Sportif Sainte-Thérèse : 8 500 €
 - * transformation du bac à sable en aire de réception synthétique

- Courts de Tennis Municipaux : 15 000 €
 - * tranche annuelle d'entretien

- Parcours de kayak (Digue de la pucelle) : 15 000 €
 - * tranche annuelle d'entretien

4) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS DIVERS : 52 000 €

- Salles de sports et stades ---> 40 000 €
- Centres Balnéaires ---> 12 000 €

II - EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS : 100 000 €

- MCL Saint-Marcel : 20 000 €
 - * remise en peinture de la galerie d'art et réfection plafond bibliothèque

- MJC Patrotte : 55 800 €
 - * rénovation intérieure : 50 300 €
 - * reprise des poteaux métalliques : 5 500 €

- Centre Social du Petit Bois : 3 000 €

* reprise du faux plafond de l'entrée

- MJC Metz-Centre : 18 700 €

* remplacement des fenêtres en façade

- Centre Socioculturel de Magny : 2 500 €

* réfection de l'escalier extérieur

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public par voie d'appel d'offres, ou le cas échéant sous la forme de la procédure adaptée, pour l'exécution des travaux ;

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres la désignation de l'attributaire du marché ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du Code des Marchés Publics et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 18, Maître SCHAEFER.

POINT 18 – Promotion de la Foire de Mai 2006 et quote-part de participation aux frais de fonctionnement.

Rapporteur : M. SCHAEFER - Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Motion 1 - PROMOTION DE LA FOIRE DE MAI 2006

Le Conseil Municipal,

La Commission compétente entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 MARS 2005

CONSIDERANT la demande des représentants des forains participant à la Foire de Mai 2006 de transférer à la Ville de Metz la prise en charge des mesures d'information et de promotion de cette manifestation ;

DECIDE

- 1) D'assurer la promotion et l'information relative à la Foire de Mai pour l'année 2006. Les actions à mener consistent en des campagnes d'affichage, de promotion dans la presse et dans l'organisation des feux d'artifice d'ouverture et de clôture de la manifestation. Le montant des prestations est évalué à 56 000 euros TTC ;
- 2) De créer pour 2006 un forfait d'inscription ou de festivités s'établissant comme suit :
 - 18 euros par mètre linéaire de boutique ;
 - 800 euros forfaitaires par Grand Tournant ;
 - 800 euros forfaitaires par Train Fantôme ;
 - 220 euros forfaitaires par manège enfantin jusqu'à 10 mètres linéaires auxquels se rajoutent 5 euros supplémentaires par mètre linéaire au-delà des 10 premiers mètres ;
 - 800 euros forfaitaires pour les brasseries dépassant 21 mètres linéaires ;
 - 610 euros forfaitaires pour les brasseries jusqu'à 21 mètres linéaires ;
 - 400 euros forfaitaires par labyrinthe ;
 - 500 euros forfaitaires par kermesse ;
 - 380 euros forfaitaires par snack et par buvette ;
 - 610 euros forfaitaires par boîte à rire.
- 3) D'inscrire les sommes correspondantes en recettes et en dépenses au budget de

l'exercice en cours ;

- 4) D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à engager et à mener à son terme les procédures de marché public selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toute pièce s'y rapportant, notamment contractuelle, y compris les avenants éventuels au marché susvisé, dans la limite des crédits à voter.

Motion 2 - QUOTE-PART DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA FOIRE DE MAI 2006

Le Conseil Municipal,

La Commission compétente entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2005 ;

CONSIDERANT que l'augmentation du coût de la vie est de 1,5% environ.

DECIDE

- 1) D'augmenter le taux de participation aux frais de fonctionnement de la Foire de Mai 2006 de 1,5%, qui passe de 75% à 76,5%, afin de tenir compte des charges supportées par la commune dans le cadre de cette manifestation (eau, éclairage public, interventions des services techniques, nettoyage, enlèvement des ordures ménagères etc...)
- 2) D'inscrire les sommes correspondantes en recettes au budget de l'exercice en cours ;

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toute pièce s'y rapportant, notamment contractuelle.

Les motions sont en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Madame VERT, Point n° 19.

POINT 19 – Travaux d'investissement 2006 à réaliser à l'Hôtel de Ville.

Rapporteur : Mme VERT – Conseiller Délégué

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au Programme d'Investissement des enveloppes de travaux concernant l'Hôtel de Ville,

VU le Code des Marchés Publics,

DÉCIDE la réalisation des travaux suivants, pour un montant total de 343 700 € TTC :

- Réaménagement et extension des locaux de l'État Civil 268 200 €

- Installation d'un ensemble de vidéo projection dans le Salon de Guise 22 000 €

- Réhabilitation de l'accueil du premier étage 33 500 €

- Installation de boucles à induction magnétique pour les personnes déficientes auditives sur l'un des guichets du bureau d'Informations et dans les différents salons 20 000 €

Soit une dépense totale de 343 700 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager les procédures de marché public pour l'exécution des travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres, le cas échéant, le soin de désigner le ou les attributaires du marché ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés ainsi que toute pièce contractuelle s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du Code des Marchés Publics ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant, et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Monsieur DAP.

M. DAP – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Il faut se féliciter de l'installation de cette boucle à induction magnétique qui va permettre aux malentendants en se plaçant sur la position "T" de leur appareil auditif de ne capter que la source sonore et non plus les bruits extérieurs parasites.

L'intérêt est particulièrement évident pour une conférence ou pour une séance, comme la nôtre aujourd'hui.

Nous l'avions expérimentée dans ces mêmes lieux en 2004 lors de la Journée Annuelle de l'Audition, et les porteurs d'appareils auditifs étaient très satisfaits.

Bravo donc pour cette initiative !

M. le Maire – Très, très bien.

Alors, il n'y a pas d'opposition ?

Donc, si je comprends bien le rapport est adopté.

Point n° 20, Madame LUX.

POINT 20 – Renouvellement des matériels informatiques, des logiciels et des services d'accompagnement – Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Restreint.

Rapporteur : Mme LUX – Conseiller Municipal

Monsieur le Maire,

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Économiques entendue,

VU les articles 10, 33, 60 à 64 et 71 du Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler divers marchés de fournitures et services permettant le fonctionnement des services municipaux, arrivant à terme,

CHARGE Monsieur le Maire de lancer une procédure d'appel d'offres restreint, en vue de passer des marchés dits "à bons de commande" avec allotissement,

Compte tenu de la forte volatilité des prix des produits concernés et de leur obsolescence rapide, ces marchés seront conclus avec un ou plusieurs titulaires et ne comporteront ni minimum ni maximum, conformément à l'article 71-IV du Code des Marchés Publics. Ils seront établis pour une durée de un an, éventuellement reconduite sur trois années supplémentaires, sur la base d'un montant annuel de 500 000 euros TTC (cinq cent mille euros) à financer dans le cadre des crédits budgétaires annuels.

DÉFÈRE à la Commission des Appels d'Offres l'ouverture des plis et la désignation des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels, dans la limite des crédits votés, conformément aux dispositions de l'article 19 du Code des Marchés Publics.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 21, c'est Monsieur THIL.

POINT 21 – Metz – Ville WIFI.

Rapporteur : M. THIL – Adjoint au Maire

en lieu et place de Mme RAFFIN – Conseiller Délégué, excusée

Monsieur le Maire,

Chers Collègues.

Je présente ce rapport en remplacement de Madame Christine RAFFIN.

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Économiques entendue

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de s'inscrire dans une politique moderne de communication,

CONSIDERANT l'intérêt lié au développement des technologies de l'information et de la communication et notamment à l'exploitation de bulles WIFI,

DÉCIDE de lancer l'opération ayant pour principe de couvrir le territoire de la Ville de Metz de bulles WIFI, mettant ainsi des capacités informatiques multiples à la disposition de tous les usagers, et leur donnant notamment la possibilité de se connecter au réseau Internet en de nombreux endroits répartis sur le territoire de la Ville de Metz,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant, d'engager toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 50 000 euros TTC,

Les crédits nécessaires à l'opération seront prévus aux budgets correspondants.

SOLLICITE les subventionnements auxquels la Ville peut prétendre et accepte les partenariats qui pourraient se développer autour de ce projet.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Monsieur Thierry JEAN.

Excellence !

M. JEAN – Non, non, mais, Monsieur le Maire, j'ai été surpris que vous me donniez la parole puisque je croyais ne plus y avoir droit.

Donc, je manifestais simplement mon étonnement.

Alors, là, je note encore le caractère extraordinaire de la chose, telle qu'elle est présentée par notre Ami Monsieur Patrick THIL.

Moi, je voudrais être sûr que cela soit réellement extraordinaire, et je cerne mal la répartition entre ce qui va relever du public et ce qui va relever du privé.

Parce qu'en fait, dans cette motion, on propose de faciliter, ce sont les termes qui sont employés, l'équipement WIFI.

Alors, qu'est-ce que l'on va faire ?

On pourrait par exemple, décider, nous, collectivité de mettre une borne qui couvre la place Saint-Jacques, au sens de l'espace public.

Cela dit, cela voudrait dire que le cafetier de la place Saint-Jacques qui met une bulle WIFI dans son établissement, il ne peut pas faire payer, parce que définition, il y aura un accès gratuit à l'extérieur.

Alors, comment est-ce que l'on va gérer ça ?

Moi, j'ai du mal à suivre.

Ce que l'on pourrait dire... on pourrait dire couvrons la ville d'une bulle WIFI, donnons-nous les moyens, mettons des bornes là où il faut, et cela réglerait le problème.

Mais, j'ai l'impression qu'on y va timidement, et d'ailleurs, le budget est très raisonnable, 50 000 euros. Pour 50 000 euros, on ne peut pas faire grand-chose par rapport à cette opération-là.

Donc, ça, c'est une question.

Et puis, j'aurais une suggestion.

On a, aujourd'hui, des outils remarquables, merveilleux, et ces outils permettraient ce que l'on pourrait attendre à Metz, compte tenu de l'image que vous avez su donner à cette ville, c'est une ville qui développe les échanges et qui permette, finalement, à tous les citoyens de s'exprimer via ce type d'outil.

Donc, cela permettrait de mettre en place une véritable Démocratie Directe !

Et dernier point, j'ai lu dans la presse, parce que je n'en étais pas un habitué, que vous avez fermé votre blog, Monsieur le Maire.

Alors, vous aviez une occasion d'échanges avec nos concitoyens à laquelle vous avez, semble-t-il renoncé. Et je m'en étonne.

Voilà.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur THIL pour répondre.

M. THIL – Sur l'espace public et privé, il est question ici pour les espaces publics de prendre en charge complètement le coût des opérations.

En revanche, pour les autres espaces, naturellement, celui-ci qui serait abonné Internet, etc., en supporterait le coût.

Il aurait simplement le bénéfice, voilà... eh bien, dans la rue... dans la rue, je suppose... dans pas dans la rue, dans les cafés. Les cafés, les restaurants ou les autres commerçants qui voudraient s'en munir.

M. le Maire – Si j'ai fermé mon blog, c'est pour ne pas encourir certaines foudres, parce que la législation sur les blogs est devenue très contraignante. Certains d'ailleurs en ont fait les frais, on l'a entendu, il n'y a pas longtemps.

Et moi-même, j'ai reçu beaucoup de courrier dans lequel il y avait des flatteries, cela m'ennuyait de les publier, de les laisser publier et dans lequel il y avait des injures où cela m'ennuyait de les laisser publier aussi !

Alors, pour ne pas encourager tout le monde à utiliser mon blog pour faire sa propre publicité ou pour me démolir ou d'y voir des appels des syndicats à certaines choses et autres, alors j'ai préféré fermer mon blog.

Parce que mon blog, c'était quand même pas la Maison d'accueil de tout le monde et le contraire de tout.

M. JACQUAT – Ce n'est la Maison du Bon Dieu, c'est ça ?

- rires dans la salle -

M. le Maire – Allez.

Le rapport est adopté.

Oui.

Point n° 22, Madame MAIRE-MARTIN.

POINT 22 – Versement de subventions.

Rapporteur : Mme MAIRE-MARTIN, Conseiller Délégué

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu l'article L2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du Budget 2006,

DECIDE d'attribuer subventions suivantes :

- 1 139 600 € à l'Amicale du Personnel Municipal (dont 300 000 € déjà versés) ;

- 2 792 000 € à l'association ARSENAL (dont 1 500 000 € déjà versés) ;
- 9 097 111 € au Centre Communal d'Action Sociale (dont 2 000 000 € déjà versés) ;
- 1 790 000 € au Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine (dont 426 000 € déjà versés) ;
- 1 100 000 € à l'Office de Tourisme (dont 300 000 € déjà versés) ;
- 150 000 € au titre d'une subvention d'équipement à l'association ARSENAL sur présentation de justificatifs.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant aux présentes subventions.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 23, Madame VERT.

Mme VERT – Donc, c'est moi qui la remplace, je crois, Monsieur le Maire.

M. TRITSCHLER – C'est Madame VERT.

M. le Maire – Madame VERT.

POINT 23 – Expérimentation de la dématérialisation des documents transmis au Contrôle de Légalité (projet ACTES).

Rapporteur : Mme VERT – Conseiller Délégué,

en lieu et place de Mme BECKER – Conseiller Délégué, excusée

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Économiques entendue,

VU la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi précitée, relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L 2131-1 et R 2131-1 et suivants,

CONSIDERANT que la Ville de Metz s'est portée candidate pour lancer l'expérimentation de transmission électronique avec la Préfecture, pour devenir l'une des Villes pilote du projet ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématÉrialiSé) et pour participer au comité de pilotage de cette opération,

CONSIDERANT l'obligation, pour la collectivité locale qui choisit d'effectuer la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique, de signer une convention avec le Préfet,

CONSIDERANT l'obligation de sécuriser les transmissions par certificat électronique,

CONSIDERANT que la maîtrise et la conduite interne du projet nécessitent la désignation d'un mandataire social, de mandataires de certification et de responsables de télétransmission,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité à intervenir entre la Ville de Metz et la Préfecture de la Moselle suivant le projet annexé, ainsi que tous actes et documents connexes à cette opération,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de désigner le mandataire social, le ou les mandataires de certification et responsable(s) de la télétransmission.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

"Expérimentation de la dématérialisation des documents transmis au Contrôle de Légalité". Très bien, Monsieur le Maire. Très bien.

Metz participe à cette dématérialisation des actes qui doivent passer le Contrôle de Légalité de l'Etat. C'est très bien.

Cela fera des économies de papier et cela va dans le bon sens !

Nous, ou plutôt vous, Monsieur le Maire, vous faites déjà, évidemment, bien mieux, puisque vous en êtes plus à la dématérialisation des rapports et motions que nous votons ou que nous ne votons pas, mais à la disparition complète de ces motions !

Je m'explique.

Le point n° 13 du mois de Janvier relatif à l'expression des Elus municipaux, voté par moins de la moitié d'Elus de cette assemblée, mais voté quand même, et dont vous n'avez jamais envoyé la motion au Préfet !

Je ne savais même pas que l'on pouvait faire ça !

Et on lit ça dans la presse !

Pfut ! Disparue la motion !

Cela, c'est mieux que la dématérialisation, c'est de la magie, comme au cirque !

- rires dans la salle -

M. DARBOIS – C'est RAUSCH...

M. le Maire – Vous en connaissez un bout dans les cirques, si je comprends bien !

M. DARBOIS – "C'est RAUSCH, le Magicien !" disait l'un de vos anciens opposants, vous l'avez reconnu au passage.

Je n'aurais pas osé, moi !

Je n'aurais vraiment pas osé dire ça !

C'est du Grand Art, Monsieur le Maire !

Les Messins apprécieront !

Et moi, je vous remercie !

M. le Maire – Eh bien, Cher Monsieur DARBOIS, vous ne résistez pas à l'envie de trop parler !

C'est pour ça, c'est en pensant à vous que j'ai proposé, tout à l'heure, une réglementation qui ne défavorisera ni la Majorité, ici, ni l'Opposition, puisqu'il les mettra à égalité. Et rien de plus démocratique que de faire cela !

J'espère que je pourrai économiser certaines interventions, ou les faire raccourcir du moins.

En ce qui concerne celle-là, Monsieur DARBOIS, j'ai lu, comme vous, un texte de Monsieur GROS qui disait que la Justice était saisie.

Alors, j'attends, j'attends que la Justice tranche !

Alors, je ne sais pas comment elle pourra trancher dans ce cas-là ?

Elle pourra peut-être m'obliger à renvoyer ma délibération au Préfet ! Et si je refuse, eh bien, la Justice ne pourra que l'annuler !

Cela me convient.

Alors, on verra bien.

On va entendre la Justice !

Cela me semble tout à fait normal !

Qu'est-ce qu'il y a encore ?

- rires dans la salle -

M. DARBOIS – Une explication de vote, Monsieur le Maire.

Bien sûr, je voterai ça, mais, non, sans vous dire que, peu importe - j'allais dire – peu importe ce que va dire la Justice.

Ce n'est pas ça qui est intéressant. Ce qui est intéressant, c'est que ce qui est voté ici, et ça, je l'ai appris, peu ne pas être envoyé au Contrôle de Légalité !

Et ça, je trouve quand même très fort !

M. le Maire – Eh bien, parce que j'ai trouvé que cela a été voté dans des conditions illégales !

Je m'en suis excusé le lendemain !

Mais, seulement, vous semblez être tellement perturbé par votre esprit d'opposition que même si je fais ce qui est légal, vous trouvez que c'est illégal, et il faudrait faire quelque chose de nouvellement légal pour balayer l'illégal !

Alors, je ne comprends rien du tout à tout à ça ! Vous savez !

Je suis vieux, je ne comprends plus très bien !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Allez !

Le rapport est voté !

Point n° 24, Madame APAYDIN-SAPCI.

POINT 24 – Modalité de mise en œuvre de la Journée de Solidarité.

Rapporteur : Mme APAYDIN-SAPCI - Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

VU la circulaire du Ministère de la Fonction Publique du 27 septembre 2005,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 29 mars 2006,

DECIDE

de fixer les modalités pratiques d'application de la journée de solidarité en décomptant une journée au titre des congés annuels et donc de respecter le Lundi de Pentecôte comme journée chômée.

AUTORISE

Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette disposition.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas d'observation ?

Adopté.

Point n° 25, Monsieur TRISTCHLER.

POINT 25 – Communication concernant les Conseils de Quartiers des Cantons I, II, III et IV.

Rapporteur : M. TRITSCHLER – Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la Démocratie de Proximité,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son nouvel article L 2143-1,
VU sa délibération en date du 27 février 2003

PREND ACTE que chaque Conseil de Quartier s'est réuni en séance plénière au cours du premier trimestre 2006, aux dates suivantes :

- le 12 janvier 2006 pour le Conseil de Quartier du Canton I,
- le 13 mars 2006 pour le Conseil de Quartier du Canton II,
- le 16 janvier 2006 pour le Conseil de Quartier du Canton III,
- le 9 février 2006 et le 9 mars 2006 pour le Conseil de Quartier du Canton IV.

PREND CONNAISSANCE des travaux des Conseils de Quartiers dont la synthèse est présentée par chacun des Rapporteurs.

M. TRITCHLER – C'est une communication.

M. le Maire – Ah ! Trois...

M. JACQUAT – C'est une communication, il n'y a pas de discussion.

M. le Maire – C'est une communication, il n'y a pas de discussion !

Excusez-moi !

C'est une communication !

Alors, dont acte !

Je ne fais pas voter, donc vous n'avez pas, non plus, de vote !

Pardon ?

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Eh bien, Monsieur DARBOIS, je mets, dès la prochaine fois, en route, mon système de réglementation du temps de parole !

Allons-y !

M. DARBOIS – Je fais partie d'un Conseil de Quartier, je pense qu'il est tout à fait normal de s'exprimer ! Et si je ne faisais pas partie d'un Conseil de Quartier, je m'exprimerais quand même !

- **rires dans la salle** -

M. DARBOIS – Alors, pas plus tard qu'hier soir, je me suis invité à un Conseil de Quartier dans un bistrot, du nom d'un joli nom d'oiseau du côté de Devant-lès-Ponts.

Plus de 30 personnes, de tous les âges : des hommes, des femmes. L'ordre du jour, les conseils de la CA2M et ce Conseil Municipal.

Alors, je profite, juste, de ce point pour vous dire que c'était d'un autre tonneau que vos Conseils de Canton, dont vous savez ce que nous en pensons les uns et les autres !

Pourtant, j'y assiste, moi, au Conseil du Canton II !

J'y participe, même, avec bonne volonté ! Sans démagogie, si vous voyez ce que je veux dire ?

J'en fais, même, la publicité auprès de la Conseillère Générale du Canton !

Mais, pardonnez-moi si je ne suis absolument pas convaincu de l'efficacité de cette démarche qui n'est qu'un ersatz – un ersatz ! – de Démocratie où seuls, celles et ceux que vous choisissez peuvent s'exprimer !

Je vous remercie !

M. le Maire – Monsieur MASIUS.

M. MASIUS – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Je serai très, très bref, pour ne pas amputer le temps de parole à venir.

C'est quand même une grosse plaisanterie !

C'est une vaste farce que vous n'hésitez pas à nous servir régulièrement !

Ecoutez, je préfère en rire...

M. le Maire – Eh bien, écoutez, si cela a...

M. MASIUS - ...qu'en pleurer !

M. le Maire - ...si cela a le mérite de vous faire rire !

M. MASIUS – Merci.

Merci.

Veillez passer la parole au suivant, cela me fera plaisir !

- rires dans la salle –

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Je souhaiterais nuancer l'autosatisfaction qui se dégage de ces comptes-rendus, et plus particulièrement ceux concernant le Canton de Metz IV.

Après 3 années de fonctionnement, certains participants à ces réunions ont fait part de leur mécontentement ou de leur impatience de voir se mettre en place une Démocratie Participative digne de ce nom dans notre ville !

Cela s'est traduit, par exemple, lors de la réunion du Conseil de Canton de Metz IV par la participation muette de certains responsables associatifs !

C'était une manière de signifier leur mécontentement devant l'insuffisance de l'information et l'absence de consultation sur des projets d'aménagements du quartier !

D'autres, à d'autres occasions, ont fait part de leurs souhaits d'ouvrir ces réunions à l'ensemble de la population et notamment les jeunes.

Alors, les critiques que nous avons émises, Monsieur le Maire, lors de la création de ces Conseils de Canton restent d'actualité.

Ils ne contribuent pas, à l'évidence, à rapprocher les Elus de leurs électeurs, alors que la crise de la Démocratie Participative bat son plein et que le fossé, vous le savez bien, Monsieur le Maire, n'a jamais été aussi grand entre les politiques et nos concitoyens !

Il serait urgent de passer à une deuxième étape, c'est-à-dire, à la création de véritables Conseils de Quartier avec une participation régulière de l'ensemble de la population ! Ou par exemple, un compte-rendu de mandat pourrait être organisé chaque année !

Alors, les obstacles que vous mettez, Monsieur le Maire, à l'accès aux salles municipales, montrent à quel point vous redoutez le contact direct avec les Messins !

Vous craignez la force des arguments de votre Opposition à un moment où votre Majorité s'est fracassée sur le vote du Budget !

Faudra-t-il, Monsieur le Maire, comme du temps de l'annexion allemande, demander aux hommes d'église de nous ouvrir leurs salles paroissiales pour rencontrer les Messins ?

Vous portez, Monsieur le Maire, une lourde responsabilité dans cette absence de Démocratie Locale ! A quand le sursaut ?

M. le Maire – Vous devriez vous réjouir puisque vous allez me battre avec ça !

M... - Pourquoi pas ?

M. le Maire – Monsieur GREGOIRE.

M. GREGOIRE – Oui, je voulais simplement porter témoignage du Conseil de Quartier dont j'ai la charge, et pour répondre, enfin, sans vouloir répondre, mais pour apporter des éléments de compréhension par rapport à ce qu'a dit Monsieur DARBOIS.

Il a dit que seuls celles et ceux que l'on choisit, que vous choisissez, Monsieur le Maire, peuvent s'exprimer.

Et non, ce n'est pas vrai !

Ce n'est pas du tout vrai ! En tous les cas, pas dans mon Conseil de Quartier, puisqu'à plusieurs reprises, nous avons demandé aux membres du Conseil de nommer des personnes, d'inviter des gens.

Monsieur DARBOIS faisait référence à la Conseillère Générale. A plusieurs reprises, on lui a demandé de nommer des gens dans ce Conseil de Quartier pour venir à une réunion. J'ai souvenir, comme ça de la réunion de Queuleu, il y a 6 mois. On a donné 10 personnes par Conseiller Municipal. Il a cité 2 personnes, et pas la Conseillère Générale.

M. le Maire – Et il n'est pas de Queuleu.

M. GREGOIRE – Alors, cette fois-ci, c'est vrai que suite à la démarche permanente de Démocratie de Quartier que nous avons, les commerçants du Quartier Outre-Seille m'avaient demandé une rencontre avec les responsables de la mairie.

J'ai répondu à leur demande.

Donc, on a fait une invitation, une réunion sur invitation.

On a invité les commerçants.

Et pour une fois, on n'a pas ouvert à des habitants du quartier, comme on l'a déjà fait 2 fois sur le Quartier Outre-Seille !

C'est notre troisième réunion sur le Quartier Outre-Seille !

Et c'est vrai que cette fois-ci, on a ouvert aux commerçants du quartier et on a invité sur invitation une centaine de commerçants, et 40 étaient présents.

Et nous avons eu une discussion très riche.

Vous avez eu une note à ce sujet-là.

Et nous avons, vraiment, la température du quartier et des commerçants.

Voilà.

C'est tout ce que je voulais dire.

Donc, cela fonctionne très bien.

M. le Maire – Madame VIALLAT.

Mme VIALLAT – Je voulais dire un petit peu ce que vient de dire Monsieur Philippe GREGOIRE.

Témoigner pour le Conseil de Quartier du Canton II.

C'est un Conseil de Quartier qui fonctionne bien.

Les échanges sont riches et réels, malgré tout ce que l'on peut entendre.

Lors du dernier consacré au commerce Outre-Seille, l'assistance était nombreuse, les échanges très concrets et équilibrés.

Evidemment, c'était un Conseil de Quartier sur invitation, mais comme l'a été le Conseil de Quartier lorsqu'on l'a fait avec les enfants des écoles. C'était sur invitation.

Autre chose que je voudrais souligner puisque la parole m'est donnée.

Comme dans chaque Conseil de Quartier, il y a un sujet récurrent qui revient, qui est très terre-à-terre. Ce sont les crottes de chiens qui se sont encore invitées au débat !

Alors, je voudrais profiter, quand même, de ma prise de parole pour préciser que certains Messins présents pensaient que la situation ne s'améliorait pas dans la ville de Metz du fait du laxisme de la Municipalité.

Alors, je voudrais profiter pour répéter, une fois encore, que c'est simplement parce que le Procureur de la République classe sans suite les procès-verbaux dressés qu'aucune sanction n'est applicable à Metz dans ce domaine actuellement.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci.

Dont acte.

Il n'y a pas de débat.

C'est terminé.

M. DARBOIS – Monsieur GREGOIRE me met en cause !

M. le Maire – Non, non, non.

M. DARBOIS – Monsieur GREGOIRE me met en cause !

M. le Maire – Non, non.

Vous l'avez mis en cause vous-même.

Cela suffit.

Allez ! Point suivant.

POINT 26 – Désignation d'un représentant de la Ville de Metz auprès de divers organismes.

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33,

DECIDE de désigner :

- Monsieur Thierry SCHIDLER

Pour représenter la Ville de Metz, en remplacement de Monsieur Pascal BRUNEL démissionnaire, au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme ;

- Monsieur Thierry SCHIDLER

Pour représenter la Ville de Metz, en remplacement de Monsieur Pascal BRUNEL démissionnaire, au sein de l'association Metz-Congrès.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Pas d'opposition ?

Merci.

Adopté.

M. le Maire – Point n° 27.

POINT 27 - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives compétentes.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

OBJET	DATE DU RECOURS	JURIDICTION COMPETENTE
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain " SOTRAMEUSE " en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003 réglementant le stationnement sur le site	13 décembre 2005 21 décembre 2005 3 janvier 2006	Tribunal de Grande Instance de Metz
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant illégalement divers terrains municipaux sis : Rues du 18 juin et du Dauphiné	13 décembre 2005	Tribunal de Grande Instance de Metz

Demande d'indemnisation suite à une intervention pour garantir la sécurité publique en gare de Metz-Sablon	1er décembre 2005	Tribunal Administratif de Strasbourg
Recours en annulation d'un arrêté de péril ordinaire en date du 13 octobre 2005	5 décembre 2005	Tribunal Administratif de Strasbourg
Demande de référé-suspension d'un arrêté de péril ordinaire en date du 13 octobre 2005	2 décembre 2005	Tribunal Administratif de Strasbourg
Demande d'homologation d'un arrêté de péril ordinaire affectant l'immeuble sis 3 Place du Général de Gaulle	7 décembre 2005	Tribunal Administratif de Strasbourg
Demande d'annulation du refus opposé à une demande de recours gracieux sollicitant le réexamen d'un refus de permis de construire	14 décembre 2005	Tribunal Administratif de Strasbourg
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain " SOTRAMEUSE " en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003 réglementant le stationnement sur le site	9 février 2006 14 février 2006	Tribunal de Grande Instance de Metz
Demande d'annulation d'un arrêté de péril imminent en date du 7 décembre 2005	7 février 2006	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°

Décisions rendues par les diverses juridictions

JURIDICTION COMPETENTE	OBJET	DATE DE LA DECISION	DECISION
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain " Sotrameuse " en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003	14 décembre 2005 22 décembre 2005 4 janvier 2005	L'expulsion est ordonnée.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant illégalement divers terrains municipaux sis : Rues du 18 juin et du Dauphiné	21 décembre 2005	L'expulsion est ordonnée.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation d'une décision de diminution du régime indemnitaire	20 décembre 2005	La requête est rejetée.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'indemnisation afférente à l'exécution d'un marché public	23 décembre 2005	La Ville de Metz est condamnée à verser à la société requérante 38 051,40 Euros, somme assortie des intérêts légaux capitalisés ainsi que 770 Euros au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative. Les frais d'expertise, s'élevant en l'espèce à 8 683,22 Euros, sont mis à la charge de la Ville de Metz.

Tribunal de Grande Instance de Metz	Outrage à personnes dépositaires de l'autorité publique	7 octobre 2005	L'intéressé est reconnu coupable des faits qui lui étaient reprochés. Il est condamné en conséquence à 5 mois d'emprisonnement, à verser à chacun des agents outragés 150 Euros à titre de dommages intérêts ainsi que 100 Euros en application de l'article 475-1 du Code de procédure Pénale. Il est en sus condamné à un droit fixe de procédure de 90 Euros, aux frais de l'action civile, et aux frais taxables de l'avocat des parties civiles.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain " Sotrameuse " en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003	9 février 2006 16 février 2006	L'expulsion est ordonnée.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Requête en interprétation du jugement rendu par le Tribunal Administratif le 10 mai 2006	8 février 2006	Confirmation que c'est bien le mandataire liquidateur de la Société qui doit verser à la Ville 770 Euros au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande de désignation d'un expert judiciaire chargé d'examiner les dysfonctionnements constatés au niveau du Bâtiment des Archives Municipales	1 ^{er} février 2006	Monsieur RADEMACHER est désigné en qualité d'Expert judiciaire.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Mise en cause de la responsabilité de la Ville consécutivement à la délivrance d'un certificat d'urbanisme positif	7 février 2006	Rejet de la demande du requérant et condamnation de ce dernier à verser 450 Euros à la Ville de Metz au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation d'un permis de construire délivré le 17 mai 2004 en vue de l'extension de l'Hôpital Sainte-Blandine	23 février 2006	Ordonnance donnant acte du désistement des requérants.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation du permis modificatif délivré le 9 novembre 2004 en vue de la modification de l'aire de stationnement de l'Hôpital Sainte-Blandine	23 février 2006	Ordonnance donnant acte du désistement des requérants.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande d'indemnisation des dommages causés à un véhicule stationné dans une rue et endommagé suite à l'incendie d'un immeuble propriété de la Ville de Metz	30 novembre 2005	La Société de leasing demanderesse est déboutée de son action.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'un sous-traitant tendant au paiement direct de retenues opérées par l'entreprise titulaire du marché de conception réalisation des Arènes	21 février 2006	La requête est rejetée. Le demandeur est condamné à payer 770 Euros à la Ville de Metz au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire de la Ville de METZ,

VU l'article L. 210-1 du Code de l'Urbanisme relatif aux droits de préemption,

VU les articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme concernant l'exercice du droit de préemption urbain D.P.U.,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ en date du 29 septembre 1994 instituant le droit de préemption urbain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 2122-22, alinéa 15, permettant au Conseil Municipal de déléguer ses pouvoirs au Maire pour l'exercice au nom de la Commune des droits de préemption,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2002, déléguant à Monsieur le Maire l'exercice des compétences figurant à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration formulée le 25 Octobre 2005 par M. HEES Laurent, relative à l'intention d'aliéner une propriété bâtie (garages) sise 19, rue de la Patrotte à METZ-Devant les Ponts et cadastrée sous section HA n° 163 - 6 a 13, (zone UOA du Plan Local d'Urbanisme –ex P.O.S.-), le prix de vente déclaré étant de 78 000 Euros,

VU la situation et la consistance de ce bien ainsi que les besoins exprimés sur ledit secteur,

VU l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle en date du 6 Décembre 2005 référencée sous numéro 2005-463 V1911 Devant les Ponts,

DECIDE :

- 1° - d'exercer, à l'occasion de l'aliénation envisagée, le droit de préemption dont la Ville de METZ est titulaire dans le cadre du "Droit de Préemption Urbain" et d'acquérir lesdits immeubles aux prix et conditions indiqués dans la déclaration, soit au prix déclaré de 78 000 € (Soixante dix-huit mille euros) conformément à l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle, lesdits biens étant cédés libres de toute location ou occupation, charges et hypothèques ;
- 2° - de procéder à cette acquisition afin de compléter l'ensemble foncier communal existant entre la route de Thionville et les rues René Cassin et de la Patrotte et ce, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement ayant pour objet notamment de mettre en œuvre la politique locale de l'habitat, d'accueillir des activités économiques et de réaliser des équipements collectifs.
- 3° - de prendre les frais d'acte à la charge de la Ville de METZ ;
- 4° - de prélever les dépenses des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- 5° - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement, conformément à l'article 696 du Code Général des Impôts ;
- 6° - de charger Monsieur l'Adjoint Délégué au Patrimoine de régler les détails de l'opération et de représenter la Ville de METZ.

4°

Le Maire de la Ville de METZ,

VU l'article L. 210-1 du Code de l'Urbanisme relatif aux droits de préemption,

VU les articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme concernant l'exercice du droit de préemption urbain D.P.U.,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ en date du 29 septembre 1994 instituant le droit de préemption urbain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 2122-22, alinéa 15, permettant au Conseil Municipal de déléguer ses pouvoirs au Maire pour l'exercice au nom de la Commune des droits de préemption,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2002, déléguant à Monsieur le Maire l'exercice des compétences figurant à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration formulée le 12 octobre 2005 par Monsieur Marcel MANTZ, relative à l'intention d'aliéner un terrain d'une contenance totale de 35 a 22 ca, cadastré sous section BE n° 32 (Zones P.O.S. UYE3 et NDC1), le prix de vente déclaré étant de 150 000 Euros,

VU la situation et la consistance de ce bien grevé d'une servitude d'emplacement réservé, destiné notamment à la création d'un cheminement rue Claude Bernard – Parc de la Cheneau, ainsi que les besoins exprimés sur ledit secteur,

VU l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle en date du 15 novembre 2005 référencée sous numéro 2005-463V1828,

DECIDE :

1° - d'exercer, à l'occasion de l'aliénation envisagée, le droit de préemption dont la Ville de METZ est titulaire dans le cadre du "droit de préemption urbain" et d'acquérir ledit immeuble à un prix différent de celui déclaré et par conséquent, de notifier au propriétaire - pour l'acquisition de ce bien cédé libre de toute location ou occupation, charges et hypothèques - une offre de prix de 37 200 Euros (Trente sept mille deux cents euros), conformément à l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle ;

2° - à défaut d'accord amiable sur le prix du bien, de saisir, le cas échéant, la juridiction compétente en matière d'expropriation en vue de sa fixation ;

3° - de procéder à cette acquisition en vue de créer une réserve foncière afin de permettre une opération d'aménagement ayant pour objet la réalisation d'équipements collectifs (emplacement réservé au POS pour la création d'un cheminement rue Claude Bernard – Parc de la Cheneau) ;

4° - de prendre les frais d'acte à la charge de la Ville de METZ ;

5° - de prélever les dépenses des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

6° - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement, conformément à l'article 696 du Code Général des Impôts ;

7° - de charger Monsieur l'Adjoint Délégué au Patrimoine de régler les détails de l'opération et de représenter la Ville de METZ.

Décision prise par M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire

Décision prise par Monsieur André NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L 2122-22 et L2122-23,

VU le Code de l'Urbanisme, pris notamment en son article L 421-3,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2002 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté portant délégation à Monsieur le Premier Adjoint en date du 13 janvier 2005,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 1980, instituant une participation pour non-réalisation d'aires de stationnement,

VU la décision en date du 30 septembre 2004, portant revalorisation du montant forfaitaire de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement et fixant cette dernière à 10 600 € réactualisable en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de la construction,

CONSIDERANT l'évolution de cet indice, arrêté pour la période du 1^{er} novembre 2005 au 31 octobre 2006 à la valeur : 1276,

CONSIDERANT la nécessité de réactualiser en conséquence la participation à verser à la collectivité, du fait de la non réalisation d'aires de stationnement,

DECIDE de fixer le nouveau montant de la valeur forfaitaire de cette participation à 11 252,58 € par place manquante.

3^{ème}

Décisions prises par M. KHALIFE, Adjoint au Maire

1^o

Docteur Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire de la Ville de Metz,

VU les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégations du 13 janvier 2005.

D E C I D E d'accepter le remboursement des frais en règlement des préjudices suivants :

- 295,93 € pour la réparation du dispositif des deux plots métalliques rue Grégoire de Tour endommagé le 12 décembre 2003,
- 23,34 € pour l'accident de la circulation du 23 février 2005 Ville de Metz contre KLEIN rue des Tanneurs,
- 74,24 € pour la réparation des dégâts occasionnés Place des Paraiges le 26 janvier 2004 par l'Entreprise HAQUIN,

- 1 210 € pour l'accident de la circulation du 6 septembre Ville de Metz contre GARDON rue du Trou aux Serpents,
- 1 344,53 € pour les dégâts occasionnés le 17 mai 2004 au Totem d'interphonie rue aux Ours.
- 350 € et 616,89 € pour le préjudice subi par la Ville de Metz dans l'affaire Ville de Metz c/RODRIGUEZ.

2) de verser les sommes suivantes à :

- 337,88 € à Monsieur GRIOCHE pour les dégâts occasionnés le 21 août 2005 à son véhicule par un lampadaire rue René Paquet,
- 239,98 € à Monsieur TRAUSCH pour les réparations de son véhicule suite à l'accident survenu le 27 juin 2005 à proximité du Lycée Cormontaigne.

2°

Docteur Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire de la Ville de Metz,

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégations du 1^{ER} juin 2005,

DECIDE :

de mettre à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 14 janvier 2006 des locaux associatifs, situés au 87, Route de Woippy à METZ, moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 15 €.

de mettre à la disposition de Mademoiselle Silke MULLER, à compter du 1^{er} février 2006, un appartement type F3, situé au 11 rue Christian Pfister à METZ, moyennant un loyer mensuel de 267,15 €.

de mettre à la disposition de l'Association « Cyclo Club de Metz », à compter du 1^{er} décembre 2005, un local associatif, situé au 14, rue Jean d'Apremont à METZ, moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 15 €.

de mettre à la disposition de Monsieur Laurent VIALLE et Mademoiselle Marie-Josée VALDAN, à compter du 1^{er} janvier 2006, un appartement de type F6, situé au 2, Place de la Comédie à METZ, moyennant un loyer mensuel de 1 100 €.

de mettre à la disposition de l'Union Philharmonique du Sablon, à compter du 1^{er} janvier 2006, des locaux associatifs, situés au 40, rue des Trois Evêchés à METZ, moyennant une indemnité annuelle de 15 €.

4^{ème} cas

Décision prise par Mme THULL, Adjoint au Maire

Madame Marie-Françoise THULL, Adjoint au Maire chargé des Affaires Scolaires,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal du 4 Juillet 2002,
VU la décision du Conseil Municipal en date du 28 Mars 1994, de réajuster automatiquement l'Indemnité Représentative de Logement tous les ans en fonction de la Dotation Spéciale Instituteurs,
CONSIDERANT que le Comité des Finances Locales a fixé le montant unitaire de la Dotation Spéciale d'Instituteurs pour 2005 à 2 593 €, soit 6,93 % d'augmentation par rapport à 2004,

DECIDE de fixer l'Indemnité Représentative de Logement rétroactivement à compter du 1^{er} Janvier 2005 à 217,06 € par mois pour tous les ayants droit, soit 6,93 % d'augmentation par rapport à 2004

5^{ème} cas

Décisions prises par M. TRITSCHLER, Adjoint au Maire

Décisions prises par Monsieur TRITSCHLER, Adjoint au Maire, relatives à des locations de salles. (tableaux ci-joints)

6^{ème} cas

Communication d'actes administratifs pris par Monsieur GREGOIRE, Adjoint au Maire

1°

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2122-21, L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2122-18 et L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales pris en son article 195 et modifiant notamment l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres des 7 et 21 décembre 2005,

PREND ACTE des décisions prises par la Personne Responsable du Marché pour les marchés passés par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour le mois de décembre dont la liste figure dans le tableau joint en annexe.

PREND ACTE des décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres dans ses séances des 7 et 21 décembre 2005 pour les marchés passés par voie d'appel d'offres ouvert dont la liste figure dans le tableau joint en annexe.

2°

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2122-21, L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2122-18 et L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales pris en son article 195 et modifiant notamment l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des décisions prises par la Personne Responsable du Marché pour les marchés passés par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour le mois de février 2006 dont la liste figure dans le tableau joint en annexe.

7^{ème} cas

Décision prise par M. MULLER, Adjoint au Maire

VU le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret du 9 juin 2004 sur l'information préventive,

VU l'obligation d'informer sur les risques majeurs les Messins ainsi que ceux qui travaillent ou exercent une activité à Metz,

DECIDE de diffuser le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) de la Ville de Metz auprès du public :

- en le mettant à disposition à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartiers,
- et en le mettant en ligne sur le site Internet de la Ville de Metz.

M. le Maire – Est-ce qu'il y a des questions ?

Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

Alors, maintenant, on passe aux Questions orales, je crois.

Oh, oui.

Alors, attendez voir.

POINT 28 – Questions Orales.

Alors, Monsieur FOUCAULT.

Question Orale n° 1 posée par Monsieur FOUCAULT, Conseiller Municipal, concernant les problèmes posés par les conditions d'attente des voyageurs rue d'Austrasie.

M. FOUCAULT – Oui, Monsieur le Maire.

Alors, Monsieur le Maire, si vous voulez bien pour pouvoir un petit peu étayer ma question orale, j'ai pris soin, ce matin, de faire quelques clichés. Je sais que vous aimez les clichés.

M... - Oh ! Ils sont beaux ceux-là.

Ils sont beaux.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Qu'est-ce qu'il y a ?

M. JACQUAT – Il donne des photos. Il vous a amené des photos.

M. le Maire – Vous photographiez vos petites amies dans la rue, maintenant ?

M... - Voilà, c'est cela.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

Mme... - Et, nous, nous n'en avons pas ?

M. FOUCAULT – Si. Si.

Peut-être que Monsieur le Maire les fera passer.

Monsieur le Maire, en novembre dernier, j'attirais votre attention sur les conditions d'attente de centaines de voyageurs de tous âges dans la rue d'Austrasie située dans le quartier Gare.

En effet, depuis des années, cette rue aménagée pour ces bus, est devenue un point de départ et de retour incontournable pour de nomb... – pardon – nombreux voyageurs ou d'organismes de transports en commun.

Ces voyageurs sont contraints, en l'absence totale d'abris par tous les temps, de stationner dans cette rue en attendant leur transport.

De plus, tous les jours, ce sont des handicapés, fort heureusement, légers, qui patientent dans ces mêmes conditions ; ce sont, notamment, les handicapés qui partent du CAT de Novéant, Monsieur le Maire.

Dans votre récente réponse, que vous m'avez transmise, vous m'indiquez que dans la perspective de l'aménagement des emprises aux alentours de la Gare, vous envisagerez cette possibilité.

Est-ce que cet aménagement est prévu en 2007, 2008 dans le cadre de la refonte de la Gare Routière et de ses infrastructures multimodales ?

Vous mettez parfois en place, Monsieur le Maire, même pour des périodes transitoires, des équipements urbains. Est-ce que vous pourriez reconsidérer votre position car ces conditions d'attentes sont parfois intolérables pour ces voyageurs ?

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Madame BORI.

Mme BORI - Question Orale n° 2 posée par Madame BORI, Conseiller Municipal, concernant le déménagement du Centre Médico-social au Technopôle.

Mme BORI – Monsieur le Maire, alors... j'en ai déjà parlé plusieurs fois, mais c'est tellement aberrant que je ne peux pas ne pas en reparler.

Alors, Monsieur le Maire, au dernier Conseil Municipal, nous étions intervenus sur le déménagement au Technopôle du Centre Médico-social de la rue d'Anjou à Metz-Borny. Comme nous l'avions dit, à l'époque, cette décision est dénuée de bon sens et intolérable.

Intolérable, pour les habitants, car une population fragilisée doit pouvoir bénéficier de services publics et de proximité. Quelle crédibilité va-t-on avoir pour inciter des services de l'Etat à s'implanter au cœur du quartier ?

Intolérable, pour le Grand Projet Ville, dont il a toujours été dit que le volet social est un élément essentiel.

Mardi 28, jour du déménagement, des membres d'association, des habitants, des Elus se sont rassemblés devant ce Centre Médico-social pour protester contre cette décision arbitraire et inconséquente et ont retardé de quelques heures le transfert.

Deux assistants sociaux se sont déplacés pour dire, contrairement à ce qui nous est répondu à chacune de nos demandes, que ce déménagement n'est pas consécutif à une demande massive de leur part.

Si la décision ne vous incombe pas, vous ne pouvez cependant pas l'ignorer et être indifférent, dans la mesure où le Grand Projet de Ville, qui implique d'ailleurs le Conseil Général, se doit d'être un projet territorial où les différentes collectivités agissent en cohérence.

La présence sur les lieux de Madame APAYDIN-SAPCI montre bien que la Ville est concernée. Certes, elle a précisé qu'elle ne vous représentait pas, mais elle est votre Adjointe, ce qui pourrait être perçu comme un signe.

Ainsi, Monsieur le Maire, si nous n'avons pas pu empêcher le déménagement, la question reste cependant entière. Comptez-vous laisser faire cette ineptie ? Dans le cas contraire, êtes-vous prêt à vous impliquer pour que le Conseil Général accepte enfin la concertation qui lui est demandée depuis des semaines, et qui reste sans réponse ?

Une chose est sûre, la situation ne peut rester en l'état.

Merci.

M. le Maire – Monsieur GROS.

Question Orale n° 3, posée par Monsieur GROS, Conseiller Municipal, concernant la fermeture envisagée de l'Ecole Maternelle Le Coquelicot au Pontiffroy et transfert des enfants à l'Ecole des Isles.

M. GROS – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Au Conseil Municipal du 23 Février, à la question orale que je vous avais posée sur l'Ecole du Coquelicot au Pontiffroy, vous m'avez répondu que la fermeture de cette école était inéluctable à court terme vu et là, je vous cite, j'ouvre les guillemets : "l'absence de natalités sur le secteur." Fermé les guillemets.

Vous avez ajouté que le regroupement aux Isles se justifiait dans la mesure où j'ouvre les guillemets : "12 familles sont d'ores et déjà obligées d'accompagner leurs enfants à la fois au Coquelicot et aux Isles" et vous ajoutiez : "Il n'est pas choquant qu'une réflexion pertinente soit engagée pour prévoir une meilleure organisation familiale en transférant les deux classes restantes du Coquelicot sur l'Ecole des Isles qui dispose, de plus, d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire".

Permettez-moi de reprendre ces arguments un par un.

Les effectifs.

Selon vos propres services, les effectifs attendus, alors il ne s'agit pas de natalité - mais la natalité, on n'a pas pu faire ! - à la rentrée à l'Ecole du Coquelicot sont de 57 enfants dont 3 seulement ne sont pas Messins. La hausse de la fréquentation scolaire est nette.

Les 17 familles, non pas 12, mais 17 familles et nourrices qui accompagnent à la fois des enfants au Coquelicot et aux Isles sont très satisfaites de la situation actuelle et vous l'ont fait savoir par lettre. Il n'y a aucune amélioration pour elles en cas de fusion car elles feront toujours le déplacement.

Troisièmement, il y a, actuellement, 6 enfants du Coquelicot qui vont à la cantine de manière plus ou moins occasionnelle. Il n'est pas nécessaire de déplacer tous les autres pour les accompagner.

S'agissant plus généralement de la logique de vos arguments, je voudrais vous rappeler votre lettre du 24 Mars 2005, l'année dernière, sur le même sujet, dans laquelle vous indiquiez que vous vous opposiez à la fusion proposée, à l'époque, par l'Inspection d'Académie car vous espériez une stabilisation des effectifs. On n'a pas eu une stabilisation, on a eu une augmentation.

Les effectifs sont maintenant en hausse et le déménagement aux Isles suppose des travaux coûteux pour les finances municipales pour une organisation scolaire mal commode et sans gain de personnel. Il n'y a pas de gains d'enseignants, ni de gains d'ATSEM.

Au total, les habitants du Pontiffroy et des Isles ne comprennent pas vos motivations, tous les arguments avancés étant démentis par les faits. C'est la raison pour laquelle les Coquelicots ont fleuri aux balcons et aux fenêtres du Pontiffroy, par dizaines et par dizaines !

Dans la mesure où personne ne demande cette fusion qui n'aboutit qu'à des dépenses supplémentaires pour la Ville et risque d'appauvrir la vie sociale du Pontiffroy, pouvez-vous faire annuler le déménagement envisagé, aucune solution n'étant satisfaisante au plan pratique ?

M. le Maire – Monsieur DARBOIS.

Question Orale n° 4, posée par Monsieur DARBOIS, Conseiller Municipal, concernant le compte-rendu de la Commission d'Enquête de la CA2M concernant le PDU.

M. DARBOIS – Monsieur le Maire.

Lors de la séance plénière de la CA2M, Monsieur le Premier Vice-Président annonçait que la Commission d'Enquête avait rendu son avis sur le PDU de l'agglomération messine le 24 Mars, c'est-à-dire, tout récemment.

Je sais bien que cet avis est rendu au Président de la CA2M.

Pourtant, c'est à vous, Monsieur le Maire, que je demande, si vous voulez bien, donner, nous donner en primeur l'avis et les commentaires de la Commission d'Enquête ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Bien.

M. le Maire – Alors, la réponse à Monsieur FOUCAULT en ce qui concerne son problème.

L'étude en cours s'inscrit dans la perspective de l'arrivée du T.G.V. en juin 2007 et doit anticiper sur la réorganisation éventuelle des échanges modaux sur la place du Général de Gaulle et à l'arrière de la Gare.

Comme cela vous a été précisé dans un courrier du 3 Février 2006, l'un des axes de cette étude, portera sur la desserte des cars de tourisme et l'implantation d'équipements adaptés à la qualité d'accueil de la clientèle des sociétés de voyagistes.

En effet, seule une approche globale et cohérente sur l'ensemble de la ville et des modalités de leur prise en charge, qui ne peuvent être identiques à celles prévalant pour les transports en commun urbains, permettra de répondre efficacement aux besoins de ces usagers.

M. le Maire – Madame BORI, je demande au Docteur JACQUAT de vous répondre.

M. JACQUAT – Oui, Monsieur le Maire.

Madame, comme je vous l'ai déjà indiqué, lors du précédent Conseil Municipal, le transfert du Centre Médico-social de la rue d'Anjou à l'Europiazza, situé au Technopôle, est une décision du Conseil Général de la Moselle.

Celle-ci – je suis très heureux d'entendre que vous le savez - a été prise, comme vous le savez très bien - et vous l'ont dit un certain nombre de travailleurs sociaux qui ne sont pas du Conseil Général de la Moselle - à la demande de ses travailleurs sociaux affectés sur ce secteur.

Dans un premier temps, le Conseil Général a pensé regrouper les services implantés sur les sites Anjou et Limousin dans un nouveau bâtiment situé rue du Ruisseau.

Dans un second temps, il a décidé de garder les services sociaux de la rue du Limousin et d'installer provisoirement les services de la rue d'Anjou à l'Europiazza, en demandant à l'OPAC de Metz un petit local pour une permanence.

Après l'obtention de celui-ci, rue du Maine, le Conseil Général nous a indiqué qu'il abandonnait ce projet.

Enfin, le Conseil Général de la Moselle nous a fait part de son souhait de construire de nouveaux locaux à destinée sociale dans le village de bureaux du Barrois.

A ce propos, nous tenons, Madame, à vous rappeler que, dès le début de la mise en place du GPV, les services de l'Etat, et plus particulièrement l'Inspection d'Académie, ont trouvé tous les prétextes pour ne pas venir à Metz-Borny.

Par contre, dès le début du GPV, la Ville de Metz a transféré au Pôle des Lauriers le service Politique de la Ville implanté route de Thionville et a développé ce service.

Tout naturellement, le service GIP-GPV y est implanté. Un centre multimédia de très grande qualité y a vu le jour et, dans quelques semaines, le Pôle Emploi et le Pôle des Médiations y seront définitivement opérationnels.

Mme BORI - ...(inaudible)...

M. le Maire – Bien.

M. le Maire – Monsieur GROS.

Monsieur GROS, je ne veux pas revenir sur les éléments qui ont été portés à votre connaissance à la suite d'une question orale que vous avez posée, comme vous l'avez dit, le mois dernier et vous renvoie au compte-rendu de séance.

Monsieur GROS, je vais vous dire : heureusement que je n'ai pas la même hauteur de vue que vous ! A ras des coquelicots !

Comment pouvez-vous dire qu'un regroupement pédagogique entraînerait des aménagements coûteux à l'École des Isles, alors que celle-ci dispose d'un grand nombre de salles de classes vides et qu'actuellement, en dehors du contexte que vous vous évertuez à polluer, des simples interventions sur les peintures étaient programmées dans quelques salles.

Vous avez d'ailleurs curieusement modifié votre question sur les travaux dans la même heure ! Monsieur GROS, restez lucide, gardez votre sang-froid, ne sautez pas sur tout ce qui bouge dans vos "excès démagogiques".

Par ailleurs, comment pouvez-vous dire que la vie sociale sera appauvrie au Pontiffroy alors qu'il y a tant de besoins auxquels il convient de répondre dans ce secteur ?

Pour conclure, je vous confirme que les Commissions et le Conseil Municipal seront saisis de ce sujet, le moment venu, lors de l'examen de la carte scolaire et de ses incidences et opportunités.

La séance est... pardon ?

Ah, oui, c'est vrai !

Il y a Monsieur DARBOIS.

M. le Maire - Maître SCHAEFER.

M. SCHAEFER – Monsieur DARBOIS, le rapport d'enquête publique concernant le PDU est rentré, effectivement, à la CA2M le 23 Mars 2006 avec avis favorable.

Ce rapport doit être prioritairement porté à la connaissance de la Commission Transports ce 3 Avril 2006 et à la Commission de Plan de Déplacements Urbains le 6 Avril prochain.

Comme il se doit, ce rapport sera diffusé dans les mairies des communes de la CA2M où tout un chacun pourra en prendre connaissance.

Il sera enfin soumis au vote du Conseil de la CA2M lors de sa séance du mois d'Avril.

M. le Maire – Merci.

La séance est levée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 44.

Le Président :

Jean-Marie RAUSCH

ANNEXES AUX POINTS

2 – 3 – 6 – 12 -

14 – 23 - 27

**GROS ENTRETIEN DE LA VOIRIE
PROGRAMME 2006**

ANNEXE À LA D.C.M. DU 30 MARS 2006

Dans le cadre du programme d'investissement 2006, une somme de 4 233 350 € TTC a été réservée à la réalisation des opérations suivantes :

REVÊTEMENTS ET TAPIS ROUTIERS

• **OPÉRATIONS LIÉES À L'INTERVENTION DES CONCESSIONNAIRES**

À l'occasion des travaux effectués par les concessionnaires, le Service Travaux entreprend des restaurations élargies des trottoirs et chaussées touchés par des tranchées.

Les prévisions portent sur un besoin annuel évalué à 76.000 €.

• **TAPIS ROUTIERS, RENFORCEMENTS DE STRUCTURES, REVÊTEMENTS SUPERFICIELS ET AMÉNAGEMENTS DE TROTTOIRS**

Le gros entretien de la voirie communale se traduit par des actions de reconstruction et restauration des chaussées et trottoirs, dont le coût prévisionnel se monte globalement à 4 157 350 € dont 457.350 € pour les interventions en régie directe.

Ces travaux comportent notamment :

- la reprise des structures de chaussée,
- la réfection de bordures et caniveaux,
- l'application de revêtements routiers,
- l'aménagement de trottoirs,
- la réfection de revêtement en asphalte.

Les textes réglementaires, relatifs à la coordination des travaux, imposent la communication à tous les intervenants du programme annuel des travaux à réaliser sur les voies communales. La liste ci-annexée a été élaborée en tenant compte des intentions connues des gestionnaires des réseaux souterrains, mais peut subir quelques modifications si des travaux imprévisibles doivent être exécutés par ceux-ci en cours d'exercice.

PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2006

QUARTIER	RUES	LOCALISATION	MONTANT TTC
11	PLAPPEVILLE	Trottoir de Xavier Roussel à limite commune	7 200
11	POUPONNIÈRE	Trottoir longeant le centre départemental de l'enfance	10 200
12	A31 (bretelle)	Chaussée de A31 à Yvan Goll	27 500
12	DEUX FONTAINES	Chaussée	380 000
12	THEODORE DE GARGAN	Chaussée et travaux préparatoires	65 200
12	THIONVILLE	Trottoir devant le N° 49	1 500
12	YVAN GOLL	Chaussée	87 000
13	PARIS	Chaussée	58 000
13	ROBERT SEROT	de Pont des Morts à pont du Saulcy	37 000
13	SAULCY (ile du)	Chaussée	10 400
21	PAIXHANS	Trottoir du n°13 au 17	9 480
22	POITIERS / CLERMONT FERRAND	Création d'un cheminement	3 600
23	COUTIE	Trottoir côté pair	10 000
23	DOCTEUR LALLEMAND	Trottoir de Frédéric Mistral à Charles Péguy	5 000
23	FREDERIC MISTRAL	Trottoir côté impair partiel	7 000
23	GEORGES DUCROCQ (1)	Chaussée de Vachotte au n°135	68 000
23	GEORGES DUCROCQ (2)	Chaussée de Amiral Guepratte à J.N. Collignon	86 000
23	GODRON	Trottoir côté pair	9 000
23	GRAND CONSEIL	Chaussée partielle	5 500
23	LAURENT CHARLES MARECHAL	Chaussée	97 300
23	PRES	Chaussée	70 000
23	PROFESSEUR OBERLING	Chaussée + trottoirs partiels	61 000
23	QUEULEU	Trottoir du n° 8 au n°12	14 900
23	SAINTE MAXIMIN (PLACE)	Trottoirs	12 000
23	TIVOLI	Trottoir et chaussée de St Maximin à L.C.Maréchal	91 000
31	CAMBOUT / ST CHARLES	Chaussée partielle regie	600
31	FOUR DU CLOITRE	Chaussée	13 015
31	EN FOURNIRUE	Chaussée + trottoirs	132 500
31	FOCH	Chaussée de Jean XXIII à François de Curel	139 000
31	GARDE	Chaussée	45 000
31	JEAN XXIII	Chaussée côté SNCF	83 000
31	JOFFRE	Chaussée de De Lattre de Tassigny à Robert Schuman	19 000
31	VICTOR HEGLY	Chaussée	54 000
32	CHARLES PETRE	Trottoir impair de Verdun à Victor Desvignes	3 500
32	DAVID DIETZ	Trottoirs	8 000
32	DORNES (square)	Trottoirs partiels	11 000
32	DROGON	Trottoirs et parking de Lançon à Charles Pêtre	6 400
32	GEORGES CLEMENCEAU	Chaussée	50 000
32	MANGIN	Trottoir et chaussée de Marne à Saint Jean	25 000
32	SAINTE JEAN (ruelle)	Cheminement école Sainte Thérèse	1 500
32	VERDUN	Chaussée de Jean Pierre Jean à Jean Moulin	83 500
33	ARENES	Giratoire	17 000
33	ARGONNE (rue)	Chaussée	94 000
33	BARRAL	Chaussée	36 000
33	BELCHAMPS	Trottoir impair	5 500
33	CASTELNAU	Trottoir coté SNCF de Eugène Jacquot à ST André	16 000
33	EUGENE JACQUOT	Trottoirs	7 000
33	JULES LAGNEAU	Chaussée de Saint Pierre à Kellermann	24 000
33	SABLON (PASSAGE DU)	Trottoir partiel	9 000
33	SAINTE BERNARD / CASTELNAU	Trottoirs	11 000
33	SENTE A MY	Trottoirs et chaussée partielle	105 100
34	ARMOISIÈRES	Chaussée	223 000
34	AUBÉPINE	Trottoir partiel et Chaussée de Roseaux à Prèles	90 500
34	BEAUSOLEIL	Chaussée	24 000
34	BOIS (1)	Trottoir devant N°53	2 000
34	BOIS (2)	Trottoir entre n°101 et 115	6 500

PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2006

34	CHARDON BLEU	Trottoirs partiels	4 000
34	LAURIERS	Chaussée	19 000
34	LIERRE / AUBEPINE	Trottoir	7 700
34	MOULIN	Trottoir coté seille	8 000
34	PETIT CLOU	Chaussée	75 000
34	PRELES	Parkings devant centre culturel	13 500
34	ROSEAUX	Chaussée de Liserons à Aubépine	183 000
34	TROIS BANS	Elargissement de la chaussée	5 000
41	BLEUETS	Chaussée	56 000
41	CEDRES	Trottoir devant N°74	1 250
41	CHARLOTTE JOUSSE	Trottoir impair du n°37 au n°43	2 300
41	FRENES	Elargissement de la chaussée	1 500
41	GENERAL METMAN	Trottoirs de Corchade à Intermarché et de Dr Grellois à Sanef	31 000
41	GENIVAUX	Trottoirs de Corchade à Fougères	11 700
41	LORIENT	Chaussée	47 000
42	BON PASTEUR	Chaussée	60 500
42	BOURGOGNE	Chaussée	53 000
42	CHABOSSE	Chaussée	11 000
42	CHARLES ET LOUIS JACQUARD	Trottoirs de Bon Pasteur à Colombey et chaussée de Bon Pasteur à Pange	91 000
42	CHELAINCOURT	Trottoirs	6 500
42	CLAUDE BERNARD (1)	Parvis devant l'hôpital	7 000
42	CLAUDE BERNARD (2)	Chaussée de Provence à Guyenne et trottoirs partiels	86 000
42	DRAPIERS	Chaussée de Lanterniers à Solidarité	260 000
42	FORT DES BORDES	Chaussée de Provence à Bourgogne	17 500
42	GUYENNE	Trottoir coté pair de Pange au n°22	5 600
42	HUMBEPAIRE	Trottoirs	10 900
42	PANGE	Trottoir de Guyenne à Frères Goncourt	15 000
42	SOLIDARITÉ	Chaussée partielle	154 000
43	GRIGY	Chaussée	40 000
44	BOIS DE LA DAME	Chaussée	145 000
44	CERISIÈRE	Cheminement	1 000
44	FALOGNE	Chaussée	25 000
44	GRANGE AUX BOIS	Trottoirs partiels	5 700
44	MERCY	Trottoirs partiels de Cuvion à Souffliers	8 000
44	NID DE SOGNE	Chaussée partielle	17 000
	BOUCLES ET PEINTURE		46 570
	DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE		30 490
	PONTAGE FISSURES	sur différentes rues	15 245

MAINTENANCE VOIRIE TAPIS ET REGIE	4 157 350
COORDINATION CONCESSIONNAIRES	76 000

COÛT GLOBAL TTC	4 233 350
------------------------	------------------

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2006

ANNEXE A LA DCM DU 30.03.2006

I) AMELIORATION ET MISE EN CONFORMITE DU RESEAU

11 - DEVANT LES PONTS

Rue René Paquet 50 000 €

12 - LA PATROTTE/METZ-NORD

Echangeur Metz Nord - route de Thionville (1^{ère} tranche) 480 000 €

13 - LES ILES

Pont de Thionville (remise en état) 40 000 €
Pont des Morts 50 000 €

21 - ANCIENNE VILLE

Echangeur Abattoir/Blida/Fort Gambetta/Trèves
(2^{ème} tranche) 250 000 €
Boulevard Victor Demange (luminaires) 15 000 €
Rue Henry de Ranconval (luminaires) 10 000 €

22 - BELLECROIX

Rue de Périgueux (garages) 30 000 €
Terrasse de Bellecroix 30 000 €
Rue de Berne 140 000 €
Passage piétons Trois Rois / Borny 15 000 €
Rue des Petites Soeurs (passage inférieur RN 233) 5 000 €

31 - CENTRE VILLE

Place de la Cathédrale et du Marché Couvert
(remise en état) 30 000 €
Rue Serpenoise (tranche Printemps) 40 000 €
Porte Serpenoise (illumination) 30 000 €
Esplanade (Etudes) 20 000 €
Place Raymond Mondon 120 000 €
Allée du Bras Mort 65 000 €
Promenade Hildegarde (extension) 30 000 €
Square Camoufle 30 000 €
Tour Camoufle (illumination) 20 000 €
Rempart Saint Thiébault (luminaires) 15 000 €
Rue de la Garde 50 000 €
Rue aux Ours 20 000 €
Quai Paul Vautrin 25 000 €
Place de la Comédie 60 000 €
Avenue Foch 450 000 €

32 - NOUVELLE VILLE

Rue de la Marne 20 000 €

33 - SABLON

Rue des Robert 60 000 €
Sente à My (2^{ème} tranche) 140 000 €

34 - MAGNY

Rue des Prêles (parking) 5 000 €
Route de Pouilly (1^{ère} tranche) 60 000 €

41 - VALLIERES

Rue Henri Dunant 80 000 €
Rue Charlotte Jousse (luminaires sur PBA) 30 000 €
Rue de la Corchade 55 000 €
Rue du Général Metman (SANEF) 50 000 €

42 - BORNAY

Remise en état diverses rues 30 000 €

44 - LA GRANGE AUX BOIS

Rue de la Falogne (place) - luminaires + mâts 20 000 €
Square rue des Trente Jours - luminaires + mâts 30 000 €

TOUS SECTEURS

Coordination de travaux et dépannages 100 000 €
Test mécanique des candélabres 100 000 €
Remplacement de candélabres après test 50 000 €
Remplacement armoires EP 50 000 €

TOTAL 3 000 000 €

**II) INTERVENTIONS SUR FACADES ET
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS**

76 000 €

TOTAL 3 076 000 €

VILLE DE METZ

CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE TROIS PARKINGS

EN SUPERSTRUCTURE

RAPPORT PRESENTANT LES CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS QUE DOIT

ASSURER LES DELEGATAIRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2006

1. LA SITUATION ACTUELLE

L'arrivée du Train à Grande Vitesse, l'aménagement de la place de la République, l'urbanisation du quartier du Pontiffroy et la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains sont autant de projets structurants dont la finalisation implique une réorganisation profonde des conditions d'accessibilité et de l'offre en stationnement qui devra prendre en compte tant les besoins liés à l'activité économique de Metz que ceux rencontrés par les riverains des quartiers concernés.

Sur le plan de l'accessibilité au centre-ville des pendulaires, la mise en œuvre à court et moyen terme du Plan de Déplacements Urbains sur l'axe de l'avenue de Strasbourg et la rue Belle-Isle se traduira concrètement par la réalisation de parkings en périphérie. A ce titre, il est prévu :

- un parking d'échange à la F.I.M.,
- la réalisation du parking d'échange « Rochambeau » de 137 places.

Par ailleurs l'attractivité commerciale et le développement économique de la Ville de Metz sont globalement satisfaits par l'offre en stationnement payant de courte et moyenne durée.

Rappelons qu'outre les 3.400 places de stationnement gratuit disponibles dans le centre ville élargi, l'offre en stationnement payant est de 7.139 places en parking d'infrastructure (souterrain ou en surface), de 2.654 places de stationnement payant sur voirie et de 68 places de stationnement (horodateurs verts) limitées à 20 minutes.

Aussi, et entre le besoin de préserver le stationnement de courte durée nécessaire à l'attractivité commerciale et la limitation de l'accès au centre-ville pour les pendulaires, il convient également de permettre aux riverains de trouver des solutions de parking satisfaisantes en leur offrant des capacités nouvelles de stationnement à la frange des centres anciens.

Pour répondre à cette dernière demande, trois parcs de stationnement en superstructure pour du stationnement de longue durée peuvent être envisagés :

- l'un, d'une capacité estimée entre 250 et 350 places situé le long du talus SNCF près de la place Mazelle ;
- un deuxième, d'une capacité estimée entre 200 et 250 places localisé derrière la Maison du Bâtiment sise boulevard Paixhans ;
- un troisième, d'une capacité estimée entre 350 et 400 places situé dans le secteur de l'allée de Metz-Plage.

2. OBJECTIFS DU SERVICE PUBLIC

2.1 – OBJET DES CONTRATS

La réalisation de ces parkings nécessitera le recours à 3 contrats distincts de concession, la mission générale confiée à ces cocontractants portant sur la construction des ouvrages puis, chacun pour ce qui le concerne, sur l'exploitation de l'équipement ainsi construit pendant la période déterminée ci-dessous.

Ces contrats prendront la forme de contrats de concession de service public passés selon la procédure prévue aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

2.2 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Chaque cocontractant assurera principalement et à ses risques et périls :

- la réalisation des travaux de construction du parking en ouvrage concerné dont les capacités estimées sont indiquées ci-dessus ;
- l'exploitation des places de parking pendant toute la durée du contrat ;
- une gestion rigoureuse et patrimoniale des équipements mis à disposition du cocontractant ;
- l'organisation du service et la gestion technique, administrative et financière des usagers et ce 24h/24h et 7 jours sur 7 ;
- la réalisation en cours d'exécution du contrat des travaux d'entretien et de gros entretien et renouvellement de l'ensemble des installations qui lui sont confiées par la Collectivité ou qu'il aura réalisées en application du contrat ;
- le respect des réglementations existantes pendant toute la durée du contrat et les mises aux normes éventuelles pour atteindre cet objectif ;

- la couverture des risques liés à son activité par la souscription des assurances adéquates notamment en responsabilité civile et en biens immobiliers .

Chaque délégataire devra s'engager à assurer un service de qualité pour les usagers en mettant en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement du parc.

Il devra assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers.

2.3 – MISSIONS GENERALES DU COCONTRACTANT

Chaque cocontractant sera chargé notamment :

- d'assurer la conception, la réalisation et le financement des travaux de construction de l'ouvrage concerné par son contrat ;
- de disposer du personnel nécessaire à la gestion du service public ;
- d'assumer les frais relatifs aux consommations d'énergie, d'eau, d'électricité, de téléphone et à toutes les taxes, redevances et impôts relatifs à son activité et à la mise à disposition des équipements et, de façon générale, tous les frais relatifs au fonctionnement du service ;
- d'établir un programme d'entretien du parking nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement ;
- d'engager toutes les mesures d'information et de promotion nécessaires au bon fonctionnement du service dans le cadre des modalités d'utilisation et d'exploitation du parking qui seront définies lors de la libre négociation avec la Collectivité

3 . CARACTERISTIQUES DES CONTRATS

3.1 - DUREE DES CONTRATS

Chaque contrat sera consenti pour une période de 30 ans pour permettre l'amortissement des investissements qui auront été proposés par les candidats.

3.2 – REMUNERATION DU COCONTRACTANT

En contrepartie des charges qui leur incombent chaque cocontractant percevra une rémunération de la part des usagers du service. Les éléments de cette rémunération seront établis au vu des propositions qui seront formulées par les candidats et feront l'objet d'une discussion dans le cadre de la libre négociation prévue par les articles L.1411-1 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les tarifs de stationnement applicables et proposés par les candidats feront partie des éléments de la libre négociation prévue par les articles L.1411-1 et L.1411-5 du Code

Général des Collectivités Territoriales. Ces tarifs devront répondre principalement au besoin des résidents en stationnement de longue durée.

3.3 – REDEVANCE DE LA COLLECTIVITE

Chaque cocontractant versera annuellement à la Ville une redevance à déterminer dans le cadre de la libre négociation rappelée ci-dessus.

3.4 – CHOIX DU MODE DE GESTION – JUSTIFICATION DU RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Les caractéristiques qui s'attachent à l'objet de la délégation de service public conduisent la Ville à privilégier la délégation de ces services publics à des prestataires extérieurs.

En effet, pour concevoir et mener à bien les travaux de construction de tels ouvrages, il convient de disposer d'un savoir-faire particulier et d'une technicité spéciale dont seules disposent des équipes spécialisées.

L'exploitation d'un service public de stationnement implique également une expérience et des moyens que ne possède pas la Ville.

Il est à noter que le stationnement à Metz, qu'il s'agisse de stationnement sur voirie payant par horodateurs, de parcs de stationnement de surface ou de parkings souterrains, fait l'objet d'une gestion déléguée.

Enfin, la rémunération de chaque cocontractant se fera substantiellement sur les usagers, ce qui correspond aux caractéristiques mêmes de la délégation de service public telle qu'elle est définie par la loi du 11 décembre 2001 portant Mesures Urgentes de Réforme à Caractères Economique et Financier (MURCEF).

La délégation de service public apparaît ainsi comme le mode de gestion le mieux adapté à la nature des opérations décrites ci-dessus. Les procédures de délégation du service public relatif à la construction et à l'exploitation de trois nouveaux parkings en ouvrage, seront engagées conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

VILLE DE METZ

EXPLOITATION DU PARKING ST THIEBAULT

RAPPORT PRESENTANT LES CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS

QUE DOIT ASSURER LE DELEGATAIRE

- CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2006 -

1. LA SITUATION ACTUELLE

1.1 – LA SITUATION JURIDIQUE

Le parking St Thiébault a été construit en application d'une convention de concession signée par la Ville de Metz le 22 décembre 1975 et dont la durée était fixée à 30 ans à compter de la mise en service du parking. Ce contrat arrive à expiration le 31 mai 2007.

1.2 – LA GESTION ACTUELLE

Le parking Cathédrale est actuellement géré par la société VINCI PARK qui sous-traite cette exploitation à la société Parcs GSFR.

Le parc public de stationnement souterrain dispose d'une capacité totale de 438 emplacements. Il est ouvert tant aux abonnés qu'aux usagers horaires.

2. OBJECTIFS DU SERVICE PUBLIC

2.1 – OBJET DU CONTRAT

La mission générale confiée au cocontractant concernera la réalisation de travaux d'amélioration du parking St Thiébault (accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite comprise) puis portera sur l'exploitation de cet équipement pendant la période déterminée ci-dessous.

Ce contrat prendra la forme d'un contrat de délégation de service public passé selon la procédure prévue aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

2.2 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le cocontractant assurera principalement et à ses risques et périls :

- la réalisation de travaux d'amélioration du parking (reprise des revêtements de sol, remise en peinture, renforcement de l'éclairage, amélioration de l'ambiance...) ainsi que la création d'un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite ;
- l'exploitation des places de parking pendant toute la durée du contrat ;
- une gestion rigoureuse et patrimoniale des équipements mis à disposition du cocontractant ;
- l'organisation du service et la gestion technique, administrative et financière des usagers et ce 24h/24h et 7 jours sur 7 ;
- la réalisation en cours d'exécution du contrat des travaux d'entretien et de gros entretien et renouvellement de l'ensemble des installations qui lui sont confiées par la Collectivité ou qu'il aura réalisées en application du contrat ;
- le respect des réglementations existantes pendant toute la durée du contrat et les mises aux normes éventuelles pour atteindre cet objectif ;
- la couverture des risques liés à son activité par la souscription des assurances adéquates notamment en responsabilité civile et en biens immobiliers .

Le délégataire devra s'engager à assurer un service de qualité pour les usagers en mettant en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement du parc.

Il devra assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers.

2.3 – MISSIONS GENERALES DU COCONTRACTANT

Le cocontractant sera chargé notamment :

- de disposer du personnel nécessaire à la gestion du service public ;
- d'assumer les frais relatifs aux consommations d'énergie, d'eau, d'électricité, de téléphone et à toutes les taxes, redevances et impôts relatifs à son activité et à la mise à disposition des équipements et, de façon générale, tous les frais relatifs au fonctionnement du service ;
- d'établir et de respecter un programme de remise à niveau du parking nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement ;

- d'assurer la conception, la réalisation et le financement des travaux à réaliser destinés à améliorer l'équipement ;
- d'engager toutes les mesures d'information et de promotion nécessaires au bon fonctionnement du service dans le cadre des modalités d'utilisation et d'exploitation du parking qui seront définies lors de la libre négociation avec la Collectivité

3 . CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

3.1 - DUREE DU CONTRAT

Le contrat sera consenti pour une période minimum de 15 ans qui pourra être portée à 20 ans, sans toutefois pouvoir dépasser cette durée, en fonction des investissements qui auront été proposés par les candidats.

3.2 – REMUNERATION DU COCONTRACTANT

En contrepartie des charges qui leur incombent le cocontractant percevra une rémunération de la part des usagers du service. Les éléments de cette rémunération seront établis au vu des propositions qui seront formulées par les candidats et feront l'objet d'une discussion dans le cadre de la libre négociation prévue par les articles L.1411-1 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les tarifs de stationnement applicables et proposés par les candidats feront partie des éléments de la libre négociation prévue par les articles L.1411-1 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3.3 – REDEVANCE DE LA COLLECTIVITE

Le cocontractant versera annuellement à la Ville une redevance à déterminer dans le cadre de la libre négociation rappelée ci-dessus.

3.4 – CHOIX DU MODE DE GESTION – JUSTIFICATION DU RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Les caractéristiques qui s'attachent à l'objet de la délégation de service public conduisent la Ville à privilégier la délégation de ce service public à un prestataire extérieur.

En effet, pour concevoir et mener à bien les travaux d'amélioration d'un tel ouvrage, il convient de disposer d'un savoir-faire particulier et d'une technicité spéciale dont seules disposent des équipes spécialisées.

L'exploitation d'un service public de stationnement implique également une expérience et des moyens que ne possède pas la Ville.

Il est à noter que le stationnement à Metz, qu'il s'agisse de stationnement sur voirie payant par horodateurs, de parcs de stationnement de surface ou de parkings souterrains, fait l'objet d'une gestion déléguée.

Enfin, la rémunération du cocontractant se fera substantiellement sur les usagers, ce qui correspond aux caractéristiques mêmes de la délégation de service public telle qu'elle est définie par la loi du 11 décembre 2001 portant Mesures Urgentes de Réforme à Caractères Economique et Financier (MURCEF).

La délégation de service public apparaît ainsi comme le mode de gestion le mieux adapté à la nature de l'opération décrite ci-dessus. La procédure de délégation du service public relatif à l'exploitation du parc de stationnement St Thiébault sera engagée conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

VILLE DE METZ – CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT DE LA MOSELLE

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION
DE SUIVI-ANIMATION
CAMPAGNES DE RAVALEMENT DE FAÇADES**

Entre :

La Ville de METZ, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, autorisé à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal du _____, et désignée ci-après par :
« La Ville de METZ »

d'une part,

Le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle, représenté par son Président, Monsieur Jacques COLSON et désigné par :
« Le CALM »

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Par convention du 30 mars 1994, modifiée par avenant n° 1 du 13 novembre 2003, la Ville de METZ a chargé le CALM d'une mission de suivi-animation des campagnes de ravalement.

Afin de permettre le lancement d'une nouvelle campagne sur les axes suivants :

- Place Saint-Louis/Rue du Change

Rues conduisant vers l'hypercentre :

- rue de Paris – Place Cormontaigne – Quai Paul Wiltzer
- rue du Moyen Pont
- rue du Juge Pierre Michel – rue Haute Pierre
- Boulevard André Maginot – Place Mazelle
- rue de la Garde
- rue du Pont des Morts
- rue Belle-Isle (face au Square du Luxembourg)

Boulevards urbains d'entrée de Ville :

- avenue du Président J. F. Kennedy
- rue du Général Metman – Boulevard de l'Europe
- Route de Thionville
- Avenue André Malraux

il y a lieu de procéder à la mise en œuvre du présent avenant.

ARTICLE 1

L'article 2 – **CONTENU DE LA MISSION** – de la convention est modifié comme suit :

« 2.1. Lancement d'une campagne de ravalement :

- 1) Détermination en collaboration avec la Ville de METZ de la nature des travaux à effectuer pour la remise en état de propreté des façades,
- 2) Collaboration aux actions de communication et participation aux réunions éventuelles mises en œuvre par la Ville de METZ pour expliquer la démarche aux habitants et répondre à leurs interrogations.
- 3) Photographies des immeubles du périmètre.

2.2. Informations et assistance des propriétaires :

- 1) Conseils techniques et financiers avec estimations des aides auxquelles peuvent prétendre les propriétaires,
- 2) Assistance administrative pour la constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux et des dossiers de demande de subventions.
- 3) Visites sur place en cas de besoin.

2.3. Suivi des campagnes :

- 1) Elaboration d'une fiche exhaustive par immeuble à ravalement pour le suivi des contacts et la constitution du dossier administratif. Ce document devra comporter les éléments suivants : adresse de l'immeuble – nom, adresse et profil du propriétaire – nature des travaux – état d'avancement du dossier.

2) Rapport trimestriel pour toutes les campagnes, présenté en réunion trimestrielle. L'état d'avancement fera apparaître différents indicateurs des moyens mis en œuvre tels que le nombre de personnes renseignées, leurs intentions concernant les travaux...
Un rapport annuel d'avancement sera adressé à la Ville de METZ.

ARTICLE 2

L'article 4 – **Rémunération** – de la convention est remplacé par le texte suivant :
« Pour l'ensemble des missions décrites à l'article 2 de la convention, les rémunérations du CALM se décomposeront de la façon suivante :

- 7 600 € pour le lancement des nouvelles campagnes
- 5 000 € par an pour le suivi des campagnes de ravalement
- 350 € pour chaque immeuble ayant fait l'objet d'une autorisation de travaux dans les périmètres de campagnes de ravalement.

La présente convention est passée à prix forfaitaire, révisable annuellement en fonction des variations de l'indice INSEE du coût de la construction. L'indice de référence choisi est celui du 3^e trimestre 2005, dont la valeur s'établit à 1278 et celui du même trimestre de chaque année.

ARTICLE 3

L'article 6 – **Entrée en vigueur et durée de la convention** – est modifié comme suit :
« Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2006, pour une durée d'un an. La convention sera renouvelable par tacite reconduction et pourra être dénoncée avec préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle pourra faire l'objet d'un avenant d'un commun accord des parties en fonction de l'état d'avancement des campagnes de ravalement.

ARTICLE 4

Les autres articles de la convention susvisée sont inchangés.

Fait à METZ, le
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de METZ
Le Maire

Pour le CALM
Le Président

Jean-Marie RAUSCH

Jacques COLSON

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par M. Jean-Marie RAUSCH, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, et dûment habilité aux présentes en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2002, ou son représentant, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée « Ecole de Musique Agréée », représentée par sa Présidente, Madame Aline CORDANI, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 11 février 2005, ci-après désignée par les termes « Ecole de Musique Agréée »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'association « Ecole de Musique Agréée » a pour objet l'enseignement et le développement de la musique et arts connexes (notamment le chant et la danse), l'organisation et la participation à des manifestations musicales et la promotion des activités d'ensembles instrumentaux et vocaux.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville à « l'Ecole de Musique Agréée » pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS

La Ville de Metz considère qu'il est de l'intérêt culturel des messins de favoriser l'initiation et le perfectionnement à la pratique musicale et à la danse des enfants et des adultes.

A cet effet, elle soutient « l'Ecole de Musique Agréée » dans son objectif d'enseignement en lien avec les autres établissements d'enseignement musical et les autres structures culturelles de la Ville de Metz.

Plus particulièrement, l'association concentrera ses efforts sur l'éveil musical, les premiers cycles d'enseignement et la préparation aux études supérieures (3ème cycle spécialisé) dispensées par le Conservatoire National de Région de Metz ou d'autres établissements de niveau égal ou supérieur.

ARTICLE 3 - CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Des crédits de fonctionnement sont attribués par la Ville à « l'Ecole de Musique Agréée » pour contribuer à couvrir une partie de ses dépenses.

Le montant de la subvention pour l'année 2006 se monte à 115 445 € - cent quinze mille quatre cent quarante cinq euros - (acté par décision du Conseil Municipal en date du 30 mars 2006). Ce montant a été déterminé au vu d'un programme d'action et d'un budget présentés par « l'Ecole de Musique Agréée ».

La Ville a adressé à « l'Ecole de Musique Agréée » le 30 mars 2006 une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée, et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention. Le versement de la subvention interviendra en fonction des disponibilités financières de la Ville.

Pour bénéficier des subventions de la Ville, « l'Ecole de Musique Agréée » se doit de présenter des actions conformes aux objectifs décrits à l'article 2.

ARTICLE 4 - COMPTES-RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

« L'Ecole de Musique Agréée » transmettra à la Ville de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Metz aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Metz sont sauvegardés.

« L'Ecole de Musique Agréée » devra également communiquer à la Ville tous les procès-verbaux de ses Assemblées Générales ainsi que de son Conseil d'Administration.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Metz se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

« L'Ecole de Musique Agréée » s'engage à apposer sur toutes les publications inhérentes aux opérations subventionnées par la Ville de Metz la mention suivante "avec le soutien de la Ville de Metz".

« L'Ecole de Musique Agréée » s'engage également à apposer le logotype "METZ CULTURE" sur toutes ses publications (dépliants, affiches, publicités,...) en respectant la charte graphique du logotype municipal.

ARTICLE 6 - DURÉE

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre de l'exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait de « l'Ecole de Musique Agréée », la présente convention n'est pas appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 8 - LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

FAIT A METZ, le
(en trois exemplaires originaux)

La Présidente
de « l'Ecole de
Musique Agréée » :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué :

Aline CORDANI

Patrick THIL

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par M. Jean-Marie RAUSCH, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, et dûment habilité aux présentes en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2002, ou son représentant, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée « Espace Protestant de Rencontre et d'Animation », représentée par sa Présidente, Madame Suzanne MAHLER, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2005, ci-après désignée par les termes « EPRA »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'association « EPRA » a pour objet l'exploitation de la Salle Braun à Metz qu'elle anime par la programmation de spectacles en direction du jeune public, scolaire et extra-scolaire, de café-théâtre et d'un festival de la scène religieuse. Elle ambitionne de réussir le pari de la formation théâtrale dès le plus jeune âge tout en transmettant des valeurs éthiques.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville à « l'EPRA » pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS

La taille exceptionnelle de ce lieu d'une capacité d'accueil de 289 personnes et la qualité notoire des spectacles jeune public en font un pilier de l'éducation culturelle locale, qui concourt au rayonnement culturel de la Ville de Metz. L'Association, quant à elle, continuera de veiller scrupuleusement au nombre, à la qualité et à la diversité des manifestations proposées.

ARTICLE 3 - CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Des crédits de fonctionnement sont attribués par la Ville à « l'EPRA » pour contribuer à couvrir une partie de ses dépenses. Le montant de la subvention pour l'année 2006 se monte à 20 000 € -vingt mille euros - (acté par décision du Conseil Municipal en date du 30 mars 2006). Ce montant a été déterminé au vu d'un programme d'action et d'un budget présentés par « l'EPRA ».

La Ville a adressé à « l'EPRA » le 30 mars 2006 une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée, et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention. Le versement de la subvention interviendra en fonction des disponibilités financières de la Ville.

Pour bénéficier des subventions de la Ville, « l'EPRA » se doit de présenter des actions conformes aux objectifs décrits à l'article 2.

ARTICLE 4 - COMPTES-RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

« L'EPRA » transmettra à la Ville de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Metz aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Metz sont sauvegardés.

« L'EPRA » devra également communiquer à la Ville tous les procès-verbaux de ses Assemblées Générales ainsi que de son Conseil d'Administration.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Metz se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

« L'EPRA » s'engage à apposer sur toutes les publications inhérentes aux opérations subventionnées par la Ville de Metz la mention suivante "avec le soutien de la Ville de Metz".

« L'EPRA » s'engage également à apposer le logotype "METZ CULTURE" sur toutes ses publications (dépliants, affiches, publicités,...) en respectant la charte graphique du logotype municipal.

ARTICLE 6 - DURÉE

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre de l'exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait de « l'EPRA », la présente convention n'est pas appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 8 - LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

FAIT A METZ, le

(en trois exemplaires originaux)

La Présidente
de « l'EPRA » :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Suzanne MAHLER

Patrick THIL

**Avenant n°2 à la convention pluriannuelle
2004- 2005- 2006**

ENTRE

L'Etat-Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par Monsieur Pierre-René LEMAS, Préfet de la Région Lorraine - Préfet de la Moselle,

L'Etat-Ministère de l'Education Nationale - Rectorat de l'Académie Nancy-Metz, représenté par son Recteur, Monsieur Michel LEROY,

La Ville de Metz, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, ou son représentant autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2006

D'une part,

ET

L'association dénommée « Faux Mouvement », dont le siège est situé 4 place du Change à Metz, représentée par son Président, Patrick NARDIN, désignée sous le terme « l'association », d'autre part,

Vu la convention pluriannuelle 2004 – 2005 – 2006 signée le 2 juillet 2004 par les partenaires publics susvisés en faveur de l'association dénommée « Faux Mouvement », dont le siège est situé 4 place du Change à Metz, notamment l'article III qui précise qu'un avenant financier à la convention pluriannuelle précisera pour chaque exercice budgétaire les montants des subventions prévues par les partenaires publics signataires.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

l'Etat-Ministère de la Culture et de la Communication, l'Etat-Ministère de l'Education Nationale - Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz et la Ville de Metz s'engagent à soutenir financièrement les actions pédagogiques et de programmation de l'association « Faux Mouvement » pour l'année 2006, suivant la répartition financière suivante :

Pour l'année 2006, le coût total des actions s'élève à : **74.490 €**

Participation de l'Etat-Ministère de la Culture et de la Communication en 2006 : 34.490 €

Montant réparti comme suit :

- **Aide à la programmation (actions) : 30.490 €**
- **Aide aux actions scolaires : 4.000 €**

Participation financière de la Ville de Metz en 2006 : 40.000 €

Montant réparti comme suit :

- **aide à la programmation et fonctionnement de la galerie : 30.000 €**
- **aide à l'édition : 5.000 €**
- **aide aux actions scolaires : 5.000 €**

Participation financière de l'Etat-Ministère de l'Education Nationale - Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz en 2006 :

L'Etat-Ministère de l'Education Nationale - Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz accorde à l'association une décharge de service à hauteur de 80 % d'un temps plein d'enseignement, pour un professeur, chargé de mission auprès de l'association.

ARTICLE 2 :

Contrôle et évaluation.

L'Association s'engage à réaliser le programme d'actions de l'année 2006 et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution. Pour leur part, les partenaires publics signataires s'engagent à soutenir financièrement la réalisation de ce programme d'actions, dans le respect de la réglementation financière et comptable en vigueur.

L'Association s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par l'Etat-Ministère de la Culture et de la Communication, l'Etat-Ministère de l'Education Nationale - Rectorat de l'académie Nancy-Metz et la Ville de Metz de la réalisation du programme d'actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Dans les trois mois qui suivront la réalisation des actions pédagogiques et culturelles, une évaluation du programme d'actions sera réalisée conjointement par les signataires de la convention. Cette évaluation se fera sur la base des comptes-rendus des différentes actions mises en place qui seront accompagnées du programme des actions de l'année suivante.

ARTICLE 3 :

En cas de non respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent avenant, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Metz en 4 exemplaires originaux, le

Pour le Maire de la Ville de Metz,
L'Adjoint Délégué

Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de Moselle

Patrick THIL

Bernard HAGELSTEEN

Le Président de l'association
« Faux Mouvement »

Le Recteur de l'Académie Nancy-Metz

Patrick NARDIN

Michel LEROY

Visa préalable du Contrôleur Financier Déconcentré

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par M. Jean-Marie RAUSCH, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, et dûment habilité aux présentes en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2002, ou son représentant, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée « Maison de la Culture et des Loisirs de Metz », représentée par son Président, Monsieur Roland CURA, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2005, ci-après désignée par les termes « Maison de la Culture et des Loisirs »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'association « Maison de la Culture et des Loisirs » a pour objet la gestion et l'animation de la Maison de la Culture et des Loisirs de Metz, afin d'offrir aux citoyens de tous âges la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes et de développer leur personnalité.

Depuis septembre 2002, un repositionnement a été opéré autour de trois axes : la diversification des activités en direction des pratiques culturelles actuelles ; la sensibilisation du jeune public aux arts visuels (en partenariat avec l'Education nationale) ; la programmation d'artistes régionaux dans les domaines de la chanson française, des musiques actuelles et du café-théâtre.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville à « la Maison de la Culture et des Loisirs » pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS

La Ville de Metz a à cœur de promouvoir la valorisation de l'expression artistique régionale mais aussi nationale et internationale ainsi que la rencontre du public scolaire et périscolaire avec la création contemporaine.

A cet effet, elle soutient « la Maison de la Culture et des Loisirs » au titre de sa Galerie d'art Raymond Banas qui propose des expositions d'art contemporain. En fidélité à son fondateur, feu Raymond Banas, la Galerie devra privilégier les supports traditionnels de l'art contemporain (peintures, sculptures et photographies) et exposera des artistes de renommée régionale mais aussi nationale et internationale. « La Maison de la Culture et des Loisirs » s'attachera également, pour ses expositions « phares », à réaliser un travail d'édition.

ARTICLE 3 - CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Des crédits de fonctionnement sont attribués par la Ville à « la Maison de la Culture et des Loisirs » pour contribuer à couvrir une partie des dépenses de la Galerie d'art Raymond Banas. Le montant de la subvention pour l'année 2006 se monte à 31 000 € - trente et un mille euros - (acté par décision du Conseil Municipal en date du 30 mars 2006). Ce montant a été déterminé au vu d'un programme d'activité de la Galerie d'art Raymond Banas et d'un budget correspondant présentés par « la Maison de la Culture et des Loisirs ».

La Ville a adressé à « la Maison de la Culture et des Loisirs » le 30 mars 2006 une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée, et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention. Le versement de la subvention interviendra en fonction des disponibilités financières de la Ville.

Pour bénéficier des subventions de la Ville, « la Maison de la Culture et des Loisirs » se doit de présenter des actions conformes aux objectifs décrits à l'article 2.

ARTICLE 4 - COMPTES-RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

« La Maison de la Culture et des Loisirs » transmettra à la Ville de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Metz aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Metz sont sauvegardés.

« La Maison de la Culture et des Loisirs » devra également communiquer à la Ville tous les procès-verbaux de ses Assemblées Générales ainsi que de son Conseil d'Administration.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Metz se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

« La Maison de la Culture et des Loisirs » s'engage à apposer sur toutes les publications inhérentes aux opérations subventionnées par la Ville de Metz la mention suivante "avec le soutien de la Ville de Metz".

« La Maison de la Culture et des Loisirs » s'engage également à apposer le logotype "METZ CULTURE" sur toutes ses publications (dépliants, affiches, publicités,...) en respectant la charte graphique du logotype municipal.

ARTICLE 6 - DURÉE

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre de l'exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait de « la Maison de la Culture et des Loisirs » la présente convention n'est pas appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 8 - LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

FAIT A METZ, le

(en trois exemplaires originaux)

Le Président
de « la Maison de la
Culture et des Loisirs » :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Roland CURA

Patrick THIL

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par M. Jean-Marie RAUSCH, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, et dûment habilité aux présentes en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2002, ou son représentant, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée « Musiques Volantes », représentée par son Président, Monsieur Patrick Rolin, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2005, ci-après désignée par les termes « Musiques Volantes »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'association « Musiques Volantes » a pour objet de coordonner, organiser, assister et promouvoir le développement des musiques actuelles par toutes actions susceptibles d'y contribuer.

Depuis 1996, elle organise le Festival « les Musiques Volantes » dans différents lieux à Metz pendant dix jours, fin octobre - début novembre. Ce festival est un événement de « découvertes » de talents émergents avec la présence de musiques nouvelles, actuelles, digitales, acoustiques ou amplifiées, de performances chorégraphiques, des projections de vidéos, des expositions d'art contemporain et de design graphique.

Grâce à l'élargissement en 2006 de ses partenariats, elle ambitionne un rayonnement régional, national et international qui rejaillirait favorablement sur la notoriété de la Ville de Metz.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville à « Musiques Volantes » pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS

La Ville de Metz reconnaît l'importance d'offrir au public messin un festival aux multiples facettes artistiques, imaginatif et novateur, orienté vers l'éclectisme des styles proposés et la création d'itinéraires artistiques évoluant de sites en sites.

A cet effet, elle soutient l'initiative de « Musiques Volantes » dans son objectif d'organiser et de mettre en place à Metz le Festival « les Musiques Volantes » du 27 octobre au 12 novembre 2006 avec mise en place de différents concerts, performances, expositions... à Metz.

ARTICLE 3 - CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Des crédits de fonctionnement sont attribués par la Ville à « Musiques Volantes » pour contribuer à couvrir une partie des dépenses de l'association pour l'organisation du festival « Les Musiques Volantes ». Le montant de la subvention pour l'année 2006 se monte à 42 000 € - quarante deux mille euros - (acté par décision du Conseil Municipal en date du 30 mars 2006). Ce montant a été déterminé au vu d'un programme d'action et d'un budget présentés par « Musiques Volantes ».

La Ville a adressé à « Musiques Volantes » le 30 mars 2006 une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée, et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention. Le versement de la subvention interviendra en fonction des disponibilités financières de la Ville.

Pour bénéficier des subventions de la Ville, « Musiques Volantes » se doit de présenter des actions conformes aux objectifs décrits à l'article 2.

ARTICLE 4 - COMPTES-RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

« Musiques Volantes » transmettra à la Ville de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Metz aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Metz sont sauvegardés.

« Musiques Volantes » devra également communiquer à la Ville tous les procès-verbaux de ses Assemblées Générales ainsi que de son Conseil d'Administration.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Metz se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

« Musiques Volantes » s'engage à apposer sur toutes les publications inhérentes aux opérations subventionnées par la Ville de Metz la mention suivante "avec le soutien de la Ville de Metz".

« Musiques Volantes » s'engage également à apposer le logotype « METZ CULTURE » sur toutes ses publications (dépliants, affiches, publicités,...) en respectant la charte graphique du logotype municipal.

ARTICLE 6 - DURÉE

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre de l'exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait de « Musiques Volantes » la présente convention n'est pas appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 8 - LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

FAIT A METZ, le
(en trois exemplaires originaux)

Le Président
de « Musiques Volantes » :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Patrick ROLIN

Patrick THIL

**CONVENTION RELATIVE
AU CONTROLE DE LEGALITE
DEMATERIALISE (PROJET ACTES)**

PASSEE ENTRE

LA PREFECTURE DE MOSELLE

REPRESENTEE PAR M. PIERRE-RENÉ LEMAS, PREFET DE LA REGION
LORRAINE, PREFET DE LA MOSELLE.

LA VILLE DE METZ

REPRESENTEE PAR M. JEAN-MARIE RAUSCH, MAIRE DE LA VILLE DE METZ
Dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du

A METZ, LE

LE MAIRE DE LA VILLE DE METZ

Jean-Marie RAUSCH

A METZ, LE

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,
PREFET DE LA MOSELLE**

Pierre-René LEMAS

PREAMBULE :

Le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

La présente convention est passée dans le cadre de la **mise en œuvre à titre expérimental** de la procédure de télétransmission entre les deux parties prenantes à la convention.

1. DISPOSITIF UTILISE

1.1. Référence du dispositif homologué

Dispositif FAST - Caisse des Dépôts et de Consignations - CDC Numérique

1.2. Informations nécessaires au raccordement du dispositif

1.2.1. Trigramme identifiant

ITC : CDC

1.2.2. Renseignements sur la collectivité :

Numéro SIREN : 215 704 636

Nom : VILLE DE METZ

Nature : 3 – 1

Adresse postale : VILLE DE METZ B. P. 21025 57036 METZ CEDEX 1

1.2.3. Coordonnées des opérateurs exploitant le dispositif

Téléphone : 01.58.50.85.27
Messagerie : support@fast.cdc-mercure.fr

Adresse postale : CDC-Numérique
72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

2. ENGAGEMENTS SUR L'ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION

2.1. Clauses nationales

2.1.1. Prise de connaissance des actes

La collectivité s'engage à transmettre au préfet des actes respectant les formats définis par la norme d'échange, immédiatement lisibles par le préfet, et exempts de dispositifs particuliers (notamment de protection par des mots de passe).

Le préfet prend effectivement connaissance des actes dématérialisés, un accusé de réception électronique ayant été délivré automatiquement pour chaque acte avec identifiant unique propre à cet acte.

2.1.2. Confidentialité

Lorsque la collectivité fait appel à des prestataires externes, participant à la chaîne de télétransmission, et mandatés à la suite d'une procédure de commande publique les liant à la collectivité, il est strictement interdit à ces prestataires d'utiliser ou de diffuser les données contenues dans les actes soumis au contrôle de légalité à d'autres fins que la transmission de ces actes au représentant de l'Etat.

Il est interdit de diffuser les informations, fournies par les équipes techniques du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (ci-après MIAT), permettant la connexion du dispositif aux serveurs du MIAT pour le dépôt des actes (mots de passe, etc.), autres que celle rendues publiques dans la norme d'échange. Ces informations doivent être conservées et stockées de façon à ce qu'elles soient protégées de tentatives malveillantes d'appropriation.

2.1.3. Support mutuel de communication entre les deux sphères

Dans le cadre du fonctionnement courant de la télétransmission, les personnels de la collectivité locale et ceux de la préfecture peuvent se contacter mutuellement pour s'assurer de la bonne transmission des actes et diagnostiquer les problèmes qui pourraient survenir.

Par ailleurs, le dispositif de télétransmission relevant de la « sphère collectivités locales » et les équipes du MIAT, prévoient un support mutuel (par téléphone et messagerie, du lundi au vendredi, aux heures ouvrées), permettant le traitement des incidents et des anomalies ne pouvant être traités au niveau local. Les délais de réponse aux sollicitations ne peuvent excéder une demi-journée.

Le service en charge du support au MIAT ne peut être contacté que par un opérateur identifié (grâce aux informations déclinées au paragraphe 1.2) du dispositif de la collectivité, c'est à dire :

- dans le cas d'un dispositif sans tiers de télétransmission : par un contact identifié de la collectivité
- dans le cas d'un dispositif avec tiers de télétransmission : par un contact identifié du tiers de télétransmission, les contacts directs entre la collectivité et le service de support du MIAT étant strictement exclus (le tiers de télétransmission doit mettre en place des moyens suffisant pour centraliser et traiter l'ensemble des demandes des collectivités faisant appel à lui).

Les seuls cas dans lesquels il est possible de contacter directement le support mis en place par le MIAT sont exclusivement :

- l'indisponibilité des serveurs du MIAT ;
- un problème de transmission d'un fichier ;
- les questions relatives à la sécurité des échanges (en particulier les changements de mots de passe ou d'adresses de connexion) et au raccordement du dispositif ;
- les mises à jour de l'homologation et du cahier des charges d'homologation.

Ces prises de contact se font exclusivement en utilisant les coordonnées fournies par le MIAT à cet effet. En particulier, **l'adresse émetteur utilisée par les équipes techniques du MIAT dans les transmissions de données de la sphère MIAT vers la sphère collectivités ne doit pas être utilisée**, que ce soit pour contacter le support ou faire part d'une anomalie.

De façon symétrique, seule l'équipe de support du MIAT pourra contacter les opérateurs du dispositif de télétransmission de la collectivité, aux coordonnées indiquées au paragraphe 1.2.3.

2.1.4. Interruptions programmées du service

Pour les besoins de maintenance du système, le service du MIAT pourra être interrompu une 1/2 journée par mois en heures ouvrables. Les équipes techniques du MIAT avertiront les services de support des dispositifs de télétransmission des collectivités territoriales trois jours ouvrés à l'avance. Durant ces périodes, les collectivités peuvent, en cas de nécessité et d'urgence, transmettre des actes sur support papier.

2.1.5. Suspensions d'accès

Le MIAT, dans les conditions prévues à l'article R 2131-4 du code général des collectivités territoriales peut suspendre l'accès aux serveurs de réception des actes si les flux en provenance d'une collectivité sont de nature à compromettre le fonctionnement général de l'application.

Les suspensions peuvent être opérées dans l'urgence pour des motifs de sécurité générale (par exemple détection d'un virus, même véhiculé de manière involontaire dans un flux en provenance d'une collectivité).

Dans le cas d'une suspension à l'initiative du représentant de l'Etat, la suspension ne porte que sur des collectivités concernées par l'incident. Cette suspension fait l'objet d'une notification concomitante du représentant de l'Etat à la (ou aux) collectivité(s) concernée(s) afin que celle(s)-ci transmette(nt) les actes sur support papier.

Dans le cas d'une suspension à l'initiative des services techniques du MIAT, cette suspension peut porter sur un dispositif, et donc concerner l'ensemble des collectivités utilisatrices de ce dispositif. Dans ce cas, cette suspension, entraîne un contact direct entre les équipes techniques du ministère et les opérateurs du dispositif, dans les conditions prévues au paragraphe 2.1.3. L'information des collectivités concernées doit être assurée par les opérateurs du dispositif.

2.1.6. Renoncement ou suspension de la télétransmission

➤ Renoncement par la collectivité :

Le décret du 7 avril 2005 reconnaît aux collectivités territoriales ayant choisi de transmettre leurs actes par la voie électronique la possibilité de renoncer à ce mode de transmission.

Dans cette hypothèse, la collectivité informe **sans délai** le représentant de l'Etat de sa décision de renoncer à la télétransmission en précisant expressément **la date à compter de laquelle ce renoncement prend effet**. Il appartient à la collectivité de **préciser également si ce renoncement porte sur la totalité des actes jusqu'alors télétransmis ou ne s'applique qu'à certains d'entre eux**.

A compter de cette date, les actes de la collectivité doivent parvenir au représentant de l'Etat sur support papier.

Le renoncement est formalisé par une lettre recommandée du Maire de la Ville de Metz au Préfet de la Moselle et une information complémentaire du référent technique (téléphone + messagerie).

Dans l'hypothèse où la décision de la collectivité consiste à renoncer à la transmission de la totalité de ses actes par la voie électronique, la convention a vocation à être suspendue par le Préfet.

➤ **Suspension par le Préfet**

Sur la base du décret précité, l'application de la présente convention peut être suspendue par le préfet si :

- la collectivité a renoncé à la transmission de la totalité de ses actes par la voie électronique ;
- celui-ci constate des altérations graves du fonctionnement du dispositif de télétransmission (par exemple : pannes importantes réitérées, importantes difficultés d'envoi ou de réception réitérées ...) ;
- qu'il est empêché de prendre connaissance des actes transmis.

La suspension est formalisée par une lettre recommandée du Préfet de la Moselle au Maire de la Ville de Metz et une information complémentaire du référent technique (téléphone + messagerie).

2.2. Clauses locales

2.2.1. Classification des actes

La collectivité s'engage à respecter la **classification en matière (voir annexe 1)** et à ne pas volontairement transmettre un acte dans une classification inadaptée.

2.2.2. Support mutuel

- Coordonnées des référents au sein de la Préfecture de Moselle :

Aspect technique :

M. ADRIAN : 03 87 34 88 08

Aspect juridique :

Mme JOUBERT : 03 87 37 93 88

Mme DUZES : 03 87 37 93 44

M. MULLER : 03 87 37 93 58

- Coordonnées des référents au sein de la Ville de Metz:

Aspect technique :

M. BOUTON : 03 87 55 52 05 cbouton@mairie-metz.fr

M. RIBOULET : 03 87 55 50 08 priboulet@mairie-metz.fr

M. LANG : 03 87 55 51 10 blang@mairie-metz.fr

Aspect juridique :

Mlle PONTVIANNE : 03 87 55 50 84 ipontvianne@mairie-metz.fr

2.2.3. Tests et formations

Les tests ou transmissions de documents fictifs sont autorisés dans le respect des règles suivantes :

- L'objet des actes fictifs commencera par les caractères 'TEST' et fera apparaître explicitement qu'il s'agit d'une transmission fictive ;
- Une information téléphonique préalable du service destinataire.

2.2.4. Types d'actes télétransmis

Dans le cadre de l'expérimentation en cours, les actes télétransmissibles sont ceux mentionnés dans l'annexe I.

- les actes des rubriques 1, 2, 4 et 7 **ne seront pas télétransmis** ;
- les actes des rubriques 3, 4, 5, 6, 8 et 9 ont **vocation à être transmis** au représentant de l'Etat par la voie électronique ;
- les actes des rubriques 5-3 et 9-4 **seront exclusivement transmis** au représentant de l'Etat par la voie électronique.

La double transmission d'un même acte (par voie électronique et par voie papier) est interdite.

3. VALIDITE ET ACTUALISATION DE LA CONVENTION

3.1. Durée de validité de la convention

La présente convention a une durée de validité initiale d'un an, à partir du, avec une évaluation d'étape au bout des trois premiers mois.

Elle est reconduite tacitement d'année en année, sous réserve d'utilisation par la collectivité du même dispositif homologué.

3.2. Clauses d'actualisation de la convention

Entre deux échéances de reconduction de la convention, certaines de ses clauses doivent pouvoir faire l'objet d'une actualisation.

Cette actualisation peut être rendue nécessaire par :

- des évolutions extérieures et indépendantes de la volonté des parties et conduisant à des modifications du cahier des charges national (par exemple, pour prendre en compte des évolutions technologiques et juridiques, d'intérêt général, ayant un impact sur la chaîne de télétransmission),
- par la volonté des deux parties de modifier certaines des modalités de mise en œuvre de la télétransmission initialement définies.

Dans le premier cas, un arrêté du MIAT portera modification du cahier des charges national. Dans l'hypothèse où les modifications ainsi apportées au cahier des charges national auraient une incidence sur le contenu de la convention, celle-ci doit être révisée sur la base d'une concertation entre les parties, avant même l'échéance de reconduction de la convention.

Dans le second cas, l'opportunité d'actualiser la convention est laissée à l'appréciation commune des parties.

Dans les deux cas, la convention pourra être actualisée sous forme d'avenants.

Par exception, les modifications de coordonnées s'effectueront par échange de courriers.

4. CONCILIATION, TRIBUNAL COMPETENT

Les parties s'engagent à se rapprocher aux fins de conciliation, dès la survenance d'une contestation relative à l'interprétation ou l'application de la présente convention. A défaut d'accord dans un délai maximum de un mois à compter de la survenance de la contestation constatée par l'une ou l'autre des parties, le litige sera transmis au tribunal territorialement compétent.

Télétransmission des actes des collectivités à la préfecture de MOSELLE

NOMENCLATURE DES ACTES ET PRECISIONS D'UTILISATION

 LES RUBRIQUES 1, 2 ET 7

SONT EXCLUES DE L'EXPERIENCE DE TELETRANSMISSION

HORMIS POUR LA TRANSMISSION DES DELIBERATIONS.

Sommaire

Avant-propos.....	2
Comment utiliser la nomenclature.....	2
Nomenclature	
1. <i>Commande publique</i>	3
2. <i>Urbanisme</i>	4
3. <i>Domaine et patrimoine</i>	5
4. <i>Fonction publique</i>	6
5. <i>Institutions et vie politique</i>	7
6. <i>Libertés publiques et pouvoirs de police</i>	8
7. <i>Finances</i>	9
8. <i>Domaines de compétences par thèmes</i>	10
9. <i>Autres domaines de compétences</i>	11

Avant-propos

Ce guide a pour objet de faciliter l'utilisation de l'application ACTES en détaillant les rubriques les plus remarquables de la nomenclature. Cette première version ne prétend pas être exhaustive.

Les difficultés d'utilisation ou les points qui vous semblent mériter d'être développés devront être signalés, en contactant :

Mme JOUBERT Martine (martine.joubert@moselle.pref.gouv.fr).

M. MULLER Olivier (olivier.muller@moselle.pref.gouv.fr).

M. ADRIAN Jean-Marc (jean-marc.adrian@moselle.pref.gouv.fr).

Comment utiliser la nomenclature

- La nomenclature se décline en 2 niveaux de rubriques,
- ⚠ Les rubriques 1, 2 et 7 pour lesquelles seules les délibérations sont télétransmissibles.
- ⚠ Il faut privilégier la classification des actes dans les rubriques 1 à 7, les rubriques 8 et 9 ne devant servir que par défaut, quand les actes ne peuvent être classés nulle part ailleurs.

Nomenclature

1. COMMANDE PUBLIQUE

Les délibérations prises par la collectivité au début ou à la fin de cette procédure sont impérativement affectées à la rubrique 1.7.

1.1. Marchés publics

Les actes visés par cette rubrique sont les pièces de procédure ainsi que les documents contractuels constituant les dossiers de marchés publics, à l'exception des délibérations afférentes qui doivent être classées dans la rubrique 1.7. Figurent notamment dans cette rubrique les Appels d'offres, les Dialogues compétitifs et les Marchés négociés.

1.2. Délégations de service public

Les actes visés par cette rubrique sont les pièces de procédure ainsi que les documents contractuels constituant les dossiers de délégations de service public, à l'exception des délibérations afférentes qui doivent être classées dans la rubrique 1.7.

1.3. Conventions de mandat

Cette rubrique s'applique à tous les documents relatifs aux conventions de mandat, à l'exception des délibérations afférentes qui doivent être classées dans la rubrique 1.7.

1.4. Autres contrats

Cette rubrique s'applique à tous les documents relatifs aux partenariats public-privé, aux conventions publiques d'aménagement, à l'exception des délibérations afférentes qui doivent être classées dans la rubrique 1.7.. Figurent notamment dans cette rubrique les Partenariats public-privé (art L1414-1 du CGCT) et les Conventions d'aménagement (art L300-4 du Code de l'urbanisme).

1.5. Transactions (protocole d'accord transactionnel)

Cette rubrique s'applique à tous les documents relatifs aux protocoles transactionnels, à l'exception des délibérations afférentes qui doivent être dans la rubrique 1.7.

1.6. Maîtrise d'œuvre

Cette rubrique s'applique à tous les documents relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre en fonction du type de procédure retenue, à l'exception des délibérations afférentes qui doivent être classées dans la rubrique 1.7.

1.7. Actes spéciaux et divers

Cette rubrique s'applique à tous les documents relatifs aux avenants, aux autorisations données à l'exécutif de lancer la procédure et aux autorisations données à l'exécutif de signer en fin de procédure.

2. URBANISME

2.1. Documents d'urbanisme

Cette rubrique regroupe les documents relatifs à l'élaboration des SCOT, des PLU, à l'élaboration des cartes communales ou encore les délibérations relatives à la création de ZAC...

2.2. Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

Cette rubrique regroupe les délibérations autorisant le maire à déposer un permis de construire, à déposer un permis de démolir et les autres documents relatifs à l'occupation des sols.

2.3. Droit de préemption urbain

Cette rubrique regroupe notamment les délibérations ou arrêtés concernant l'institution du droit de préemption urbain ou la décision de préempter.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Dans un premier temps, cette rubrique **ne doit regrouper que des délibérations et des arrêtés.**

3.1. Acquisitions

3.2. Aliénations

3.3. Locations

3.4. Limites territoriales

3.5. Actes de gestion du domaine public

3.6. Actes de gestion du domaine privé

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Cette rubrique regroupe, en application des dispositions de la loi du 13/08/2004 *Libertés et Responsabilités Locales* :

- les décisions individuelles de nomination (inclues les arrivées par mutations, par concours et par détachement).
- les arrêtés relatifs aux avancements de grades
- les arrêtés relatifs aux mesures de révocation ou de mise à la retraite d'office.
- les décisions individuelles relatives au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises dans le cadre d'un besoin saisonnier ou occasionnel
- les conventions de mise à disposition, les déclarations de vacances de postes, les listes d'aptitudes, les conventions-cadres, les actes organisant les concours

4.2 Personnels contractuels

Cette rubrique regroupe uniquement :

- les contrats (ou arrêtés) de recrutement des agents contractuels, et les avenants à ces contrats.
- les délibérations créant ou transformant un ou plusieurs emplois contractuels.
- les arrêtés de licenciement concernant des agents contractuels.
- les mesures relatives à leur protection sociale et aux changements de rémunération...

4.3 Fonction publique hospitalière

Tous les actes concernant les personnels de la fonction publique hospitalière.

4.4 Autres catégories de personnels

Cette rubrique regroupe les actes, quelle que soit leur nature, concernant notamment, les vacataires, les assistantes maternelles, les étudiants qui effectuent un stage en collectivité dans le cadre de leurs études.

4.5 Régime indemnitaire

Cette rubrique regroupe les délibérations concernant les indemnités et les primes, les avantages en nature

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.1 Election de l'Exécutif

Cette rubrique regroupe les actes relatifs à l'élection de l'Exécutif (élection du maire et de ses adjoints dans les communes, du président et des membres de la commission permanente au Conseil général et au Conseil régional, du président d'un EPCI...)

5.2 Fonctionnement des assemblées

Cette rubrique regroupe notamment :

- Le règlement intérieur de l'assemblée délibérante et la délibération l'approuvant.
- Les actes relatifs au fonctionnement des groupes politiques au sein de l'assemblée.
- Les procès-verbaux d'installation de l'assemblée en début de mandat.

5.3 Désignation des représentants

Cette rubrique regroupe les actes désignant des représentants de la collectivité dans d'autres organismes (EPCI, CCAS, Commissions d'appel d'offre, Jury de concours, Commission DSP, d'autres organismes extérieurs ou dans des organismes internes paritaires...)

5.4 Délégation de fonctions

5.5 Délégation de signature

5.6 Exercice des mandats locaux

Cette rubrique regroupe les délibérations relatives aux indemnités des élus, à leurs formations, les mandats spéciaux et les frais de déplacement ...

5.7 Intercommunalité

Cette rubrique regroupe :

- les actes décidant de la création d'un EPCI, de la modification ses statuts et de sa dissolution.
- les actes fixant le régime fiscal des EPCI (Les documents budgétaires sont classés dans la rubrique 7 "Finances").
- les actes relatifs à la commission de répartition des charges au sein des EPCI.

5.8 Décision d'ester en justice

6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1 Police municipale

Cette rubrique regroupe les actes relatifs aux pouvoirs de police administrative du maire et normalement transmis en application des dispositions de la loi du 13/08/2004 *Libertés et Responsabilités Locales*. En sont donc - notamment - exclus les arrêtés de circulation, de stationnement...

6.2 Pouvoirs du président du conseil général

Cette rubrique regroupe les actes relatifs aux pouvoirs de police administrative du président du conseil général.

6.3 Pouvoirs du président du conseil régional

Cette rubrique regroupe les actes relatifs aux pouvoirs de police administrative du président du conseil régional.

6.4 Autres actes réglementaires

6.5 Actes pris au nom de l'Etat

Les actes de l'Exécutif pris au nom de l'Etat, et non au nom de la collectivité.

7. FINANCES

7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Budgets et comptes, Tarifs des services publics, Ordre de réquisition du comptable, Avis sur lettre d'observation définitive de la CRC, Régies de recettes et d'avances...

7.2 Fiscalité

Vote des taux et Vote des taxes et redevances

7.3 Emprunts

Emprunts, Lignes de trésorerie et Garanties d'emprunts

7.4 Interventions économiques en faveur des entreprises

Subventions aux entreprises, Locations et location-vente et Ventes de terrains aux entreprises...

7.5 Subventions

Demandes de subventions formulées par la collectivité et adressées aux organismes publics compétents, subventions accordées à d'autres collectivités publiques, subventions accordées à des associations, subventions accordées à des clubs sportifs professionnels, subventions aux établissements d'enseignement privés sous contrat...

7.6 Contributions budgétaires

Contribution des communes aux EPCI, des EPCI aux communes membres...

7.7 Avances

Actes par lesquels la collectivité accorde un prêt ou une avance à une autre collectivité...

7.8 Fonds de concours


Délibérations par lesquelles la collectivité attribue des fonds de concours (participation au financement des opérations d'équipement d'une autre collectivité publique telle que l'Etat, une collectivité locale, un établissement public...).


7.9 Prise de participation (SEM, etc.)

Actes fixant les conditions de la prise de participation de la collectivité (acquisition et cession d'actions), dans une société d'économie mixte par exemple.

7.10 Divers

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

 Cette rubrique regroupe, par domaine de compétences, les actes n'ayant pas pu être classés dans les rubriques précédentes.

 Par exemple, même si des subventions pourraient concerner un des domaines suivants, elles doivent être classées dans la rubrique 7 « Finances locales ».

8.1 Enseignement

8.2 Aide sociale

Notamment les mesures relatives aux Personnes handicapées, Personnes âgées, à l'Insertion, au Logement, à l'Enfance, au Fonds d'aide aux jeunes, à la Santé publique...

8.3 Voirie

8.4 Aménagement du territoire

8.5 Politique de la ville, habitat, logement

8.6 Emploi, formation professionnelle

8.7 Transports

8.8 Environnement

8.9 Culture

9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 Autres domaines de compétences des communes

Demande de DUP, Actes au titre de la législation funéraire et autres...

~~9.2 Autres domaines de compétences des départements~~

Demande de DUP et autres...

~~9.3 Autres domaines de compétences des régions~~

Demande de DUP et autres...

9.4 Vœux et motions

LOCATIONS DE SALLE

NOM DE LA SALLE	NIVEAU	DATE	NOM DE L'ASSOCIATION OU DU BENEFICIAIRE	TARIF
Centre socioculturel République	2ème étage	17/12/05	Mr HEYDEL Christophe Club Epargne Soleil - METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	2ème étage	18/12/05	Mr DI BIASIO Pierre - Comitato di Assistenza Italiano - manifestation de Noël - METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	2ème étage	31/12/05	Mr ISSA FARZAM Qassem - Nouvel An - METZ	62 €
Complexe Municipal Le Sablon	2ème étage	17/12/05	Mme RACH Isabelle M.A.S. Réunions - METZ	GRATUIT
Complexe Municipal Le Sablon	2ème étage	8/12/05	Mme LAMORLETTE Irène Ass.AGIR - METZ	GRATUIT
Complexe Municipal Le Sablon	2ème étage	12/01/06	Mme LAMORLETTE Irène Ass.AGIR - METZ	GRATUIT

R27

LOCATIONS DE SALLE

NOM DE LA SALLE	NIVEAU	DATE	NOM DE L'ASSOCIATION OU DU BENEFICIAIRE	TARIF
Salle polyvalente Campanules	-	16/2/2006	Monsieur DI MAIDA - Association des Copropriétaires du lotissement Cottage 3 - Réunion - METZ	GRATUIT
Salle polyvalente Campanules	-	15/2/2006	Madame Micheline TANGUY - Paroisse de Magny Après-midi récréatif	GRATUIT
Salle polyvalente Campanules	-	8/3/2006	Madame Micheline TANGUY - Paroisse de Magny Après-midi récréatif	GRATUIT
Centre socioculturel République	2ème étage	12/2/2006	Monsieur Jacques LIS - Kiwanis Club - Loto - METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	2ème étage	18/2/2006	Entente sportive Messine - Loto - METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	2ème étage	19/1/2006	Monsieur Gaëtan CALVINO - Anniversaire - METZ	93 euros
Centre socioculturel République	2ème étage	26/2/2006	Madame Bénédicte MOUSSLER - Groupe Folklorique Lorrain de METZ - METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	2ème étage	5/3/2006	Monsieur CENTONZE - Club d'Echecs Alekhine - METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	2ème étage	7/3/2006	Madame Simone CLEMENT - Bureau du Recrutement Concours de gardien de la paix - METZ	125 euros
Centre socioculturel République	2ème étage	12/3/2006	Monsieur Michel MINY - Entente Sportive Messine Loto - METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	Rez-de-Chaussée	17, 18 et 19/02/2006	Monsieur CENTONZE Salvatore - Club d'Echecs Metz Alekhine - Tournois - METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	Rez-de-Chaussée	01, 02 et 03/03/2006	Monsieur Claude JUND - Formation professionnelle de la Croix Rouge - Formations - METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	Rez-de-Chaussée	12/3/2006	Monsieur CENTONZE Salvatore - Club d'Echecs Metz Alekhine - Tournois - METZ	GRATUIT

LOCATIONS DE SALLE

Complexe Municipal Le Sablon	2ème étage	9/2/2006	Madame LAMORLETTE Irène - Association AGIR - Réunions - METZ	GRATUIT
Complexe Municipal Le Sablon	2ème étage	2/3/2006	Madame LAMORLETTE Irène - Association AGIR - Réunions - METZ	GRATUIT
Complexe Municipal Le Sablon	2ème étage	14/3/2006	Monsieur Robert TEMPORELLI - Association PIVOD Moselle - Réunions - METZ	GRATUIT

PROCEDURES ADAPTEES DECEMBRE 2005

N° MARCHES	DATE D'ATTRIBUTION	OBJET	LOT	TITULAIRE	SOMME EN € TTC
PA05C73	14-déc-05	Fourniture de végétaux	lot 1 : arbres d'alignement	CHAUVIRE, VAN DEN BERK, CHOLAT et PALLEZ	mini : 10 000 maxi : 27 000
PA05C74	14-déc-05	Fourniture de végétaux	lot 2 : arbres pour parcs	CHRISTOPHE, VAN DEN BERK, CHOLAT et PALLEZ	mini : 10 000 maxi : 16 000
PA05C75	14-déc-05	Fourniture de végétaux	lot 3 : conifères	CHRISTOPHE, PLANDANJOU, CHOLAT et PALLEZ	mini : 1 500 maxi : 5 000
PA05C76	14-déc-05	Fourniture de végétaux	lot 4 : arbustes	CHRISTOPHE, PLANDANJOU, CHAUVIRE et PALLEZ	mini : 14 000 maxi : 28 000
PA05C77	14-déc-05	Fourniture de végétaux	lot 5 : rosiers	CHRISTOPHE, PLANDANJOU, LA SAULAIE et PALLEZ	mini : 4 000 maxi : 8 500
PA05C78	14-déc-05	Fourniture de végétaux	lot 6 : plantes terre de bruyères	CHRISTOPHE, PLANDANJOU	mini : 700 maxi : 2 500
PA05C79	14-déc-05	Fourniture de végétaux	lot 7 : plantes grimpantes	CHRISTOPHE, PLANDANJOU	mini : 700 maxi : 2 000
PA05C80	14-déc-05	Fourniture de végétaux	lot 8 : plantes vivaces	CHRISTOPHE, PLANDANJOU	mini : 1 500 maxi : 5 000
PA05B97	14-déc-05	Contrat de maintenance pour le matériel de protection de l'incendie et acquisition de matériel	Unique	3 PROTECTION	25 537,59
PA05B101	21-déc-05	Travaux de réfection à l'église Saint Fiacre	lot 1 : enduit intérieur	M.A.C.C	14 609,14
PA05B102	21-déc-05	Travaux de réfection à l'église Saint Fiacre	lot 2 : zinguerie	M.A.C.C	4 963,40
PA05B110	23-déc-05	Mise en place d'un logiciel de suivi vaccinal de la population	Unique	SILOXANE	30 031,56
PA05B125	27-déc-05	Services d'échange de données avec les mobiles	Unique	S.F.R	mini : 23 920 maxi : 59 800
PA05C72	29-déc-05	Prestation de médecine professionnelle et préventive	Unique	AMETRA	167 858,60

APPELS D'OFFRES OUVERT DECEMBRE 2005

N° MARCHES	DATE D'ATTRIBUTION EN CAO	OBJET	TITULAIRE	LOT	SOMME EN € H.T
20050267	7-déc-05	Surveillance du Pôle des lauriers	3S	Unique	87 440,24
20050268	7-déc-05	Aménagement tronçon 3 "Véloroute"	TRABET LORRAINE	Lot 1	102 875,00
20050269	7-déc-05	Aménagement tronçon 3 "Véloroute"	MOLARO	Lot 2	85 096,99
20060001	21-déc-05	salle de répétitions rue de Belletanche	CHANZY PARDOUX	Lot 1 : Gros oeuvre	1 353 430,00
20060002	7-déc-05	Assistance et Conseil financier dans la perspective de la cession partielle d'un entité économique	ROTSCHILD	Unique	tranche ferme : 100 000 tranche conditionnelle : 100 000

PROCEDURES ADAPTEES FEVRIER 2006

N° MARCHES	DATE D'ATTRIBU TION	OBJET	LOT	TITULAIRE	SOMME EN € TTC
PA05C087	6-fév-06	Réaménagement du bloc sanitaire centre camping Metz	Lot 1 : Gros Œuvre	CARDOT	15 495,02
PA05C088	6-fév-06	Réaménagement du bloc sanitaire centre camping Metz	Lot 2 : Couverture	MA.c.c.	11 768,64
PA05C089	6-fév-06	Réaménagement du bloc sanitaire centre camping Metz	Lot 3 : Menuiserie Bois	MENULOR	13 954,93
PA05C090	6-fév-06	Réaménagement du bloc sanitaire centre camping Metz	Lot 4 : Carrelage	JNC Carrelages	16 466,83
PA05C091	6-fév-06	Réaménagement du bloc sanitaire centre camping Metz	Lot 5 : Plomberie sanitaire	BOUCHEREZ	27 784,28
PA05C092	6-fév-06	Réaménagement du bloc sanitaire centre camping Metz	Lot 6 : Electricité	DE NARDA	8 145,96
PA05C093	6-fév-06	Réaménagement du bloc sanitaire centre camping Metz	Lot 7 : Peinture	EPRS	5 910,63
PA05B126	7-fév-06	Rénovation de l'église Saint Clément et Saint Pierre	Lot 1 : Plâtrerie St Clément	LMI	3 737,14
PA05B127	7-fév-06	Rénovation de l'église Saint Clément et Saint Pierre	Lot 2 : Peinture St Clément	APPEL	3 504,28
PA05B128	7-fév-05	Rénovation de l'église Saint Clément et Saint Pierre	Lot 3 : Menuiserie St Clément	MENULOR	5 073,49
PA05B129	7-fév-05	Rénovation de l'église Saint Clément et Saint Pierre	Lot 4 : Sols minces St Pierre	APPEL	7 439,12
PA05B130	7-fév-06	Rénovation de l'église Saint Clément et Saint Pierre	Lot 5 : Peinture St Pierre	ADECO	4 415, 50

PA05C094	8-fév-06	Aménagement et réhabilitation bureaux pour transfert de service rue Dreyfus Dupont	Lot 1 : Gros Œuvre	CARDOT	20 742,08
PA05C095	8-fév-06	Aménagement et réhabilitation bureaux pour transfert de service rue Dreyfus Dupont	Lot 2 : Plâtrerie faux plafonds	ADECO	9 629,95
PA05C096	8-fév-06	Aménagement et réhabilitation bureaux pour transfert de service rue Dreyfus Dupont	Lot 3 : Métallerie	SMF	51 286,87
PA05C097	8-fév-06	Aménagement et réhabilitation bureaux pour transfert de service rue Dreyfus Dupont	Lot 4 : Menuiseries extérieures	MENULOR	6 461,41
PA05C098	8-fév-06	Aménagement et réhabilitation bureaux pour transfert de service rue Dreyfus Dupont	Lot 5 : Carrelages	Ets GILBERT	24 830,16
PA05C099	8-fév-06	Aménagement et réhabilitation bureaux pour transfert de service rue Dreyfus Dupont	Lot 6 : Electricité	SPHEIRE	65 559,41
PA05C100	8-fév-06	Aménagement et réhabilitation bureaux pour transfert de service rue Dreyfus Dupont	Lot 7 : Plomberie chauffage	LORRY	94 514,40
PA06C03	20-fév-06	Rénovation Pont Saint Georges	Lot 1 : Fourniture dalles Comblanchien	SETP	43 845,36
PA06C02	27-fév-06	Nettoyage des rideaux des écoles, des restaurants scolaires ainsi que des éléments de couchage	Unique	PRESSING CENTRAL	Mini annuel 4 275 euros Maxi annuel 17 100 euros
PA06B07	21-fév-06	Fourniture d'Enduit à chaud réfléchissant	Unique	ORE	Mini annuel 23 000 euros Maxi annuel 45 000 euros

VILLE DE METZ

APPELS D'OFFRES OUVERT FEVRIER 2006

N° MARCHES	DATE D'ATTRIBUTION EN CAO	OBJET	TITULAIRE	LOT	SOMME EN E.H.T
/	22-fév-06	ETAT NEANT			

The background features a photograph of Metz Cathedral, a large Gothic church with multiple spires, situated on a hill overlooking the Moselle river. A semi-transparent map of Metz is overlaid on the image, showing the city's layout and the river's course. The word "METZ" is written in a stylized green font with a double underline in the top left corner.

METZ

D . I . C . R . I . M

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Editorial

Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document destiné à nos concitoyens.

Il récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle, au verso de la dernière page, les numéros qu'il convient d'appeler en cas d'urgence.

Surtout, pour chaque risque, ce document énonce très simplement les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Ainsi, tous les 20 ou 30 ans, nous savons que les quartiers proches de la Moselle peuvent être exposés à des inondations importantes mais que l'Etat et les Collectivités disposent d'un système d'alerte éprouvé. Le DICRIM indique clairement la conduite à tenir pour limiter les dégâts et protéger les biens essentiels. Il en est de même pour les tempêtes, dont la plus significative, celle de décembre 1999, est encore dans toutes les mémoires. Dans un tel contexte, arrêter les chantiers, fermer les fenêtres et autres ouvertures et rester à l'abri sont des réflexes de bon sens. Les rappeler n'est pas inutile et ce document le fait bien.

En ce qui concerne les risques industriels ou nucléaires, on trouvera dans ce dossier les différents sites que l'Etat est chargé de contrôler. Il le fait en permanence et vérifie les mesures de sécurité dont certaines sont très techniques. Toutefois sachant que le «risque zéro» n'existe pas, il est fort utile d'avoir pour chacun d'entre nous une ligne de conduite à tenir en cas d'incident.

Les risques liés au transport des matières dangereuses étant par essence plus aléatoires et multifformes, le présent document prend tout son sens et son utilité.

Dans notre civilisation où le principe de précaution règne en maître, la sécurité commence, pour chacun d'entre nous, par une prise de conscience de ce qui peut arriver. Pour cela, il faut être informé. C'est la raison d'être de ce DICRIM.

Jean-François MULLER
Adjoint au Maire
Chargé de l'Environnement





QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un événement potentiellement dangereux est un **aléa**, il ne devient un **risque majeur** que s'il s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 3 grandes familles :

- les risques **naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- les risques **technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage... ;
- les risques de **transports collectifs** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir plus bas) varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

L'INFORMATION PREVENTIVE

Depuis plusieurs années, la **Ville de Metz** s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur le territoire communal.

En éditant et diffusant aujourd'hui son **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM), la Ville de Metz souhaite informer les Messins ainsi que ceux qui travaillent ou qui exercent une activité dans les zones à risques à Metz.

L'information préventive, instaurée par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret du 9 juin 2004, stipule que :

« L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. »

Le présent document recense les risques auxquels la population messine est exposée, quelles sont les mesures de prévention prises par la Ville de Metz et quels sont les comportements à adopter en cas d'alerte.



Sommaire

Inondation

Tempête

Mouvement de terrain

Risque industriel

Nucléaire

Transport matières dangereuses

L'alerte





Sommaire

Le risque inondation

Définitionpage 8
Le risque à Metzpage 8
La préventionpage 9
L'alertepage 10
Les bons réflexespage 10

Le risque tempête

Définitionpage 12
Le risque à Metzpage 12
La préventionpage 12
L'alertepage 13
Les bons réflexespage 13

Le risque mouvement de terrain

Définitionpage 16
Le risque à Metzpage 16
La préventionpage 19
Les bons réflexespage 19

Le risque industriel

Définitionpage 22
Le risque à Metzpage 22
La préventionpage 25
L'alertepage 25
Les bons réflexespage 26

Le risque nucléaire

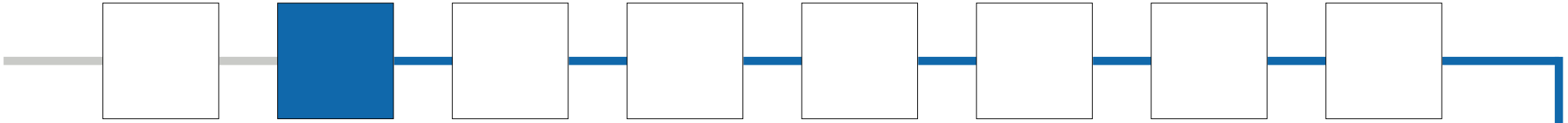
Définitionpage 28
Le risque à Metzpage 28
La préventionpage 29
Les bons réflexespage 29

Le risque transport de matières dangereuses

Définitionpage 32
Le risque à Metzpage 33
La préventionpage 35
Les bons réflexespage 36

L'alerte

Les consignespage 37
Les contactspage 39



LE RISQUE INONDATION

Le risque

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

A Metz

Le régime des eaux comporte une saison hivernale, des mois de novembre à avril, pendant lesquels les crues sont les plus fréquentes. Les crues touchant particulièrement la **Moselle** et la **Seille** sont des **crues de plaine**, avec un facteur aggravant pour la Moselle du fait de la fonte des neiges dans le massif vosgien. La Moselle depuis 1950 a présenté 4 crues très importantes avec les hauteurs d'eau suivantes au Pont des Morts (voir ci-contre la photo de l'inondation de la Moselle en 1983) : 8,9 mètres en décembre 1947, 6,4 mètres en décembre 1982, 7,6 mètres en avril 1983 et 7,0 mètres en mai 1983.

La rivière Seille, affluent de la Moselle, a présenté 2 crues très importantes dans le quartier de Magny : 3,1 mètres en octobre 1981 et 2,5 mètres en avril-mai 1983.

Les **ruisseaux de Vallières, Saint Pierre, Bonne Fontaine et de la Cheneau** ont également inondé certains quartiers de la ville.



La prévention

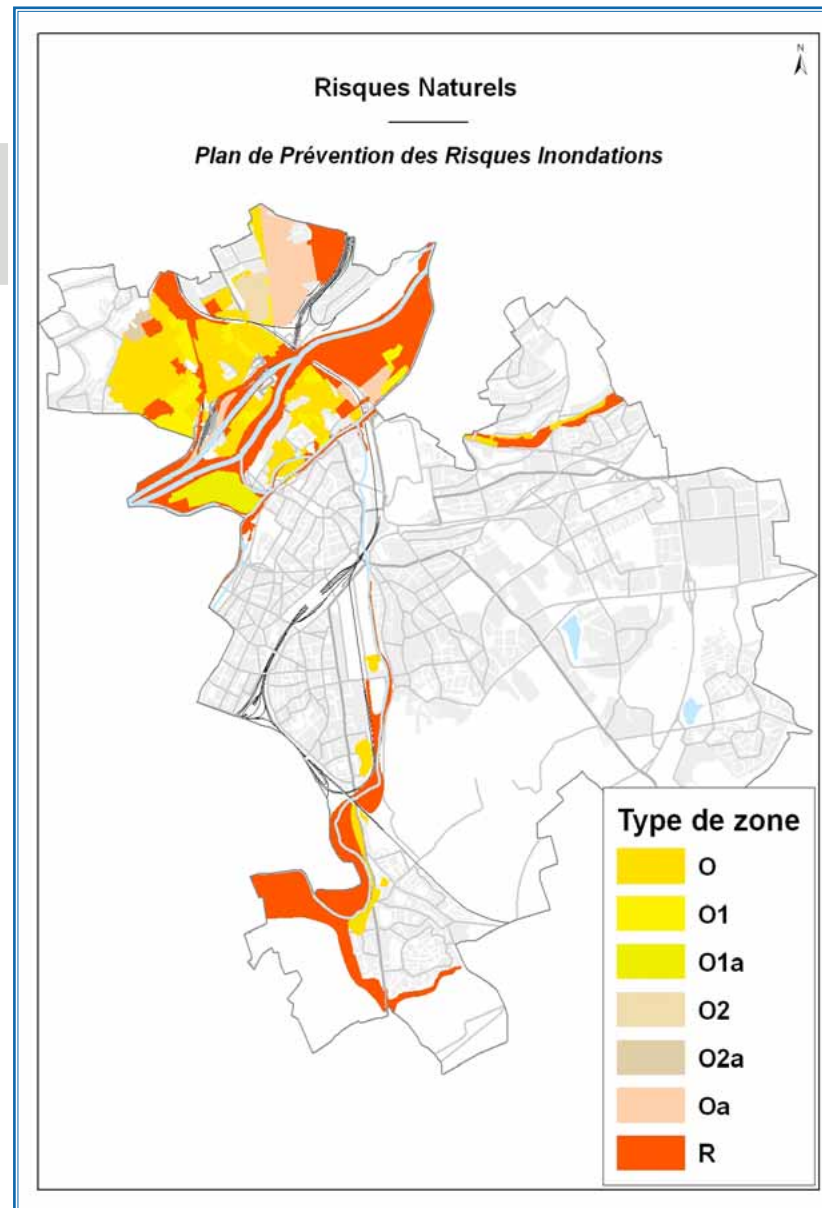
Le **Plan de Prévention des Risques Inondations** (PPRI) pour la Vallée de la Moselle (voir Plan de Prévention des Risques Inondations) a été arrêté par le préfet le 28 juin 2005.

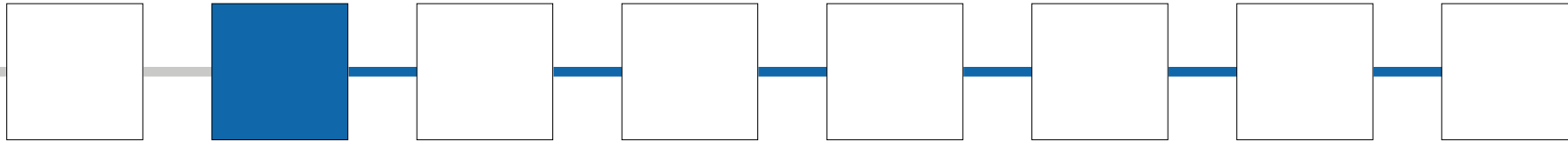
Afin de ne pas aggraver les effets des crues, les services de la ville appliquent les dispositions du PPRI en vigueur annexées au Plan Local d'Urbanisme.

Le PPRI divise le territoire en 3 catégories de zones :

- les **zones rouges**, qui correspondent au risque inondation le plus grave. Toutes nouvelles constructions y sont interdites.
- les **zones oranges**, qui correspondent à un risque important ou modéré. Parmi elles, il y a les :
 - . les zones Oa dans lesquelles les inondations concernent le territoire réservé à des activités économiques. Seules les constructions nécessaires au développement de ces activités sont autorisées sous certaines conditions.
 - . les zones O, O1 et O2 dans lesquelles les constructions et installations sont autorisées sous certaines conditions.
- les **zones blanches** sont sans risque prévisible ou pour lesquelles le risque est jugé acceptable, c'est à dire où la probabilité et les dommages éventuels sont négligeables.

La Ville de Metz a également pour obligation de faire l'inventaire et l'entretien des **repères de crues**.





L'alerte

Un **service d'annonce des crues** piloté par la Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine (DIREN Lorraine) existe sur la Moselle et sur la Seille. Il permet d'exercer une surveillance de la montée des eaux grâce à des stations de mesures en temps réel. A Metz, il s'agit des stations du Pont Lothaire pour la Seille et du Pont des Morts pour la Moselle.

En cas de danger, un système de pré-alerte puis d'alerte permet au préfet d'avertir le maire et les services de gendarmerie et de police de l'évolution de la crue.

Le cas échéant, le maire informe alors la population dans les quartiers concernés et les lieux à évacuer.

Les bons réflexes

Avant la crue :



Pendant la crue :



Après la crue :

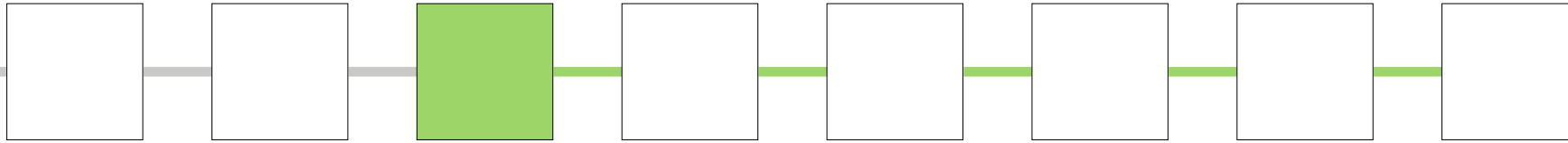
- * Mettez les produits toxiques hors d'atteinte.
- * Soyez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 1852 m).

- * Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.
- * Fermez le gaz et l'électricité.

- * Montez à pied aux étages.
- * Restez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes)

- * N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- * Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

- * Aérez et désinfectez les locaux.
- * Évaluez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur.
- * N'établissez l'électricité que sur une installation sèche.



LE RISQUE TEMPÊTE

Le risque

En général sensiblement moins dévastatrices que les phénomènes touchant les zones intertropicales, les **tempêtes** affectant nos régions tempérées peuvent être à l'origine de pertes importantes en biens et aussi en vies humaines. Elles se traduisent par des **vents d'un degré 10** (soit plus de 89 km/h) sur l'échelle de Beaufort, qui comporte 12 degrés. Les dégâts causés par les vents peuvent aussi s'ajouter la force dévastatrice de pluies et des chutes de neige abondantes.

A Metz

Le risque de tempête concerne l'ensemble de l'Europe, et en premier lieu le nord du continent situé sur la trajectoire d'une grande partie des perturbations atmosphériques. En France, la sensibilité est plus marquée dans la partie nord du territoire, et surtout sur l'ensemble des zones littorales.

Le territoire de la Ville de Metz peut donc être touché par des tempêtes comme cela a été le cas en décembre 1999.

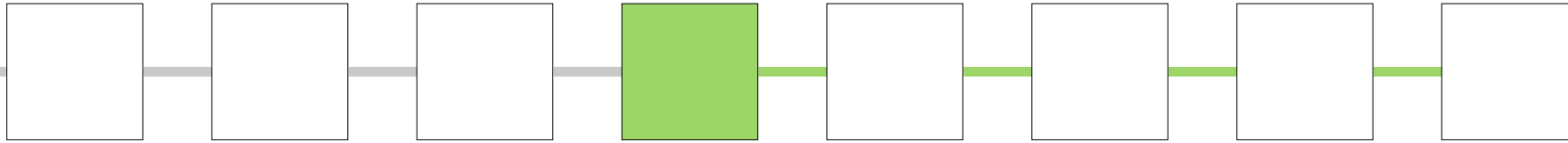
La prévention

La difficulté pour **Météo France**, qui surveille les événements météorologiques, réside dans la précision de la prévision de l'intensité et de la localisation du phénomène.

Des **conseils de comportement** accompagnent la carte transmise par Météo France :

Si votre département est orange	Si votre département est rouge
	
VENT FORT	VENT FORT
<ul style="list-style-type: none"> * Risque de chutes de branches et d'objets divers. * Risques d'obstacles sur les voies de circulation. * Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés. * Limitez vos déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> * Risque de chutes d'arbres et d'objets divers. * Voies impraticables * Evitez les déplacements
FORTES PRECIPITATIONS	FORTES PRECIPITATIONS
<ul style="list-style-type: none"> * Visibilité réduite. * Risque d'inondations. * Limitez vos déplacements. * Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur route inondée. 	<ul style="list-style-type: none"> * Visibilité réduite. * Risque d'inondations important. Evitez les déplacements. * Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture.
ORAGES	ORAGES
<ul style="list-style-type: none"> * Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques. * Ne vous abritez pas sous les arbres. * Limitez vos déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> * Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques. * Ne vous abritez pas sous les arbres. * Evitez les déplacements.
NEIGE / VERGLAS	NEIGE / VERGLAS
<ul style="list-style-type: none"> * Route difficile et trottoirs glissants * Préparez votre déplacement et votre itinéraire * Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière 	<ul style="list-style-type: none"> * Route impraticable et trottoirs glissants. * Evitez les déplacements. * Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière





L'alerte

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des **cartes de vigilance** qui définissent pour une durée de 24 heures le danger météorologique dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis (description de l'événement, conseils, heure du bulletin suivant) et diffusés par la presse locale et les médias (voir conseils en cas de niveau rouge ou orange page précédente).

Les bons réflexes

Avant la tempête :



- * Rentrez les bêtes ainsi que le matériel et les objets susceptibles d'être emportés.
- * Arrêtez les chantiers, mettez les grues en girouette et rassemblez le personnel.
- * Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.

Pendant la tempête :



- * Soyez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 1852 m).
- * Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.

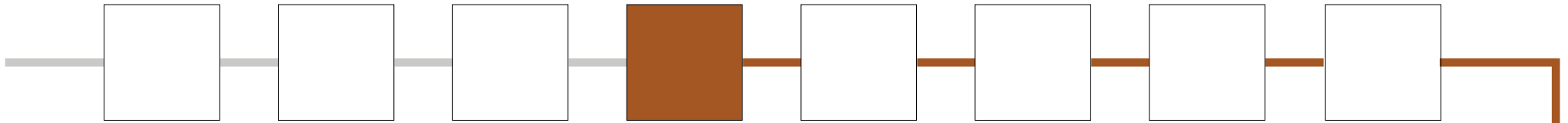


- * Déplacez vous le moins possible.

Après la tempête :



- * Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- * Ne montez ni sur les toits et ni dans les arbres fragilisés.
- * Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

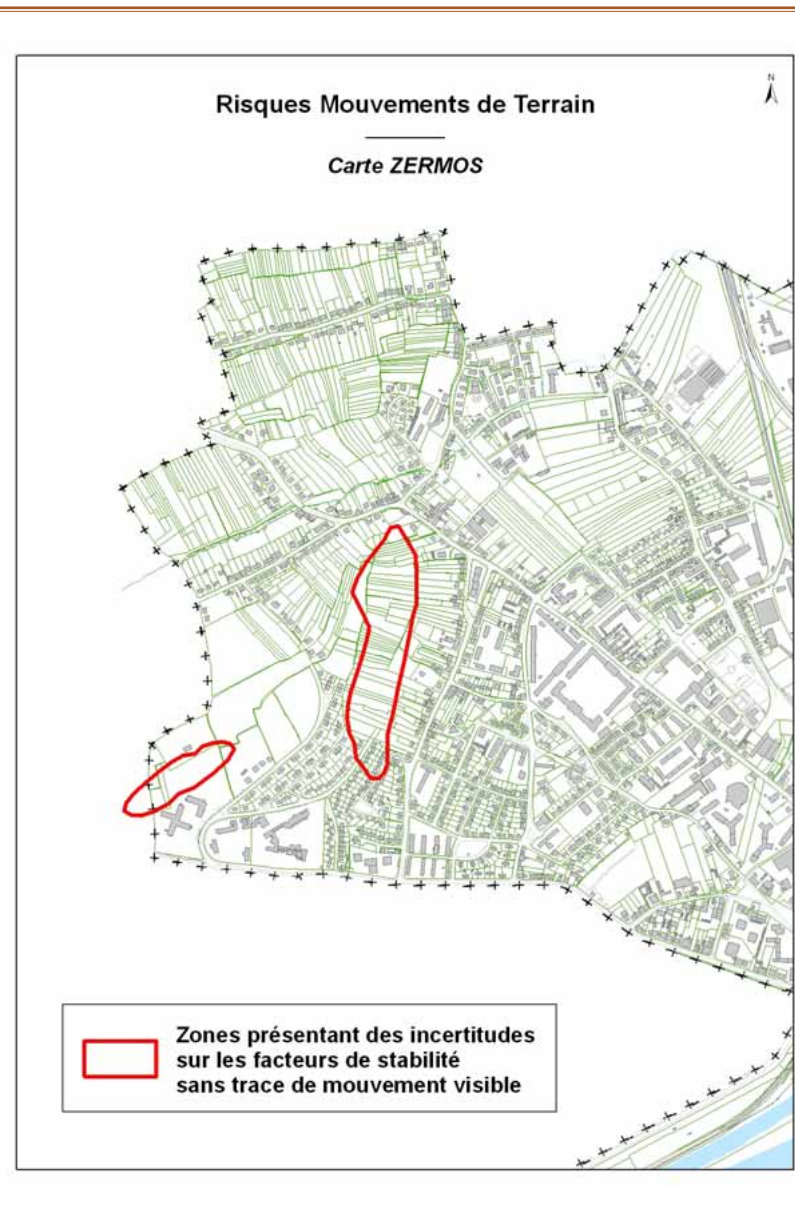
Le risque :

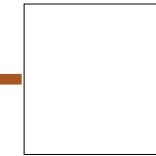
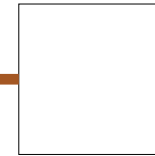
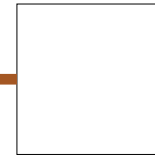
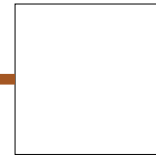
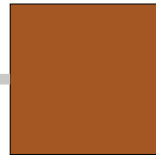
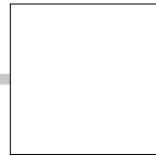
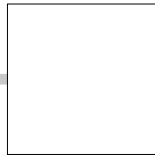
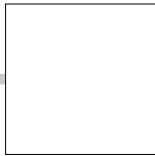
Le **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il résulte de processus lents, dont les effets sont soit soudains, soit continus.

A Metz : la carte Zermos

En 2002, une étude de reconnaissance a été réalisée en Moselle et notamment à Metz à partir des phénomènes géologiques locaux et des événements passés. Elle a permis de définir des zones présentant des caractères favorables à l'apparition des mouvements de terrain. Cette étude affirme qu'un faible pourcentage de la surface urbanisée et des voies de communication de la Ville de Metz est susceptible d'être touché par des glissements de terrain.

La carte **ZERMOS** (Zones Exposées aux Risques de Mouvements de Sol) établie par le préfet de Région indique l'existence de deux zones soumises à glissement de terrain sur le quartier de Metz Devant-les-Ponts (voir carte ci-contre).

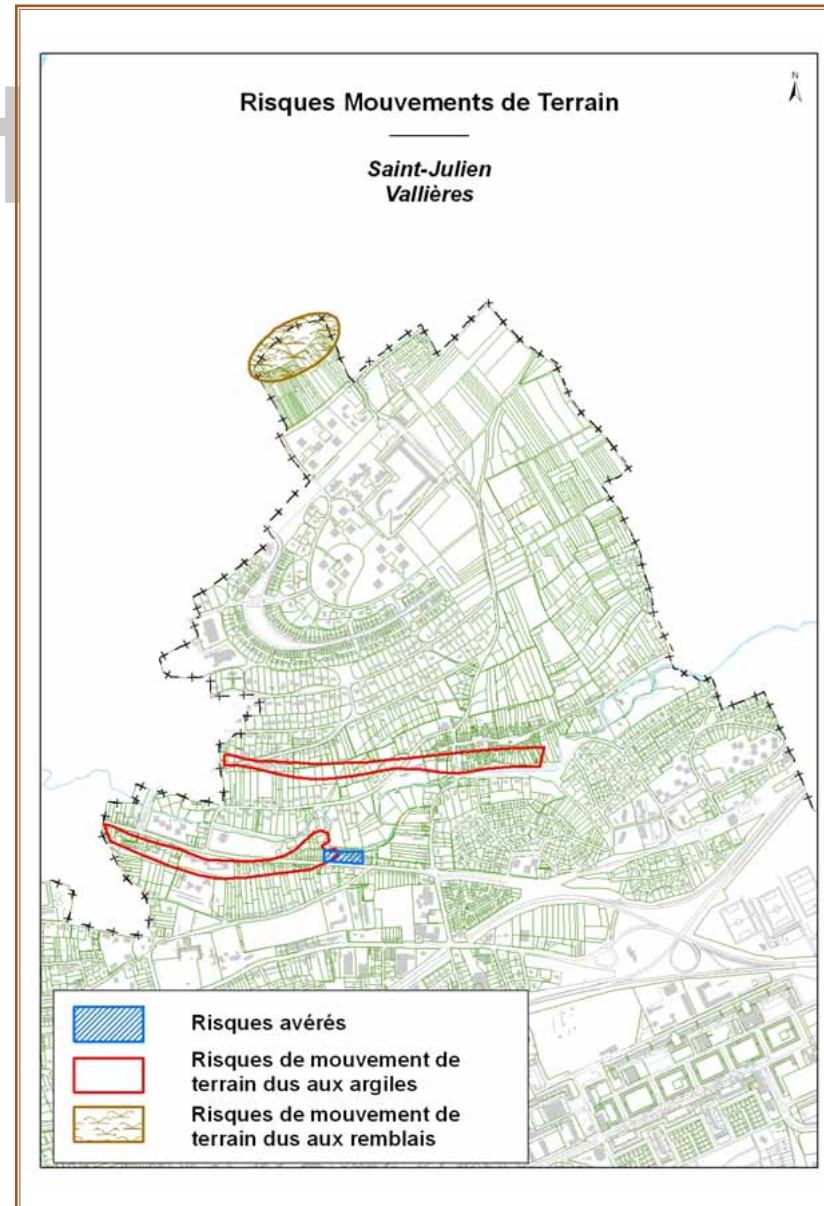


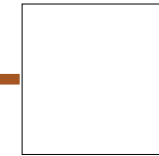
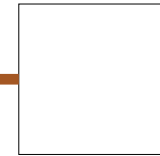
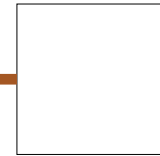
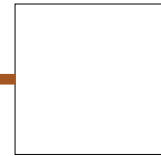
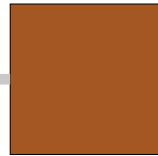
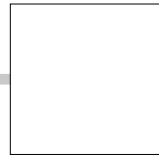
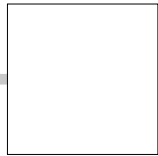
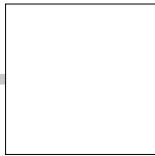


A Metz Vallières :

Les zones de part et d'autre du ruisseau de Vallières sont soumises à un risque de glissement de terrain en raison de l'affleurement d'une couche géologique d'argile (voir plan ci-contre).

Des risques de mouvements de terrain dans l'extrémité nord de ce quartier existent également en raison des remblais du Fort de Saint Julien (voir plan ci-contre).

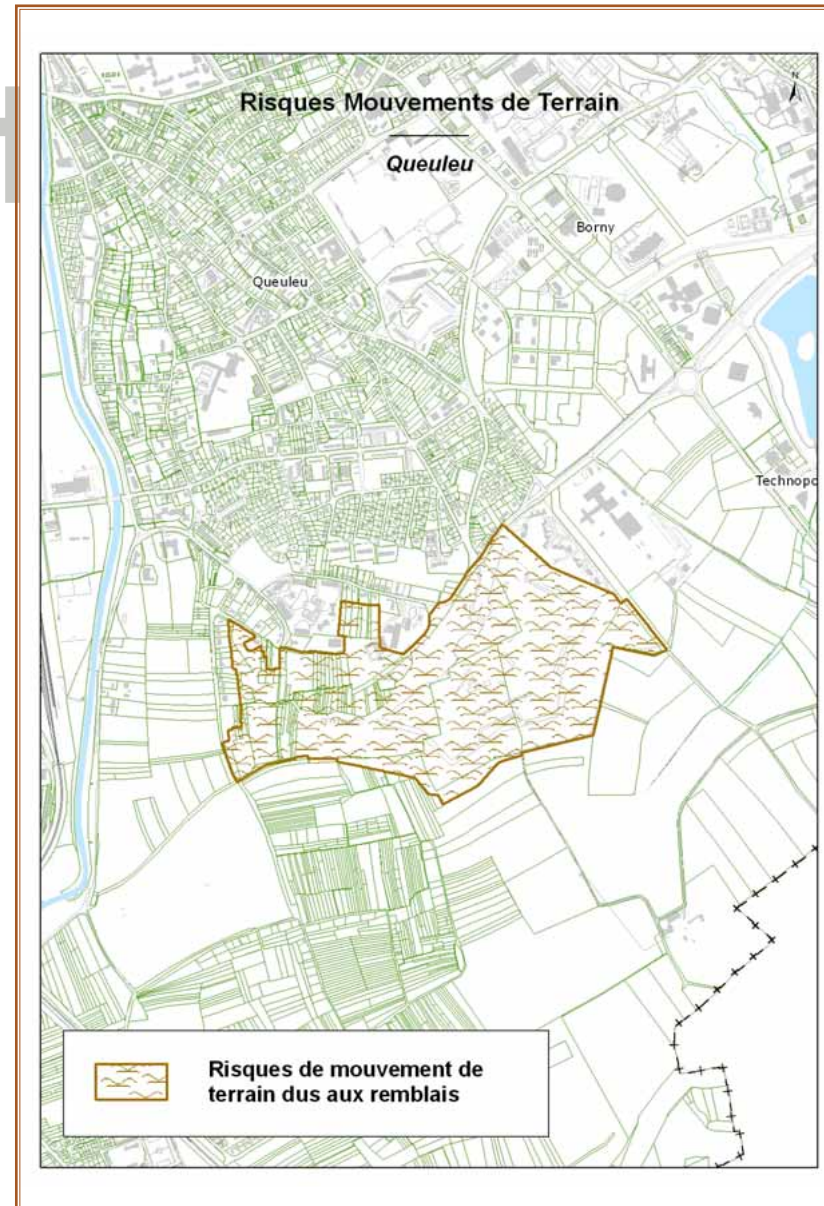


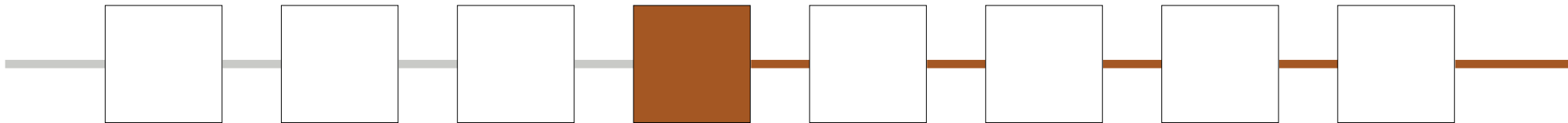


A Metz Queuleu :

Une zone du quartier de Queuleu est soumise au risque de mouvements de terrain suite à l'intervention de l'homme.

C'est la zone au sud-ouest du Fort de Queuleu, qui correspond aux remblais du Fort (voir plan mouvements de terrain à Queuleu ci-contre).





La prévention :

La maîtrise de l'aménagement à proximité des zones à risques, notamment au travers de l'application des dispositions du Plan Local d'Urbanisme, permet de ne pas aggraver les risques.

Mouvement de terrain

Les bons réflexes

Avant le mouvement de terrain :



* Tenez vous informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 1852 m).

Pendant le mouvement de terrain :



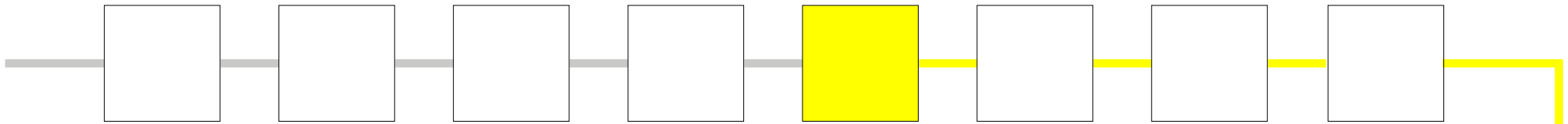
- * Évacuez au plus vite latéralement.
- * Ne revenez pas sur vos pas.
- * N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Après le mouvement de terrain :



- * Évaluez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur.
- * Informez les autorités.



Risque industriel



LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque :

L'**accident industriel majeur** est un accident grave et rare pouvant survenir dans certaines usines pouvant avoir des effets au-delà des limites de l'enceinte de l'installation sur la population, les biens et l'environnement. Les effets principaux sont :

- l'incendie,
- l'explosion,
- le rejet de gaz toxique.

Les installations induisant des risques importants pour la population et l'environnement alentour doivent faire l'objet d'une étude d'impact et une étude de dangers analysant les mesures envisagées pour supprimer, réduire, limiter ou compenser les inconvénients de l'installation sur le site et son environnement.

A Metz :

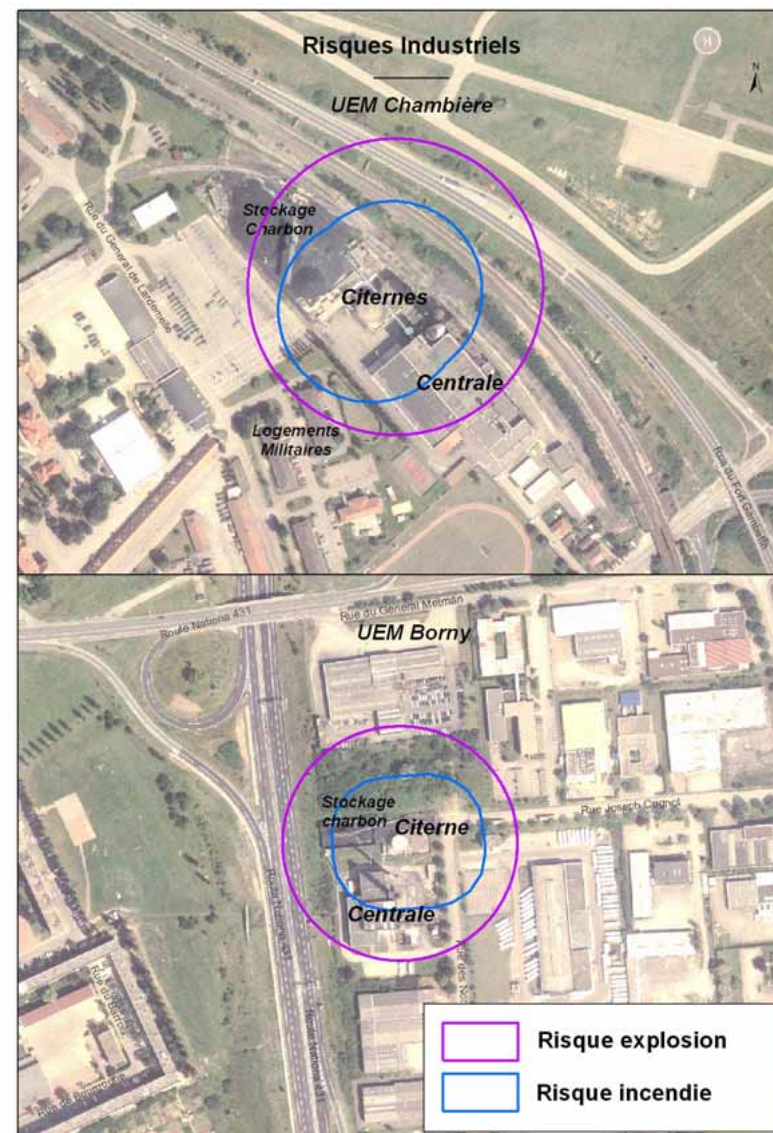
Les sites industriels induisant les risques les plus importants sur la Ville de Metz sont les suivants :

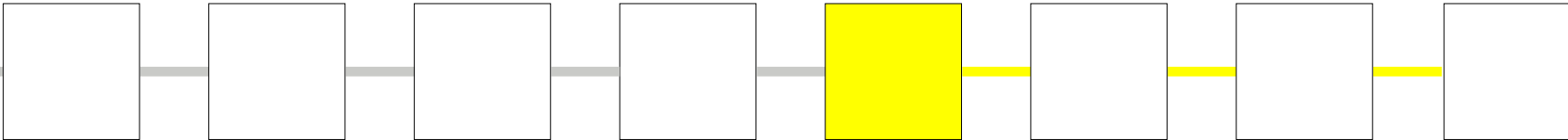
L'Usine d'Electricité de Metz (UEM) assure la distribution d'électricité et la production d'énergie pour la Ville de Metz notamment grâce à :

- la centrale combinée chaleur-électricité de Chambière (voir plan ci-contre), qui récupère la vapeur produite par l'usine d'incinération d'ordures ménagères,
- la centrale thermique de Borny (voir plan ci-contre).

En raison des risques d'embrasement du charbon, d'incendie des cuvettes de rétention des cuves de liquides inflammables ou d'explosion des citernes, une zone d'isolement est définie pour maîtriser l'urbanisation à proximité de ces usines :

- interdiction d'implantation de locaux d'habitation dans un rayon de 60 mètres à l'usine de Chambière et 42 mètres à l'usine de Borny,
- interdiction d'implantation d'établissement recevant du public dans un rayon de 132 mètres à l'usine de Chambière et 84 mètres à l'usine de Borny.





Les silos de stockage (voir photo de silos) : la Compagnie Mosellane de Stockage, rue des Alliés, et Lorca, Soufflet Agriculture, SIGMA et Malteurop sur le site du Nouveau Port de Metz et de La Maxe. La Compagnie Mosellane de Stockage comme le Nouveau Port de Metz gère des activités de réception, stockage et expédition de céréales et autres diverses denrées agricoles en vrac. Les installations présentes à Metz consistent en des séchoirs, des tours de travail pour nettoyage, calibrage et séchage des grains, des hangars à engrais et à sel ainsi que des postes de déchargement et de chargement par le rail, la route et l'eau.

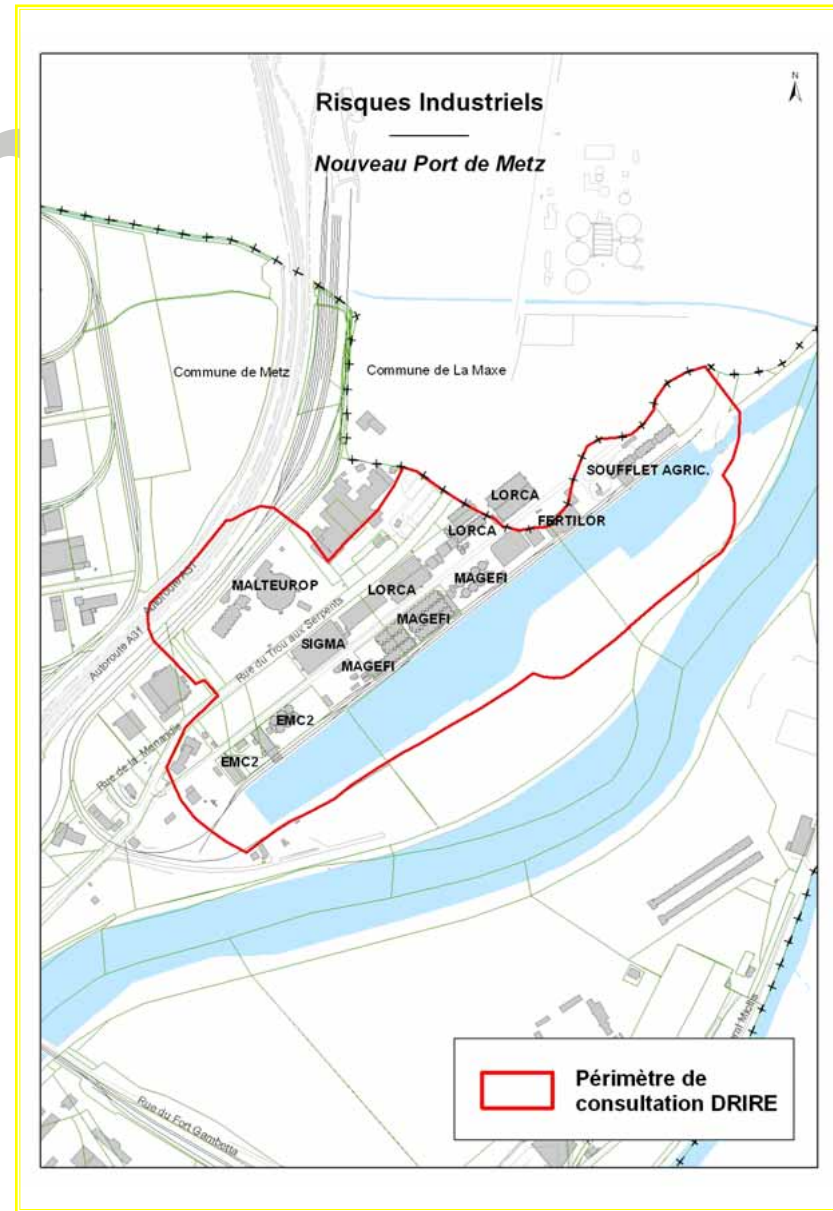
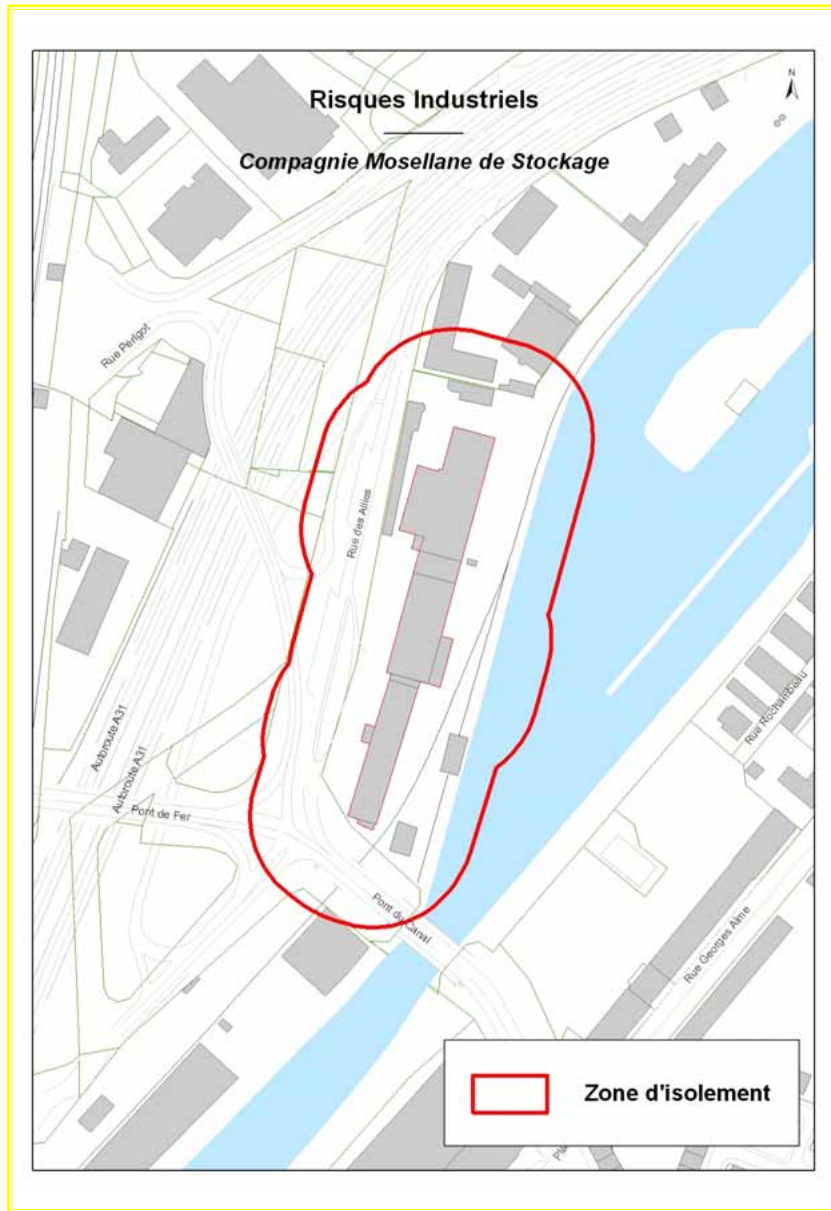


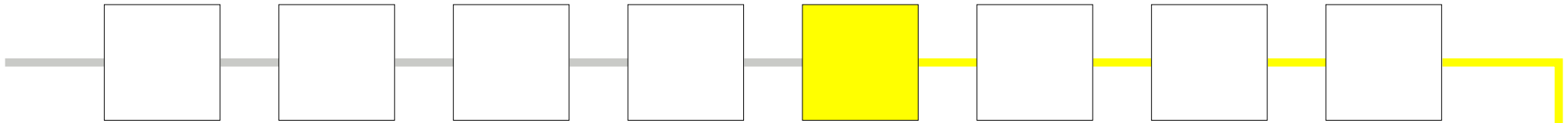
En raison des risques d'explosion et d'incendie, l'exploitation de ces silos implique également des distances d'éloignement par rapport aux établissements et habitations (voir plan de la Compagnie Mosellane de Stockage et plan du Nouveau Port page suivante).

Les silos du nouveau port ont d'ailleurs été le théâtre d'un dramatique accident en octobre 1982 où 12 salariés sont morts suite à l'explosion et à l'effondrement de neuf des quatorze cellules de béton du silo de stockage d'orge.

Le dépôt d'engrais de Fertilor est une société de négoce d'engrais installée sur le Nouveau Port de Metz.

Cet établissement est soumis à la Directive Seveso « seuil bas ». Il fait l'objet notamment d'une étude de dangers analysant les mesures envisagées pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients de l'installation sur le site et son environnement. Les risques majeurs inhérents à cet établissement sont la détonation et la décomposition des ammonitrates (engrais azotés) de sorte que des distances d'isolement sont définies autour de l'usine afin de maîtriser l'urbanisation alentour (voir plan du Nouveau Port page suivante).





Risque industriel

La prévention :

La réglementation impose aux établissements industriels les plus dangereux :

- Une **étude d'impact** afin de réduire au maximum les nuisances éventuelles causées par le fonctionnement normal de l'installation,
- Une **étude de dangers** dans laquelle l'industriel identifie et analyse les risques générés par son installation. Cette étude décrit les accidents potentiels, leurs conséquences et prévoit les mesures propres réduire la probabilité et les effets de ces accidents éventuels ainsi que les moyens de secours.

De plus, l'établissement de plans de secours est obligatoire pour chaque site potentiellement dangereux :

- **Plan d'Opération Interne** (POI) élaboré, rédigé et mis en œuvre par l'industriel définissant les moyens prévus à l'intérieur de l'établissement en cas d'accident,
- **Plan Particulier d'Intervention** (PPI), élaboré par le préfet, concerne tous les événements qui peuvent avoir des effets à l'extérieur du site,
- **Plan de Secours Spécialisé** (PSS) établi pour faire face aux risques technologiques n'ayant pas fait l'objet d'un PPI ou aux risques liés à un accident ou un sinistre de nature à porter atteinte à la vie ou à l'intégrité des personnes, aux biens ou à l'environnement.

L'Etat via la **Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement** (DRIRE) est chargé du contrôle des installations SEVESO et installations classées, afin de vérifier le respect des mesures de sécurité.

Risque industriel

Les bons réflexes

Avant le risque industriel :



Pendant le risque industriel :



Dans tous les cas :



Après le risque industriel :

* Tenez vous informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 1852 m).

* Restez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 1852 m).

* Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.

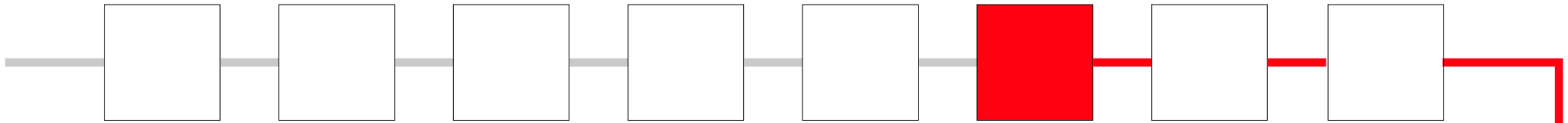
* Fermez le gaz et l'électricité.

* N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

* Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.

* Évaluez les dommages le cas échéant et renseignez vous auprès de votre assureur.

* Aérez les locaux.

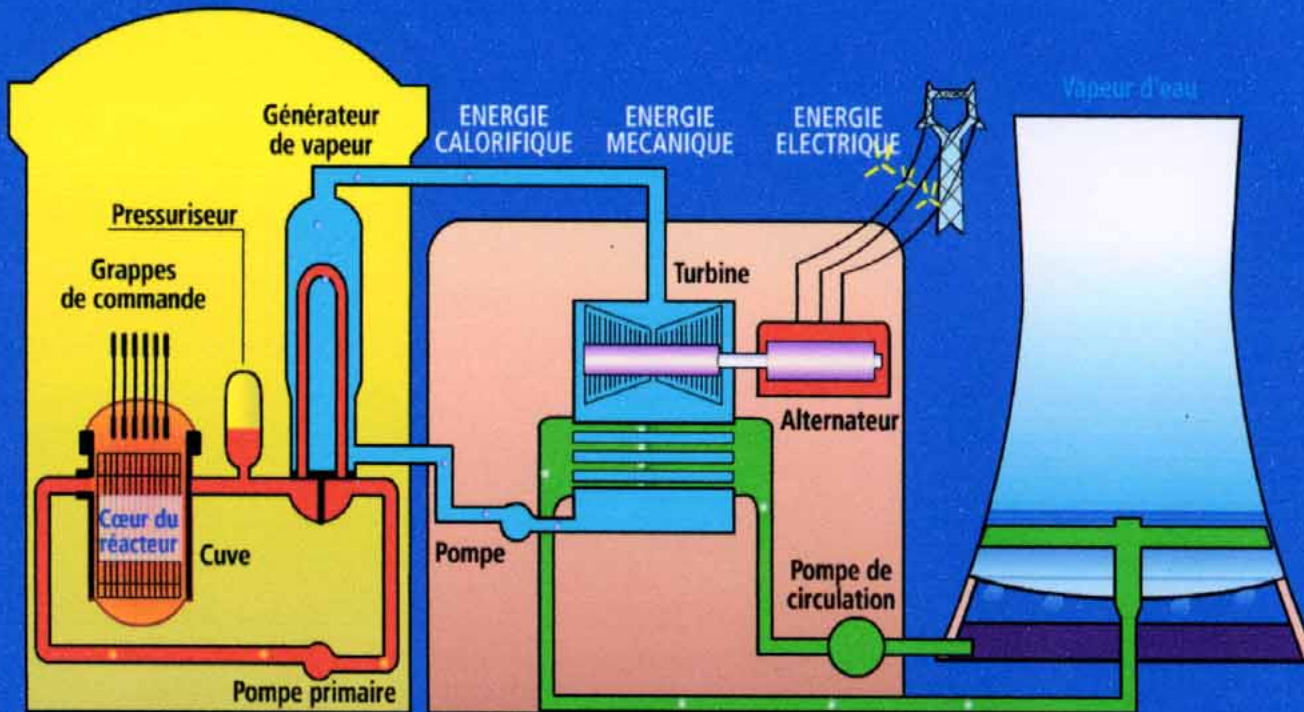


Nucléaire

BATIMENT REACTEUR

SALLE DES MACHINES

REFRIGERANT ATMOSPHERIQUE



LE RISQUE NUCLEAIRE

Le risque :

L'**accident nucléaire** est un événement se produisant sur une installation nucléaire et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les effets principaux sont :

- l'irradiation qui concerne les personnes en contact direct avec la centrale, notamment le personnel,
- la contamination lorsque les substances radioactives se sont répandues dans l'atmosphère, le sol et l'eau.

A Metz :

Le risque nucléaire provenant de la centrale nucléaire de production d'électricité de **Cattenom** pourrait concerner la Ville de Metz.

En effet lors de conditions météorologiques défavorables, il est possible que des nuages radioactifs atteignent la ville. La distance permettrait d'atténuer les effets, mais il est tout de même important de connaître quelques consignes en cas d'accident majeur à Cattenom.

La prévention :

Des mesures préventives sont imposées aux centrales nucléaires :

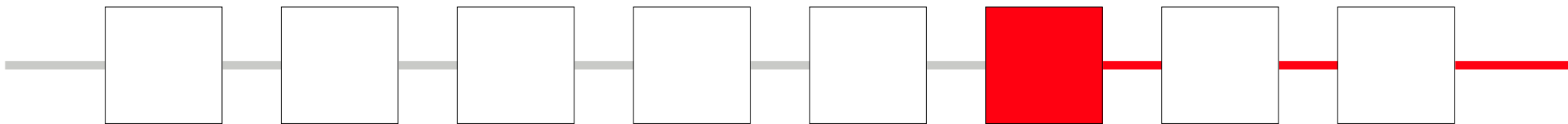
- **Etude d'impact** afin de réduire au maximum les nuisances éventuelles causées par le fonctionnement normal de l'installation,
- **Etude de dangers** dans laquelle l'industriel identifie et analyse les risques générés par son installation. Cette étude

décrit les accidents potentiels, leurs conséquences et prévoit les mesures propres réduire la probabilité et les effets de ces accidents éventuels ainsi que les moyens de secours.

- **Plan d'Urgence Interne** définissant les moyens prévus à l'intérieur de l'établissement en cas d'accident,
- **Plan Particulier d'Intervention** élaboré par le préfet. Il décrit l'organisation des secours, il serait déclenché par le préfet sur la base d'informations provenant de l'exploitant de la centrale pour répondre à un danger radiologique avéré.

La Ville de Metz participe à la mise en place du **plan départemental de distribution des comprimés d'iode**. Ce plan prévoit de distribuer les comprimés d'iode dans un délai le plus court possible en cas d'accident nucléaire à toute la population, les structures d'accueil et d'hébergement, d'enfants et d'adolescents notamment, les entreprises et les administrations. L'iode ingéré a pour but de saturer la glande thyroïde, afin que l'iode radioactif émis en cas d'accident nucléaire ne se fixe pas sur cette glande et ne perturbe pas son fonctionnement (rôle indispensable notamment lors de la croissance du fœtus, de l'enfant et de l'adolescent) (voir illustration de l'effet de l'iode ci-dessous).





La prévention :

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par la centrale avec un contrôle continu de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) avec analyses notamment du milieu terrestre (sol, végétaux, lait, eau) et le milieu aquatique (sédiments, faune, flore).

Nucléaire

Les bons réflexes

Pendant le risque nucléaire :



- * Tenez vous informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 1852 m).
- * Suivez absolument les consignes des autorités.
- * Absorberez les pastilles d'iode seulement sur ordre des autorités.

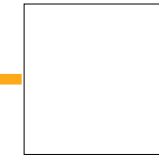
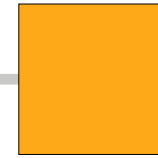
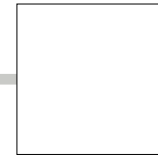
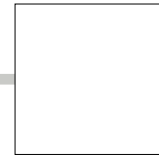
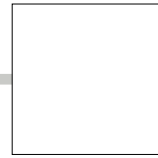
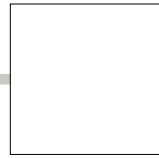
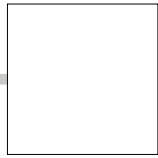
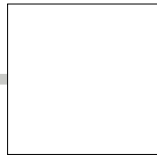
- * Si vous devez vous calfeutrer, fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations avec une réserve d'eau et la radio sans fumer.
- * Si vous devez évacuer, fermez le gaz et l'électricité.

- * N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- * Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.

Après le risque nucléaire :

- * Ne consommez ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités.





LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque :

Le risque relatif au **transport de matières dangereuses** correspond au transport de transit ou de desserte de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

VEHICULES AUTRES QUE VEHICULES CITERNES



40 cm X 30 cm
Lisé noir de 1,5 cm
d'épaisseur

NOTA : EN REGIME INTERNATIONAL CE PANNEAU EST EGALEMENT PREVU POUR CERTAINS TRANSPORTS EN CITERNE.
Le véhicule peut transporter plusieurs produits différents qui nécessitent des mesures différentes.

VEHICULES CITERNES

NUMERO D'IDENTIFICATION DU DANGER



33

40 cm X 30 cm
Lisé noir de 1,5 cm
d'épaisseur

1088

NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA MATIERE TRANSPORTEE

EN REGIME INTERNATIONAL CE PANNEAU AVEC NUMEROS D'IDENTIFICATION EST EGALEMENT UTILISE POUR CERTAINS TRANSPORTS EN CITERNES.

EMPLACEMENT : A L'AVANT, A L'ARRIERE ET A GAUCHE DU VEHICULE (par rapport au sens de la marche).

LES CHIFFRES DU HAUT INDIQUENT LE CODE DANGER SUIVANT :

- 1 - substance explosive
- 2 - émanation de gaz
- 3 - INFLAMMABILITE DE MATIERE LIQUIDE
- 4 - inflammabilité de matière solide
- 5 - comburant (matière favorisant l'inflammation)
- 6 - toxicité
- 7- radioactivité
- 8- corrosivité
- 9 -danger de réaction violente spontanée

Le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger ; si ce n'est pas le cas, le second chiffre est un zéro.

LES CHIFFRES DU BAS INDIQUENT LE CODE DE LA MATIERE TRANSPORTEE.

ETIQUETTES ET PLAQUES DE DANGER

Le danger présenté par le chargement est également matérialisé par un losange qui reproduit le symbole danger prépondérant.

Attention cette plaquette signifie PRODUITS DANGEREUX

La plaquette peut être apparente sur l'extérieur du camion ou sur les colis transportés à l'intérieur du camion.

1



Danger d'explosion

2A



Danger de feu
(liquide ou gaz)

2B



Danger de feu
(matières solides)

2C



Matière sujette à
inflammation spontanée

2D



Danger émanation de gaz
inflammable au contact de
l'eau

3



Matière ou gaz comburant
ou peroxyde organique

4



Matière ou gaz toxique

4A



Matière nocive

5



Matière ou gaz corrosif

6D



Matière radioactive

11



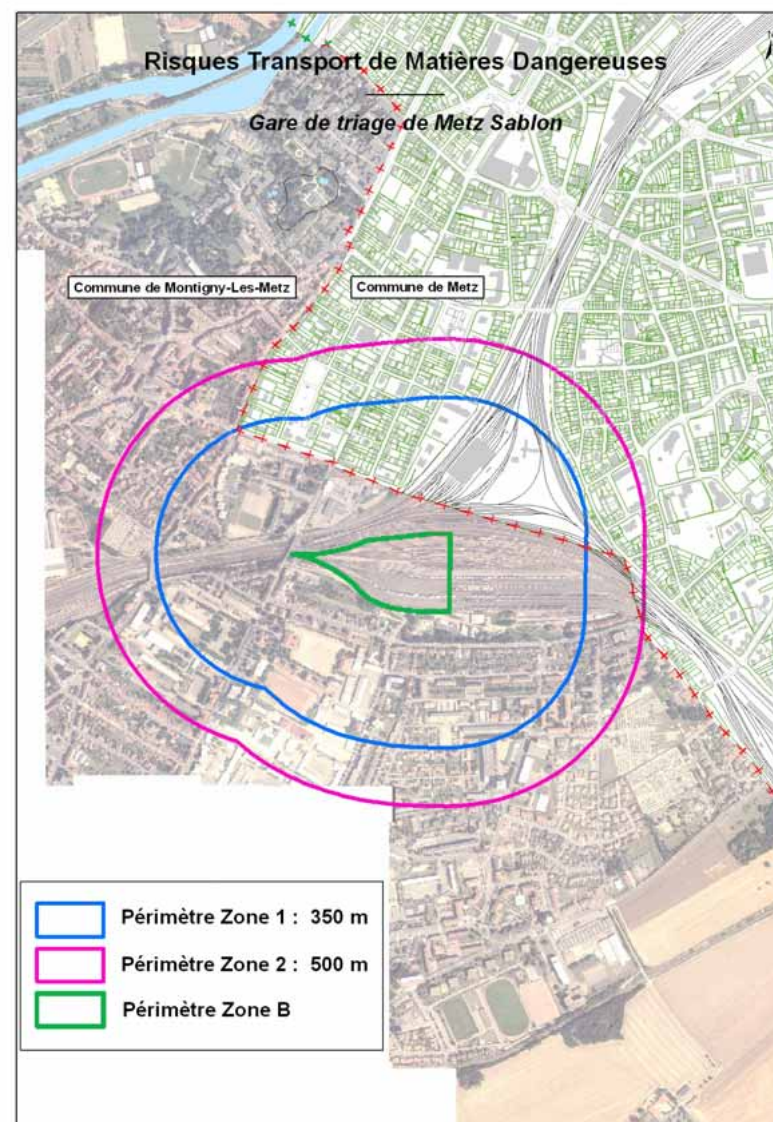
Gaz non inflammable, non
toxique, non corrosif et non
comburant

13



Cette mention est remplacée
par "Allumettes" pour les
objets des groupes 13401 et
13402.

Les axes ferroviaires de transports de matières dangereuses sont : Metz - Novéant et Metz - Woippy (via Devant les Ponts, via Metz Marchandises), avec le point particulier de la gare de triage du Sablon (voir photo de la gare de triage ci-dessous) sur laquelle l'étude de dangers retient des hypothèses d'accident dans la zone B ; ce qui conduit à la délimitation d'une zone Z1 très dangereuse dans un périmètre de 350 mètres autour de la zone B et d'une zone Z2 dangereuse dans un périmètre de 500 mètres autour de la zone B (voir plan de la gare de triage ci-contre).

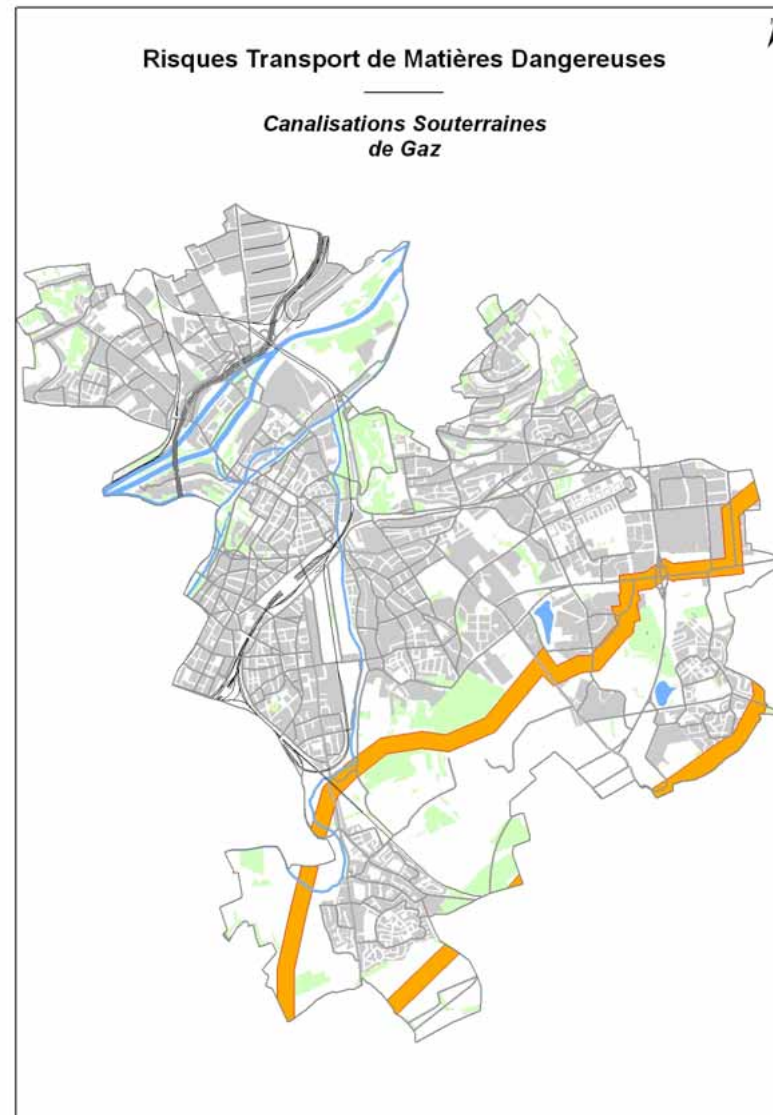


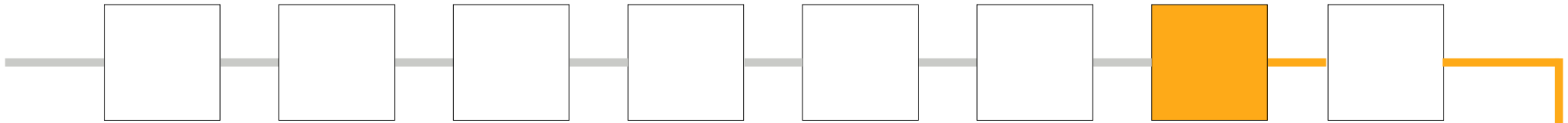
Tous les axes routiers par des dessertes locales sont susceptibles de recevoir du transport de matières dangereuses. Le trafic de transit de matières dangereuses est en effet interdit sur toute l'agglomération ; seuls les véhicules justifiant de livraisons à assurer dans l'agglomération sont donc autorisés. De plus les véhicules transportant des matières dangereuses sont interdits comme tous les poids lourds sur l'ensemble des routes, les samedis et jours fériés à partir de 12 h 00. Ils sont autorisés à reprendre la route à 24 h 00 les dimanches et les jours fériés. Cependant des dérogations peuvent être prises par les préfets de département, pour l'approvisionnement des stations-service, des hôpitaux ou de certains services et unités de production.

L'axe fluvial pouvant accueillir du transport de matières dangereuses dans sa traversée de Metz est la **Moselle**.

Deux canalisations souterraines de gaz haute pression traversent également la Ville de Metz et constituent un risque majeur (voir plan des canalisations gaz ci-contre) :

- canalisation de Montoy-Flanville / Blenod-les-Pont-à-Mousson posée en 1954,
- canalisation de Blenod-les-Pont-à-Mousson / Montoy-Flanville posée en 1974.





La prévention :

L'application de **réglementation nationale** en matière de transport de matières dangereuses permet la limitation des conditions de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires), la formation des personnels de conduite, la construction de citernes et de canalisation soumises à contrôle, l'identification précise des produits transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).

Les **plans de secours** peuvent être activés en cas de besoin :

- Plan ORSEC lorsque le nécessite une catastrophe de toute nature,
- Plan de Secours Spécialisé « Transports de Matières Dangereuses », spécifique au risque de transport de matières dangereuses par voie routière, ferrée ou fluviale,
- Plan de Secours Spécialisé « Transport de Matières Radioactives »,
- Plan de Secours Spécialisé « Autoroute », qui a pour objectif d'organiser une intervention rapide et massive des moyens de secours exceptionnels sur les autoroutes,
- Plan Rouge déclenché lorsqu'il y a beaucoup de victimes
- Protocole Transaid qui fait appel à l'assistance technique compétente des usines les plus proches si l'expéditeur qui est responsable de son produit est défaillant.

Les plans de secours font notamment intervenir des **sapeurs pompiers** spécialisés :

- en risque chimique au travers des cellules mobiles d'intervention chimique
- en risque radiologique au travers des cellules de reconnaissance ou d'intervention sur les risques radiologiques.

Quant aux canalisations souterraines de gaz, elles font l'objet d'une **servitude d'utilité publique** reprise dans le Plan Local d'Urbanisme de la ville. Tous travaux de terrassement, qu'ils soient d'ordre privé ou public, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) au moins 10 jours avant l'ouverture du chantier afin d'en avertir l'exploitant de la canalisation.

Transport de matières dangereuses

Les bons réflexes

Avant le risque :

Pendant le risque :



Après le risque :

* Apprenez à reconnaître la signalisation des matières dangereuses (voir Code des produits dangereux et des panneaux de signalisation).

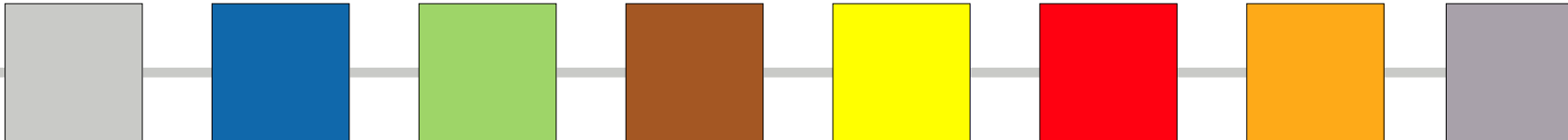
* Restez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 1852 m) pour savoir s'il faut se confiner ou évacuer.

* Pour vous confiner dans un bâtiment, fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations avec une réserve d'eau et la radio sans fumer.
* Fermez le gaz et l'électricité.

* N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

* Ne fumez pas, n'utilisez pas de flammes.
* Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.

* Aérez les locaux.
* Évaluez les dommages le cas échéant et renseignez vous auprès de votre assureur.



EN CAS D'URGENCE

L'antenne d'urgence de la Ville de Metz.

Depuis 1979, la Ville de Metz s'est dotée d'une structure d'intervention appelée **Antenne d'Urgence**. Placée sur l'autorité du maire, elle a pour but d'intervenir notamment en cas d'accident majeur, quelle que soit sa nature. Cinq responsables de la Ville assurent pour cela une permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Suivant les besoins, la personne de permanence gère sur le terrain la situation de crise, coordonne l'ensemble des moyens sous sa responsabilité, assure l'interface entre les différents intervenants, informe et gère le suivi de l'intervention.

Les numéros de téléphone d'urgence

- * Pompiers (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : 18 (téléphone fixe) ou 112 (téléphone portable)
- * Gaz de France 24H/24 (n° vert) : 0 800 30 72 24
- * UEM 24H/24 (prix d'un appel local) : 0 810 30 35 10
- * Centre Nucléaire de production d'Electricité de Cattenom (n° vert) : 0 800 10 09 08
- * Mairie : 03 87 55 50 00 ou Police Municipale et Antenne d'Urgence : 03 87 55 55 22
- * Direction Départementale de l'Équipement (DDE) : 03 87 34 34 34
- * Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) : 03 87 56 42 00
- * Préfecture de la Moselle : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de la Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC) : 03 87 34 87 34



Glossaire

BRGM	: Bureau de Recherches Géologiques et Minières.
DDE	: Direction Départementale de l'Équipement.
DICRIM	: Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
DICT	: Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.
DIREN	: Direction Régionale de l'Environnement.
DRIRE	: Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.
IRSN	: Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire.
ORSEC	: plan d'Organisation des Secours déclenché lorsque le nécessite une catastrophe de toute nature.
PLU	: Plan Local d'Urbanisme.
POI	: Plan d'Opération Interne.
PPI	: Plan Particulier d'Intervention.
PPMS	: Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs.
PPRI	: Plan de Prévention des Risques Inondations.
PUI	: Plan d'Urgence Interne.
PSS	: Plan de Secours Spécialisé.
SIRACEDPC	: Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de la Défense et de la Protection Civile (Préfecture de la Moselle).
TMD	: Transports de Matières Dangereuses.
UEM	: Usine d'Électricité de Metz.
ZERMOS	: Zones Exposées aux Risques de Mouvements de Sol.





En cas d'urgence

- * Pompiers (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : 18 (téléphone fixe) ou 112 (téléphone portable)
- * Gaz de France 24H/24 (n° vert) : 0 800 30 72 24
- * UEM 24H/24 (prix d'un appel local) : 0 810 30 35 10
- * Centre Nucléaire de production d'Electricité de Cattenom (n° vert) : 0 800 10 09 08
- * Mairie : 03 87 55 50 00 ou Police Municipale et Antenne d'Urgence : 03 87 55 55 22
- * Direction Départementale de l'Equipeement (DDE) : 03 87 34 34 34
- * Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) : 03 87 56 42 00
- * Préfecture de la Moselle : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de la Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC) : 03 87 34 87 34

Document consultable sur le site internet Ville de Metz : www.mairie-metz.fr

Réalisation et impression Mairie de Metz - Novembre 2005
Crédit photo et cartographie Service Information Géographique Mairie de Metz

